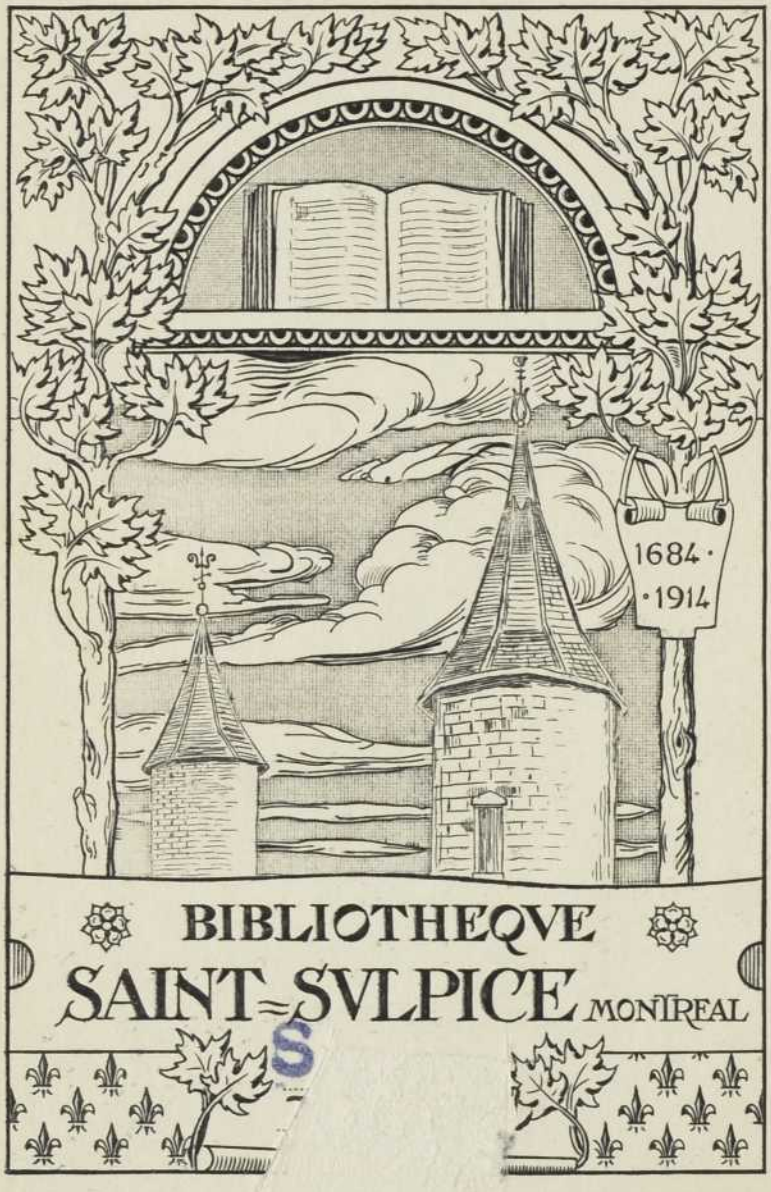

1684·
·1914
BIBLIOTHEQVE
SAINT-SVLPICE MONTREAL

CANADIEN

Il a été tiré de cet ouvrage :

300 exemplaires sur papier coquille teinté numérotés à la presse.

L'édition originale a été tirée sur papier Eggshell blanc.

Tous droits réservés, Canada, 1935.

WILFRID BOVEY

B.A., (McGill) ; L.L.B., (Cambridge) ; D.Litt., (Laval et Montréal) ;
Officier de l'Ordre de l'Empire britannique ;
Officier de la Légion d'Honneur.

CANADIEN

Étude sur les Canadiens français

Version française de
GUILLAUME LAVALLÉE, O.F.M.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

DOCUMENTS SOCIAUX

ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE

FC
134
B6849
1933
F
1936
B. Q. R.
NO. 6128

En mémoire de
deux soldats canadiens,
l'un d'origine française, l'autre d'origine anglaise,
morts dans les Flandres pour le Canada.

Sans ces deux victimes, ce livre n'eut pas été écrit. Ils sont morts afin que nous vivions.

78899

PRÉFACE

Peu de gens lisent les préfaces. L'écrivain, désireux d'éclairer son lecteur, devrait le faire au cours de son ouvrage. Je soumets, toutefois, les deux réflexions suivantes à ceux qui auront la bienveillance de parcourir ces pages.

Tout d'abord, ce volume ne prétend pas épuiser le sujet. Par exemple, on n'y mentionne pas le grand rôle joué par des Canadiens français, tels que Georges-Étienne Cartier et Louis-Hippolyte Lafontaine, dans l'établissement de la Confédération. La part des Canadiens français dans le gouvernement du Canada en général et la présidence du sénateur Dandurand à l'assemblée générale de la Société des Nations y sont passées sous silence. Il n'y est pas question davantage des affaires courantes des villes : l'administration des banques, des cours judiciaires et des hôpitaux, qui est la même au Canada français que dans les autres pays de l'Empire britannique. Mon but a été de décrire certains aspects, moins bien connus, de l'histoire et de la vie canadiennes-françaises, mais que l'on ne peut ignorer si l'on veut bien comprendre le peuple lui-même.

En second lieu, je ne me suis pas efforcé de faire de la critique. Ceux qui auraient préféré une appréciation personnelle moins restreinte, lecture faite, saisiront un

peu mieux, à mon sens, un aspect moins connu de la question ; ils admettront que, dans notre vie nationale, nous devons tenir compte de l'expression individuelle de nos concitoyens de langue française, tout comme nous le faisons à l'égard des Anglais et des Australiens, dans nos relations impériales.

Enfin, je sollicite l'indulgence du peuple dont j'ai tenté de décrire la mentalité.

Francis Bacon le notait, il y a quatre cents ans, "il est naturel à l'esprit humain, au grand préjudice de la science, de se complaire dans le spacieux domaine des généralités." Les Canadiens français, comme les Anglo-canadiens d'ailleurs, diffèrent entre eux et il est difficile de porter à leur endroit un jugement d'ensemble qui soit rigoureusement juste.

Selon le conseil de mon sympathique censeur, je donne la genèse des chapitres qui vont suivre. Il y a quinze ans, un de mes amis, Canadien français de naissance, tombait au champ d'honneur à Passchendaele. Souventefois, je m'étais entretenu avec lui de l'avenir du Canada. A un bel orgueil national, il joignait une loyauté aux vues larges et clairvoyantes. S'il eût vécu, il aurait accompli de grandes choses pour son pays. Le présent volume, malgré ses déficiences, a pour objet de continuer le travail qu'il a ébauché. Au moment d'écrire ces lignes, je pense, aussi, à un autre militaire, mort presque au même endroit, et qui fut le type de l'héroïsme simple et inconstestable du soldat canadien. Je dois un tribut bien particulier à sa mémoire.

W. B.

Décembre 1932.

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR

On connaît cette boutade de lord Chesterfield : "Everythings suffers from translation except a bishop." *M. Bovey n'est pas un évêque... et le texte de son volume a souffert des libertés du traducteur. M. Bovey n'appartient pas à la catégorie des stylistes et ses longues phrases, souvent chargées comme des "autobus", auraient peut-être dérouté le lecteur français si nous ne les avions quelque peu transformées. Il nous a assuré se reconnaître dans la version française de* Canadien, *et c'est ce qui importe surtout. Il ne nous appartient pas d'analyser ce volume, mais nous ne pouvons pas ne pas signaler la sympathie qui pénètre chacune de ses pages. On serait presque tenté de dire que M. Bovey décrit ce qui devrait exister et non ce qui existe en réalité, tant sa sollicitude est sincère et prévoyante. Cette étude, l'auteur l'adressait tout d'abord à ses compatriotes de langue anglaise, mais elle nous touche de trop près pour que nous l'ignorions. A ceux qui ne peuvent fréquenter l'original anglais nous offrons, malgré ses lacunes, cette version française. Aucun Canadien français n'a le droit d'ignorer cet ouvrage qui vaut tous les efforts qu'il a coûtés.*

G. L.

Trois-Rivières, 25 *août* 1935.

RECONNAISSANCE

J'exprime ma sincère gratitude aux nombreux amis dont le concours m'a été précieux dans la rédaction de ce volume. Je mentionnerai tout spécialement :

M. ARTHUR AMOS, Ingénieur en chef du service hydraulique de la province de Québec.

M. PAUL BOUCHER, secrétaire général de l'Union catholique des cultivateurs.

M. ÆGIDIUS FAUTEUX, président de la Société historique de Montréal, bibliothécaire de la ville de Montréal.

M. ERNEST GUIMONT, directeur général adjoint de la Banque Canadienne Nationale.

M. OLIVIER MAURAULT, P.S.S., recteur de l'Université de Montréal.

L'honorable HONORÉ MERCIER, ministre des Terres et Forêts de la province de Québec.

M. ÉDOUARD MONTPETIT, secrétaire général de l'Université de Montréal, directeur de l'École des Sciences sociales, économiques et politiques.

M. G.-A. NEILSON, assistant du directeur d'Architecture à l'Université McGill, professeur d'Art religieux à l'Université de Montréal.

M. J.-L. PETITCLERC, M.D., président de l'Association canadienne-française de l'Alberta.

L'honorable L.-A. TASCHEREAU, premier ministre de la province de Québec.

M. ÉMILE VAILLANCOURT, auteur de *La conquête du Canada par les Normands, Une Maîtrise d'art au Canada.*

Leur intérêt et leurs encouragements m'ont permis d'entreprendre mon travail avec beaucoup plus de confiance.

W. B.

Chapitre I

INTRODUCTION

La grande voix de nos montagnes
Qui vibre au milieu des sapins
Et que l'écho de nos campagnes
Répète aux rivages lointains ;
La fleur de la verte prairie
Pareille à celle d'Eden,
Tout chante à notre âme attendrie :
Qu'il fait bon d'être Canadien !

Crémazie[1].

Combien peuvent se flatter de connaître le Canadien français ?

Son apport à la constitution de l'Empire britannique — et même à l'univers, — par sa manière unique d'harmoniser liberté et loyauté, et par la culture d'un caractère bien spécifique qu'il a établie au Canada, lui a acquis le droit d'être connu.

Dans toute étude du *Canadien,* il faut toujours se rappeler ce fait : depuis longtemps, déjà, ce dernier a perdu sa mentalité européenne. Au contraire, les peuples de langue anglaise, en Amérique du Nord, ont conservé,

---

[1] Fait assez étrange, les *Oeuvres Complètes* de Crémazie, publiées sous le patronage de l'Institut canadien de Québec, ne reproduisent pas cet extrait. On le trouvera dans le tome II de La *Littérature Canadienne,* publiée par la direction du "Foyer Canadien", p. 105. N.d.t.

en grande partie, leurs idées européennes ; le Canadien français, lui, est un Nord-Américain pur et simple. Un seul exemple de sa philosophie mettra ce point en pleine lumière.

Voyons ce qu'il pense de la guerre et de la paix. Pour le *Canadien,* la paix a une signification positive : c'est le développement de sa race et de son pays, c'est l'effort incessant pour vivre, c'est le labour, ce sont les semailles et les greniers remplis. Il n'envie rien aux autres pays et il ne comprend pas pourquoi on convoiterait son bien. L'Européen n'a de la paix qu'une pâle idée négative : l'absence de guerre. La guerre est horrible, elle fait souffrir, elle cause des désordres économiques, voilà les raisons de l'Européen en faveur du désarmement. Combien d'orateurs d'outre-mer se sont efforcés, dans leurs discours, de montrer la paix comme source d'activité et de force ! Le peuple qui se rapproche le plus des *Canadiens* à ce point de vue est le peuple anglais, qui garde encore quelques restes de la vieille notion qui fait de la guerre un affreux fléau.

Jusqu'en 1918, la guerre était le facteur dominant des relations internationales. Pour nombre de gens, il est vrai, les guerres furent le résultat de la concurrence économique ; mais ils n'ont jamais prouvé leur thèse. Il a toujours été reconnu, en politique européenne, que toute nation doit être prête à faire la guerre ; il y a toujours eu une caste militaire professionnelle car, toujours, on a tenu la carrière des armes pour honorable et glorieuse et, en même temps, d'accès plutôt facile. Nous savons, maintenant mieux qu'alors, comment un groupe bien organisé peut influencer l'opinion publique, et ces armées de professionnels, à leur insu ou non, ont tenu toutes les nations en suspens dans l'attente de la prochaine guerre. Le *Canadien* ignorait cela totalement. Toutes ses préoccupations étaient concentrées sur les champs et

les forêts de son pays. Ses armées avaient été organisées en vue de résister aux invasions américaines et jamais il ne lui vint à l'esprit qu'il en pût faire d'autre usage. Bercé sur les flots d'une baie paisible, il n'avait aucune idée des courants rapides et puissants qui entraînaient d'autres nations vers l'abîme. Quand éclata la Grande Guerre, nous nous attendions à le voir acquiescer aux décisions de nos législateurs avec le même assujétissement dont nous faisions preuve : le Canada en fut presque disloqué.

Le *Canadien* n'a pas la mentalité européenne, aussi, les Européens n'arrivent-ils pas à le comprendre.

L'Anglais, il va de soi, s'attend à ce que tout sujet de l'Empire britannique — toute personne qui n'appartient pas à la race brune, noire ou jaune — réserve en son cœur une place de choix au pays qui, pour lui, demeure le centre de l'Empire. Le poète Kipling fait lever le verre de ses jeunes bâtisseurs de l'Empire :

> "To the heart of our people's people,
> "To her well ploughed windy sea,
> "To the hush of our dread high altar
> "Where the Abbey makes us we.

La pensée est belle, mais elle ne dit rien au Canadien français. Son centre, c'est le Québec et non l'Angleterre. "Pour nous, Canadiens français," dit M. L.-A. Taschereau, "si profondément enracinés à notre sol et à nos traditions, identifiés depuis plus de trois siècles avec tout ce qui est canadien, nous aimons chaque parcelle du pays, sans distinction de province, parce que c'est nous, la province mère du Canada, qui avons créé cette immense patrie[2]."

---

[2] *North-West Review*, août 1930. — Traduction autorisée.

Un poète canadien exprime la même pensée :

> Je veux revoir le fleuve où s'écrivit l'histoire
> D'un passé glorieux ;
> Notre beau Saint-Laurent qui roule de la gloire,
> Dans ses flots orgueilleux.
>
> *O. Le Myre*[3].

Pour le *Canadien,* c'est le Saint-Laurent et non "London River" qui représente l'histoire.

Certains Anglais comprennent mieux l'attitude du Canadien français, mais même ceux-là ne la saisissent pas complètement. Nous ne partageons pas, par exemple, l'opinion de l'auteur — d'ailleurs sympathique — qui déclare que le *Canadien* "est individuellement aussi détaché de ses ancêtres européens que s'il était chinois... Il n'y a pas de comparaison possible entre les chaînons qui unissent à la Grande Bretagne les classes les plus représentatives de l'Ontario et le manque absolu de lien entre le Canada français et la France[4]."

Oui, le *Canadien* est enraciné au sol du Canada, mais un fort lien d'affection le rattache quand même au pays de ses ancêtres. Tel homme peut éprouver ce sentiment d'une façon très vive, tandis qu'un autre le remarquera à peine ; tous, à n'en pas douter, le ressentent plus ou moins.

"La Normandie a été véritablement *l'Alma parens* du Canada," écrit Aegidius Fauteux dans sa préface au livre d'Emile Vaillancourt intitulé *La Conquête du Canada par les Normands*. "Il est remarquable en effet que la passion généalogique, qui anime tant les nôtres et particulièrement les fils de la Normandie, a pour objectif principal et pour ainsi dire, unique dans chacun, de

---

[3] *Rêver, chanter, pleurer,* p. 15.

[4] A. G. Bradley, *Canada in the Twentieth Century.*

retrouver, au-delà des mers, le coin de terre exact d'où sont partis un jour ses vénérables ancêtres, pour l'aventure du Nouveau-Monde. Rien ne prouve mieux combien est resté infrangible, en dépit des années, le lien qui nous unit à la mère-patrie[5]."

C'est à la terre de France qu'ils pensent, bien plus qu'au peuple de France. Et ce sentiment ne diffère pas beaucoup de celui que nourrit plus d'un Anglo-canadien à l'égard du sol qu'ont foulé ses aïeux.

L'Anglais et le Français se trompent, cependant, dans un sens ou dans l'autre. Le Français ne conçoit pas que le *Canadien* ait des vues personnelles. Tout comme l'Anglais s'attend à ce que chaque sujet de l'Empire britannique se tourne vers Londres, comme le musulman vers La Mecque, ainsi, le Français s'imagine que tous ceux qui parlent sa langue devraient se tourner vers Paris. Il est un peu étonné quand il constate que le seul souci des *Canadiens* est de choisir en Montréal et Québec. Ils pourraient faire beaucoup mieux, à l'en croire. "Si, dans leur lutte avec la civilisation britannique," selon André Siegfried," ils n'ont pas remporté une entière victoire, ce n'est ni faute d'intelligence, ni faute de courage ; c'est peut-être parce que — dès le commencement et beaucoup par notre faute — ils se sont trouvés insuffisamment armés en face d'adversaires qui l'étaient puissamment. Leur société plus fine, plus distinguée, plus parfaite, mais vieillie par certains côtés et trop peu tenue au courant des modifications profondes de la France moderne, s'est montrée incapable, malgré sa supériorité à d'autres égards, de vaincre une société plus terre à terre, plus vulgaire, mais mieux adaptée — c'est incontestable — aux nécessités des pays nouveaux[6]."

---

[5] p. 19-20.

[6] Siegfried, *Le Canada*, p. 308.

Malgré tout le respect dû à M. Siegfried, qui est un grand homme et un auteur célèbre, il ne me paraît pas avoir réussi à comprendre la mentalité canadienne-française. Il ne saisit pas l'attitude du *Canadien* qui écrit :

> Bienheureux qui possède encor l'humble maison
> Construite par l'aïeul, en bonne pierre grise,
> Dans les arbres, au bord de l'eau, près de l'église,
> Qui contente à la fois son cœur et sa raison !
>
> *Albert Lozeau*[7].

Il ne semble pas se rendre compte que le *Canadien* n'a jamais voulu être victorieux, — il a simplement voulu survivre. Le *Canadien,* il l'oublie de même, n'a jamais senti le besoin de frapper les autres à son effigie, ce qui est la marque de l'Anglais et du Français. Le professeur Cramb représente ainsi le but principal de l'Impérialisme britannique : "Donner à tous ceux qui participent à son influence une mentalité anglaise[8]." Le *Canadien* a échoué, pense M. Siegfried, parce qu'il n'a pas communiqué à autrui sa mentalité française ? La philosophie du *Canadien* était supérieure à celle de l'une et l'autre nation : il n'avait aucun désir conscient de changer la mentalité de ses voisins, il voulait rester soi-même et ne pas être tracassé. En cela du moins, il a réussi.

M. Siegfried a été embarrassé par un autre aspect de la vie du *Canadien,* ses relations avec le clergé : "La protection de l'Eglise est précieuse," avoue M. Siegfried, "mais elle se paie, dans l'espèce, d'un prix exorbitant. Certes, son influence a rendu les Canadiens sérieux, moraux, travailleurs et prolifiques ; leurs vertus familiales font l'admiration de tous ; leur vigueur et leur santé révèlent une vitalité qui n'est pas près de s'éteindre.

---

7 Poésies complètes, t. III, *Les images du pays,* p. 195.

8 J. E. Cramb. *Germany and England.*

Mais d'autre part, la sujétion intellectuelle où le clergé voudrait les tenir, l'autorité étroite qu'il leur impose, les conceptions démodées qu'il persiste à leur inculquer en matière de foi ne sont-elles pas de nature à ralentir l'essor de la société canadienne-française et à lui rendre la lutte bien difficile en face de ses rivaux anglo-saxons, qui sont autrement dégagés du passé et de ses formes vieillies ?[9]" Très bien ! Mais quelle est la signification précise de ces remarques ? On en conclut que le *Canadien* subit la domination de son Eglise, qu'il est opprimé par l'obscurantisme religieux, voilà pourquoi, dans les affaires, il est dans un état d'infériorité en face de son rival anglo-saxon qui est, paraît-il, dégagé de pareils fardeaux ? Tout d'abord, le *Canadien* n'a jamais été aussi asservi à l'autorité religieuse que M. Siegfried et beaucoup d'autres semblent le croire : nous le prouverons, indirectement, au cours de cette étude. La supposition que des vues religieuses strictes nuisent dans les affaires peut être exacte, mais il est permis d'en douter — nous pensons ici aux Juifs et aux Ecossais. Enfin, l'obscurantisme n'existerait pas chez les Britanniques et, de ce fait, ils prennent les devants ? On ne peut s'empêcher de songer aux Etats de l'Union américaine où l'enseignement des doctrines évolutionnistes est prohibé par les lois.

La citation de M. Siegfried contient une part de vérité. Le collège classique, qui garde le jeune *Canadien* jusqu'à l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans sous la sujétion intellectuelle de ses maîtres, a été plutôt lent à s'adapter aux exigences de la vie moderne. Après tout, ce ne fut peut-être pas un mal. Le Canada français, à l'exclusion des autres pays, n'a pas énormément souffert dans la terrible crise économique de 1931. Mais les collèges classiques ont beaucoup évolué, ils évoluent encore

---

9 Siegfried, Ibid., p. 68.

actuellement. Nous le verrons par la suite, quoique le développement du Canada français ait été longtemps retardé par des causes d'ordre matériel surtout, le *Canadien,* en ces dernières années, a progressé relativement autant que son concitoyen anglo-saxon.

M. Siegfried se prononce ensuite sur les conséquences de l'annexion à l'Angleterre. "Cent cinquante ans de ce régime," dit-il, "ont trop habitué les Canadiens à céder dans la vie de chaque jour, sur des questions qu'ils jugeaient du reste sans importance, pour que la suprématie britannique ne se soit pas établie comme un fait sur lequel il sera difficile de revenir. Nombreux sont, parmi les Français du Canada, ceux qui s'inclinent sincèrement devant la supériorité de la civilisation anglo-saxonne : ils n'aiment pas les Anglais, c'est entendu ; mais ils les admirent, les imitent parfois et souvent leur laissent prendre sans résistance la direction générale de la vie sociale et économique[10]." L'assertion manque de fondement et on se demande de quelle autorité elle se peut réclamer.

Il serait peu loyal d'attribuer à tous les Français le point de vue de M. Siegfried, mais il est probablement le Français le plus distingué qui ait écrit sur le Canada et il doit payer le tribut de sa notoriété.

La définition américaine du *Canadien,* cela va sans dire, est dénaturée par le cinéma, les romans et la prohibition. Pour la plupart des Américains, le Québec, durant longtemps, a été surtout un endroit où n'existait pas la prohibition. Plusieurs se renseignent sur la vie canadienne dans des livres de parodie à succès, et ils y croient comme à parole d'évangile. Ils voient des gravures représentant des attelages de chiens, et ils présument que c'est encore notre principal moyen de loco-

---

10 Siegfried. Ibid., p. 305.

motion. Le néo-Anglais, demeurant dans une région où les *Canadiens* se sont établis par centaines de mille, connaît par sa propre expérience le rôle important que ces derniers peuvent remplir en politique, mais ne lui en demandez pas davantage. Le *Canadien* de la Nouvelle-Angleterre lui-même cesse d'être *Canadien* et oublie ses compatriotes dès que la fortune lui sourit.

En plus de leur incapacité à saisir les caractères généraux de sa mentalité, il y a une autre raison qui empêche l'Anglais, le Français et l'Américain de connaître le *Canadien*. Ils ne le visitent pas, ou si rarement ! Quand ils daignent penser au Canada français, ils se souviennent d'une manière vague que le long des rives du Saint-Laurent vit un groupe quelconque de cultivateurs arriérés, illettrés, dominés par leurs prêtres, dont l'existence ne communie pas à celle du monde extérieur.

Peu d'étrangers ont rencontré le Canadien français de la classe supérieure — des savants comme Mgr Camille Roy, ancien président de la Société Royale du Canada ; des hommes d'affaires qui ont fait leur marque dans le commerce ; des hommes d'Eglise éminents, tels les défunts cardinaux Taschereau et Bégin ; des soldats comme les Panet ; des avocats et des juristes brillants ; des hommes d'Etat comme Laurier, Lapointe et Taschereau.

Sans doute, toutes les règles générales admettent des exceptions et il faut les mentionner. Dès leur arrivée au Canada, le comte de Bessborough et sa charmante épouse prirent une excellente initiative : ils fréquentèrent et la société canadienne-française et la société anglaise, et ils ne tardèrent pas à apprécier le peuple pour qui le comte de Bessborough représentait la Couronne. M. John H. Finley, du *New York Times*, connaît le Québec et ses habitants mieux que beaucoup de Canadiens. M. John M. Clarke a écrit des pages magnifiques sur Gaspé ;

Mlle Agnes Repplier a fait revivre nos premières pages d'histoire ; M. René du Roure, professeur à McGill, dirige, depuis plusieurs années, une école d'été qui a permis à plusieurs centaines de jeunes Américains de bien connaître le Canada français. Sa popularité — et celle de ses amis — dans les milieux canadiens-français et anglais est certes bien méritée. M. Jean-Charlemagne Bracq a consacré plusieurs années d'études à l'évolution du Canada français. Louis Hémon était Français. M. Constantin-Weyer est l'auteur de *Un Homme se penche sur son passé,* un roman qui restera, comme *Maria Chapdelaine,* car il fait pour l'Ouest ce que *Maria Chapdelaine* fit pour l'Est canadien.

Que les propres compatriotes du *Canadien* ne le connaissent pas, cela surprend davantage ! Et pourtant, le fait devient évident après quelques minutes de conversation. Il y a certes quelques Anglo-canadiens qui ont tâché de comprendre le point de vue *canadien* et, parmi eux, je nommerai M. William Henry Moore. Dans *Polly Masson* et *The Clash*[11], il a dépassé tous les autres écrivains de langue anglaise par sa manière sympathique de comprendre ce point de vue. Faisant à l'Anglais plus d'honneur que M. Cramb, M. Moore écrit : "Les insulaires sont toujours plus ou moins des entêtés, à preuve, la ténacité proverbiale de John Bull. Devenus insulaires, à ce point de vue, les Canadiens français ont également acquis, pour la défense et le maintien de leurs traditions religieuses et nationales une fermeté d'attitude et un courage persévérant que la contradiction et la persécution n'ont fait qu'affermir ; persécution non moins réelle pour ne pas s'être manifestée brutalement par des massacres, comme en Russie, mais plutôt par des accusations injurieuses d'infériorité, et par des vexations

11 Traduit de l'anglais (*Le Choc*) par Ernest Bilodeau.

infligées dans les écoles, les cours de justice et jusque dans les assemblées législatives, comme en Allemagne[12]."

M. Moore n'est pas le seul à s'intéresser aux choses *canadiennes*. M. W. H. Drummond nous a décrit, dans des poèmes aussi sympathiques que bizarres, les "habitants" qu'il aime si bien. M. Murray Gibbon a suscité un nouvel intérêt pour le chant et le conte canadiens. Le département de l'Education, en Ontario, a envoyé nombre de ses instituteurs suivre des cours d'été à Québec. Mais l'intérêt de la minorité met en relief l'ignorance de la masse. L'Anglo-canadien moyen ne coudoiera généralement pas un Canadien français dans les salons de Montréal et rarement il entrera dans un foyer *canadien* ...En d'autres endroits du Canada, la séparation est encore plus tranchée. A Winnipeg, par exemple, un citoyen éminent de cette ville avoue ne connaître qu'un seul Canadien français. Dans la Saskatchewan et dans l'Ontario, où la population *canadienne* est pauvre et disséminée, on ne connaît pas du tout les *Canadiens* ; on les mésestime et on les traite comme une race inférieure. Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens forment maintenant le tiers de la population, mais seuls, leurs voisins immédiats les connaissent.

En 1931, un collaborateur du *MacLean's Magazine* s'avisa de faire un parallèle entre Montréal et Toronto. Au cours de sa comparaison, il mentionna le nombre des étudiants inscrits : "6,000 à Toronto et 2,000 à McGill." Les deux nombres avancés étaient erronés, l'auteur avouait n'être pas bien sûr de leur exactitude. Mais la bévue la plus étrange était de comparer l'Université de Toronto avec celle de McGill et non pas avec l'Université canadienne-française de Montréal. Cette

12 Moore, *The Clash*, traduction, p. 40.

dernière université compte à peu près le même nombre d'étudiants que l'Université de Toronto et toutes deux sont classées parmi les plus grandes Universités de l'Empire britannique pour le nombre d'inscriptions. Mais le scribe de Toronto n'avait pas entendu parler de l'Université de Montréal...

Une suite de contes, ayant pour thème la vie du Montréalais, parut dans un autre périodique de Toronto. Les contes étaient bons, mais les personnages en question n'étaient pas des Canadiens français ; ils étaient ce que le *Canadien* appelle "des Français de France." Non pas que leurs mœurs fussent françaises ou soi-disant françaises, (les Français sont, en général, remarquablement moraux) car le périodique qui publia ces contes ne les aurait pas décrites dans ses colonnes, mais les personnages avaient des manières et un parler bien français. Ils se battaient en duel, juraient par le *nom d'une pipe,* se laissaient croître *une royale* et faisaient beaucoup d'autres choses insolites à Montréal comme à Toronto.

On pourrait trouver, en des endroits plus inattendus encore, des exemples aussi étranges qui montrent ou un manque d'information ou un manque d'intérêt. Le *Handbook,* préparé par le comité local pour la visite de la *British Association,* en 1924, contient un article sur "L'Education". Quatre pages sur onze sont consacrées à l'histoire de l'éducation dans l'Ontario ; la grande partie du reste traite de l'éducation dans les autres provinces anglo-canadiennes. Voici à peu près tout ce que nous y lisons à propos du Québec : "Seule la province de Québec n'a pas de loi pour l'instruction obligatoire. L'Eglise romaine, dans cette province, croit qu'une telle loi porterait atteinte aux droits des parents, et la minorité protestante n'a pu réussir à la faire changer d'idée." En Ontario, nous laisse-t-on croire, les enfants fréquentent l'école en plus grande proportion, mais il n'en est rien.

On ignore complètement les collèges classiques du Québec qui gardent des milliers d'adolescents à l'étude, deux années de plus que ne le font les Ecoles supérieures anglaises (high schools) et une année de plus que les collèges de l'Ontario. Même silence au sujet des écoles techniques du Québec qui ont précédé, sinon suggéré, celles de l'Ontario. Le passage sur "l'Immigration" débute avec les Anglais et les Américains et ne signale pas la venue des premiers immigrants. Dans les pages consacrées à "la Race", on ne fait même pas allusion aux prospères *Canadiens* de l'Alberta ni aux groupements nombreux, quoique moins riches, de la Saskatchewan et du Manitoba. Aucune mention de la littérature canadienne-française. La partie qui traite des "Beaux-Arts" passe sous silence le type canadien-français d'architecture, pourtant remarquable, les lignes gracieuses et les jolis bois sculptés des églises et des maisons du vieux Québec. On serait curieux de connaître quelles impressions ces visiteurs anglais rapportèrent d'un pays dont le tiers de la population parle français.

On édita, il y a quelques années, un petit manuel dans le but assez patriotique de renseigner les enfants canadiens sur leur propre pays. Ce livre insistait sur les différences ethniques. "L'église paroissiale du catholique, au clocher d'argent, s'élève au milieu des humbles demeures des "habitants" canadiens-français... Ces gens, dont la maison est construite en bordure du chemin, descendent des premiers Canadiens ; ils sont encore frugaux, ils craignent Dieu et ils parlent français. Ça et là, on rencontre un prêtre à la robe noire, et, au loin, on aperçoit un monastère ou un couvent dont les cloches remplissent l'air limpide de leurs sons." C'est très poétique, c'est vrai jusqu'au bout, mais cela ne nous donne pas l'impression que la population rurale du Québec possède autant de radios que celle de l'Ontario.

On pourrait multiplier les citations à l'infini, mais elles n'indiqueraient pas encore suffisamment l'ignorance de l'Anglo-canadien en ce qui concerne son compatriote de langue française.

Il y a un point qui ne manque pas de frapper l'étranger : l'emploi fréquent du mot national. On peut se demander s'il existe, dans l'Empire, un endroit où l'on s'en serve plus souvent qu'au Canada. Une des raisons de ce fait est, sans doute, un orgueil bien naturel que l'on porte pour les hauts faits d'un pays encore si jeune. Le désir de mettre en lumière l'autonomie du Dominion, dont nous parlons depuis longtemps, et que le *Statut de Westminster* vient à peine de reconnaître, en est une autre ; une troisième raison est le dessein de plusieurs capitalistes américains de donner à leurs succursales du Canada l'apparence d'être canadiennes. (Quand le nom d'une compagnie commence par "Canadian", on peut en conclure tout de suite qu'elle est américaine). En tout cas, les mots "Canada" et "Canadien" reviennent souvent dans les nouvelles, dans la littérature et dans les annonces. Le fait ne manque pas d'intérêt, mais il est plus intéressant encore d'interroger le citoyen de classe moyenne sur la signification du mot "Canadien".

Si ce citoyen est d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise, vous découvrirez que pour lui, le mot "Canadian" ne s'applique qu'aux personnes de langue anglaise. A-t-il en vue ses concitoyens de langue française ? Toujours, lui vient à l'esprit, l'appellation "French Canadian". Il va, quelquefois, plus loin et les qualifie de "French". Quant aux Canadiens français, la plupart ne peuvent se faire à l'idée que les Anglophones soient des *Canadiens*. Ils peuvent être "Canadians", soit ! Mais *Canadiens*, jamais ! Un juge savant et très bien connu, dont l'expérience s'étend sur plus d'un demi-siècle, ne pouvait croire, m'avoua-t-il lui-même, que je pusse partager sa

manière de voir sur le Canada. A ses yeux, j'étais encore l'envahisseur anglais, regardant, en dernière analyse, l'Angleterre comme ma patrie. Je crains fort n'avoir pas réussi à le convaincre du contraire.

Nous ne discutons pas, présentement, la manière de voir du *Canadien* nous le ferons plus tard, à loisir — mais la persistance de cette manière de voir, malgré les efforts prolongés des Anglo-canadiens pour établir leur conception de la "nationalité canadienne" et le statut du Dominion", prouve éloquemment que nous n'avons pas assez bien connu le Canadien français pour lui laisser comprendre nos propres sentiments.

Il est assez étrange que les gens qui devraient le mieux connaître le *Canadien* l'apprécient si peu. Fait plus étrange encore, les *Canadiens* ont joué, dans l'histoire contemporaine, un rôle plus important qu'ils ne se l'imaginent eux-mêmes. Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer l'évolution de notre gouvernement vers l'autonomie qui a donné une nouvelle forme à la constitution de l'Empire britannique. On aurait tort d'attribuer l'origine de cette théorie à des hommes d'Etat canadiens-français. Les Anglo- canadiens y ont concouru peut-être davantage. La plupart des Canadiens français se sont considérés comme une nation homogène, vivant au milieu de gens qui, tout en habitant au Canada, n'étaient pas de nationalité canadienne et ne voulaient pas l'être. *Libéraux* et *conservateurs* partageaient ce sentiment, mais seuls, les nationalistes l'ont exprimé. Le *Canadien* manifesta surtout ses opinions quand il déclara son droit de non participation aux guerres "britanniques". Si seulement il avait pu penser que ses concitoyens étaient *Canadiens* eux aussi, il serait sorti de cette impasse. Par degrés — surtout à la fin de la Grande Guerre — le peuple canadien tout entier commença à se considérer comme une nation libre dans l'Empire ; les vues des

Canadiens, français et anglais, sur les relations impériales entre nations devinrent identiques ; bref, l'unité du Canada fut possible. Avec un Canada uni, acceptant le principe du statut des dominions, la théorie devint un fait. Et, avouons-le, dans sa loyauté envers la Couronne et dans son attachement au lien britannique, le *Canadien* ne le cède à personne ; bien plus, il nous devance.

Chapitre II

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

A newer Hellas rears her mountains
From waves serener far,
A new Peneus rolls his fountains
Against the evening star.

Shelley, "Hellas".

Pour connaître le *Canadien,* il nous faut connaître son pays, car, en quelque lieu qu'il voyage ou qu'il s'établisse, le Québec demeure sa patrie.

Le Québec est une vaste et belle province. Sur la carte d'Europe, aux mêmes latitudes, sa superficie couvre le nord de l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la presque totalité de la Tchécoslovaquie, le Danemark, le sud de la Norvège, une grande partie de la Suède et de l'océan. Les Laurentides, la vaste chaîne de montagnes du Québec, couvertes d'arbres, égalent les Rocheuses américaines en étendue. L'immense Saint-Laurent arrose la partie sud de la province, — tantôt se déployant pour former un lac, tantôt se rétrécissant jusqu'à n'avoir plus qu'un mille environ de largeur, puis, à mesure qu'il approche du golfe avec lequel il se confond, atteignant cinquante, soixante, cent milles d'une rive à l'autre. Et partout, c'est un débordement de beauté. Vers le sud, des étendues accidentées aboutissent à des collines boi-

sées, verdoyantes l'été, se colorant d'écarlate à l'approche de l'hiver. A l'est, la péninsule montagneuse de Gaspé, avec ses énormes collines qui commandent de leur hauteur, comme les Rocheuses ses défilés, la route du littoral. Au nord, des milles et des milles de forêts sillonnées par des cours d'eau et des rivières qui s'alimentent dans de vastes lacs solitaires, pour couler ensuite à travers des gorges produites par les tremblements de terre, ou entre des murs rocailleux de plus de mille pieds d'altitude.

Quel peuple pourrait vivre dans un tel pays et ne pas en subir l'enchantement ? Aussi, pour le *Canadien,* le Québec c'est tout. Parcourons cette province et peut-être réussirons-nous à mieux comprendre ses habitants.

Le Québec fut assez paisible jusqu'au jour où les commerçants découvrirent que la route la plus courte entre l'Europe et les Etats du Centre et de l'Ouest et l'Orient se trouvait dans le Saint-Laurent. Les promoteurs du Pacifique Canadien avaient, de longue main, prévu ce développement, et c'est sur l'Océan Pacifique qu'ils placèrent leurs meilleurs et leurs plus rapides navires. La ville de Québec, il est vrai, connut une ère de prospérité, il y a un siècle, alors que le commerce du bois et des spiritueux était florissant. En 1830, sept cents vaisseaux en visitèrent le port. Les exportations les plus importantes comprenaient des poutres de bois, des bondes de barriques, de pipes et de poinçons. Les principales importations se classaient comme suit : vins (Madère, Porto, Espagne, Ténériffe Sicilien, Xérès, Fayal, Pico, Malaga, Français, etc.), rhum, eau-de-vie, genièvre, whiskey, café, tabac à priser, jeux de cartes, sucre et sel. Les bondes des barriques, des pipes et des poinçons ne tardaient évidemment pas à revenir ! Puis, durant plusieurs années, tous les courants du commerce passèrent par New-York et le Canada connut une ère de stagnation économique. Mais, depuis le début du siècle, le

commerce international s'est de nouveau dirigé vers les ports du Saint-Laurent. Montréal est devenu le deuxième port de l'Amérique du Nord, le premier du monde pour l'exportation des grains. Québec est un point de raccordement sur la route la plus rapide d'Europe à Chicago. Le voyageur, débarqué à Québec de l'*Empress of Britain*, qui se dirige vers les Etats de l'Ouest, arrive à Chicago presque un jour plus tôt que s'il avait voyagé sur le paquebot le plus rapide d'Europe à New-York.

Tout ceci présuppose une activité croissante, des rapports toujours grandissants entre les Québécois — de langue française et anglaise — et le reste du monde. La même période a vu deux autres transformations : le harnachement progressif des rivières du Québec — en 1931 cette seule province produisait un volume d'énergie électrique égal au cinquième de celui de tous les Etats-Unis — et le développement phénoménal de l'industrie du papier, qui dépend du Québec, pour une large part de ses matières premières brutes et semi-ouvrées.

Une croissance si remarquable a nécessairement influé sur la population qui l'a rendue possible. Le *Canadien* a changé. Son état d'âme est resté le même car il est peut-être immuable, mais sa conception de la vie a beaucoup évolué depuis trente ans : l'observateur et le point de vue sont différents.

Il faut se rappeler ces choses pour mieux comprendre ce que nous voyons dans le Québec d'aujourd'hui.

Tout d'abord, voici Montréal sur la rive nord du Saint-Laurent, presque au confluent de ce fleuve et de l'Outaouais. Montréal est une ville très considérable ; elle compte bien au delà d'un million d'âmes. Très étendue, elle couvre plus de vingt milles de rivage, mais par contre, elle n'a qu'une largeur moyenne d'environ deux milles. Le nombre de ses églises est prodigieux ; on pourrait y loger toute la population de la ville et davan-

tage. L'église paroissiale, construite il y a une centaine d'années, pourrait contenir, au besoin, 15,000 personnes. Montréal fut, à l'origine, un établissement religieux et il n'a pas tout à fait perdu ce caractère ; la croix qui, toute la nuit, brille sur la montagne, illuminée par des centaines d'ampoules électriques, n'est vraiment pas nécessaire pour en convaincre le visiteur : les églises, les couvents et les collèges y suffisent amplement.

Les riches, pour la plupart, habitent deux villes indépendantes, situées aux limites de Montréal, Westmount et Outremont, et, de cette manière, s'arrangent pour tenir en main la direction de leur propre entourage, ce qui n'est pas un tribut très flatteur pour les anciens gouvernements civiques de Montréal. Ces deux villes se ressemblent par leur type d'architecture et par leur apparence extérieure, mais dans l'une, on parle généralement le français et dans l'autre, l'anglais. En dehors de ces deux municipalités, la population française est surtout fixée dans la partie nord-est de Montréal et l'anglaise dans la partie sud-ouest. On ne saurait attacher trop d'importance à cette situation. Aucune ligne de démarcation ne sépare ces deux quartiers, mais chacun a son université : McGill dans l'un et l'Université de Montréal dans l'autre.

L'existence de ces institutions a eu une grande influence sur le *Canadien* et l'avenir lui en réserve une plus grande. McGill occupe une place assurée parmi les universités : quelques-unes de ses Ecoles tiennent le premier rang et bien peu d'autres institutions les égalent. Au point de vue financier, elle est en désavantage, si on la compare aux collèges américains fabuleusement riches, mais elle est vieille d'expérience et d'un courage à toute épreuve. McGill a formé plusieurs grands Canadiens dont D'Arcy McGee et Wilfrid Laurier. Le premier joua un rôle considérable au temps de la Confédération ;

l'autre, le seul Canadien français à devenir premier ministre du Canada, révéla, le premier, à ses compatriotes, l'importance inattendue des *Canadiens* dans la politique internationale. Nous reparlerons plus longuement de l'Université de Montréal ; toutefois, notons-le tout de suite, nous espérons voir à Montréal un centre académique, unique en son genre, où deux grandes universités, se réclamant réciproquement de leur tradition anglaise et française, fourniront des avantages exceptionnels non seulement pour l'éducation en général, mais aussi, pour l'étude de la vie sociale, des différents systèmes d'éducation, des différentes philosophies.

Montréal se distingue de la plupart des villes américaines par son caractère bien défini : elle ne s'est pas dépouillée de son passé. Parcourez ses rues et vous verrez des forts du XVIIe siècle, des maisons du XVIIIe, le style "georgien" du XIXe, aux matériaux massifs ; les quais qui s'étendent sur une étendue de trente-cinq milles ; le pont de 1857 qui marqua les débuts du Montréal moderne ; le nouveau pont de 1929 ; l'enfilade des transatlantiques et des petits bateaux à vapeur ; les gratte-ciel récents dont l'un, pouvant abriter 10,000 personnes, a la prétention d'être le plus grand immeuble pour bureaux de l'Empire britannique.

En règle générale, c'est dans cette métropole que le *Canadien* a pris contact avec le XXe siècle. Mais dans toute la partie ouest de la province, grandissent des villes bourdonnantes où la "houille blanche" du Québec — ses forces hydrauliques presque illimitées — actionne les roues des moulins. Shawinigan, par exemple, n'existait pas il y a une trentaine d'années ; aujourd'hui, c'est un des plus importants centres de force motrice au monde, avec d'immenses usines de produits chimiques, des papeteries, des milles de voies d'évitement, une excellente école technique, et tous les ateliers subsidiaires et

les affaires d'une ville industrielle moderne. Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Drummondville, Valleyfield et Bedford se sont transformées et ont passé de villes de troisième importance en centres industriels. Ces localités, tout comme Montréal, enrichissent leur présent de leur passé et, durant de longues années encore, elles garderont cette atmosphère de tranquillité qui s'allie si bien avec des rues bordées d'arbres, des couvents et des églises. Où éprouver une transition plus rapide qu'à Trois-Rivières ? Quelques pas séparent la plus grande papeterie du monde de l'église anglaise avec son jardin et son vieux monastère — tout cela était déjà vieux à l'arrivée des Anglais — ou encore du couvent des Ursulines qui remonte à plus de deux cents ans, au temps de M. de Ramezay. Au centre de l'active Drummondville, en face de l'église paroissiale, vous trouverez une place publique entourée d'arbres. Saint-Hyacinthe se glorifie de ses rues ombragées et de sa promenade le long de la rivière. Ces belles choses, sachons les garder et les enrichir, en ce siècle où nous avons pu constater la stupidité de la laideur.

Si Montréal avec ses villes et cités satellites (quelques-unes ne voudront pas de l'épithète) exhibent leur passé, Québec le fait encore bien davantage. L'horizon même de la ville moderne nous reporte deux siècles en arrière, quoiqu'il ne reste aucune des habitations de ce temps éloigné. Le Château Frontenac se dresse sur l'emplacement du Château Saint-Louis ; au lieu du clocher des Jésuites, nous apercevons le sommet élancé de l'édifice Price, qui garde le nom de la première famille anglaise de Québec ; la nouvelle tour de la Basilique a remplacé la vieille ; l'Université Laval s'élève sur le site de l'ancien évêché. Mais traversez à Lévis, prenez le merveilleux plan de Québec en 1708 tracé par G. de Catalogne, et

sans grande dépense d'imagination vous pourrez reconstituer le passé.

A Québec, plus que dans toute autre ville, l'histoire et le charme du pays exercent leur prestige. Non seulement la Citadelle, partie si frappante de la ville, garde vivaces les souvenirs de son émouvant passé ; non seulement les rues étroites et archaïques, leurs noms mêmes, "Sous le Cap", "Sault au Matelot", nous ramènent au XVIIIe siècle ; mais de façon ou d'autre, fussiez-vous très prosaïque, vous distinguez partout l'empreinte du passé.

Vous ne verrez pas les vaisseaux de Cartier, les deux *Hermines* et l'*Émérillon,* ni le léger *Don de Dieu* de Champlain remonter le fleuve ; peut-être n'admirerez-vous que le colossal *Empress of Britain* glissant vers le nouveau bassin de l'Anse-au-Foulon, ou les bateaux de la "Canada Steamships" avec leurs ponts superposés. Vous ne rencontrerez pas le vieux Frontenac à la mine sévère, mais peut-être, rencontrerez-vous ce premier ministre également puissant, Louis-Alexandre Taschereau. Vous verrez, certainement, Notre-Dame-des-Victoires, changée sans doute, depuis qu'elle fut démolie par les canons de Wolfe, mais montant encore la garde ; vous verrez la Basilique, trois fois rebâtie sur ses ruines. Vous verrez des rangées de maisons et des entrepôts qui seraient familiers aux Québécois de 1800, et, tout près, un immense grenier avec ses aspirateurs, une patinoire couverte qui pourrait abriter toute la population de la ville de Frontenac, et un pont énorme dont le tablier central était, hier encore, sans égal. Le *Canadien* de Québec est conservateur ; il est un peu plus tenace dans ses traditions, un peu moins vingtième siècle que le Montréalais. Il est étrange, en un sens, qu'il existe une différence si marquée entre les habitants de ces deux

villes ; ce phénomène, nous pouvons l'expliquer partiellement par l'entourage du Québécois.

Cités et villes, même si elles nous intéressent par leur vitalité et leur beauté, ne sont pas tout. On peut connaître Montréal et Trois-Rivières, Drummondville, Saint-Hyacinthe et Montmagny, et ne pas connaître le Québec. Pour cela, il faut parcourir les longues routes nationales qui se déroulent devant d'interminables rangées de fermes, et qui traversent les villages, si différents de ceux d'Europe malgré leur ressemblance. Il faut connaître, un peu, la vie du paysan, visiter sa ferme, voir le métier et la Ford, le radio et le rouet ; il faut se rendre compte de la part que le curé et le médecin, le notaire et l'agronome, prennent dans sa vie tranquille. Il faut rencontrer le pêcheur et le guide, le forgeron du village, devenu mécanicien de garage, le menuisier de campagne qui s'essaye parfois à la sculpture. Il faut parcourir les régions du Nord dont la solitude nous enveloppe littéralement. Il faut descendre la rive du Saint-Laurent, depuis les plaines du lac Saint-Pierre jusqu'aux hautes terres de Gaspé, s'attarder sur le merveilleux panorama de ses caps, de ses baies et de ses collines qui s'étale sous le regard ; il faut admirer la séduisante baie de Gaspé où l'histoire du Québec s'ébaucha.

Partez de Montréal à bonne heure, quelque matin d'été, et gagnez la rive sud du Saint-Laurent ; moins fréquentée que la rive nord, elle offre un paysage plus varié, un intérêt historique tout aussi grand. Vous montez la côte du pont Jacques-Cartier tout en regardant une dernière fois la longue étendue de quais et les hauts édifices — blancs piliers de pierre sur l'arrière-plan de la montagne — puis vous faites route vers Longueuil. On peut voir encore la maisonnette de pierre des Grant (non pas les propriétaires cependant), la seule famille noble du Canada ; la veuve d'un des Le Moyne s'allia

à la famille Grant, et l'Angleterre lui reconnut le droit au titre de son premier mari : baron de Longueuil. Comme on se sent attiré par les Le Moyne, ces frères aventuriers qui attaquèrent les Anglais à Terre-Neuve et au centre de l'État de New-York, partant, comme si de rien n'était, pour des excursions de mille milles à travers des régions sauvages, surgissant sur les rives de la baie d'Hudson pour capturer les forts des Anglais, descendant le Mississipi pour fonder la Louisiane ; soldats et marins depuis leur enfance, c'étaient des héros par atavisme. A Longueuil, aussi, on peut voir les vestiges du vieux chemin de fer qui partait du quai pour se rendre à Richmond, occasionnant au Grand-Tronc, qui traversait le fleuve sur le pont Victoria, sa première concurrence sérieuse. Quand les souscripteurs anglais cessèrent de payer leurs redevances, les actions furent revendues à des cultivateurs des Cantons de l'Est ; ceux-ci, nous rapporte-t-on, payèrent tant bien que mal, en beurre et en œufs qui servirent à la nourriture des équipes de construction.

Nous voilà rendus assez loin de Longueuil, mais toujours nous longeons le fleuve pour arriver à Boucherville, où la route vire assez brusquement entre deux magnifiques vieilles maisons, puis, à Varennes, Verchères et Contrecœur, anciens villages remplis de souvenirs historiques. A distance du rivage, nous apercevons un archipel d'îles enfoncées sous l'herbe verte et brillante et les bouquets d'arbres ; de l'autre côté, la rive nord s'étend vers les Laurentides dans l'arrière-plan brumeux. La route s'engage dans les terres et tout à coup nous nous trouvons au milieu des fermes de la vallée du Richelieu et nous passons à Saint-Ours. Nous voyons quelques hôtels, quelques boutiques, des garages, et, dans un jardin qui ressemble un peu à un parc anglais, le manoir, construit il y a un siècle et demi, mais si trans-

formé depuis, qu'on ne pourrait le reconnaître. Quelle douceur de vivre en un tel endroit, de promener ses regards au-dessus du gracieux cours d'eau et de s'abandonner à la rêverie du passé...

Nous rejoignons le Saint-Laurent à Sorel, où le fleuve s'élargit jusqu'aux larges surfaces du lac Saint-Pierre, puis, nous nous enfonçons encore une fois dans les terres, pour traverser, jusqu'à Nicolet, une agréable campagne où s'échelonnent de petites fermes. Nicolet est une ville de province bien typique, couverte d'arbres... et d'écoles, dominée par sa cathédrale d'une ampleur étonnante. Les écoles, sous la direction de religieuses ou de Frères, groupent la jeunesse de toute la campagne environnante. Bientôt, nous apercevons une haute tour d'acier avec, au sommet, des fils électriques qui s'étendent vers le Nord. Une autre tour, éloignée de plus d'un mille, lui fait face sur la rive opposée. Nous traversons le large marais de la rivière Godefroy qui réfléchit arbres et roseaux dans le miroir de son onde, gagnons le Saint-Laurent et là, devant nous, se profile Trois-Rivières, avec ses énormes amoncellements de billots et la fumée de ses cheminées.

Une riante campagne nous accueille, quand nous avons dépassé Trois-Rivières. Le sol est fait de glaise pesante et les rivières qui le sillonnent se sont creusées un lit profond ; nous descendons une longue côte, traversons une gorge, bien haut au-dessus du cours d'eau et nous regardons en bas la verdure qui ondule. Les villages sont maintenant de véritables villages ; depuis longtemps les maisons sont groupées autour de l'église paroissiale ; les garages eux-mêmes sont de vieilles granges transformées. Environ un mille plus bas que Saint-Jean-Deschaillons, vous trouverez une petite école ; gagnez la cour, à l'arrière, et vous pourrez contempler un splendide paysage. Devant vous, une falaise escarpée, bordée de

fourrés au sommet et couverte d'arbres au bas, s'élance d'une centaine de pieds vers la rivière. Le fleuve, atteignant presque deux milles de largeur, avec ses vagues étincelant au soleil, coule sous vos yeux et fuit à l'est et à l'ouest vers d'invisibles horizons. Sur la rive opposée, à votre gauche, vous pouvez distinguer les tours de Sainte-Anne de la Pérade. C'est en ce lieu que vécut Madeleine de Verchères après son mariage avec le seigneur de Lanaudière. Leur jeune fils, Thomas, suivit l'exemple maternel en se battant contre les sauvages. Un jour, sa vaillante mère et son père sont attaqués dans leur propre demeure par quatre sauvagesses et deux Abénaquis. Thomas arrive sur les lieux et, avec la première arme qui lui tombe sous la main, met aussitôt fin au combat. Au loin, à votre droite, s'avancent les longues pointes de Grondines, espèces de promontoires qui s'allongent comme des doigts dans le fleuve. En plein chenal, s'élève la fumée d'un bateau — on dirait, à cause de la distance, un bateau en réduction sur un étang — à la cheminée chamois (Pacifique Canadien) à moins qu'elle ne soit rouge et noire (Ligne Cunard) ou rouge, blanche et bleue (Canadien National). Au delà, la rive nord s'évanouit dans l'outremer du ciel, et vous vous imaginez voir, même si vous ne le pouvez pas, les bois et les lacs des Laurentides. Un peu plus bas, se profile la vieille seigneurie de Lotbinière ; vous aurez peut-être la chance d'entrevoir le beau jardin au-dessus de la Pointe Platon, d'où le vieux manoir centenaire contemple le fleuve à travers les arbres. C'est dans une excursion de ce genre que l'on conçoit ce qu'est le grand Saint-Laurent et comment il est, en réalité, le cœur du Québec. Le long de ses rives, se développèrent nos premiers établissements ; en été, il transporta les vaisseaux et les canots de nos premiers colons, puis, en hiver, il servit de route à leurs attelages de chiens et à leurs luges (toboggans). Le Saint-Laurent

conduisit Jacques Cartier, Champlain et leurs successeurs, au site de Montréal, et donna à la France la maîtrise de l'Ohio et du Mississipi. Wolfe est venu à Québec pour enlever cette maîtrise à la France et, à son tour, l'Amérique se souleva pour l'enlever à l'Angleterre ; mais le Saint-Laurent garda le Canada à l'Empire.

Aujourd'hui, il est la grande route de notre commerce, le canal dans lequel se déverse la houille verte de nos milliers de cours d'eau. S'il faut en croire les géologues, le continent pencherait par degrés et, un jour, notre fleuve serait à sec. Mais pour nous, Québécois, le Saint-Laurent est le symbole de l'éternité, si tant est que quelque chose de terrestre puisse l'être.

A une heure de la Pointe Platon, nous atteignons Saint-Nicolas ; nous croisons de jolis bois et une colline avant d'atteindre la vallée de la Chaudière. Nous voyons à notre gauche les hauts piliers "cantilevers" du pont de Québec que nous traversons par la route qui passe entre les voies ferrées, bien haut au-dessus des mâts des plus gros navires ; encore quelques minutes et nous sommes à Québec.

Poursuivons notre voyage jusqu'au Bas Saint-Laurent et, cette fois, voyageons par eau, suivant le sillage tracé par des générations de marins. Comme nous laissons la Pointe-Lévis, à notre droite, nous pensons à la famille de Henri de Lévy, duc de Ventadour, dont l'ascendance, se targuait-il, remontait à la Sainte Famille ; puis, nous rangeons les beaux champs et les bois de l'île d'Orléans — "l'île de Bacchus", comme l'ont nommée ses premiers explorateurs. Nulle part dans la province, excepté à l'Ile-aux-Coudres, pourrez-vous trouver une réplique plus parfaite du passé. L'Ile fut colonisée avant le XVIIIe siècle et, bien que les habitants terrifiés se fussent enfuis à l'approche de Wolfe, la population actuelle descend en majeure partie des premiers colons. Ils se ser-

vent encore d'attelages de bœufs ; ils continuent d'utiliser les herses et les charrues rudimentaires de l'ancien temps; ils persistent à croire aux revenants — quelques-uns du moins — et ils sont assez prospères.

Le Saint-Laurent s'élargit tout à coup. Le mont Sainte-Anne se profile au nord, puis une suite de collines, hautes et irrégulières, descendent par une pente escarpée vers le fleuve ; ici et là, les maisons se cramponnent à leurs bases. Nous frôlons l'Ile-aux-Coudres, si basse ; à l'arrière, la vallée de la Baie-Saint-Paul s'étend au loin jusqu'aux montagnes. Avec une lunette d'approche, on peut voir le ruban de la grande route, bordée de fermes étroites et toutes en longueur, la rangée continue des maisons dont, ici et là, l'agglomération forme un village ou une ville.

Les noms mêmes de ces localités ont une résonance particulière : Trois-Saumons, Cap-Saint-Ignace, Anse-à-Gilles, L'Islet, Saint-Jean Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Anne de la Pocatière, Rivière-Ouelle, Kamouraska, Rivière-du-Loup. Chacune a son histoire et ses légendes. Ici, la sorcière blanche poussa Madame Houel dans la griffe de l'Iroquois ; sur cette île, Chatigny mourut de faim ; là, le vieux Malcolm Fraser s'établit, après la conquête, et éleva son petit-fils, John McLoughlin, le célèbre gouverneur de l'Orégon.

Quatre-vingt dix milles en bas de Québec, sur la rive nord, entre deux caps, nous voyons l'embouchure du Saguenay. Si immense et si profond est ce fleuve, si énorme la fracture de ses falaises, que nos premiers explorateurs crurent à une route vers un nouveau monde.

Le Saint-Laurent s'élargit encore et, comme nous longeons la rive sud, la rive nord disparaît graduellement dans le lointain. A notre droite, les collines prennent l'aspect de montagnes ; les habitants de la région les appellent "Shickshock". Nous doublons maintenant la

péninsule de Gaspé. Il y a un nombre incalculable d'années, quelque commotion terrestre morcela la Gaspésie en vastes ondulations irrégulières : les collines immenses se succèdent vers l'ouest pour s'arrêter au littoral. La route passe au sommet des collines boisées puis court en bas, dans les vallées, grimpant à 2,000 pieds, dans l'espace de deux ou trois milles, redescendant à un village de pêche où, pour les sécher, on pose les morues ouvertes et vidées sur des vignots, tout comme faisaient les pêcheurs normands et bretons au temps de Cartier. Derrière les collines littorales, s'élèvent des montagnes encore plus hautes, couvertes de neige jusqu'en juin, dont les sommets dépassent de presque 5,000 pieds le niveau de la mer.

Enfin, nous atteignons l'extrémité de la péninsule ; nous apercevons les murs abrupts du cap Gaspé : long doigt de pierre projeté dans le golfe et pointant vers le sud-est ; nous le contournons et, à toute vapeur, nous entrons dans la baie. Nous sommes maintenant entourés de montagnes et partout les bois sont découpés par les fermes. Une longue langue de terre sablonneuse s'avance à gauche ; à droite, est une basse péninsule couverte d'arbres et bordée de plaines ; on peut y voir les fondations des vieux établissements français détruits par Wolfe. Une verdoyante élévation nous fait face maintenant ; plus au nord, ce sont les bas-fonds de la rivière Dartmouth ; au sud, la profonde rivière York ; le village de Gaspé est bâti sur le versant sud ; c'est là que Cartier, il y a quatre siècles, planta une croix et prit possession de cette terre au nom de Dieu et de la France.

Je voudrais faire remarquer un autre tableau : celui des bois du nord. Il y eut un temps où ce voyage vers le nord aurait pris des mois ; aujourd'hui, nous quittons Montréal en avion et quatre heures après nous traver-

sons les Laurentides. A mesure que nous nous élevons du sol, nous apercevons les terres fertiles de la campagne montréalaise, échiquier irrégulier fait de champs aux couleurs diverses divisés par deux rubans : la rivière des Prairies et la rivière des Mille-Iles. Nous volons bientôt au-dessus des plateaux laurentiens. Vu de haut, le sol paraît assez uni ; les forêts, d'un vert clair, commencent à empiéter sur les fermes ; c'est la zone des "bois-francs."

Les fermes elles-mêmes sont maintenant plus espacées ; elles se trouvent près des chemins et des rivières et sont entourées d'arbres, qui deviennent plus foncés car nous survolons des forêts de pins et de sapins. Puis, les habitations disparaissent ; excepté là où une éclaircie indique le travail de quelque compagnie de pulpe ou de papier, il n'y a pas de trace humaine, mais seulement des milles de pays boisé. En face de nous, le Canadien National s'est pratiqué un passage à travers cette verdure, et, ici et là, le long de la voie ferrée, une paroisse nouvelle a entamé la forêt.

C'est ici la région des actifs pionniers *Canadiens,* ces gens que Louis Hémon a si bien décrits et dont l'ambition est de "faire de la terre", d'abattre des arbres, de labourer le sol vierge, pour se transporter peut-être ensuite à un autre endroit plus nouveau, plus sauvage, et recommencer. Quand vous voyez ce qu'a fait le *Canadien* dans le nord du Québec, ce qu'il accomplit dans le nord de l'Ontario, comment il prospère dans l'Alberta, vous n'êtes plus si certain que la civilisation britannique est "incontestablement mieux adaptée aux besoins d'un nouveau pays." Là-bas, à gauche, c'est Noranda, dans le district minier du Québec, où d'immenses fonderies, récemment construites, noircissent le ciel et où l'or et le cuivre, dont Jacques Cartier entendit parler par ses amis les sauvages, sont extraits du sol. A Escalana, nous devons prendre un hydravion, car là cessent les

champs d'atterrissage. Nous continuons notre trajet vers le nord. Au-dessous de nous, les bois se succèdent sans arrêt, traversés partout par des rivières. Des milliers de lacs bleus nous renvoient la forme renversée du firmament. Ces forêts du Québec, dont la moitié appartient encore à la Couronne, couvrent plus d'un quart de la province. Après deux heures de vol au nord d'Escalana, nous discernons le Mistassini, le plus vaste de tous ces lacs, car il compte quatre-vingts milles de long, et, à son extrémité septentrionale, un poste de la Compagnie de la baie d'Hudson avec son petit magasin entouré d'un modeste groupe de maisons. Vous vous êtes parfois demandé pourquoi cette région est habitée ? Il faut la visiter pour le savoir. Sans doute, elle hospitalise une population instable de mineurs, de bûcherons, d'ingénieurs, (si on peut appeler "population" quelques personnes disséminées dans une forêt vaste comme la France) — des gens qui viennent et partent, selon les exigences de leur travail — mais combien d'autres qui ne partent pas et ne veulent pas partir ! Un je ne sais quoi, dans l'immensité des espaces, dans la pureté de l'air, dans les bois et les lacs, touche une corde au fond de leur cœur et, une fois que cette corde a vibré, le nord reste leur pays pour toujours.

Chapitre III

ENCORE UN PEU DE GÉOGRAPHIE

A mari usque ad mare.
(D'un océan à l'autre.)
Devise de la Puissance du Canada.

La province de Québec, avec ses rivières, ses montagnes et ses vallées fertiles, a si profondément influencé l'esprit et la manière de voir du *Canadien,* que nous sommes souvent portés à oublier sa part d'intérêt dans le reste du Dominion.

C'est en découvrant le pays et en le colonisant, que le *Canadien* a mérité son nom. Quand Jacques Cartier atteignit Stadacona, après s'être ouvert un passage à travers ce que d'autres explorateurs croyaient être un mur de pierre infranchissable, les sauvages lui firent du Canada une description géographique assez exacte. Ils lui parlèrent de la route fluviale qui, par l'Outaouais et la Mattawan, conduit au lac Huron et, aussi, des routes vers le nord par le Saguenay et la Gatineau. En 1615, Champlain se rendit au lac Huron et revint à son point de départ par l'Otonabée et la Trent. En 1667, le Père Albanel, missionnaire, guidé par des sauvages qui connaissaient bien le parcours, s'aventura vers le nord par le Saguenay, le lac Kénogami, le lac Saint-Jean et la Chamouchouan, pour gagner enfin le grand lac Mistassini,

la rivière Rupert et les rives de la baie d'Hudson. Les Lemoyne préféraient le trajet par l'Abitibi, mais ils considéraient comme un jeu les voyages à la baie d'Hudson par voie de terre. En 1723, le Père Laure, jésuite, dressa de la partie nord du Québec une carte plus exacte que toutes celles qu'on publia dans les cent-soixante années subséquentes.

Au XVIIe siècle, Daniel Greysolon du Lhut porta l'influence française dans l'extrême-ouest de l'Ontario. Au début du XVIIIe siècle, Pierre Gauthier de Varennes de la Vérendrye remonta la Kaministiquia jusqu'au site actuel de Winnipeg ; un de ses fils se fraya un chemin jusqu'à la rivière Saskatchewan et en explora le cours inférieur. La conquête anglaise enleva aux Français la direction des expéditions subséquentes mais, c'est justice de le rappeler, les voyageurs qui conduisirent Alexander Mackenzie au Pacifique, et Simon Fraser à l'entrée de la rivière qui porte son nom, étaient tous des *Canadiens*.

Nous avons vu l'explorateur à l'œuvre : voyons maintenant le colonisateur.

Le paysan *canadien* possède une double personnalité et l'une ou l'autre tendance de sa nature décide du choix de sa carrière. Tels aiment un coin de terre et se considèrent assez heureux s'ils peuvent filer leurs jours dans le vieux manoir où leurs ancêtres ont vécu, cultivant la même terre, remplissant les mêmes greniers. D'autres se sentent hantés par les mêmes ambitions qui menèrent du Lhut au lac Népigon, La Salle au Mississipi, d'Iberville à la Louisiane ; il leur faut trouver de nouvelles forêts à conquérir, un nouveau sol à défricher, "faire de la terre" à l'exemple de leurs ancêtres, puis, souvent, passer outre et laisser à d'autres mains la tâche d'ensemencer leur champ, de récolter leur moisson.

La description des premiers jours de colonisation dans le Québec retiendra plus loin notre attention. Notons

pour le moment que, dès 1709, s'étendait, le long du Saint-Laurent, une rangée ininterrompue de fermes, de Montréal à Sainte-Anne de la Pocatière, de même que sur les rives du Richelieu dans la direction de Saint-Jean.

Au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, les limites des établissements français reculèrent vers l'ouest, dans l'Ontario. L'étude des origines de cette province se fonde malheureusement sur une information très insuffisante. William H. Moore, le chercheur le plus intéressé à ce sujet, et aussi le plus perspicace, a retracé tous les faits qu'il lui fut possible de trouver. Lisez "The Clash" et "Polly Masson" et vous en apprendrez beaucoup sur l'histoire peu connue des colons français dans l'Ontario. "Après que le Haut-Canada, plus tard l'Ontario, eût été découpé dans le flanc du Québec, l'Anglo-canadien en négligea longtemps la partie nord pour rechercher plutôt l'établissement moins rude qu'offraient les plaines de l'Ouest. Ce dédain, plus ou moins raisonné, permit à la population, répandue par tout l'estuaire de l'Ottawa de remonter vers sa source, d'occuper les belles terres riveraines du fleuve et de ses tributaires, et ainsi la colonisation française s'épandait-elle comme un flot dans toute l'étendue du territoire dédaigné par l'Anglais...

Au sud-ouest, les Français abattirent les premiers arbres de ce qui devint le comté d'Essex. Dans la partie est de la province, il était naturel de trouver aussi des *groupements* français importants... Trente années de gouvernement britannique avaient passé, que les territoires aujourd'hui connus comme partie de l'Ontario étaient encore sous le régime de la tenure seigneuriale et la justice administrée selon le code français[1]."

Et M. Moore poursuit son récit, en nous parlant de l'héroïque abnégation des martyrs jésuites — ces saints

---

[1] Moore, *The Clash*, traduction, p. 96 sq.

qui, par amour de la religion chrétienne, endurèrent d'horribles tortures aux mains des Iroquois. Pour ce geste seul, le *Canadien* aurait droit à une mention dans l'histoire de l'Ontario.

Pour compléter notre esquisse, nous devons signaler un autre groupe qui a joué un rôle modeste, sans ostentation, dans la formation du Canada d'aujourd'hui, et qui s'est confiné dans une seule région du pays. Après que les vaisseaux du Grand Dérangement de 1755 et que l'expulsion de l'île Saint-Jean eurent conduit en exil la majorité des Acadiens français, il en restait encore un certain nombre dans les provinces maritimes actuelles et sur l'île du Prince-Édouard. Réduits à une défense formelle de s'éloigner et à une oppression certaine s'ils restaient au pays, quelques-uns — à pied, en canot ou sur de petites embarcations — se mirent en quête de nouvelles retraites. Ils n'étaient pas bien nombreux ; la plupart se fixèrent dans quelques éclaircies de forêt sur la côte du Nouveau-Brunswick ; presque tous les autres allèrent grossir les petites colonies de l'île du Prince-Édouard, de la rive de Gaspé, ou, bien loin dans le golfe, des îles de la Madeleine.

A un point de vue, l'Acadien n'entre pas dans le cadre de notre étude, car il n'est pas *Canadien* au sens strict du mot. Longtemps après la Confédération, les descendants des premiers Acadiens en Nouvelle-Écosse, continuèrent de distinguer le Canada, i. e., le Québec et l'Ontario, de leur province ; ils voient une distinction entre le *Canadien* et l'habitant de l'Acadie. C'est peut-être un point de vue un peu étroit, mais, comme celui du *Canadien,* il se rattache à l'histoire et à la géographie.

La situation géographique des Acadiens les a toujours tenus à l'écart. Le Nouveau-Brunswick, où ils vivent pour la plupart, a gardé, plus que tout autre endroit de l'Est canadien, son cachet primitif. Ce n'est que récem-

ment, avec l'exploitation des forêts, que l'industrialisme s'est emparé de la région-nord de cette province. Dès qu'on franchit la lisière de la côte où s'est confinée la colonisation, l'œil peut embrasser des milles et des milles d'espaces boisés.

A deux cents milles du littoral, se trouvent les îles sablonneuses de la Madeleine, faisant politiquement partie du Québec, mais tout à fait isolées avant la venue de l'avion. Le petit groupe qui s'y développe lentement s'adonne à la pêche dans les eaux environnantes et laboure un sol plutôt avare.

Quelques familles s'éparpillèrent sur la rive nord de la baie des Chaleurs, près de Carleton ; l'absence de toute communication par voie de terre les sépara longtemps de leurs voisins *Canadiens*. Au vrai, hier encore, on les reconnaissait à leur accent.

Un autre contingent persévéra dans l'île du Prince-Édouard. On leur permit bientôt de devenir sujets britanniques ; pourtant, jamais leur sort ne fut particulièrement heureux. Le premier gouverneur, Walter Patterson, donna, dans un décret, "liberté de conscience à tous, excepté aux catholiques." Texte étrange, pour le moins ! En 1830 seulement, les Acadiens réussirent à pratiquer librement leur religion.

Quelques-uns, parmi les descendants des Acadiens — 10 pour 100 environ de la population totale — habitent la Nouvelle-Ecosse. La plupart sont issus des proscrits qui furent amenés à la baie Sainte-Marie quand le gouvernement anglais se repentit du Grand Dérangement. Séparés de leurs compatriotes, isolés au milieu de leurs voisins anglo-saxons, ces survivants sont comme une relique de la France du XVIIIe siècle.

Cet isolement géographique, dans une région qui n'a jamais été prospère, en matière de finances, explique l'attitude déprimée des Acadiens. Car ils ont vraiment

une attitude déprimée : jamais ils ne se sont remis complètement des misères que leurs ancêtres ont endurées et, comme peuple, le destin ne les a guère favorisés. Comparez leur cas, par exemple, avec celui des colons de Saint-Albert, dans l'Alberta, qui savaient exploiter, et qui exploitèrent la fécondité des prairies. Durant presque deux siècles, l'Acadien a difficilement assuré sa subsistance par la pêche, la chasse et la culture du sol. Il ne garde aucune reconnaissance envers l'Anglo-canadien qui ne l'a jamais aidé, envers le *Canadien* qui était trop pris pour s'occuper de lui. L'Acadien souffrit doublement de son isolement car il se savait issu de bonne souche. Ceux que le Québec accueillit, y firent leur marque. Les Thibaudeau, les Morin, les Gaudet, les Landry et les Trahan firent honneur à leur nom et à leur nouveau pays. Une minorité retourna au Poitou et les historiens relatent que la proportion de ceux qui pouvaient lire et écrire était quatre fois plus élevée chez eux que parmi la population environnante.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'Acadien du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse a hérité d'une sorte de "complexe malchanceux". Il a joué de malheur durant de longues années et, dans son for intime, il se savait capable de plus grandes choses.

Les quelques dernières années ont apporté certains changements. L'Acadien le constate enfin : il a accompli quelque chose de remarquable ; par le seul fait d'avoir réussi à subsister, à garder sa personnalité et son individualité dans les circonstances où il s'est trouvé, il s'est acquis le respect de l'univers. Il se rend compte, aussi qu'il a mérité sa place au soleil ; comme le *Canadien,* il a son mot à dire dans le pays qu'il habite et, il en a la certitude, personne ne lui refusera ce droit. Il se libère peu à peu de son sentiment de défaitisme. Son seul dan-

ger, maintenant, sera de tenir, de propos délibéré, à la séparation qu'on lui imposa si longtemps.

Revenons maintenant aux autres *Canadiens* et voyons les résultats de la période de colonisation accidentelle qui commença avec le XIXe siècle.

Il faut attribuer ce développement à l'activité commerciale et aux relations entre le Canada, au nord, les États-Unis et les Provinces maritimes, au sud, ainsi qu'à la construction subséquente des grandes routes. Le *chemin Témiscouata* remplaça le vieux sentier qui reliait Notre-Dame-du-Portage au lac Témiscouata, première étape de la route vers les Provinces maritimes ; à une époque où les rapports avec les États-Unis étaient tendus, on construisit le chemin Kempt entre Métis et Mann sur la baie des Chaleurs, parce que le *chemin Témiscouata,* passant à proximité des frontières, était plutôt vulnérable ; le *chemin Elgin* passait dans les terres, près de Saint-Jean Port-Joli ; le *chemin Kennebec* conduisait à la côte du Maine ; le *chemin Craig* unissait Lévis aux Cantons de l'Est. Ces routes étaient à peine pratiquées que de laborieux jeunes gens commencèrent à découper des terres dans la forêt avoisinante et le sol de ces nouveaux districts devint bientôt productif. Vers 1860, commença une période de colonisation intense ; on construisit des chemins en plus grand nombre, plus en vue d'aider à la colonisation que pour faciliter les moyens de communication. Le long des seigneuries du Saint-Laurent les "chemins de concession", parallèles à la rive, se multiplièrent.

Pour remplacer le *chemin Kempt,* on ouvrit, à travers la vallée fertile de la Matapédia, une nouvelle voie qui grimpait sur les collines montagneuses pour s'engager ensuite dans les vallées étroites. (Les ingénieurs royaux qui bâtirent le *chemin Kempt* n'avaient pensé qu'à leurs travaux sans s'inquiéter si les terres étaient cultivables).

Le *chemin Taché* avait pour but de conduire au territoire que traverse maintenant la voie sud du Canadien National, entre la Beauce et l'embouchure de la Restigouche. La vallée étale, au centre de laquelle se trouve le lac Saint-Jean, fut ouverte à la colonisation. De jeunes cultivateurs *canadiens* se dirigèrent vers toutes ces terres nouvelles et se mirent aussitôt à l'œuvre. La compagnie "British American Land" obtint d'immenses concessions dans les *Townships* (Cantons de l'Est) et les offrit aux immigrants anglais pour s'y établir. Les Anglais trouvèrent le Québec froid et catholique et, comme résultat, la compagnie dut offrir, aux mêmes termes, les terres aux *Canadiens* et aux Américains. Ce fut une invasion de *Canadiens*. Ceci, soit dit en passant, est l'histoire véridique de cet "envahissement français" des Cantons de l'Est que l'on attribue parfois à des machinations habilement ourdies pour évincer les Anglo-canadiens.

Au début du XIXe siècle se dessina un mouvement d'émigration, peu considérable mais continu, vers l'Extrême-Ouest. Des jeunes gens du Québec se mirent au service des compagnies qui s'occupaient de la traite des fourrures ; ils parcoururent en tous sens les *portages* des Grands lacs et de la Terre de Rupert, descendirent le Columbia jusque dans l'Orégon, s'allièrent à des filles de la prairie, puis quittèrent leur emploi pour demander à la chasse et à une culture élémentaire, leurs moyens de subsistance. De cette souche, mêlée plus tard de sang Orkney, descendirent les Métis ou Bois-Brûlés qui, sous le commandement de Louis Riel, résistèrent si fermement aux premières tentatives du nouveau Dominion pour élargir ses frontières. Leur population augmenta graduellement — en 1870, il y avait 600 Métis dans le seul voisinage de Batoche — et devint notoire au second soulèvement de Riel.

La vie de ces premiers habitants de l'Ouest et de leurs

enfants métis se lit comme un roman. François Beaulieu accompagna Alexander Mackenzie dans son célèbre voyage au Pacifique. Son fils, un autre François, "le premier des Métis", traça pour John Franklin une carte de la Coppermine et de la Côte Arctique et servit de guide à cet explorateur au lac du Grand-Ours. L'amusement favori du jeune Beaulieu était la rixe ; c'était un grand chef parmi les Indiens et un Henri VIII en matière de femmes. Mais quand, à l'âge de 76 ans, il rencontra les missionnaires pour la première fois, il se convertit sans difficulté — la langue que parlait son père, on le suppose, facilita la tâche — et sur le champ il résolut de devenir apôtre lui-même. Le fameux Waccan, dont le vrai nom était Jean-Baptiste Boucher, suivit Simon Fraser au lac Stuart, dans la Colombie canadienne, et plus tard explora avec lui la rivière Fraser. Waccan était un homme d'un courage extraordinaire. Un jour, il entend dire que son frère utérin a été assassiné par les Indiens Babines ; il part seul, parcourt cent trente-cinq milles, tue le meurtrier au milieu de ses amis et revient sain et sauf. Il devint interprète-en-chef au fort Saint-James, sur le lac Stuart, et mourut presque nonagénaire après avoir vécu des centaines d'autres aventures dont chacune aurait pu lui coûter la vie. Joseph Larocque parcourut tous les sentiers et toutes les rivières de l'Ouest, se hasarda dans les plus téméraires aventures et finit ses jours comme pensionnaire des Sœurs Grises à Ottawa.

D'autres furent moins fortunés. Embauché comme cuisinier à la première expédition de John Franklin, Samandré céda ses propres vêtements à son chef quand celui-ci fit sa vaine randonnée au fort Providence pour y chercher du secours. Le dernier sur la liste, Jean-Baptiste Dubois, eut la plus étrange destinée : il fut tué et mangé par son patron.

Si nous en avions le temps, nous pourrions allonger la liste de ces aventuriers métis. C'étaient des pionniers d'une espèce étrange. Ils ressemblaient plus à leurs ancêtres indiens qu'à leurs aïeux écossais ou français ; ils vivaient à la manière des Indiens en pays indien ; jamais ils n'eurent l'intention d'être les précurseurs de la civilisation, en réalité, ils en ont retardé la marche. Cependant, ils finirent par emboîter le pas et leurs enfants, bien qu'ils aient conservé beaucoup du laisser aller indien, ont cessé de subir tout ce qu'il y avait d'impulsif dans leurs veines.

D'autres *Canadiens* dans l'Ouest, même sur la côte du Pacifique, gardèrent pur leur sang. Mentionnons, par exemple, la colonie intéressante, bien que temporaire, fondée à l'embouchure de la rivière Columbia par John McLoughlin, petit-fils de Malcolm Fraser et originaire de la Rivière-du-Loup. Si le gouvernement anglais de 1840 eut donné à John McLoughlin l'assistance qu'il méritait, ce petit groupe de colons canadiens-français aurait peut-être changé la destinée de toute la côte du Pacifique. Mais les Etats-Unis obtinrent l'Orégon et les Canadiens français partirent ou furent absorbés. Aujourd'hui, seuls demeurent des noms comme Les Dalles, Boisé et La Grande, qui rendent témoignage à l'héroïsme des premiers colons qui les ont portés.

Même si cela nous éloigne un peu de notre sujet principal, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelles fonctions remplissait le *Canadien*, à cette même époque, dans la partie nord-ouest des États-Unis d'alors. Les villages du Mississipi — Kaskaskia, Cahokia, Prairie-du-Rocher et Vincennes — commencèrent à décroître, il est vrai, après la conquête anglaise ; mais les établissements situés plus à l'ouest prirent un essor continu ; en 1875, les petits groupements disséminés dans le Minnesota, le Michigan et le Wisconsin, s'élevaient à environ

50,000 âmes et ils avaient gardé leur langue et leur caractère français. Pierre Ménard, le premier gouverneur de l'Illinois, était un *Canadien ;* Crépeau, un des premiers gouverneurs du Michigan, était *Canadien,* lui aussi ; Salomon Juneau fut le premier maire de Milwaukee ; parmi les fondateurs du Wisconsin, se trouvaient des Langevin, des Langlade et des Grignon ; Noël Levasseur établit une colonie dans l'Illinois. François-Xavier Aubry créa un courant de commerce entre Saint-Louis et Santa-Fé, en dépit des Apaches qui semaient alors la terreur. C'est lui qui porta la fameuse dépêche du fort Union au fort Indépendance, parcourant huit cents milles en cinq jours et seize heures. Le chiffre d'affaires de son commerce était considérable pour l'époque ; en une circonstance, il acheta pour $300,000 de marchandises en deux jours et, malgré des risques extraordinaires de transport, car la plupart de ses expéditions devaient traverser le pays indien, il connut une très grande prospérité. En 1885, il fut poignardé par un certain major Weightman, agent d'avant-garde d'une compagnie de chemin de fer, présage désagréable de la victoire du "cheval de fer".

Les descendants de ces *Canadiens* sont aujourd'hui submergés dans le "creuset" américain ; ils ne savent plus comment prononcer leur nom, mais ils se souviennent encore avec orgueil des pionniers qui furent leurs ancêtres.

Un établissement plus tardif, celui de Saint-Albert, mérite une mention spéciale. Ce fut en 1863 que le P. Lacombe, O.M.I. fonda une mission à neuf milles au nord d'Edmonton et l'appela Saint-Albert, en l'honneur de son patron. Là et dans le voisinage, se groupèrent des *Canadiens* du meilleur type, dont les descendants sont aujourd'hui les plus influents et les plus prospères de tous les Français de l'Ouest. Plus tard, le P. Lacombe

réussit à conduire un nouveau courant migrateur vers le Manitoba. 900 émigrants s'y dirigèrent en 1876 ; ils renforcèrent beaucoup la colonie déjà existante et essaimèrent en petit nombre dans les prairies. Nombreux furent les confrères oblats du P. Lacombe à servir la cause de la civilisation dans l'Ouest. Leur but principal était d'enseigner la religion, car les Oblats de Marie-Immaculée appartiennent à une Congrégation missionnaire ; mais, par leur exemple, leur enseignement et leur dévouement inlassable, par leur travail, surtout, au milieu des Indiens et des Métis, ils se sont acquis une place d'honneur dans les fastes du peuple canadien.

Même après une étude aussi brève sur la participation du Canadien français à l'œuvre nationale, nous devons admettre volontiers qu'il a droit à une part considérable dans notre pays. Il est regrettable que deux facteurs aient concouru à nous voiler cette vérité.

Les barrières géographiques qui divisent le Canada en diverses parties ont d'abord contribué à séparer les Canadiens. Cela n'aurait pas dû arriver, mais nous l'avons laissé faire. Les Rocheuses encaissent la Colombie canadienne.

Les barrières géographiques qui divisent le Canada en que inconquise du nord de l'Ontario isolent l'Est de l'Ouest. Les longs rubans d'acier du Canadien National et du Pacifique Canadien sont les seuls traits d'union entre les autres provinces et les provinces maritimes. L'île du Prince-Édouard, à certaines saisons, a longtemps été d'accès très difficile. La Nouvelle-Écosse est une presqu'île. Les conflits économiques et les différences de point de vue étaient inévitables et le fait que les barrières géographiques coïncidaient avec les limites provinciales a fait ressortir toutes ces difficultés. Chaque province a donné dans un nationalisme étroit. L'habitant de l'Ouest continue de se défier de l'habitant de l'Est. Il est enclin à traiter le Montréalais comme un cupide profiteur et il

met en doute le désintéressement de la participation de Toronto dans le développement des prairies. Le Montréalais estime que le port de Montréal lui appartient exclusivement, et il oublie qu'Edmonton et Régina y ont aussi des droits.

Les difficultés s'aggravent encore quand, aux barrières géographiques, nous ajoutons les conflits ethniques et linguistiques. Si les habitants de l'Ontario et des prairies sont portés à regarder les autres Canadiens comme des gens du dehors, ils considèrent le Québécois presque comme un étranger. J'ai entendu plusieurs de mes amis de l'Ontario parler du *Canadien* avec les mêmes expressions désobligeantes dont se servent quelques Anglais et quelques Américains à l'égard des Français. On comprend alors que le *Canadien* fasse usage envers l'Anglo-canadien de la même monnaie avec intérêt en plus, et que son sentiment de propriété, dans sa propre province, soit accru par l'attitude exclusiviste de ses compatriotes. L'Acadien de son côté, nous l'avons vu, sent que l'Anglo-canadien l'a opprimé et que le *Canadien* l'a abandonné.

Il est impossible de mesurer tout le mal qu'a fait au Canada ce provincialisme médiéval. Les querelles amères qui éclatèrent au sujet de l'établissement des écoles séparées, quand les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan furent incorporées à la Confédération, montrèrent comment de nombreux Anglo-canadiens non seulement minimisaient les droits du *Canadien,* mais nourrissaient une vive aversion envers lui. En 1930, j'ai entendu des gens mettre sur un même pied la population française de la Saskatchewan et les Ukrainiens, les Finnois et les autres étrangers. Il est inutile de s'engager ici dans un débat sur les nébuleuses questions constitutionnelles, touchant l'usage du français, ou de disséquer le cadavre des problèmes scolaires de 1905. Mais il est

grand temps, par ailleurs, que tous les Canadiens comprennent que le Canadien français s'intéresse autant qu'eux au Dominion tout entier. Quand on aura compris ce point, alors seulement, disparaîtront les idées de séparatisme et de provincialisme. Le Canada sera vraiment le Canada.

Chapitre IV

LE CADRE HISTORIQUE

> "Nous sommes venus il y a trois cents ans, et nous sommes restés... Ceux qui nous ont menés ici pourraient revenir parmi nous sans amertume et sans chagrin, car s'il est vrai que nous n'ayons guère appris, assurément nous n'avons rien oublié."
>
> LOUIS HÉMON, *Maria Chapdelaine*, p. 251.

Il est difficile de comprendre un peuple si on ne connaît pas un peu son histoire et ses relations avec le pays qu'il habite. Il est impossible de comprendre le *Canadien* sans considérer avec sympathie les circonstances qui ont concouru à son évolution.

Nous ne pourrions, même si c'était utile, entrer dans les détails ; il nous faut cependant, malgré la brièveté nécessaire de notre étude, examiner au moins quelques-uns des fils qui forment la trame de l'histoire *canadienne*.

Nous discernons deux faits historiques sans beaucoup de difficulté. Le premier est la forte influence religieuse, qui persiste encore et qui a présidé à l'établissement du Canada français. L'attachement du peuple à la terre est le second. Jusqu'à une époque assez récente le *Canadien*, fût-il seigneur ou "habitant", était un campagnard plutôt qu'un citadin ; son orientation soudaine vers la ville, son effort pour s'ajuster à des conditions nouvelles dans

un monde transformé, ne doivent pas nous faire oublier ses origines.

Dans ce chapitre, nous considérons le premier de ces faits : l'influence religieuse. Nous avons déjà dit quelques mots du rôle des missionnaires dans la colonisation de l'Ouest et du Nord-Ontario : nous y reviendrons. Dans l'intervalle, reportons-nous aux premiers jours de la colonie et voyons ce qui se passait dans le Québec.

Le XVIe siècle, qui vit la naissance de la colonie canadienne, fut un siècle aux changements multiples. Les croyances séculaires étaient ébranlées ; l'univers catholique, effrayé par le développement du protestantisme, s'efforçait d'assurer son avenir.

On ne pourrait trouver meilleure illustration du sentiment des catholiques que celle qui se trouve dans l'introduction au deuxième volume des voyages de Cartier. Cette relation est l'œuvre, non de Cartier, mais de quelque docte et studieux secrétaire. L'auteur s'adresse au Roi : "Et maintenant encores à présent, voions comme les meschans Lutheriens, (apostatz et imitateurs de Mahonnet), de jour en aultre, s'efforcent d'icelle obnubiller (notre sainte foi), et finablement tout estaindre... Parreillement auxi voit on comme... les princes chrestiens s'efforcent d'icelle augmenter et accroistre, ainsi que a faict le catholicque Roy d'Espaigne es terres qui, par son commandement, ont esté descouvertes à l'occidant... où on a trouvé inumérable peuple (s), qui a esté baptisé et réduit à nostre très-saincte foy.

Et maintenant en la présente navigation... pourrez veoirs et savoir la bonté d'icelle (terre), la innumérable cantité des peuples y habitans, la bonté et paisibleté d'iceulx, et pareillement la fécondité du grant fleuve qui decourt et arouse le parmy d'icelles voz terres... (Les) quelles choses donnent à ceulx qui les ont veues, certaine espérance de l'augmentation future de nostredicte

très-saincte foy (&) de voz seigneuries et nom très-chrestien..."[1].

Dans son éloge de l'art de la navigation, Champlain nous déclare : "J'ai toujours eu de désir de faire fleurir dans la Nouvelle-France le lis avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine."[2].

Antoinette de Guercheville, une pieuse personne et, pour ces temps, extraordinairement pure d'esprit (elle semble avoir repoussé les avances royales de Henri IV avec beaucoup de fermeté), reçut de Louis XIII, immédiatement après son accession au trône, une charte qui lui octroyait toute l'Amérique du Nord, la Floride exceptée. Elle se hâta de nommer pour agents les Jésuites, pour qui elle venait d'acheter des parts en Acadie. Dès leur arrivée à Port-Royal, ils trouvèrent Poutrincourt déjà installé avec une charte antérieure à la leur et bien valide, et il s'ensuivit une série de disputes. Peu de temps après, Jacques Ier, sans se soucier des actes du monarque français, accorde à Sir William Alexander deux concessions dont l'une comprend la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, l'autre le Saint-Laurent avec ses rives ; il en résulta une querelle à trois, entre huguenots français, catholiques français et néo-Anglais, pour la possession de l'Acadie qui passa de l'un à l'autre comme un volant. La charte de Mme de Guercheville disparut dans la discussion ; nous avons rappelé ce fait car il montre comment la religion est entrée dans l'aventure canadienne et aussi quels ont été les résultats de son influence dans ce domaine.

L'établissement de Montréal fut religieux dès ses plus lointaines origines. Le Royer de la Dauversière — un mystique dont la piété ne reculait pas devant les flagel-

---

1 *The Voyages of Jacques Cartier*, éd., Biggar, p. 90-91.

2 Champlain, *Oeuvres*, éd. Laverdière, II, p. V.

lations et qui, chose assez curieuse, était receveur des tailles de son métier — résolut, avec le sincère et enthousiaste M. Olier, de planter la bannière du Christ dans ce qu'ils croyaient être "le repaire des démons". Pas n'est besoin de raconter de nouveau les visions merveilleuses qui les inspirèrent ; leur entreprise était si fantastique que son exécution même en devint miraculeuse. Le site qu'ils choisirent était éloigné des quelques établissements alors existants, dans le voisinage de tribus indiennes ; le gouvernement d'alors n'était aucunement intéressé à leur projet ; à Québec, les colons et les Cent-Associés se montraient hostiles ; minces étaient les fonds disponibles. Les fondateurs n'en persistèrent pas moins dans leurs desseins. Quarante trois personnes, parmi lesquelles plusieurs dames de la Cour, se joignirent à M. de la Dauversière et à M. Olier et l'on forma la société de Ville-Marie. M. de Lauson et la Compagnie des Cent-Associés se dessaisirent de l'île de Montréal et le roi accorda une nouvelle charte à la jeune Société. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, un saint Georges canadien qui avait hâte de combattre pour sa foi, fut nommé chef militaire en sa qualité de soldat. A la suite d'un service religieux tenu à Notre-Dame de Paris, en février 1642, la nouvelle colonie fut consacrée à la Sainte Famille sous le nom de Ville-Marie de Montréal.

Les choses continuèrent comme elles avaient commencé.

L'histoire des Sulpiciens et celle des premiers ordres, les Récollets et les Jésuites, l'œuvre missionnaire des Oblats de Marie-Immaculée, les travaux — moins considérables, mais marqués au coin du même dévouement — des autres congrégations, constituent les premiers chapitres de notre histoire auxquels nous ne pouvons attacher trop d'importance.

Les Récollets arrivèrent les premiers. Ils appartenaient

à une branche de l'ordre franciscain qui avait été introduite en France vers 1592. Les Récollets faisaient vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et, comme religieux, ils ne se mêlaient pas habituellement à la société laïque, ni ne s'occupaient d'affaires temporelles. Champlain, qui les amena avec lui, considéra peut-être que ces humbles frères-mineurs pourvoieraient à peu de frais aux besoins de la religion et ne s'immisceraient pas dans son gouvernement. Le succès apostolique de ces religieux ne répondit pas à leurs espérances ; plus que les Indiens, les soldats et les colons se montrèrent réfractaires à leur apostolat ; le support financier qu'ils reçurent ne pouvait suffire à leurs exigences pourtant modestes, et ils décidèrent de réclamer de l'aide. Ils firent appel, naturellement, à la puissante armée qui avait été formée, quelque quatre-vingts ans plus tôt, pour la défense de l'Église catholique : la Compagnie de Jésus.

Les Jésuites appartiennent à un ordre foncièrement militant. Le Jésuite doit descendre dans l'arène, rencontrer le laïque sur son propre terrain, remplir son rôle dans les affaires, et, comme tout soldat, assurer, autant que possible, le triomphe de sa cause. Le nom même de cette société, Compagnie de Jésus, évoque son caractère militant. Le succès le plus notoire des Récollets fut l'obtention de ce nouveau renfort ; par la suite, les Récollets retournèrent en France pour ne revenir au pays qu'après quarante années d'absence. Durant ce laps de temps, les Jésuites dominèrent la vie religieuse et, à certains degrés, la vie civile du Québec. Nous avons déjà rappelé, trop brièvement, l'héroïme de leurs martyrs, l'initiative, le courage et l'habileté de leurs explorateurs. L'atmosphère de la petite colonie était celle d'un monastère fortifié : le roulement du tambour et le tintement de la cloche divisaient la journée. Et l'influence des Jésuites dans les affaires canadiennes ne s'arrêtait

pas au golfe Saint-Laurent. Leur puissance d'action s'étendait jusque dans la mère-patrie où les différends entre l'Église et l'État avaient éclaté dans la controverse entre Gallicans et Ultramontains. Ultramontains eux-mêmes, ils réussirent à déterminer la nomination, comme vicaire apostolique au Canada, du plus remarquable des hommes d'Église canadiens : François de Montmorency-Laval. Mgr de Laval et les Jésuites formaient une association redoutable. D'Argenson, d'Avaugour, de Mésy, de Courcelles, tous ces gouverneurs, l'un après l'autre, vinrent au pays, se heurtèrent à l'évêque et reprirent le chemin de la France. Quand Frontenac arriva en 1672, Mgr de Laval était en France et devait revenir dans la colonie, fortifié d'une nouvelle autorité, celle d'évêque titulaire de Québec ; alors seulement, y eut-il un chef du pouvoir civil d'une trempe vraiment égale à celle du grand évêque. L'œuvre de l'éducation, commencée en 1637, lors de l'ouverture du Collège des Jésuites, se poursuivit quand le Séminaire de Mgr de Laval ouvrit ses portes en 1663. La conséquence de ces fondations, en des temps si difficiles, se fait encore sentir de nos jours dans le Canada français. Nous verrons comment pour tout bon catholique — et, dans l'ensemble, les *Canadiens* sont tous de bons catholiques — l'éducation et la religion sont étroitement liées. Peut-être ont-ils raison, et il vaut la peine de noter que, par l'étude des mathématiques pures au lieu de la foi, nos plus grands savants en viennent à la même conclusion.

Malgré tous les travaux de Mgr de Laval, malgré sa grandeur morale, car il fut grand, malgré toute sa sainteté, car il vécut en apôtre, Mgr de Saint-Vallier devait laisser dans la province de Québec une marque tout aussi profonde. Lorsque Mgr de Laval résigna sa charge, en 1685, Mgr de Saint-Vallier révoqua le projet le plus important de son prédécesseur : garder le Canada

un pays de missions administrées par des missionnaires qui résideraient au Séminaire de Québec. Ce fut Mgr de Saint-Vallier qui multiplia les paroisses de haut en bas du Saint-Laurent. Ce fut lui encore qui posa la première pierre de ces petites églises qui s'élèvent le long des routes du Québec, et autour desquelles, peu à peu, se groupèrent bientôt la maison du menuisier et du forgeron, celle du trafiquant, du notaire et du curé lui-même.

La primitive histoire de Québec nous parle à tel point des Jésuites que la part des Sulpiciens dans notre drame national est laissée plutôt dans l'ombre. Parkman, consacrant tout un volume à la Compagnie de Jésus, a forcé les Anglophones à remarquer la grandeur de la tâche accomplie par les Jésuites. Mais aucun écrivain anglais n'a traité, par le menu, de l'œuvre des Sulpiciens et j'en trouve une raison dans ce fait que, dans leur sincère humilité, leur main gauche a toujours ignoré ce que faisait leur droite. Jamais hommes n'ont été moins avides de publicité que ces prêtres séculiers, les Messieurs de Saint-Sulpice. Comme Seigneurs de l'île de Montréal, ils ont multiplié les œuvres dans l'étendue de leur immense domaine, employant leurs revenus à de bonnes causes. Ils ont construit et maintenu le Collège de Montréal ; ils ont souscrit un million de dollars à l'Université de Montréal ; ils ont fondé ou aidé à la fondation de mainte école ; ils ont secrètement secouru plus d'une paroisse rurale. Il y a un siècle, ils ont construit la plus grande église de l'Amérique du Nord, et nous avons un intéressant témoignage de leur empressement à coopérer avec les Anglais, nouvellement arrivés, dans ce fait qu'ils ont déjà confié l'administration de leurs propriétés à un Anglo-protestant et qu'un Écossais, John Redpath, reçut un de leurs premiers contrats.

Aux premiers jours, pendant le siècle de guerre intermittente entre la France et l'Angleterre, les Sulpiciens,

aidés par les Récollets et les prêtres des Missions-Étrangères de Québec, prirent une part importante à la lutte pour l'Acadie. De ce groupe, les Récollets arrivèrent les premiers. L'occupation temporaire de l'Acadie par les Anglais, entre 1654 et 1667, mit un terme à leurs travaux ; ils furent remplacés par les prêtres des Missions-Étrangères quand la colonie redevint possession française. Néanmoins, ils ne tardèrent pas à revenir et ils étaient en Acadie lorsque le traité d'Utrecht, en 1713, annexa cette colonie à l'Angleterre. Le gouvernement français, malgré le traité, espérait reprendre l'Acadie, et ce furent les Récollets qui incitèrent les Acadiens de la Nouvelle-Écosse à refuser le serment d'allégeance au Roi d'Angleterre. Le traité laissait les colons libres de "se retirer dans un autre lieu" ou de devenir sujets britanniques ; ils ne firent ni l'un ni l'autre. Mais les Récollets, tout en contrariant l'Angleterre, ne donnaient pas satisfaction à la France et, à la suite de protestations de la part de l'Angleterre, le gouvernement français les rappela.

Les Sulpiciens leur succédèrent et M. de Breslay à Port-Royal, M. de la Goudalie aux Mines, M. Desenclaves à Beaubassin, eurent charge d'âmes en Acadie. Leur tâche était difficile ; Philipps, le gouverneur anglais, ne réussit pas à obtenir des Acadiens le serment d'allégeance et, au début, avec ses promesses de neutralité, il gagna certainement les curés à la cause du gouvernement britannique. En fait, il existe une copie authentique d'un certificat, contresigné par M. de la Goudalie et un autre prêtre, dans lequel on rattache le serment d'allégeance à la déclaration de neutralité. Armstrong, laissé en Acadie en qualité de lieutenant-gouverneur après le départ de Philipps pour l'Angleterre, chercha à obtenir des habitants de Port-Royal un serment d'allégeance sans réserve. Il échoua dans sa tentative ; en marge de la traduction française du serment, Armstrong, nous dit-on,

avait inséré une déclaration de neutralité "afin de surmonter ainsi, par degrés, leur répulsion." Il n'y a pas à s'étonner si les curés se faisaient un devoir de rester toujours aux aguets. La période subséquente fut comparativement paisible. A la reprise des troubles, les prêtres et les missionnaires furent encore impliqués. La part active des missionnaires, à cette époque, a donné lieu à mainte dispute. Quelques-uns d'entre eux suivirent des troupes de guerre, prenant part aux combats, et firent tout en leur pouvoir pour soulever les colons contre leurs nouveaux maîtres anglais. On en a accusé un, en particulier, l'abbé Le Loutre, prêtre des Missions-Étrangères, de transgresser les lois de la guerre civilisée et d'avoir fermé les yeux sur le meurtre d'un officier anglais. L'accusation n'a jamais été prouvée et ne le sera jamais ; en tout cas, nous le verrons, la guerre dans ces temps-là n'était pas civilisée, si tant est qu'elle le soit maintenant, ce qui est douteux.

Il faut, dans cette discussion, se souvenir de ceci : ce furent les missionnaires, et non les curés, qui prirent part aux combats et se mêlèrent de politique, et ces missionnaires étaient encore Français, dépendant du Canada et non de l'Acadie. Les curés sulpiciens en Acadie ont pu se tromper, commettre des fautes qui, de fait, tournèrent au détriment des Acadiens ; mais personne n'a mis en doute leur courage personnel ni leur intention de rechercher le salut des âmes et le bien de leurs ouailles.

L'attitude du clergé catholique a été plus importante encore, durant les périodes de troubles subséquentes. L'acte de capitulation de Québec garantissait aux "nouveaux sujets" de George III le droit de pratiquer leur religion. Vint ensuite le traité de Paris, un peu plus circonspect. L'Acte de Québec de 1774 non seulement assurait aux *Canadiens* le libre exercice de leur religion,

mais leur concédait l'usage de leur propre système légal et confirmait le clergé dans son droit de percevoir la dîme — c'est-à-dire la vingt-sixième partie des produits du sol. Les colonies britanniques du sud, mûrissant déjà pour la révolte et incroyablement aigries, purent à peine trouver des mots pour exprimer leur fureur. A l'automne de 1774, le Congrès déclara que l'Acte de Québec était "injuste, inconstitutionnel, et extrêmement dangereux, parce que destructif des droits américains" ; que le Parlement britannique avait établi au Canada une religion qui avait inondé leur île de sang et "avait disséminé l'impiété, le fanatisme, la persécution, le meurtre et la rébellion dans toutes les parties du monde."[3].

Quelques jours plus tard, la même assemblée invitait le Canada français à participer à sa révolte contre la tyrannie. Dans un passage fort suprenant de cette adresse, on conseillait aux *Canadiens* de se défier : leur religion catholique étant rétablie, ils pouvaient maintenant s'attendre aussi à l'Inquisition ! On incitait les habitants à se révolter contre la tenure seigneuriale, contre les lois établies, contre tout ce qu'avait fait l'Angleterre. La population anglaise du Canada, de Montréal surtout, composée en grande partie d'aventuriers ou pis encore, sympathisa avec le mouvement américain et une propagande de sédition fut menée dans toute la campagne canadienne. Cette propagande eut apparemment quelque effet. Quand les forces américaines envahirent le Canada en 1775, les habitants consentirent volontiers à leur vendre des vivres, quelques-uns mêmes allèrent grossir les rangs des envahisseurs. Puis le clergé donna ses directives. Mgr Briand publia un mandement dans lequel il exaltait le gouvernement britannique et ordonnait aux *Canadiens* de défendre leur pays. L'effet fut

[3] *American Archives*, série IV, t. I, p. 920.

immédiat ; jamais doute ne s'éleva sur la loyauté des Canadiens français de la ville de Québec ; quant aux habitants des régions que n'atteignirent pas les Américains, ils restèrent insensibles à ces efforts de libération. A Montréal, la résistance des Sulpiciens annula le travail de Franklin, de Chase et des Carroll, les émissaires américains.

Il y avait évidemment, dans les colonies américaines, une grande divergence d'opinion sur la crédulité des *Canadiens*. George Washington écrivait au général Sullivan : "Je dois vous avertir... de recevoir avec un degré suffisant de prudence les professions que pourraient vous faire les Canadiens. Ils ont le caractère d'un peuple ingénieux et retors et ils sont fort capables de finesse et d'astuce. Je vous conseille donc de ne pas trop vous mettre en leur pouvoir, mais de paraître leur donner confiance plutôt que de trop vous engager." En cette circonstance, comme toujours, quand il se servait de son jugement, Washington avait raison.

En 1793, on fit encore appel aux habitants et, cette fois, les agents de la France républicaine servirent d'intermédiaires. L'inquiétude fut grande, mais de nouveau, le clergé soutint l'Angleterre.

A l'époque troublée qui précéda la guerre de 1812, des émissaires américains se remirent à l'œuvre et remportèrent quelque succès dans le Haut-Canada. Ils manquèrent leur but dans le Québec. Mgr Plessis et son clergé étaient beaucoup trop habiles pour se laisser duper, trop fidèles à leur allégeance pour la déserter. Quand parut l'invasion, les *Canadiens,* de Salaberry à leur tête, firent preuve de bravoure et, avec l'aide de quelques miliciens de Glengarry, mirent en déroute un ennemi plusieurs fois plus nombreux.

L'"ascendant du clergé se manifesta dans une autre circonstance. En 1849, les citoyens marquants de

Montréal se déclarèrent en faveur de l'annexion aux États-Unis. Rappelons-nous que, seulement quelques années plus tôt, la révolte de 1837 avait été sévèrement réprimée et que les *Canadiens* en gardaient encore le cruel souvenir. Pourtant pas une seule voix *candienne* ne s'éleva en faveur du manifeste d'annexion et nous en trouvons la cause dans la ferme influence du clergé paroissial.

Si les prêtres ont si bien réussi à guider leurs ouailles en matière de politique, il faut l'attribuer sans doute à leur dévouement, mais aussi aux organisations paroissiales et à l'église du village, qui tenaient une place si considérable dans la vie du *Canadien,* et à ce fait que le curé, en règle générale, était plus instruit que ses paroissiens. L'"habitant" du Québec vivait simplement ; sa maison était dépourvue de tout ornement à l'intérieur et à l'extérieur, son mobilier était des plus communs, mais son église était belle.

Je traiterai de l'Art *canadien* dans un autre chapitre. Il nous suffira de remarquer ici que le *Canadien* dut à l'initiative de son curé toutes les occasions de créer une œuvre artistique ou d'en jouir. Des églises furent bâties en grand nombre, qui devinrent le centre de la vie paroissiale, et le travail de construction, de modification et de renouvellement se continua. Citons, comme unique exemple, l'histoire de l'église de Saint-François (île d'Orléans), telle qu'elle nous est relatée par notre architecte-archéologue, M. Ramsay Traquair. Nous devrons nous en tenir à un exposé sommaire ; ceux qui désirent connaître l'historique complet voudront bien se reporter à l'ouvrage de M. Traquair.

Une église en bois fut construite vers 1707, mais elle ne dura pas longtemps. Dès 1730, l'archidiacre C. de Lotbinière constate qu'elle est en mauvais état et ordonne aux paroissiens de la reconstruire en pierre.

D'architecte, on ne fait pas mention. Un entrepreneur-maçon, Thomas Allard, un charpentier, Gabriel Gosselin, et un forgeron, Louis Crépeau, semblent avoir tout projeté, exécuté, ou, pour le moins, dirigé. La toiture devait être terminée en 1736, car la première messe y est célébrée à l'automne, mais le travail se poursuit pendant des années. En 1759, les Anglais utilisent l'église comme hôpital et causent des dommages considérables ; les réparations ne sont complétées qu'en 1763. Un retable neuf est presque aussitôt remplacé par celui que sculpta Levasseur. En 1793 et en 1798, des religieuses de Québec exécutent des travaux de dorure et d'argenture. En 1821, on érige un nouveau clocher ; on le remplace en 1836. Entre 1835 et 1844, on restaure tout l'intérieur, sauf les autels ; André Paquet accomplit presque tout ce travail. Il y eut d'autres réparations considérables en 1871 et 1875 ; en 1880 on modifie les fenêtres ; on fait l'acquisition des tabernacles actuels en 1900.

Est-il nécessaire d'indiquer comment un travail si continu concentra l'attention des paroissiens sur leur église ? Ils lui consacraient leur argent, qui était rare, leurs biens et leurs labeurs ; leur récompense, ils la trouvaient dans ces avantages : voir ou accomplir une œuvre bien faite, goûter et apprécier des choses artistiques, dont étaient dépourvus leurs propres foyers, enfin, servir l'Etre divin en qui ils avaient une foi si profonde. Ce n'est là qu'un exemple, et on pourrait facilement en citer d'autres ; en vérité y a-t-il endroit au monde où les petites églises soient aussi belles, aussi nombreuses, aussi remarquables par leur décoration intérieure, que celles qui se dressent le long du Saint-Laurent ? Où a-t-on consacré des efforts aussi constants à leur construction, à leur embellissement et à leur réparation ?

L'importance de la paroisse comme unité sociale est un des effets les plus remarquables du sentiment religieux

dans le Canada français. Là où l'Anglo-canadien pense à sa "communauté sociale", le Canadien français pense à sa paroisse. Lorsque le campagnard, de passage en ville, rencontre un ami, il ne dit pas : "il est de mon village" mais "il est de ma paroisse", l'organisation religieuse l'emportant sur l'organisation civile. Une loi, due à l'initiative de Georges-Étienne Cartier, stipule que pour ériger une nouvelle paroisse, les autorités religieuses n'ont qu'à faire une déclaration devant une cour compétente et la paroisse se trouve alors constituée légalement. Le gouvernement provincial a utilisé, d'une façon notoire, ce procédé commode et, dans toutes ses œuvres de colonisation, il a commencé par la création de paroisses dont chacune est dirigée par un "prêtre colonisateur". Des sociétés indépendantes se servent aussi de la paroisse comme centre d'unité. L'Union catholique des cultivateurs, dont l'office central est dans la métropole, est organisée par diocèses et par paroisses, chaque curé faisant fonction d'aumônier ou de secrétaire consultatif ; en plus, les aumôniers diocésains aident à coordonner le travail. La Société de Saint-Vincent-de-Paul et l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française ont aussi une organisation paroissiale.

Le clergé, nous l'avons vu, assuma la tâche de l'éducation aux premiers jours de la colonie et, durant longtemps, il en porta seul la responsabilité. Le Grand Séminaire, qui préparait les jeunes gens à la prêtrise, le Petit Séminaire de Québec pour les garçons, et le Collège des Jésuites, jusqu'à ce qu'il fut fermé en 1768, furent les centres d'éducation. Ils furent plus que cela en réalité, car il n'y eut pas de système général d'écoles dans les paroisses rurales avant la fin du XVIIIe siècle. Les jeunes filles étaient mieux partagées car il existait de grands couvents à Montréal, à Québec et à Trois-Ri-

vières, ainsi que quelques maisons d'éducation moins importantes en d'autres endroits.

Nous notons un réveil peu après le début du XIXe siècle et, comme par le passé, il faut l'attribuer aux gens d'Eglise. A la Baie-Sainte-Antoine, par exemple, le sixième curé, l'abbé Fournier, fonde, en 1818, une école pour les garçons et une autre pour les filles et défraie le coût d'entretien avec les sommes qu'il retire en revenus comme curé. L'abbé Joseph Asselin construit une école à l'Ile-aux-Coudres et, après avoir rencontré beaucoup d'opposition, réussit à persuader ses paroissiens de mettre de côté un quart des revenus de l'église pour son entretien. Partout, dans la province, d'autres curés suivaient son exemple. En 1863, durant les troubles avant-coureurs de l'insurrection, la province cessa de subventionner les écoles. Les fabriques (toute église est régie par une fabrique — corps qui se compose du curé et des marguilliers élus) vinrent à la rescousse, en établissant leurs propres écoles. Nouvelle loi d'éducation en 1841, puis, établissement des commissaires d'école. Ceux-ci prirent leur tâche au sérieux et l'on s'y attendait : le deuxième Concile plénier de Québec ordonna de refuser les sacrements aux instituteurs coupables de négligence ou d'incompétence ainsi qu'aux commissaires qui les nommaient. Plusieurs virent dans le nouveau régime une tentative d'anglicisation — il en fut peut-être ainsi au début — et il ne fonctionna bien qu'en 1855, alors que Georges-Étienne Cartier ouvrit 3,000 nouvelles écoles et établit des écoles normales. Durant ce temps, le système des collèges classiques, dirigés par des ecclésiastiques, avait eu des débuts heureux et fixait, de plus en plus, l'influence de l'autorité religieuse dans l'éducation catholique.

On créerait une bien fausse impression si on passait sous silence les difficultés qu'on avait à surmonter, ou si

on laissait supposer que tous les curés firent merveille. On raconte que l'abbé Robin, un réfugié de France qui desservait l'Ile-aux-Coudres, au début du siècle dernier, prenait congé des nouveaux maris d'une façon pour le moins brutale : "Donne-moi six francs, prends ta bête et va-t'en !" L'abbé Robin était un invalide et nous devons l'excuser. D'autres savaient mieux traiter leurs ouailles. Au temps de l'abbé Fournier, il y avait une épidémie de maraudages dans les jardins de Baie-Saint-Antoine, de sorte qu'un dimanche, le curé monta en chaire avec un gros melon. Le sermon porta sur ces vols et soudain le curé s'écria : "Ah ! je le connais le voleur... — je le vois, là, devant moi... je ne sais ce qui me retient de lui lancer ce melon en pleine figure." "Baisse-toi vite, Baptiste", crie aussitôt une femme à son garçon, "tu vas l'avoir par la tête,"[4] et l'auteur du larcin était trahi. Le même prêtre eut affaire à un cas de vanité. Une jolie personne, Félicite Gibouleau, venait d'épouser Charles Lefebvre, un vétéran de la guerre de 1812 ; le dimanche, elle se présente à l'église parée de ses plus beaux atours. Quand le curé fit le tour de l'église pour l'aspersion de l'eau bénite, il la regarda avec beaucoup d'attention, puis l'aspergea de la tête aux pieds "comme on le ferait d'une chapelle", écrit l'abbé Bellemarre.[5]. Ceci, on se l'imagine, mit fin aux vaines parures dans la paroisse. Parfois, l'"habitant" ne se laissait pas si facilement convaincre. On nous dit que dans le village de Saint-Michel, en bas de Québec, le curé, après la conquête anglaise, avait ordonné à ses paroissiens de se soumettre. Tout un groupe résista avec opiniâtreté et, comme conséquence, le curé leur refusa les sacrements. Ils persistèrent dans leur obstination et, de fait, ne cédèrent pas.

---

[4] Abbé Jos.-Elz. Bellemare, *Histoire de la Baie-Saint-Antoine*, p. 164.

[5] Ibid., p. 163.

Quand le dernier fut sur le point de mourir, le curé lui donna une dernière chance de se repentir, mais la haine de l'Anglais était encore trop forte. "Va-t'en, cria-t-il, tes mains sentent l'Anglais."

Un des problèmes qu'avait à envisager le curé de campagne — et en cette matière, son collègue de la ville n'était pas mieux partagé — était la question des finances et jamais ne fut-elle plus embarrassante qu'en ce qui concerne les écoles. Les marguilliers en charge, tenaces dans leurs droits, veillaient jalousement sur les fonds de cette fabrique dont ils constituaient l'élément laïque. Quand on avait besoin de sommes spéciales, il fallait ou convoquer les "francs-tenanciers" ou nommer de nouveaux commissaires qui devaient coopérer avec les marguilliers pour trouver la somme requise par des souscriptions volontaires. Ainsi, lorsqu'une propriété de l'église, utilisée pour fins scolaires, avait besoin de réparation, il s'agissait de savoir qui devait payer les frais, la fabrique ou les nouveaux commissaires d'école. Mais, avant que l'un ou l'autre de ces entêtés Normands ne cédât, les murs avaient le temps de s'écrouler.

Aussi, il fallait s'y attendre, l'histoire des paroisses du Québec mentionne des difficultés et même des faillites. Mais, toutes choses considérées, le curé rural s'est bien acquitté de sa tâche auprès de ses paroissiens et il continue de s'en bien acquitter.

Aucun récit ne pourrait mieux montrer l'estime dont jouissait le prêtre du temps jadis que la belle légende du Père de la Brosse, missionnaire à Tadoussac.

Dans la soirée du 11 avril 1782, le Père de la Brosse jouait les cartes avec les employés du poste de traite à Tadoussac quand, vers neuf heures, il leur dit : "Mes amis, je vous souhaite le bonsoir pour la dernière fois ; car à minuit je serai mort. La cloche de l'église vous avertira de mon trépas. Mais, je vous en prie, ne touchez

point à mon corps. Demain, vous irez chercher M. Compain à l'Ile-aux-Coudres ; il vous attendra au bout du bas de l'île. Ne craignez point de partir, quelque temps qu'il fasse. Je réponds de ceux qui feront ce voyage."

Les employés, curieux de vérifier si les choses se passeraient comme l'avait prédit le prêtre, veillèrent jusqu'à minuit. Et à l'heure de minuit la cloche tinta trois fois. Ils coururent à la chapelle et ils trouvèrent le Père de la Brosse à genoux sur son prie-Dieu, mais privé de vie.

Le jour suivant, qui était un dimanche, une tempête de sud-ouest s'était élevée, si violente que l'eau *poudrait* sur le fleuve comme de la neige. Tout d'abord, les hommes du poste refusèrent d'embarquer dans le canot pour commencer le voyage. Mais le premier officier du poste encouragea ses compagnons à faire preuve de courage : "Jamais notre curé ne nous a trompés, vous le savez bien. Vous devriez avoir confiance en sa parole. N'y-aura-t-il personne parmi vous pour accomplir ses dernières volontés ?" Ces paroles produisirent leur effet. Trois hommes se décidèrent à partir et on mit le canot à la mer. Aussitôt, à la surprise générale, la mer se calma autour d'eux et, comme ils longeaient la côte, les vagues s'aplanissaient pour faciliter leur passage. Chose non moins étonnante, ils accomplirent le trajet si rapidement que, vers onze heures du matin, ils se trouvaient en vue de l'Ile-aux-Coudres et aperçurent M. Compain qui faisait les cent pas le long des rochers, un livre à la main. Aussitôt qu'ils furent à la portée de sa voix, il leur cria "Le Père de la Brosse est mort. Qu'avez-vous fait ? Je vous attends depuis une heure." Et l'abbé Compain les accompagna à Tadoussac afin de présider à la sépulture de son frère dans le sacerdoce.

La tradition nous dit que la cloche de la petite église de l'Ile-aux-Coudres tinta trois fois elle aussi. Un habi-

tant de l'Ile Verte, nommé Damboise, déclara à maintes reprises qu'il avait entendu la cloche de sa paroisse, desservie autrefois par le Père de la Brosse, sonner à la même heure.

On ne brode pas des récits de ce genre autour de noms d'hommes qu'on ne chérit pas.

Chapitre V

ENCORE UN PEU D'HISTOIRE

Figurez-vous la Baie en sa forme sauvage
Que regardait sa beauté depuis les jours d'Adam
Puis le premier colon, debout sur le rivage,
Contemplant la forêt d'un œil de conquérant.

Les grands bois colorés par le froid de l'automne
Vont bientôt s'endormir sous la rude saison,
Mais gare au défricheur ! géant que rien n'étonne
Et qui rêve déjà labourage et moisson.

Car il va transformer l'aspect de ce domaine
Par le fer et le feu signaler ses travaux
Afin que le soleil, descendu sur la plaine,
Réchauffe les sillons pour des hommes nouveaux.

Notre histoire est ainsi dès la première page,
Il a fallu bâtir le pays tout entier,
Terre du Canada, ta semence est courage ;
Le colon s'est choisi le plus noble métier.

BENJAMIN SULTE.

Considérons maintenant un autre facteur dans le développement du peuple canadien-français : la vie rurale qu'ont menée la plupart de ses colons, ses privilèges et son organisation sociale. Un recensement de la colonie,

effectué en 1666, relève 3,215 blancs, donc la très grande majorité habite la campagne. La population de Québec ne s'élevait qu'à 547 âmes et celle de Montréal était plus faible encore.

Les premiers efforts officiels de colonisation en Nouvelle-France n'avaient pas abouti à grand'chose ; en 1632, année qui marque la fin de l'occupation anglaise temporaire, il n'y avait que cinq familles d'"habitants," et un total de 25 personnes. Selon la coutume de cette époque, le gouvernement français avait alors commencé à se décharger de ses obligations sur des compagnies de commerce. On a beaucoup exagéré la part prise par ces associations commerciales. Elles firent le moins possible, et encore, pas très bien. La première en date, la compagnie de la Nouvelle-France, connue aussi sous le nom de Cent-Associés, avait le monopole exclusif du commerce, la pêche de la baleine et de la morue exceptée, et elle avait l'autorisation de distribuer des terres.

Elle octroya environ soixante concessions ; quarante-cinq furent maintenues et les autres, abandonnées ou confisquées. Les concessions étaient énormes, comprenant en moyenne soixante mille acres ; les concessionnaires — les premiers seigneurs — étaient incapables de se consacrer au défrichement ou peu disposés à le faire ; la population se développait bien lentement et, si la compagnie n'avait pas rendu sa charte en 1663, elle lui aurait été enlevée. Une nouvelle compagnie, celle des Indes Occidentales, lui succéda. Cette compagnie s'intéressa plus à l'avenir du commerce qu'à la colonisation et, en tout, elle ne fit que six octrois de terre. Le résultat final fut quand même satisfaisant ; la compagnie remit presque aussitôt à la couronne ses droits de concessions, et le plus grand des premiers fonctionnaires canadiens, Jean Talon, eut les coudées fran-

ches. Il était nommé par le roi pour diriger le fonctionnement du système de colonisation, avec le titre d'intendant. Il ne tarda pas à justifier sa nomination. Dans sa sphère, l'intendant ne dépendait pas du gouverneur ; il traitait avec les seigneurs et faisait son rapport au roi sans que le gouverneur eût à intervenir.

Dès 1712, toutes les terres situées le long du Saint-Laurent et dans la vallée du Richelieu avaient été concédées ; 170 seigneuries nouvelles avaient été établies. Ces seigneuries, avec les six déjà accordées par la compagnie des Indes Occidentales, couvraient une superficie totale de 4 millions d'acres.

Le seigneur, bénéficiaire d'une concession, était en quelque sorte un seigneur féodal ; sa tenure était connue sous le nom de fief noble ; ses principales obligations consistaient à rendre foi et hommage au roi, ce qui comprenait le devoir du service militaire, celui de conserver des arbres servant à la construction des navires et l'obligation d'abattre tous les autres, la nécessité de fixer sa demeure sur sa concession et enfin le paiement de certaines redevances. Le roi retenait ses droits aux chênes, pour sa marine, aux métaux, au contrôle des pêcheries, à la terre pour les chemins, et ainsi de suite.

D'une des obligations contenues dans ces premières concessions découlait une curieuse conséquence. Le seigneur, nous l'avons noté, avait l'obligation de défricher sa terre ; à son tour, il chargeait l'"habitant" de ce travail. Des "Arrêts" stipulaient qu'une terre non défrichée devrait être confisquée ; défense était faite de vendre une terre en friche. Le *Canadien* en vint à croire fermement que les arbres étaient un embarras, un ennemi, et, de ce fait, devraient être abattus ; ce n'est que récemment qu'il en était venu à des idées plus justes. Voilà une des causes qui ont amené la destruction des superbes forêts de pin et de noyer qui auraient peut-être

permis au Québec d'entrer en concurrence avec la Colombie canadienne, dans le commerce du bois.

Le seigneur, bien qu'il tînt sa terre en franc-alleu noble, n'était pas nécessairement noble, mais il pouvait le devenir. Quelques seigneurs devinrent comtes, d'autres barons ; un fut créé châtelain et trois, si nous en croyons la chronique, obtinrent des marquisats, mais nous n'avons de ceci aucune preuve écrite ; à plusieurs, on concéda simplement des lettres de noblesse qui leur donnaient le droit, ainsi qu'à leurs enfants, d'être appelés gentilshommes.

La description, si souvent reproduite, d'une haute classe à l'esprit militaire manque probablement d'exactitude. Le pays était plein d'anciens officiers et de soldats, devenus seigneurs et "habitants," et jamais il n'y eut pénurie d'hommes qui étaient prêts à prendre les armes. Talon en avait établi un bon nombre, comme une sorte de cordon protecteur dans les districts limitrophes des frontières. Mais la distinction des classes ne prit jamais l'importance qu'elle avait en France ; de nombreux seigneurs appauvris devinrent "habitants" et par contre plusieurs "habitants" économes devinrent seigneurs.

Il existait une autre différence notable entre le régime féodal du nouveau monde et celui de la vieille France. Le seigneur canadien ne pouvait imposer le service militaire à ses censitaires. Ceux-ci possédaient en roture ; le roturier était un plébéien et n'était pas obligé de se battre, sauf par ordre du roi. Ceci constituait la différence entre les tenures en roture et les tenures nobles : celui qui possédait en franc-alleu noble avait le privilège de prendre les armes quand on le lui demandait. Dans quelques districts, et par ordre du roi, on fit assez souvent appel aux colons ; mais il est important de noter, quand on parle du système seigneurial des débuts de la colonie, qu'il différait, sur ce point essentiel, des systèmes

féodaux européens. Et ce n'était pas tout. Les seigneurs féodaux français, en vertu de leur autorité, disposaient de droits juridiques importants, classés sous le nom de haute, moyenne et basse justice. Le haut-justicier avait droit de vie sur son censitaire, mais les autres ne jouissaient pas de pouvoirs aussi étendus. Le seigneur canadien possédait seulement les droits judiciaires que sa concession lui conférait ; ces derniers étaient rarement très étendus et l'"habitant" avait toujours le privilège d'en appeler à Québec. Les seigneurs féodaux de France possédaient plusieurs autres droits dont ne jouirent jamais les seigneurs du Canada, par exemple le monopole des pressoirs, des scieries, des abattoirs, et ainsi de suite.

Les effets de cette institution seigneuriale au Canada se font encore sentir de nos jours. L'"habitant" canadien ne s'identifiait nullement au paysan docile du Vieux-Monde. C'était un campagnard indépendant, souvent opiniâtre, tenant avec fermeté à sa terre, à ses droits et à ses idées. Parfois, les seigneurs admettaient, sans aucun titre, des colons sur leurs terres ; puis, quand ces colons étaient bien établis, ils leur demandaient des redevances excessivement élevées en retour d'un titre de propriété. L'"habitant" ne se laissait pas prendre en victime. Le seigneur avait le droit de forcer l'"habitant" à moudre son grain au moulin banal ; très bien ! Mais quand il tenta d'établir le four banal, tout comme le moulin, afin de s'amasser ainsi un peu d'argent, l'"habitant" s'y objecta aussitôt et ses réclamations obtinrent gain de cause auprès de l'intendant.

Les seigneurs, affirmaient les censitaires, demandaient trente sous en espèce au lieu de chapons qui valaient dix sous chacun ; ils exigeaient des dûs contraires à la coutume. Dans leur ensemble, les premiers jours du régime seigneurial ne furent pas aussi idylliques qu'on les a parfois décrits. L'intendant Raudot écrivait au roi,

en 1707, qu'il fallait prendre des mesures pour mettre fin au litige général.

En 1712, la population de la colonie ne s'élevait qu'à 22,000 âmes. Les fonctionnaires royaux étaient loin d'être satisfaits : les seigneurs, croyaient-ils, auraient dû accomplir davantage. Le gouvernement local passa, à leur instigation, les fameux arrêts de Marly, dont l'un contraignait les seigneurs à concéder des terres sans exiger en retour aucune somme d'argent, uniquement à titre de redevance, à toute personne qui les demanderait. Sur refus du seigneur, les fonctionnaires du gouvernement devaient le faire à sa place. L'arrêt stipulait aussi que les terres non défrichées seraient confisquées. Que signifiait au juste la première partie de l'arrêt ? Il y eut beaucoup de discussion à ce sujet et beaucoup d'exagération quant aux résultats ; on a soutenu, par exemple, qu'après la date de sa promulgation, le seigneur deviendrait un simple administrateur. Mais il n'est pas si certain que l'arrêt ait eu une teneur de la sorte. Rappelons-nous que les seules terres susceptibles d'être concédées par les seigneurs étaient couvertes de forêts, de sorte que, tout d'abord, l'arrêt n'atteignait que les terres en friche ; les terres, déjà concédées, n'étaient donc pas du tout affectées. De plus, il n'existe pas de preuve qu'on en vint aux actes. Personne ne demandant de terre, on n'en refusa à personne, et la sanction ne fut pas appliquée. En réalité, longtemps après ces arrêts, le roi donna une concession au seul titre d'exploitation forestière et n'imposa aucune obligation.

La seconde partie de l'arrêt ne contenait rien de nouveau ; car la confiscation des domaines qui n'étaient pas mis en valeur avait toujours été un principe bien connu et qui fut appliqué de tout temps.

Un autre arrêt visait les censitaires qui, semble-t-il, ne vivaient pas sur leurs terres, et on statuait que, dans ce

cas, ils perdraient leurs droits. Cet ordre ne tirait pas, non plus, à conséquence ; il fournissait un remède qui avait été, des années durant, appliqué à l'occasion. Plusieurs années plus tard, nous voyons des gens qui acquièrent encore des concessions et qui les vendent sans y avoir tenu feu et lieu. Ces arrêts de Marly sont, de fait, un exemple des méthodes confuses de la première politique coloniale. L'Angleterre ne fit pas mieux que la France, et nous le constaterons à l'instant.

Tandis que la couronne fulminait des ordres menaçants, rarement exécutés, ses fonctionnaires au Canada contrariaient sans répit et seigneurs et censitaires. Raudot, qui n'était pas plus mauvais intendant qu'un autre, fit pression sur le gouvernement pour qu'il imposât aux seigneurs un prix uniforme de rente, bien que les prix de fermage fussent très bas. Il défendit aux habitants de Montréal de garder plus de deux chevaux ou juments et un poulain, au cas où ils seraient dans l'impossibilité de garder des vaches et des moutons. L'intendant Bégon interdit aux seigneurs de Beauport d'exiger plus d'un certain montant pour la concession des lots de ville, ce qui était un ordre manifestement illégal. L'intendant Hocquart découvrit une belle pinière à Sorel ; sans se soucier de la concession originale, il annonça que cette forêt appartenait au roi. Défense aux habitants de quitter la campagne ! Les citadins devaient signaler à la police toutes les chambres louées à des personnes "qu'ils suspectent être des habitants."

On serait injuste envers les intendants si on n'admettait pas que leurs interventions étaient parfois heureuses. En 1709, par exemple, vivait dans le village de Deschambault un "habitant" nommé Péron[1]. Il était chauve, et pour cause, ayant été scalpé. Un "habitant" de

[1] D'autres lui donnent le nom de Perrot. N.d.t.

Portneuf, le village voisin, qualifia un jour Péron de "Pelé." Péron fut naturellement vexé. Tous les chauves, depuis Elisée, n'ont pas aimé à être un objet de risée, et l'affront était plus considérable quand on avait été scalpé. Aussi, Péron souleva-t-il ses voisins — il devait y avoir d'anciens soldats dans ces villages — et Deschambault déclara la guerre à Portneuf. L'injure serait lavée dans le sang. Portneuf accepta le défi et on fixa à la Pentecôte suivante le jour de la rencontre. Mais, sur ces entrefaites, Raudot eut vent des hostilités imminentes et vitement annonça que tout soldat trempant dans l'affaire serait mis à l'amende, tandis que les chefs seraient envoyés à Québec menottes aux mains. On ne peut s'empêcher de se demander si la Société des Nations imitera jamais l'intendant canadien.

Mais, à tout considérer, on ne s'étonne pas que seigneurs et "habitants" en vinrent à détester la bureaucratie qui vivait confortablement à Québec et qui tenait le nez des colons sur la meule. La défiance profonde avec laquelle, jusqu'en ces derniers temps, le cultivateur québécois regardait toute offre du gouvernement est due, en partie, aux difficultés des premiers temps.

Une autre conséquence, infiniment plus importante, résulta du conflit d'intérêt entre Québec et la campagne. Nous découvrons que, dès le début du XVIIIe siècle, les gens de la campagne commencent à s'appeler et à être appelés "*Canadiens*" ; d'autre part, la ligne de démarcation entre le *Canadien* et le *Français* devient de plus en plus patente. La même chose se produisit chez les colons anglais que l'on commença à nommer "Américains" quelques années plus tard. L'attitude de supériorité gênante dont faisaient étalage les classes militaire et officielle anglaises dans les Treize colonies, fut reproduite par les Français à l'égard des colons canadiens. Même s'il est douteux que le *Canadien* ne se soit jamais révolté

comme l'a fait l'Américain, il est indubitable que le développement d'une mentalité canadienne et le caractère très peu satisfaisant du dernier régime français rendirent le changement de gouvernement beaucoup moins mal venu qu'il aurait pu l'être.

Essayons de reconstituer, fût-ce en quelques traits, la vie rurale du XVIIe siècle, qui a marqué si profondément le Québec moderne.

Dès 1712, la plupart des terres le long du Saint-Laurent et du Richelieu ont été distribuées à divers seigneurs et on a fait quelques concessions dans des districts éloignés. Les seigneuries font face au fleuve et couvrent de un à neuf milles de terrain, ou même davantage. Le seigneur s'en réserve une partie considérable pour son domaine et il la cultive à peu près comme ses censitaires. Les maisons de la première bourgeoisie n'ont pas, en règle générale, une apparence beaucoup plus prétentieuse que celles des "habitants," même si quelques-unes sont remarquables. A Mascouche et à Sainte-Anne de la Pérade, on voit de longs édifices de pierre avec dépendances à l'arrière ; Saint-Antoine de Tilly possède un manoir carré assez considérable, surmonté d'un toit concave élevé, flanqué de peupliers ; un édifice semblable, plus tard détruit par le feu, se trouvait à Baie-Saint-Paul. Sur une partie de ce domaine s'élève le moulin seigneurial, solide tour de pierre qui peut servir de fort en cas d'attaque des Indiens, et dont la pierre meulière a été apportée de France. Le droit de moudre tout le blé des alentours est une des prérogatives du seigneur[2], prérogative à laquelle

---

2 Les droits et les devoirs des seigneurs et des "habitants" en ce qui concerne la mouture, donnèrent lieu à de fréquentes querelles. Tel seigneur ne voulait moudre que du blé ; mais, sur pétition de ses censitaires, on lui ordonna de moudre toute espèce de céréales. En d'autres circonstances, les "habitants" auraient préféré porter ailleurs leurs céréales, mais on leur enjoignit de les porter au moulin du seigneur. Nombreuses plaintes au sujet de l'inexpérience des meuniers ; les habitants de Grondines s'objec-

il attache beaucoup d'importance, et les grandes ailes du moulin tournent sans répit.

Sur les seigneuries où les rives du Saint-Laurent sont élevées, comme à Vincennes, en bas de Québec, à Lotbinière, plus haut, et à Rouville, sur les déclivités, en amont du Richelieu, les moulins sont actionnés par l'eau des tributaires qui se jettent dans le cours principal.

De l'un et de l'autre côté du domaine seigneurial se trouvent les fermes, concédées aux "habitants" ; celles-ci s'enfoncent à près de quarante arpents (soixante acres) dans les terres. Les maisonnettes forment un rang continu le long de la rivière et le long du chemin, quand il existe. Il est défendu de construire sur une pièce de terre moindre d'un arpent et demi de front sur trente ou quarante de profondeur.

L'"habitant" réunit cuisine, salle à manger, salon dans la pièce principale de sa maison ; c'est là, le centre de la vie familiale, là où sont reçus les amis. Le fusil du maître et sa poire à poudre sont suspendus au mur ; dans un coin est le métier de son épouse et, devant sa chaise, le rouet auquel elle consacre la plupart de ses loisirs.

A l'arrière de la maison, les étroites bandes de terre de l'"habitant" reculent vers la forêt. Ces terres, toutes en longueur, permettent aux colons de travailler sur une longue ligne, d'un bout à l'autre de la paroisse, et les tiennent rapprochés les uns des autres au cas où des Indiens maraudeurs surgiraient hors de la forêt.

L'église, desservie par le curé que le seigneur a le droit de nommer, s'élève non loin de la seigneurie. Le seigneur y occupe un banc spécial ; quand il fait route vers

---

taient à ce que le seigneur fît lui-même la mouture ; ceux de Beaumont déclaraient que le meunier du seigneur était bon à rien. La farine, il faut l'avouer, n'était pas excellente ; la machinerie était imparfaite, et il y avait très peu de cribles cylindriques pour nettoyer le grain avant de le moudre. Mais c'était un des petits contretemps de la vie.

l'église, il reçoit le salut de ses gens ; tous l'aiment et le respectent, même si parfois ils lui intentent un procès.

Le forgeron demeure tout près de là. Il est lui-même modeste cultivateur et, pour le payer de son travail, ses voisins lui donnent un coup de main pour son labourage ou ses récoltes. C'est un habile artisan, et il doit l'être. Il peut s'essayer la main, avec une égale facilité, à un boulon, un barreau de fenêtre, un soc de charrue, un fer à cheval ou à des travaux décoratifs comme les croix de fer forgé des églises de l'île d'Orléans.

La construction d'une église est, il va de soi, une affaire importante ; car l'église est le centre du groupement. Une paroisse comprend parfois plus d'une seigneurie, mais d'ordinaire les limites de l'une coïncident avec celles de l'autre. En tout cas, quand il est temps de construire l'église, chacun doit prêter l'épaule. A l'occasion, nous entendons parler de secours plus surprenants. Le *Canadien* croyait facilement au diable et plusieurs églises, celles de Saint-Augustin et de Rivière-Ouelle notamment, furent construites, comme le veut la légende, avec l'aide de Satan. Un ouvrier inconnu, suivi d'un énorme cheval noir, apparut dans le village et offrit son assistance. Il travailla plus fort que tous les autres. Un jour, un nouveau venu saisit la bride ; elle lui échappa et le cheval disparut dans la fumée et la flamme, laissant une odeur de soufre et marquant de son sabot le mur de l'église. Ce n'est qu'une légende, parmi bien d'autres, que se racontent les *Canadiens,* au coin du feu, tandis qu'au dehors les branches craquettent sous le givre et que la neige gît amoncelée jusqu'aux rebords du toit,

> Quand autour de la maison solitaire
> Le fracas de la tempête mugit hautement
> Et que les bonnes bûches dans l'âtre
> Mugissent plus fort à l'intérieur.

Quoi d'étonnant qu'un pays si vaste et si étrange soit devenu un centre de folklore !

Quelques-unes de ces légendes furent importées de France et se localisèrent au Canada. Nous entendons parler, par exemple, du prêtre fantôme de l'île Dupas, histoire que l'on raconta pour la première fois près de Rouen. Comme châtiment de ses négligences durant sa vie, il fut contraint de dire la messe après sa mort. La légende du chasseur fantastique, le cavalier du firmament, si bien connue en Europe, réapparut au Canada dans l'histoire de la "chasse-galerie", cette magie noire qui permettait au coureurs des bois de pagayer leurs canots bien haut au-dessus des arbres. Les loups-garous hantaient plus d'un endroit solitaire. Le feu-follet était un esprit dangereux et trompeur.

D'autres contes semblent avoir eu une origine exclusivement canadienne ; la Sorcière Blanche des Iroquois attirait les voyageurs dans les mains de ses cruels amis, les petits démons, qui se cachaient dans les étables et chevauchaient la nuit ; le fantôme, à la voix criarde, de la rivière Madeleine, tout cela peuplait un monde interlope qui devenait assez réel durant les longues veillées, quand conter des histoires, boire du punch et danser étaient à l'ordre de la nuit. On chantait aussi, dans ces veillées, de vieilles chansons qui nous sont parvenues : *A la claire fontaine,* avec son ton dolent et sa simple complainte, et *En roulant ma boule ;* les chansons de canot reproduisant les divers rythmes de l'aviron, comme *Envoyons d'l'avant nos gens,* qui traduit l'effort pour remonter le courant ; des chansons à reprises, comme *Alouette,* rendaient la soirée joyeuse tandis que s'exécutait le "violoneux" du village.

Charles Robin, un jeune Jersiais qui vint au Canada peu après la conquête, nous a laissé une description vivante des fêtes *canadiennes.* A Noël "les Français boi-

vent beaucoup, quand ils ont de la boisson, mais ils observent strictement cette fête ; ils ne dansent même pas, bien qu'ils le fassent le dimanche et ils ne se laissent distraire par aucun autre divertissement." Mais le jour suivant Robin et ses amis "rassemblèrent toutes les femmes et les filles du village, car elles n'ont pas de musiciens et nous en avions quatre ; dès notre arrivée nous allâmes à vêpres et, aussitôt après, la danse commença et se prolongea bien avant dans la nuit." Et au jour de l'an ses amis français vinrent le visiter et "ensemble nous bûmes beaucoup de vin, de rhum et de punch, et nous étions très gais ; au temps où notre dîner fut prêt, nous n'étions pas en état de savoir si nous mangions ou si nous buvions"[3].

Sauf les relâchements passagers qu'elle offrait, l'occupation des cultivateurs n'était pas alors rémunératrice. Les prix de fermage n'étaient pourtant pas exorbitants ! Pour une vaste concession de seize arpents, à Batiscan, le censitaire payait trente livres tournois, un chapon par vingt arpents et dix deniers (environ un demi-sou), ce qui faisait en tout à peu près un demi-sou l'arpent. Pour une autre concession, dans la même localité, les prix étaient beaucoup plus élevés, environ un sou et demi l'arpent ! Même si les taux variaient beaucoup d'un endroit à l'autre, ils n'étaient jamais élevés comme il appert par ces chiffres.

Mais, comme nous l'avons constaté en ces dernières années, le seul fait que les débours sont modérés ne diminue pas la pénurie d'argent du cultivateur, et la plupart des *Canadiens* qui s'adonnaient à la culture de la glèbe ne virent pas beaucoup d'argent sonnant. Ils étaient assez vraisemblablement payés en nature ou en services pour les produits du sol qu'ils pouvaient vendre ;

---

[3] *Société Jersiaise*, Bulletin Annuel, 1929, p. 175.

quand on les payait avec la monnaie dépréciée de la colonie, ils devaient aussitôt utiliser cet argent pour des articles dont ils avaient un besoin urgent.

Les seigneurs eux-mêmes étaient dans le malaise à la fin du XVIIe siècle. Gouverneurs et intendants, les uns après les autres, commentent leur propre pauvreté et demandent du secours pour ne pas mourir de faim. La fille de tel gentilhomme, nous raconte-t-on, doit conduire la charrue ; les enfants de tel autre n'ont pas de chemise de rechange. La condition des "habitants" était pire encore ; leurs maisons étaient pauvrement construites et seuls leurs maigres lopins de terre leur assuraient la subsistance ; l'Indien était pour eux un danger effrayant et permanent. Dégoûtés de ce genre de vie, des centaines de jeunes gens devinrent coureurs des bois ; ils vécurent dans les forêts, du produit de leur chasse et de leur pêche, ou comme trappeurs ; ils firent le troc des fourrures et de l'eau-de-vie avec les Indiens, et, de temps à autre, épousèrent des Indiennes. Le gouvernement n'approuvait pas leurs occupations dans un commerce qu'il considérait exclusivement le sien, et, durant nombre d'années, il tenta de les faire disparaître ; cependant, quelques fonctionnaires gouvernementaux étaient souvent assez habiles pour profiter des occasions de fraude et s'enrichirent ainsi par ce trafic illicite. Si, au lieu d'une rapide esquisse, nous écrivions un livre d'histoire, nous devrions consacrer quelques pages à la description de l'escroquerie officielle qui appauvrit le Canada durant les derniers jours du régime français.

Jusqu'au jour même de la conquête anglaise, les coureurs des bois mirent en relief un aspect étrange et pittoresque de la vie *canadienne*. Leur influence bien connue sur leurs amis indiens, et leur fréquente participation aux incursions de frontière augmentaient considérablement la peur et la haine que ressentaient les colons

britanniques pour la petite population du Canada et ainsi, indirectement, ces coureurs des bois contribuèrent à déclancher l'effort qui donna le coup de grâce à la domination française.

La majorité des *Canadiens* n'étaient pas coureurs des bois, mais de paisibles cultivateurs. Entre 1712 et 1775, la population passa de 22,000 à 90,000 et les quatre cinquièmes des habitants vivaient sur des terres. Au milieu du XVIIe siècle les seigneurs, peu riches en argent, étaient quand même devenus une classe bien établie et jouissaient d'une certaine aisance. Quand ils travaillaient fort, les cultivateurs vivaient assez bien ; leurs maisons et leurs églises n'étaient plus construites en bois mais en pierre, et, une fois terminé le travail de défrichement, la terre était fertile. Les fermes leur fournissaient des vivres en abondance ; le bois se vendait à bon marché ; l'érable fournissait le sucre, un luxe qui autrement aurait été coûteux ; le filage et le tissage avaient atteint un haut degré d'expansion et, à tout prendre, Montcalm le faisait remarquer, les "habitants" "vivent comme la petite bourgeoisie de France." Quelques-uns devinrent artisans. En plus des forgerons, il y avait des menuisiers et la supériorité de leur technique, la vigueur et l'originalité de leurs dessins nous remplissent encore d'admiration.

En 1815, la population canadienne-française s'élevait à 275,000 âmes sur un total de 335,000 qui habitaient alors le pays. Le plus grand nombre des 60,000 anglophones, habitaient surtout Québec et Montréal qui comptaient alors environ 33,000 habitants ; les autres, demeuraient en grande partie dans les Cantons de l'Est, nouvellement établis. La proportion des *Canadiens* vivant sur une terre ou dans de petites villes de province était plus élevée que jamais ; ils tenaient encore solidement toutes les plus anciennes régions de la province.

Cinquante, voire soixante ans plus tard, les choses n'avaient changé que sur un seul point : la haute classe avait presque disparu ; la loi des tenures seigneuriales avait supprimé les derniers vestiges du médiévisme ; les droits seigneuriaux étaient restreints à la perception de quelques redevances en argent ; les vieilles familles *canadiennes* avaient vendu, même ces droits, à de nouveau-venus plus riches. La seigneurie de l'ancien temps n'était plus qu'un souvenir.

Le *Canadien* habitait la campagne ; il employait encore les anciennes méthodes d'agriculture : il se servait de la vieille charrue de bois et de la herse avec ses pointes également en bois; il harnachait son bœuf pour tirer charrette et charrue, herse et traîneau, pour haler les troncs d'arbres des forêts en hiver ; et, comme par le passé, il ne faisait pas d'argent.

Durant ce temps, la population anglaise avait rapidement accru sa richesse et le développement économique du Canada était presque exclusivement maîtrisé par les Anglais. On peut à peine trouver un *Canadien* à la tête d'une grande entreprise et les chefs du peuple *canadien* eux-mêmes étaient relativement pauvres.

De ces jours-là, le *Canadien* a hérité d'une sorte de "*complexe*" : il sent que l'Anglais, de façon ou d'autre, lui a damé le pion ; il se croit en danger d'être submergé; il lui faut résister à tout prix et lutter pour demeurer ce qu'il était. Louis Hémon décrit cette sensation quand il fait écouter à son héroïne, Maria Chapdelaine, la voix du pays, "qui était à moitié un chant de femme et à moitié un sermon de prêtre"[4]. Elle disait : "Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler les barbares ; ils ont pris presque tout le pouvoir ; ils ont acquis presque tout l'argent ; mais au pays de Qué-

[4] *Maria Chapdelaine*, p. 251.

bec rien n'a changé. Rien ne changera, parce que nous sommes un témoignage. De nous-mêmes et de nos destinées, nous n'avons compris clairement que ce devoir-là : persister... nous maintenir... Et nous nous sommes maintenus, peut-être afin que plusieurs siècles encore le monde se tourne vers nous et dise : Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir... Nous sommes un témoignage."

"C'est pourquoi, il faut rester dans la province où nos pères sont restés, et vivre comme ils ont vécu, pour obéir au commandement inexprimé qui s'est formé dans leurs cœurs, qui a passé dans les nôtres et que nous devrons transmettre à notre tour à de nombreux enfants : Au pays de Québec rien ne doit mourir et rien ne doit changer..."[5].

M. Edouard Montpetit, un des mieux connus parmi les écrivains canadiens, affirme que, pour mesurer l'essor moderne du Canada français, nous devons nous souvenir que le Traité de Paris dépouilla le *Canadien* de tout, sauf de sa terre, et que dès le début du régime anglais "la population d'origine britannique a capté les sources de fortune, s'est fait attribuer quantité de terres, a exploité les services publics, reçu l'appui généreux d'un capital déjà formé et, plus tard, l'appoint d'une immigration intense"[6].

Les temps ont changé depuis Louis Hémon, il y a quelques brèves années; ils ont changé davantage encore depuis l'époque où le Canadien avait, au point de vue économique, une influence tout à fait négligeable ; mais, comme le fait aussi remarquer M. Montpetit, trop peu de gens savent qu'ils ont changé. Il n'y a plus, maintenant, de danger d'absorption pour le *Canadien ;* il est un élément important, non seulement dans le Québec, non

---

5 Ibid, p. 252-253.

6 Edouard Montpetit, *Pour une doctrine*, p. 13-14.

seulement au Canada, mais dans le monde entier. Et une des raisons pour lesquelles il fait sentir son influence, c'est qu'il se souvient d'un temps où elle était nulle.

D'avoir mené si longtemps une vie rurale a, en un sens, considérablement nui au *Canadien*. Il quitta sa terre pour entrer dans un monde déjà industrialisé, dans un système de finance déjà perfectionné et il commence à peine à s'y sentir à l'aise.

Toutefois, nous nous tromperions si nous en venions à conclure que la pensée du *Canadien* est qu'il a été trop longtemps attaché à la terre contre son gré. L'amour du sol a grandi en lui jusqu'à ce qu'il devint une partie intégrante de son être. Pour lui, le patriotisme signifie à peu près la même chose que pour le Romain qui écrivit, en pensant tout d'abord à la ferme de son père et ensuite aux verts coteaux de la Sabine : "Dulce et decorum est pro patria mori"[7].

Un jeune soldat *canadien,* en route pour la France, nous parle de son pays qu'il va quitter, avec un sentiment naïf et bien facile à comprendre : "Je regarde distraitement les paysages qui défilent par la fenêtre.

"Je remarque cependant que les blés sont mûrs et prêts pour la moisson, et que là-bas, sur le penchant d'une colline, les arbres ont déjà pris leur triste teinte d'automne.

"La terre canadienne ne nous apparaît plus qu'en une large ligne bleuâtre dont les contours s'effacent très rapidement. Pendant longtemps mon regard s'accroche encore à cette ligne qui devient de plus en plus indistincte, mais qui a pour moi tant de signification.

"Maintenant c'est fini, mes yeux fouillent en vain

---

7 Horace, *Odes,* III, 2, 13.

l'horizon. Tout a disparu. L'océan semble avoir tout submergé. Adieu, Canada... Adieu, cher pays..."[8].

Le *Canadien* moderne cache parfois ses sentiments sous un manteau de cynisme et d'indifférence, mais le sol et son histoire ne sont jamais bien éloignés de sa pensée. M. Constantin-Weyer, tout Français qu'il est, a bien compris l'esprit de l'Ouest et l'esprit du Québec. Voici pour l'Ouest : "J'avais sous les yeux la genèse même d'un pays magnifique. Le triomphant poème de la réussite canadienne chantait à mes oreilles son rythme puissant. C'était la magnifique conquête de la nature par la volonté. L'énergie humaine réduisait à merci la massive inertie de la matière. Le climat même était réduit à changer ses habitudes devant l'effort continu de l'homme. Pour la première fois, la gloire de ce Dominion, dont j'étais une des poussières, m'apparut dans toute sa splendeur"[9]. Et maintenant pour l'Est : "Les habitants du lieu s'appelaient : Ledoux, Leblanc, Lecavalier, Laframboise, Lespérance, Laflamme, Laflèche, Lajeunesse, Belhumeur, Lajoie, Beauparlant — et c'était comme si quelque tambour fantastique eût fait sortir de leur tombe, pour passer en revue le Canada contemporain, les vétérans du régiment de Carignan"[10]. Ce patriotisme, cet amour du sol même du Canada, est un thème qui inspire l'écrivain, l'homme d'affaires, le publiciste, l'homme d'Etat, à un degré que l'on peut à peine exagérer. Il s'unit assez naturellement à une autre force : la loyauté de race. Le Canada, le Québec en tout cas, et les *Canadiens,* ne peuvent exister séparément dans l'esprit du *Canadien ;* ils forment un tout unique et complet. Le bien de cette double entité l'emporte sur tout le reste. Quelquefois, nous Anglo-

---

8 A.-J. Lapointe, *Souvenirs et impressions de ma vie de soldat*, pp. 7-8.

9 *Un Homme se penche sur son passé*, p. 205-206.

10 *Ibid*, p. 207.

canadiens, qui avons aussi des droits sur le Québec, qui aimons nous aussi son grand fleuve et ses vertes montagnes, ses longs chemins gris, ses villes et ses fermes, nous avons l'impression qu'on nous laisse en dehors du tableau. Parfois quelques-uns de nos amis canadiens-français — non pas tous, mais quelques-uns — sont agacés par nos efforts pour coopérer à des mouvements dirigés vers une fin assurément bonne.

Il y a une raison, assez facile à saisir, qui inspire presque toutes les actions humaines dans la majorité des cas ; mais en ce qui concerne le *Canadien,* en plus de la raison évidente, il existe toujours une autre cause, et nous devons la comprendre si nous voulons le juger loyalement ; il y a une force qui lui fait désirer la conduite, la domination de tout ce qui est d'intérêt public dans sa propre province ; cette force est son extraordinaire loyauté. Si vous cherchez les raisons de n'importe quel *Canadien,* rarement pouvez-vous négliger tout à fait la pensée la plus profonde qui l'anime, cachée si profondément qu'à peine s'en rend-il compte lui-même, l'amour du pays qu'il habite.

Chapitre VI

DERNIÈRES CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

Citius falsum producere testem
Contra paganum possis quam vera loquentem
Contra fortunam armati, contraque pudorem.

JUVENAL, (*Satires*, XVI, 32-34.)

(Il est plus aisé de produire un faux témoin contre un rural qu'un témoin véridique contre les intérêts et l'honneur d'un militaire.)

Avant de terminer cette étude très fragmentaire sur l'arrière-plan historique du Canada, il nous faut examiner succinctement trois épisodes qui, tous les trois, ont laissé des marques dans l'esprit du *Canadien*. Ces épisodes sont l'expulsion des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, la conquête anglaise et les émeutes qui se terminèrent par le soulèvement de 1837. En chacune de ces circonstances, le colon français souffrit et il souffrit si profondément qu'il n'en a pas oublié le souvenir, même si son ressentiment a pu disparaître. Son attitude actuelle dans le domaine littéraire, social et politique, prend inévitablement la couleur de ce souvenir. Je traiterai, dans un autre chapitre, d'un quatrième épisode : les troubles de l'Ouest en 1870 et en 1885.

En 1713, par le traité d'Utrecht, la France abandonna l'Acadie et tous ses habitants à l'Angleterre. Les gens

de nationalité française devaient, dans l'espace d'un an, se retirer dans quelque possession française ou devenir sujets britanniques. Les Acadiens étaient au nombre d'environ 2,500 à cette époque. Très peu s'éloignèrent, si toutefois il y en eut, et à partir de ce moment ils furent entre deux feux. On pourrait dire, si ce n'était embrouiller la métaphore, qu'ils étaient placés entre trois feux — l'Angleterre, la France et les États-Unis. Il faut se rappeler plusieurs choses quand on étudie, même sommairement, leur lamentable histoire. Mentionnons, en premier lieu, la déplorable susceptibilité qui existait entre protestants et catholiques, susceptibilité qu'aggrava la haine nationale violente entre la protestante Angleterre et la France catholique. Ajoutons la crainte extraordinaire et grandissante avec laquelle les colons britanniques — vingt fois plus nombreux cependant — regardaient les établissements français en Amérique du Nord. La France gardait un grand cercle autour des colonies — le Cap-Breton, le Saint-Laurent, la vallée du Mississipi —; les escarmouches sur les frontières étaient une source de cauchemar perpétuel et les colons vivaient dans un état continuel d'anxiété. Nous avons une preuve manifeste de leur inquiétudes dans l'assassinat du Père Rasle à Norridgewauk, dans cette région limitrophe située entre l'Acadie et le Massachusetts, où il avait vécu pendant quarante années. On l'accusa, à bon droit probablement, d'entretenir l'antipathie des sauvages envers les Américains et de les exciter au trouble. Un détachement de 200 hommes, venus de Boston, le surprit avec ses quelques paroissiens sauvages. Harmon, le commandant de la troupe, apporta à Boston un faisceau de chevelures d'hommes, de femmes et d'enfants, y compris celle du vieux prêtre, et il fut reçu par les siens comme un général victorieux.

Soulignons un troisième point, important lui aussi,

l'insouciance de la politique anglaise pour sa colonie de l'Amérique du Nord. La mère-patrie considérait les premiers émigrants comme une quantité factieuse, réfractaire, dont elle était bien aise d'être débarassée ; ceux-ci, de leur côté, bien que liés à la Couronne par une vague loyauté, s'en considéraient comme virtuellement indépendants. La plupart des colonies élaborèrent leur propre législation et quelques-unes nommèrent leurs gouverneurs. L'Angleterre accepta volontiers la situation. A vrai dire, la mère-patrie chercha à gouverner les Américains seulement lorsqu'il lui parut possible de les exploiter.

L'attitude nationaliste des colonies — comme on la qualifierait de nos jours — s'accentua avec les années. Ces colonies comptaient sur l'habileté de l'Angleterre à les protéger contre la France et c'était le seul vrai lien qui les unissait à la mère-patrie. Ce lien disparut quand le pouvoir de la France fut brisé.

Jusqu'ici, donc, pour ce qui concerne les affaires d'Amérique du Nord, on peut déjà considérer les colons comme une entité séparée. Dans le traitement barbare infligé aux Acadiens, l'initiative partit de la Nouvelle-Angleterre et ce fut la pression de la Nouvelle-Angleterre qui détermina l'action, ou plutôt l'inaction, du gouvernement britannique.

Les Acadiens n'eurent jamais la facilité, promise par le traité d'Utrecht, de quitter leur province. Leurs nouveaux maîtres craignaient de les garder au cas où ils offriraient à la France un point d'appui, mais ils craignaient davantage encore de les laisser partir de peur qu'ils allassent augmenter la force armée de la France. En 1720, le gouverneur Philipps leur enjoignit de ne rien emporter avec eux s'ils évacuaient le pays. Mais on ne leur fournit pas les vaisseaux anglais qui leur auraient permis de s'éloigner et on empêcha les vaisseaux français d'entrer

dans leurs ports. Durant nombre d'années, ils ne prêtèrent aucun serment d'allégeance. Enfin, en 1726, le lieutenant-gouverneur Armstrong, qui remplaçait Philipps, reçut des Acadiens d'Annapolis, un serment dont le texte français — mais non le texte anglais — comprenait la clause qu'ils ne seraient pas obligés de prendre les armes. Plus tard, à Missagwash, les Acadiens prêteront un semblable serment. En 1730, le gouverneur Philipps, alors de retour en Acadie, obtint un serment, dont il existe des copies écrites, et qui ne contenait aucune réserve au sujet de la neutralité. Mais sans contredit, il avait affirmé aux Acadiens que jamais ils ne seraient appelés à prendre les armes. Nous avons, comme témoignage de ceci premièrement, une déclaration faite à cet effet devant notaire par les prêtres de Grand-Pré et de Rivière-aux-Canards ; deuxièmement, le fait que cette condition est maintes fois rapportée dans la correspondance officielle comme étant une chose de notoriété publique ; enfin, ce fait que dans la suite on donne presque toujours aux Acadiens le nom de "Neutres" (Neutral French).

Le gouvernement britannique, après avoir tant fait, se débarrassa de ses responsabilités et laissa au Massachusetts toute autorité sur ses nouveaux sujets.

Peu après 1740, nous constatons que les peuples voisins commencent à tendre la main vers les foyers acadiens. Les colons américains étaient fort inquiets de l'existence continue de cet avant-poste de la France. Shirley, gouverneur du Massachusetts, soutenait fermement que les Acadiens devraient être anglicisés et, ce qui importait davantage, convertis au protestantisme. Leur religion, mande-t-il, "semble beaucoup les exposer à l'influence de leurs prêtres qui reçoivent continuellement leurs directions de l'évêque de Québec et qui sont les instruments par lesquels le gouverneur du Canada fait

toutes ses tentatives pour ramener la province à la couronne française." (Shirley au duc de Newcastle, lettre du 20 octobre 1747). Shirley proposait d'établir 2,000 néo-Anglais en Acadie, comme une sorte de levain protestant. D'autres suggéraient des mesures plus draconiennes. Le projet d'expulser les Acadiens avait été lancé en 1720 par les *Lord of Trade*[1], mais on n'en avait plus guère entendu parler. Le gouverneur Knowles de Louisbourg, un vieux soldat bourru, prévient le duc de Newcastle, en 1746, qu'"il sera nécessaire de chasser tous les Français hors de l'Acadie le printemps prochain," et Shirley nous affirme que "son plan pour les chasser est connu du public et discuté à Louisbourg." Shirley s'en tint à ses mesures d'anglicisation et s'opposa à la déportation.

La déportation signifiait un apport de cinq ou six mille combattants aux forces de l'ennemi en Canada, et c'était là la principale objection de Shirley au projet. La simple menace de déportation était dangereuse, pensait-il. "Que pouvons-nous attendre de gens au désespoir de garder leurs domaines et leurs familles, sinon des efforts désespérés pour se mettre en sûreté en s'unissant aux ennemis de Sa Majesté?" (Shirley à Mascarène, lettre du 19 décembre 1746). Mais il est clair que les Acadiens se trouvaient déjà en présence d'un dilemme : ils devaient ou s'éloigner, ou devenir protestants et anglais — mais protestants tout d'abord.

L'Angleterre se réveilla encore une fois, en 1749, et fonda une colonie à Halifax avec Cornwallis pour gouverneur. L'Angleterre, remarquons-le en passant, avait pris en main l'Acadie en 1713, mais jusqu'ici elle n'avait fait aucun effort pour la coloniser. Cornwallis, sans se soucier de la promesse, faite par Philipps et jamais

---

[1] Commission chargée du commerce à l'extérieur de l'Angleterre.

retirée, qui assurait la neutralité aux Acadiens, tenta d'exiger d'eux un nouveau serment d'allégeance. Les Acadiens, assagis par le passé, refusèrent énergiquement. Pourtant Cornwallis n'avait pas, comme alternative, l'intention de les laisser passer du côté des Français ; ils ne pouvaient y aller sans sauf-conduits, se disait-il, et il ne donnerait ceux-ci que le jour où la paix règnerait de nouveau dans la province.

Les Français se mirent alors de la partie. Ils prétendaient que l'Acadie ne comprenait pas le Nouveau-Brunswick et ils commencèrent à s'établir sur l'isthme qui séparait les deux terres. Le gouverneur du Canada, M. de la Jonquière, souleva les Indiens contre les Anglais dans l'espoir de ruiner le nouvel établissement d'Halifax ; il s'efforçait en même temps de garder secrètes ses machinations. Ses actes, malgré la sanction du gouvernement, étaient absolument contraires aux stipulations des traités acceptés par la France et ne pouvaient manquer de susciter aux Acadiens de plus grandes difficultés de la part de leurs maîtres. L'abbé Le Loutre s'efforça de persuader les Acadiens de s'éloigner. Il fut blâmé par l'évêque de Québec qui lui intima de ne pas se mêler d'affaires temporelles afin d'éviter un désastre inévitable ; mais le reproche arriva trop tard. Les choses se compliquèrent tellement que les pauvres Acadiens déclarèrent que, si jamais ils prêtaient un serment absolu d'allégeance, les sauvages, alliés de la France, leur couperaient la gorge. Hopson succéda alors à Cornwallis comme gouverneur et donna aux "Neutres" infortunés une heure de paix pour reprendre haleine.

Il y avait, à cette époque, environ 10,000 Acadiens dans la Nouvelle-Écosse ; ils avaient mis en culture une vaste étendue de terre et ils possédaient une quantité considérable de matériel agricole. C'étaient de placides paysans ; ils menaient une vie peu organisée mais heu-

reuse, réglaient leurs propres différends et allaient au ciel à leur propre manière. Shirley se trompait quand il s'imagina que ces cultivateurs sans ambition pourraient fournir à la France de dangereux renforts. Nous avons réappris, depuis, comment une idée, une fois engendrée, devient une idée fixe et, à cette époque, la rareté des voyages et l'absence de journaux rendaient impossible la correction des notions fausses.

Le francophobe Lawrence succéda à Hopson comme gouverneur de la Nouvelle-Écosse ; l'heure critique avait sonné pour les Acadiens. En 1755, Shirley, représentant le Massachusetts, insistait sur une campagne active, car il craignait encore le succès ultime de la France. "La perte de cette province (la Nouvelle-Écosse) serait très probablement suivie de la perte immédiate de presque toute la partie est de la Nouvelle-Angleterre et de toute la province du New-Hampshire," (Shirley à Sir T. Robinson, lettre du 24 mars 1755). "Si... les Français reçoivent du renfort... au printemps, ils auraient peut-être... bientôt des forces supérieures sur le continent — et il est facile de concevoir... quels effets funestes pourraient en résulter pour toutes les colonies" (Shirley à Horatio Sharpe, lettre du 24 avril 1755).

Le Massachusetts, en tout cas, était prêt à faire sa part en assurant sa propre sûreté. Shirley, qui depuis une année préparait ses plans, équipa et dépêcha 2,000 hommes — un corps considérable pour le temps. Le 18 juin 1755, cette petite armée s'empara du fort français de Beauséjour, bâti sur l'isthme situé entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, et ce fut la fin de la menace française dans la Nouvelle-Écosse.

En juillet, Phips écrit à Lawrence, du Massachusetts, que tout scrupule doit disparaître au sujet de la déportation et Lawrence était prêt à saisir l'occasion. On ordonna aux Acadiens de rendre les armes ; ils le firent.

On leur commanda de prononcer le serment d'allégeance; ils répondirent qu'ils avaient prononcé le seul serment qu'ils pouvaient prononcer. Lawrence informa les "*Lords of Trade*", en Angleterre, de son intention de forcer les Acadiens à prononcer le serment d'allégeance ou de les envoyer en France — résolution bien différente du plan qu'il mûrissait — et on laissa la chose à sa discrétion. Ce fut la faute la plus grave du gouvernement britannique.

On tint un conseil à Halifax, le 28 juillet 1755. Là, Jonathan Belcher, alors juge-en-chef, et originaire du Massachusetts, donna une consultation *ex-parte,* manifestement influencée par le point de vue néo-anglais, dans laquelle, loi et politique étaient mêlées sans retour. Il termina par cette phrase délicieuse : "Je crois que ces raisons et la nécessité impérieuse — qui est la loi du moment — de protéger les intérêts de Sa Majesté dans la province, m'obligent de conseiller humblement la déportation de tous les habitants français."

Et ils furent déportés. Ces malheureux cultivateurs, dont la seule faute avait été de se fier aux promesses de l'Angleterre, furent sacrifiés aux craintes des néo-Anglais et à la dureté d'un gouverneur britannique. On confia la déportation aux troupes de la Nouvelle-Angleterre restées en Acadie après la prise de Beauséjour. Les ordres de Lawrence furent sans pitié ; ceci devait être, non une simple déportation, mais la destruction d'un peuple. Il ordonne à Handfield, le commandant d'Annapolis, de brûler toutes les maisons et de détruire tout ce qui peut être un moyen de subsistance ; il intime à Murray qu'en cas de trouble il doit exiger "oeil pour oeil, dent pour dent, vie pour vie, de ceux dans le voisinage desquels l'offense aura été commise." La population de chaque petit établissement doit être divisée et envoyée en différentes colonies américaines. Au moins

en un endroit, à Beauséjour, les hommes devaient être séparés du reste de leur famille. Winslow, le commandant néo-anglais, était un instrument assez empressé, du moins tant qu'il n'eut pas à agir. Il avait écrit un peu plut tôt, avant que la déportation eût été décidée : "Si nous pouvons accomplir cette expulsion, cela aura été une des plus grandes actions qu'aient jamais accomplies les Anglais en Amérique ; car, entre autres considérations, la partie du pays qu'ils occupent est une des meilleures terres qui soient au monde *et dans ce cas nous pourrions placer quelques bons fermiers anglais dans leurs habitations.*" Vers la fin, il faut l'admettre, le cœur commença à lui manquer, car il consigne dans son journal, son impatience d'en finir avec "ce service des plus ennuyeux, le plus pénible qui me soit échu." Mais le temps des regrets était passé ; la haine et la crainte, la cupidité et la tyrannie triomphaient ; les meules de l'Angleterre, de la France et de la Nouvelle-Angleterre réduisirent les Acadiens en poudre. 7,000 d'entre eux prirent la route de l'exil, et, à la fin, quand ils eurent été décimés par la maladie et les privations, on les dispersa, pauvres et misérables, à travers les treize colonies. Nous avons partiellement raconté les pérégrinations de ceux qui s'échappèrent.

Le gouvernement britannique ne peut esquiver le blâme pour sa participation à l'affaire. Le ministère responsable laissa délibérément le peu scrupuleux Lawrence et les colons qui, au sus de tous, les détestaient, décider du sort des Acadiens. La France, de son côté, avait concouru à les jeter dans des difficultés en s'immisçant dans leurs affaires à un point que ne justifiaient pas les traités.

Mais la Nouvelle-Angleterre doit assumer la plus grande partie du blâme. Ce furent les néo-Anglais qui demandèrent de sévir en Nouvelle-Écosse, eux qui menè-

rent la campagne en cette province, eux qui exécutèrent la déportation, même s'ils ne l'avaient pas projetée.

Par un hasard bien étrange, ce fut un poète de la Nouvelle-Angleterre, Henry Wadsworth Longfellow, qui contribua le plus a rappeler le Grand Dérangement à une génération qui l'avait oublié.

Ces jours terribles, comme les tristes années qui les suivirent, ont laissé leur empreinte sur le caractère des Acadiens ; ils ont rempli d'amertume l'esprit des autres gens de nationalité française en Amérique du Nord.

"Nos frères les Acadiens," écrit un de ces derniers, "frappés dans leur chair et dans leurs biens, dispersés comme feuilles mortes par vent d'octobre, chassés de partout, et repoussés à coups de pique des rivages où venait toucher la proue de leurs barques, les Acadiens, dis-je, ont, un long siècle durant, dirigé tous les efforts vers la survivance, la concentration, réunissant toujours, sans se lasser jamais, les cendres dispersées de leurs foyers détruits !

Faut-il s'étonner cependant de ce que, courbés sous le labeur quotidien, loin des centres d'instruction, ils aient été privés longtemps — plus longtemps que nous — de la nourriture intellectuelle et de l'arme du savoir ? Et cette avance que nous avons sur eux — et que le peuple exagère certainement — n'est-elle pas pour quelque chose dans leur attitude à notre égard"[2] ? "Oui ! petites Acadiennes," écrit le même auteur, "pardonnez, mais souvenez-vous ! N'ayez pas honte de votre sang latin, de votre riche parler acadien, de vos simples atours et, — pourquoi ne pas le dire ? — de vos vertus. Ne baissez pas votre tête brune, ni vos beaux yeux purs, devant les touristes Anglo-Saxons qui, parfois, promènent leur ennui sur vos îles, non, jamais ! Ils tiennent

---

[2] Fr. Marie-Victorin, *Croquis laurentiens*, p. 183.

en ce moment de l'histoire, la terre et la mer. Oui !... Ils ont presque toute la puissance et presque tout l'argent. Oui encore !... Mais aussi vrai qu'il y a un Dieu au ciel, ils ont du sang sur les mains, et vous avez une palme dans les vôtres !... De sorte qu'en véritable et minime justice, étant, eux, les fils des bourreaux, et vous, les filles des martyrs, c'est à eux, sans doute, de courber la tête ![3].

Il est parfois regrettable qu'on se souvienne du passé, mais nous ne pouvons reprocher à l'Acadien de se souvenir, ni au *Canadien* de sympathiser. Nous pouvons, du moins, leur demander de se rappeler que, moins de vingt ans après la déportation, les gens qui en avaient été surtout responsables s'étaient eux-mêmes révoltés contre l'Angleterre et espérer qu'ils oublieront, et pardonneront en même temps, un tort qui est vieux de presque deux cents ans.

Examinons maintenant le point de vue du *Canadien* sur les événements antérieurs à la cession du Canada à l'Angleterre. Tout comme le colon américain s'imaginait que son existence dépendait de la défaite des Français, ainsi le *Canadien* — il le croyait du moins — devait se défendre par tous les moyens disponibles. Il était prêt à prendre part aux escarmouches sur les frontières, et il le fit souventes fois. Il est impossible d'excuser plusieurs de ces excès. Les Français réussirent dans leurs efforts pour s'attirer la bienveillance des Indiens. Les colons britanniques avaient gagné la haine et le ressentiment de ces mêmes Indiens, et ils les méritaient, car la primitive histoire des colonies du Nord contient de nombreux exemples de foi brisée et de massacres en masse. Mais le gouvernement canadien n'avait pas de motif valable — il ne pouvait en avoir — pour envoyer bande sur bande de

---

[3] *Ibid.*, p. 212-213.

ses alliés sauvages à l'attaque d'établissements isolés. Il n'y avait aucune excuse pour l'envoi d'expéditions, composées en grande partie de Canadiens français, comme celle qui s'abattit sur Deerfield en 1704 et mit à mort environ cinquante hommes, femmes et enfants, puis revint au Canada avec plus de cent prisonniers dont plusieurs furent tués en route.

Les incursions indiennes se continuèrent durant nombre d'années et les représailles étaient aussi sauvages que les attaques. Une ballade, composée après un de ces combats, est ainsi conçue :

Notre vaillant capitaine Lovewell mourut là parmi eux ;
Ils tuèrent le lieutenant Robbins et blessèrent le jeune et bon Frye,
Qui était notre chapelain anglais ; il avait tué plusieurs sauvages
Et en avait scalpé quelques-uns pendant que les balles sifflaient autour de lui.

Les chapelains étaient alors des personnes énergiques.

Les Anglais et les colons condamnaient le recours à ces auxiliaires indiens à peu près dans les mêmes termes dont se servaient les Allemands, lors de la dernière guerre, pour se plaindre des sujets marocains de la France. Les Français sont un peuple fâcheusement logique et ils se sont rarement illusionnés au sujet de la guerre. Nous ne sommes plus assez naïfs pour croire que le bourgeois s'en tirera gratuitement, et il n'y a pas une différence si marquée entre une attaque indienne et le lancement d'une bombe. Il est difficile d'excuser l'incapacité de Montcalm à empêcher le massacre des prisonniers par les Indiens, à Ticondéroga — mais, encore une fois, après avoir constaté ce qui s'est passé durant la dernière guerre, on se demande si d'autres officiers n'ont pas, eux aussi, fermé quelquefois les yeux.

Toutefois, les Français devaient payer cher leurs

incursions et leur recours aux Indiens. Ils avaient excité le ressentiment passionné d'un jeune et brillant général qui devait donner un coup mortel à la domination française en Amérique. Qu'aurait pensé Wolfe s'il avait pu voir, dans quelque miroir magique, que la conséquence presque immédiate de son triomphe serait la séparation des colonies américaines de l'Angleterre et qu'une conséquence plus lointaine serait la création d'une nouvelle nation où Canadiens de nationalité française et anglaise vivraient côte à côte ? Mais en 1758, après la prise de Louisbourg, Wolfe mordait son frein. "Je ne puis considérer froidement," confiait-il à Amherst, "les sanglantes incursions de ces suppôts d'enfer, les Canadiens."

En septembre de cette même année, Wolfe commença à se faire connaître au Canada. Il débarqua près de Gaspé, mit le feu à un petit établissement français à l'endroit appelé "la Péninsule," détruisit 6,000 quintaux de poisson et fit trente sept prisonniers. A Grande-Rivière, un autre détachement détruisit maisons, poisson et tout le reste. Il y eut pareil saccage à Mont-Louis, sur la rive nord de la Gaspésie. Rien de tout ceci ne profita au vainqueur ; Wolfe en fut apparemment ennuyé, car il préférait se battre contre des soldats ; mais c'était la guerre comme alors on la comprenait.

Le printemps suivant, l'expédition, débordante d'enthousiasme et de confiance, leva la voile pour Québec. Vaudreuil, le plus stupide des gouverneurs, annonça à ses gens que les Britanniques allaient massacrer tout le monde.

Cette déclaration eut, à n'en pas douter, de grandes conséquences ; l'avertissement dut traverser le pays avec la rapidité de l'éclair. Sauf les troupes qui avaient aidé Montcalm à remporter la victoire de Ticondéroga, très peu de *Canadiens* vivants avaient déjà vu un Anglais, ou avaient même entendu un coup de feu tiré dans une

bataille. Wolfe, pourtant, s'attendait au pis avec eux ; une ou deux rencontres qu'il fit en remontant le fleuve — l'une avec quelques habitants qui firent feu sur ses soldats quand ils débarquèrent à l'Ile-aux-Coudres, l'autre avec un petit corps de troupes qu'il prit pour un groupe d'"habitants" — semblaient le justifier. Il rendit une ordonnance dans laquelle il signifiait aux *Canadiens* de s'abstenir de toute participation à la guerre ou d'en subir les conséquences. Les *Canadiens,* même s'ils n'entendirent jamais parler de la proclamation, restèrent, pour la plupart, assez tranquilles, mais quelques-uns, encore une fois, firent feu sur les envahisseurs. Wolfe commença à ravager la campagne sur les rives nord et sud du Saint-Laurent. On peut douter que la destruction ait été aussi complète que l'ont décrite quelques écrivains, ou que l'on ait scalpé les habitants comme l'affirme Montcalm, mais on dévasta certainement d'immenses districts. Une histoire, peut-être apocryphe, de cette époque, nous rappelle que même la guerre a son côté humoristique. Un peloton de soldats étaient débarqués à Montmagny pour une incursion et les habitants, terrifiés, avaient gagné leurs canots et remonté la rivière qui se joint au fleuve à cet endroit. L'un d'entre eux fut laissé en arrière. Tous les canots étaient partis, mais là, sur la grève, se trouvait le baquet de son voisin. Il sauta dedans et démarra, son fusil à côté de lui, ramant des deux mains, et aucune balle ne put l'atteindre.

Les raids, le long du Saint-Laurent, comme ceux de Gaspé, étaient bien conformes aux principes du droit des gens, mais ils n'eurent aucun bon résultat ; on les a peut-être oubliés pour la plupart, mais ils ont laissé une marque qui n'a pas complètement disparu.

Le soulèvement de 1837 fut beaucoup plus important dans ses causes qu'en lui-même, et plus important dans ses effets que dans ses causes.

Le paragraphe par lequel l'honorable L.-O. David commence son livre, *Les Patriotes de* 1837, nous fournit l'exposé le meilleur et le plus concis de ces causes, telles que les ont vues les libéraux de cette époque : "La justice souillée par toutes les infamies ; la malversation protégée par le pouvoir ; la domination de la Chambre d'assemblée par un Conseil législatif composé d'hommes nommés par la couronne, irresponsables au peuple et antipathiques à tout ce qui était français et catholique ; les places, les honneurs et les gros traitements prodigués à une orgueilleuse faction, au détriment des droits de la majorité ; la proclamation audacieuse des projets les plus effrontés d'anglicisation ; l'infériorité de tout ce qui n'était pas anglais et protestant passée à l'état de principe ; la violation constante de toutes les lois constitutionnelles et parlementaires ; le contrôle sur les dépenses publiques refusé à la Chambre d'assemblée. Voilà un coin seulement du tableau que l'histoire déroule à nos regards pendant trois quarts de siècle"[4].

Il vaut la peine d'examiner par le menu les circonstances qui conduisirent à la rébellion de 1837. Ses effets s'étendent si loin que, pour les décrire même sommairement, nous devons résumer l'histoire de l'Empire britannique.

Les dispositions généreuses et sages qui inspirèrent l'Acte de Québec en 1774, puis accueillirent le *Canadien* dans l'Empire, cédèrent bientôt la place à une attitude très différente. Le Canada devint la proie d'une bande de fonctionnaires voraces et d'aventuriers sans scrupules dont les efforts, souvent fructueux, pour exploiter, à leur profit, la province conquise, semblent à peine croyables. Les premiers procès-verbaux du Conseil législatif, composé en grande partie de fonctionnaires gouver-

---

[4] L.-O. David, *Les Patriotes de* 1837-1838, p. 5.

nementaux de langue anglaise, sont remplis de requêtes pour obtenir des concessions. On avait promis les biens des jésuites à lord Amherst, de sorte qu'un autre demanda le palais de l'intendant. Des spéculateurs obtinrent des millions d'acres de terre — un gouverneur s'en attribua 70,000 sans aucune intention de s'y établir ou de les défricher ; mais, comme les autres profiteurs excessifs de biens immeubles, ils espéraient que l'ouverture du territoire avoisinant ferait leur fortune.

Le cumul des positions lucratives était un autre manège très en vogue chez les fonctionnaires des premiers jours. Presque tous les membres de la clique gouvernementale avaient plusieurs emplois et en tiraient tout le profit possible. Lord Dorchester, gouverneur de 1774 à 1796, fut une notable exception ; il lutta sans répit contre les coutumes corrompues du temps et s'efforça si bien d'être équitable envers les Canadiens français qu'il s'attira beaucoup d'injures de la part de ses compatriotes ; mais il fut presque le seul à protester.

Les abus persistèrent durant des années. Dès 1820, l'Assemblée législative se plaint, assez naturellement, d'avoir à payer un lieutenant-gouverneur qui n'avait jamais mis les pieds au Canada, un gouverneur de Gaspé qui n'avait jamais vu Gaspé, un secrétaire provincial oisif, des conseillers exécutifs qui demeuraient en Angleterre ; l'Assemblée fait aussi remarquer que des juges, qui recevaient un traitement bien raisonnable, exigeaient aussi des honoraires.

Et ce n'était pas tout. Les nouveaux venus avaient, fermement ancrée dans l'esprit, la conviction d'obéir à un régime tyrannique et ils crurent que ce serait une excellente idée s'ils devenaient tyrans eux-mêmes.

Avant la cession, le seigneur pour ses besoins, les autorités royales pour les leurs, avaient employé les miliciens aux corvées. Tous les habitants mâles du pays consa-

craient une partie considérable de leur temps à travailler, sans salaire, à la construction des chemins ou à d'autres travaux publics. Après la cession, on continua d'agir de même, mais cela devint beaucoup plus onéreux. De nouveaux règlements obligeaient les habitants à se prêter à toutes sortes de travaux, et jusqu'à labourer, sans aucune rétribution, les champs de leurs voisins. Sir James Craig voulait un chemin qui conduirait jusqu'aux Cantons de l'Est. C'était bien simple ; il n'y avait qu'à sommer les habitants et à les occuper à ouvrir un sentier à travers la forêt ! Des centaines d'hommes furent enlevés à leurs terres et forcés de travailler pendant des jours et des jours, selon que le prescrivaient les désirs de leurs maîtres.

Les plaintes étaient sévèrement réprimées. Le Conseil législatif ou trois de ses membres, même sur un seul soupçon, pouvaient faire arrêter qui que ce soit comme séditieux. On alla même jusqu'à supprimer l'acte de l'*Habeas Corpus*. Prescott, qui était gouverneur en 1797, ordonna à tous les juges de paix et aux capitaines de milice de faire emprisonner toute personne dont le langage semblait de nature à troubler la paix.

Peu après 1800, une des tentatives sporadiques pour angliciser la province se fit jour. La première manifestation de ce dessein fut la fondation de l'Institution royale pour l'avancement des sciences. Cette Institution devait ériger des écoles et collèges protestants dans toute la province, avec l'espoir de soustraire le jeune *Canadien* à son atmosphère religieuse. L'Institution ne réussit pas ; de fait, elle n'accomplit jamais rien d'important jusqu'à ce que le legs de James McGill lui permit d'entreprendre la tâche plus digne — la seule qui lui revienne maintenant — d'administrer les biens de l'Université McGill. Le gouvernement désirait aussi avoir la haute main sur l'Église catholique. "Nous avons

été insensés," confesse Ryland, chargé d'affaires de Sir James Craig, "pour permettre à une bande de gredins français de nous enlever momentanément les moyens d'atteindre ce but. Mais une manœuvre prudente et décisive pourrait corriger cette situation absurde."

Il existait beaucoup d'autres motifs de grief. Le *Canadien* était exclu de presque toutes les charges publiques. En 1834, les fonctionnaires de nationalité française ne recevaient que le cinquième des honoraires de l'Administration et n'occupaient que des charges inférieures ; plus des trois quarts des débours, dans le domaine judiciaire, allaient à des juges anglais. Les marchands britanniques essayèrent de reporter sur le cultivateur des taxes qu'on leur avait raisonnablement imposées.

L'Assemblée législative élective, composée en grande majorité de *Canadiens,* était presque impuissante, — il n'y avait pas de ministère ni de responsabilité ministérielle — tandis que le Conseil législatif, dont la plupart des membres étaient encore anglais, dirigeait tout. De cent façons, on faisait comprendre aux *Canadiens* qu'ils étaient un peuple conquis.

Puis, survint la longue querelle au sujet des subsides. L'Assemblée législative, composée surtout de *Canadiens,* y vit un moyen de mater l'Exécutif et demanda le même pouvoir, de déterminer et de permettre les dépenses, que celui dont jouissait la Chambre des communes en Angleterre. Il faut convenir qu'elle y avait quelque droit. De 1812 à 1815, le gouvernement dépensa un total de 120,000 louis sans l'approbation de l'Assemblée. Le receveur général Caldwell se servit de l'argent du trésor pour ses propres affaires et perdit près d'un millions de louis sterling. Ce fut à cette époque que le tribun L.-J. Papineau devint le chef principal des *Canadiens* et commença cette merveilleuse série de

harangues qui eurent sur ses compatriotes une influence si extraordinaire.

Les questions en litige furent bientôt confondues avec ces vagues doctrines des droits de l'homme qui avaient été le feu follet de l'Europe révolutionnaire et des États-Unis. Plusieurs parmi les *Canadiens* et leurs partisans anglo-saxons aspiraient, non plus aux privilèges de sujets britanniques, mais à une complète émancipation de l'Angleterre. En 1831, le gouvernement anglais avait à peine accordé à l'Assemblée législative le droit, ardemment désiré de surveiller le budget, que l'Assemblée décréta ses fameuses quatre-vingt-douze résolutions. Cette série de décrets généraux produisit peu de changements immédiats dans les méthodes gouvernementales. Elle ne réussit pas à montrer l'importance du principe que le cabinet devrait être composé de ministres responsables envers la Chambre ; sa principale proposition concrète était de rendre électif le Conseil exécutif. Mais l'effet psychologique des quatre-vingt-douze résolutions fut incalculable. Les sentiments devinrent de plus en plus aigres. Des idées libérales ou révolutionnaires — donnez-leur le nom que vous voudrez — étaient patronnées par un groupe de petits journaux — Le *Canadien*, le *Populaire*, le *Courrier Canadien* et la *Quotidienne*. Le type rabelaisien de commentaire politique — il existe encore — fit son apparition. Le Canadien français devint un partisan passionné, et il l'est demeuré. On tint partout des assemblées. Papineau et ses brillants disciples — Cartier, Viger, Lafontaine, Morin, Fabre et les autres — agitèrent la province jusqu'au délire. Les *Fils de la liberté* se battirent à Montréal avec les membres du *Doric Club* ; chaque jour on alimentait le feu qui couvait sous la cendre ; enfin, sortit une flamme — les batailles rangées sur le Richelieu et à Saint-Eustache. Quelques centaines d'habitants s'engagèrent dans une

lutte qu'ils croyaient fermement être pour le droit et la liberté. On peut douter de leur sagesse et condamner les chefs responsables qui les entraînèrent, mais on ne peut contester leur héroïsme.

Les conflits armés qui eurent lieu étaient insignifiants, comparés aux combats modernes. A Saint-Eustache, quelque 500 hommes, dont la moitié n'avaient pas de fusil, se mesurèrent avec 2,000 miliciens. La rencontre peut à peine être appelée une bataille. Le Dr Chénier, le brave mais inhabile chef des insurgés, se retrancha dans l'église avec la moitié de ses forces et cette moitié était seulement à demi-armée. Canons et fusils furent déchargés sur l'édifice, puis l'église prit feu. Plusieurs des patriotes périrent à l'intérieur des murs ; quelques-uns, gravement blessés ou brûlés, se traînèrent au dehors pour mourir peu après ; d'autres furent tués comme ils tentaient de sauter par les fenêtres. Soixante-dix, en tout, périrent par le fer ou le feu. Le village fut saccagé et pillé, comme une ville dans une zone de guerre, au milieu de scènes d'une épouvantable horreur. Les combats sur le Richelieu, où les patriotes remportèrent un succès momentané à Saint-Denis, se terminèrent par une défaite à Saint-Charles, et trente ou quarante hommes furent tués.

Le soulèvement armé n'accomplit rien par lui-même. Mais le courage intrépide des patriotes, leur évidente sincérité et la futilité même de leur effort, la rigueur impitoyable de la répression — une folie de vengeance qui racheta le meurtre d'un seul lieutenant par la mort de nombreux cultivateurs — tout cela ouvrit les yeux, non seulement du monde en général, mais aussi du Gouvernement britannique, sur ce qui venait de se passer au Canada.

Les événements, dont les troubles de 1837 furent le point culminant, et les tristes incidents de cette année-

là, eurent des conséquences à la fois politiques et sociales. Au point de vue qui nous occupe, les conséquences sociales sont les plus importantes et ce sont elles surtout que nous examinerons.

La légende que tous les gens de langue anglaise étaient d'un côté et tous les *Canadiens* de l'autre s'est peu à peu répandue ; cette version de l'histoire a très peu de fondement, comme la plupart des faits généralisés, mais elle a donné lieu à beaucoup d'inutiles ressentiments et à des reproches tout à fait gratuits. Cela nous remet forcément à l'esprit les nombreuses relations d'atrocités de la Grande Guerre qui, en réalité, étaient controuvées, mais que l'on ne put faire disparaître. Le seul fait qu'on apprend au jeune *Canadien* à qualifier de "patriotes" les insurgés, tandis que pour le jeune Anglo-canadien ils sont des "rebelles," renforce cette impression erronée.

Au vrai, il n'y eut pas, dans la révolte contre le gouvernement britannique, d'union générale des *Canadiens,* et les Anglo-canadiens ne présentèrent pas un front uni.

Le nombre des patriotes de 1837 qui participèrent activement à la rébellion ne s'élève qu'à quelques centaines. Des milliers d'autres *Canadiens,* sympathiques à la cause, ne firent rien pour la promouvoir ; on tint des assemblées qui prêchaient le loyalisme, comme en d'autres assemblées on avait prêché le patriotisme. A une réunion loyaliste, tenue à Napierville, près de Montréal, des hommes qui s'appellent Langevin, Robert, Lamoureux, Languedoc, Poissant, Dupuis et Gamelin, proposèrent et appuyèrent des résolutions. Sur la première liste des officiers de la milice, publiée après le soulèvement, on trouve cinquante-six noms français sur un total de quatre-vingt-six. Une chanson circulait parmi les "tories" *canadiens* dans laquelle on accusait Papineau

d'être la cause du choléra, de la pourriture des pommes de terre et des tremblements de terre.

L'Église elle-même désapprouva fortement l'action armée. Mgr Lartigue, évêque de Montréal, qualifie d'"odieuse" la rébellion et adresse une lettre au Souverain dans laquelle il mande que ses fidèles ont été "pernicieusement trompés et séduits".

D'autre part il y eut des Anglais, comme John Neilson, le premier homme d'État du Québec à l'esprit vraiment complet, qui virent très bien que l'Assemblée avait pour elle une grande part du droit. Neilson entreprit un voyage en Angleterre avec Papineau afin d'expliquer la question et il se sépara des agitateurs seulement lorsque leur mouvement tomba dans la violence. Wolfred Nelson fut le chef véritable et actif de l'insurrection et c'est lui qui tenta les démarches finales et dangereuses pour proclamer une république. D'autres Anglo-canadiens, tels Robert Nelson, Joshua Bell, William Galt, s'opposèrent de même au gouvernement. Alexander Galt, qui devint plus tard un des plus grands hommes d'État canadiens et le premier Haut-Commissaire à Londres, appuya une résolution qui blâmait la conduite du comte de Gosford, le gouverneur d'alors, "comme étant le chef d'une administration dont le seul but était de semer la division parmi nos compatriotes, et d'y réussir au moyen d'intrigues et de duperie, et qui a été l'auteur des mesures de cœrcition dont la colonie a été menacée". Il concluait : "Le plus tôt lord Gosford tiendra sa promesse de quitter le pays, mieux cela sera pour lui et pour nous". A Québec, Charles Hunter proposait cette résolution que "la conduite publique de Louis-Joseph Papineau... a droit à la gratitude de tout esprit noble et généreux."

Ce serait une bonne chose pour le Canada et, en particulier, pour la province de Québec, si nous pouvions

enfin nous débarrasser de ces opinions gratuites que seuls les *Canadiens* partageaient des idées libérales, que — même dans la région de Montréal — les *Canadiens* étaient tous d'accord, et enfin que tous les Anglophones du pays se donnèrent le mot pour leur faire opposition.

Nous n'avons pas à nous attarder sur les conséquences politiques amenées par le soulèvement de 1837 ; elles n'affectent pas les seuls *Canadiens* ni le seul Canada, mais l'Empire tout entier. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de les mentionner et, en même temps, de dire un mot d'un chef *canadien* en particulier. Durant des années, Papineau dicta l'action des libéraux. Aucun candidat sur lequel il trouvait à redire ne pouvait être élu, une résolution qu'il désapprouvait ne pouvait être sanctionnée, et il est responsable du cours subséquent que prirent les événements. Nous pouvons louer ou réprouver sa participation à la révolte armée de 1837, mais, nous ne devons pas l'oublier, la rébellion fut à peine une escarmouche dans une longue bataille et cette bataille, dans son ensemble, était complètement justifiée par ses résultats, comme l'a été, dans le passé, toute autre lutte politique pour la liberté. Quand nous faisons observer que Papineau et ses partisans ne semblent pas avoir visé à un gouvernement responsable, nous devons nous souvenir que, même dans ce cas, le gouvernement responsable au Canada est une conséquence de l'agitation qu'ils menèrent.

Et le gouvernement responsable au Canada a conduit au *Statut de Westminster* et à la reconstruction de l'Empire britannique.

Chapitre VII

LA VOLONTÉ DE DURER

> Trois cent vingt-deux ans de profond attachement au Canada nous ont si bien rivés à notre sol, à nos institutions, à nos libertés et à nos droits de citoyen, que nous sommes pour toujours intégralement Canadiens. Nous arracher de notre pays équivaudrait à nous arracher notre propre vie. Et, de plus, nos caractéristiques ethniques, naturelles ou acquises, constituent le rempart le plus sûr que le Canada puisse ériger contre l'assimilation ou l'annexion de notre pays à la république voisine.
>
> L.-A. TASCHEREAU[1].

Nous avons, dans notre dernier chapitre, relaté de nombreux conflits guerriers et politiques ; et, comme la plupart des manuels scolaires consacrent nombre de pages erronées à ces mêmes questions historiques, nous pardonnons volontiers au lecteur s'il a gardé de cette lecture une impression défavorable.

La vie dans le Québec a été, en réalité, extraordinairement continue et les gens du Québec ont éprouvé des troubles beaucoup moins nombreux et beaucoup moins violents que ceux de la plupart des autres pays.

L'Angleterre a passé par une révolution progressive ;

---

[1] *The Book of Canada*, 1930, p. 211. Traduction autorisée.

s'il n'y a pas eu effusion de sang, cette révolution n'en a pas moins été réelle. Le changement dans la suprématie se manifesta surtout après la Grande Guerre, alors que la direction des Affaires Étrangères passa de l'aristocratie au peuple et l'administration des affaires internes fut transférée aux Communes et au Roi.

Il y a une différence plus prononcée encore entre les États-Unis de 1932 et ceux de 1832 ; la guerre civile infusa la vie à une nouvelle Amérique :

> Out of John Brown's strong sinews the tall skyscrapers grow,
> Out of his heart the chanting buildings rise,
> Rivet and girder — motor and dynamo —
> Pillar of smoke by day and fire by night,
> The steel-faced cities reaching at the skies,
> ...the engine-handed Age,
> The genius we have raised to rule the earth
> Obsequious to our will
> But servant master still,
> The tireless serf already half a god.[2]

Et dans le premier quart du XXe siècle, la nouvelle Amérique a tué l'ancienne.

La France — la France, elle aussi, s'est modifiée. Maintes fois depuis que le Canada lui fut enlevé, la vie nationale de la France a changé de direction et d'esprit. Sa rupture avec la tradition a été complète ; quand elle regarde en arrière, comme elle le fait à l'occasion, c'est un monde intéressant mais étrange qu'elle aperçoit.

Mais, dans le Québec, les choses sont arrivées différemment. Les troubles du passé ont sans doute imprimé leur marque dans l'esprit populaire, mais ils ont laissé peu de signes visibles de leur passage et peu de traces dans les habitudes du peuple.

Les villages de l'île d'Orléans furent complètement

---

[2] Stephen Vincent Benet, *John Brown's Body*.

abandonnés à l'approche de l'armée de Wolfe. Peu de temps après, la vie avait repris son cours comme si cette armée n'eut jamais existé. Les paroisses de la rive sud, dévastées par les compagnies détachées de Wolfe, se relevèrent bientôt de leurs ruines, et elles sont maintenant, pour le voyageur, des retraites qui abritent la paix du passé. Quelques morsures dans la pierre de l'église, à Saint-Eustache — il ne nous reste rien d'autre chose pour décrire les combats et les afflictions de 1837. Le torrent de la vie, brisé par les obstacles, arrêté par les barrières, se gonfla pour rompre enfin le barrage et l'emporter. Il a coulé depuis bientôt cent ans avec une force qui ne fait que s'accroître.

La survivance du Canada français dans l'Empire britannique, l'évolution uniforme de l'histoire *canadienne* dans un monde qui évolue, sont un des plus étranges phénomènes des temps modernes.

La première raison de cette survivance, est-il besoin de le dire, est la fidélité avec laquelle le *Canadien* a tenu à son idiome national. Partout dans le Québec, dans les provinces de l'Est, en plusieurs régions de l'Ontario, ici et là dans le Nord-Ouest, on entend le même langage, parlé à peu près de la même manière — pas exactement un dialecte, certainement pas un patois — et l'origine commune, fortement accentuée, de cette langue, son rappel de la tradition, ses rapports, étranges à nos esprits anglo-saxons, avec une religion ancestrale, ont une force d'unification qu'il nous est presque impossible de concevoir. Nous sommes enclins à nous représenter la langue anglaise comme un moyen commode d'expression, à peu près aussi sacré qu'un téléphone ; la langue est à la vie nationale du *Canadien* ce que le Verbe des Écritures est à sa vie spirituelle.

Il n'y a pas à s'étonner de ce que chaque intervention,

juste au non, contre l'usage du français dans les écoles ou au Parlement, ait été combattue avec acharnement.

Les traditions de vie familiale ont eu aussi leur rôle dans la préservation de l'unité ethnique. Le foyer, l'habitation du colon, a été, dès le début, la principale unité sociale du Canada français. La demeure d'un Anglais était son château, mais son bureau était le centre de sa vie. La maison du *Canadien* fut le point central de toute son existence et de celle de ses enfants. Peut-être la tradition changera-t-elle ; mais on constate, sans peine, comment cet esprit de famille concourut à assurer la continuité de l'histoire *canadienne*.

Nous trouvons une autre cause de la survivance canadienne-française, dans la force de ces éléments que nous avons déjà mentionnés et que le *Canadien* symbolise dans la croix et la charrue.

La maison fut la première unité dans la vie sociale du Canadien français ; la paroisse fut la seconde.

"Le clergé," a écrit l'honorable Gédéon Ouimet, "fut pour nos ancêtres, l'inséparable compagnon d'infortune ; et, remplaçant auprès d'eux les chefs de la société qui s'étaient enfuis, pour ne point voir flotter sur nos murs le drapeau du vainqueur, il eut à conduire le peuple non seulement dans les voies de la religion, mais encore dans l'ordre politique et les matières civiles... Qu'eussent fait nos ancêtres sans le clergé, sans ces hommes dévoués, énergiques, éclairés, qui surent plaider avec tant de sagesse pour la cause de notre religion, sans un Plessis, par exemple, qu'on vit traverser les mers pour aller exposer au conquérant la position des Canadiens-Français... Le clergé sauva donc la religion de nos pères, et, en la sauvant, il sauva par là même notre nationalité, puisque le catholicisme une fois perdu parmi nous, c'en était fait de notre vieux

caractère français, de nos plus belles institutions, de notre langue et de nos lois"[3].

Différentes croyances, différents systèmes de culte semblent particulièrement adaptés à la mentalité de différents peuples. Aussi, le *Canadien* catholique conserve-t-il habituellement mieux les qualités que nous admirons le plus chez lui, quand il demeure fidèle à la religion dans laquelle il est né. Plus que tout autre, le *Canadien* se fie à l'autorité et à la tradition ; séparé de l'Église catholique il est séparé, au suprême degré, de ces deux éléments ; il se trouve dans une espèce de désert moral et il ne tarde pas à dégénérer.

Voici maintenant pour la *charrue* :

"L'agriculture," dit Charles Thibaut, "fait naître l'aisance ; son travail libre ennoblit l'homme ; il n'en est pas ainsi du travail mercenaire de l'atelier. — La culture du sol est une prière qui est portée à l'Éternel sur les ailes des vents, par la voix des tempêtes, par le chant des oiseaux, par les harmonies de la nature, par l'écho des grands bois, par les voix mystérieuses de la nuit... Où est la liberté si ce n'est chez l'agriculteur ? Où est le contentement ? où est le vrai bonheur ? où la morale est-elle plus pure ? la foi plus consolante ? l'espérance plus douce ? la religion plus suave ? le respect plus profond ? l'amitié plus sincère ? la charité plus compatissante ? si ce n'est pas dans nos campagnes canadiennes et dans nos familles *d'habitants ?*"[4].

On pourrait trouver, en les cherchant, plusieurs citations de ce genre, citations qui indiquent clairement la force qui relie l'homme à la terre. En ces derniers temps, il est vrai, le nombre des *Canadiens* dans les villes s'est

---

[3] P.-Ph. Charette, *Noces d'Or de la Saint-Jean-Baptiste*, p. 153-154.

[4] Charles Thibaut, *La Croix, l'épée et la charrue* ou *Les trois symboles du peuple Canadien*, p. 86-87.

accru énormément. Mais, ne l'oublions pas, une augmentation se constate aussi dans les campagnes — après les longues années durant lesquelles la population est restée stagnante — et, en tout cas, c'est le caractère de l'agriculteur qui détermine le caractère de la nation.

Un passage, tiré d'un essai du Frère Marie-Victorin sur "la Croix de Saint Norbert", nous révèle l'esprit et de la croix et de la charrue :

"Une flamme suprême de ce couchant venait, pour un instant, frapper la Croix du Chemin. Sous cet ultime baiser de la lumière, le bois noirci s'animait, se parait d'une fallacieuse floraison de violettes et une sensation étrangement précise m'envahissait tout entier ; ces deux bras tendus, ce n'était plus l'œuvre de l'homme mais la terre canadienne elle-même, frémissante de ses millions de vies invisibles, qui jaillissait ardente, pour cette exoration vespérale, c'était la terre chrétienne qui, dans l'apaisement universel, se signait pour la nuit !"[5].

Tout autre qu'un *Canadien* n'aurait pu décrire cela ou le penser.

Même des choses fades, comme les institutions légales, ont contribué à assurer la continuité de l'histoire nationale. Les actes de vente de terre, par exemple, ont été dressés de la même manière et enregistrés de la même façon depuis l'établissement de Québec et de Montréal. Le vendeur et l'acheteur se présentent devant un notaire qui inscrit la déclaration de l'un et de l'autre. Il donne des copies aux intéressés, il garde l'original pour le transmettre ensuite à son fils ou à son successeur. S'il n'y a pas de succession, le document va aux Archives. Et dans ces Archives vous trouverez un acte signé par Maisonneuve et Marguerite Bourgeois, classé de la même manière, lié dans un dossier sur le même rayon qu'un

---

[5] Fr. Marie-Victorin, *Récits laurentiens*, p. 64-66.

acte de John Molson ou de John Redpath rédigé en 1850.

Cet entourage, comme le milieu géographique, a influencé la vie du *Canadien* d'une manière profonde mais subconsciente ; il a toutefois subi d'autres influences qui ont eu leur origine dans un dessein délibéré.

En 1834, pendant que le Canada était attiré, à la fois, par des idées de liberté et de fidélité, Ludger Duvernay fondait la Société de Saint-Jean-Baptiste ; un an plus tard, la fête nationale était célébrée pour la première fois, sous la présidence de Jacques Viger. Duvernay, selon sa propre déclaration, avait comme but primordial la création d'un instrument qui appuierait la cause des quatre-vingt-douze résolutions adoptées par la Chambre d'assemblée. Nous avons déjà parlé de ce document politique, mais il vaut la peine d'en résumer les points principaux. Il demandait :

1.— La conservation de la religion des *Canadiens*, l'usage de leur langue et de leurs lois.
2.— Un Conseil législatif électif.
3.— Un budget surveillé complètement par l'Assemblée.
4.— L'indépendance des juges et leur inamovibilité, ainsi que leur exclusion du Parlement.
5.— La juste répartition des traitements.
6.— La défense de cumuler des fonctions publiques.
7.— L'affectation des biens des Jésuites aux fins de l'éducation.
8.— L'administration des seigneuries.

Sauf le premier de ces points, il n'y a rien dans ces résolutions qui implique spécifiquement la survivance comme peuple des Canadiens français ; les droits réclamés sont ceux de sujets britanniques. Cependant, le fait même qu'une société exclusivement canadienne-française se ligua pour essayer d'obtenir une justice constitutionnelle eut, avec le temps, un résultat très appréciable. On

en vint bientôt à le sentir : ces droits, elle les revendiquait moins pour des sujets britanniques comme individus, français de race et de langue, catholiques de religion, que pour les Canadiens français comme peuple.

On aperçoit alors les commencements de cette vision d'une "Nation Canadienne," qui hanta l'esprit de plusieurs *Canadiens* durant les soixante années qui suivirent la fondation de la Société. Duvernay lui-même comprit la force extraordinaire de son idée. Il envisagea la possibilité d'établir des sociétés semblables dans toute l'Amérique du Nord et de les souder les unes aux autres; de même il pensa à créer une fédération qui s'engagerait à travailler à la survivance *canadienne*. "Avec un levier semblable," confiait-il à son jeune ami Loranger, "je soulèverais le monde"[6].

Duvernay fut le premier prophète de la doctrine du libre droit des peuples à disposer de leur sort. Quatre-vingts ans avant que Woodrow Wilson essayât d'expliquer, à une Europe qui ne le comprenait pas, que les nations ont un droit à l'existence, ce jeune *Canadien* arbora le même drapeau. Il ne réclamait rien à quoi le *Canadien* n'avait pas un droit juridique. Il ne demandait pas la séparation de l'Angleterre ni l'indépendance pour sa nation ; c'est durant la seule période que précéda le soulèvement de 1837, que cette idée d'indépendance naquit dans l'esprit de quelques-uns de ses compatriotes. Avec ses partisans, il réclamait ce qui avait été garanti par le traité de Paris : le droit de continuer à vivre, mais toujours, même aux jours où les têtes s'échauffèrent de nouveau par la suite, à vivre à l'ombre du drapeau britannique. "L'hostilité que l'on a prêtée à la mère-patrie à l'égard de la race française du Canada n'a jamais existé, du moins au degré que l'on suppose. Le

---

6 P.-Ph. Charette, *loc., cit.*, p. 374.

peuple anglais est assez libre pour ne pas redouter la liberté relative de ses colonies, et son gouvernement anglais n'a jamais voulu commander à des esclaves. Qui dit peuple anglais et toute population qui lui touche dit aujourd'hui : indépendance et liberté constitutionelle"[7].

Un Anglais aurait-il pu en dire davantage ? Est-ce que beaucoup d'Anglais, en toute sincérité, en auraient dit autant ?

Le *Canadien* se devait de veiller à la défense de ses droits constitutionnels. Ce qu'étaient ces droits, on ne le mettait pas en question.

Par les termes de la capitulation, en 1760, on garantissait aux *Canadiens* le libre exercice de leur religion. On ne mentionnait pas quel système légal devait prévaloir; aussi, durant les quelques années suivantes (bien qu'en 1763, on eût établi des tribunaux militaires avec ordre de suivre les lois d'Angleterre), les gens réglèrent leurs propres difficultés avec l'assistance de leurs curés. En 1774, l'Acte de Québec prit de nouvelles mesures pour assurer l'exercice de la religion catholique, confirma le clergé dans la perception des dîmes et droits accoutumés, et déclara que le droit civil français serait en vigueur.

La question de langue passa par défaut — on ne suggérait pas dans cet Acte que le *Canadien* devrait se servir d'un autre idiome que le sien.

Peu à peu, à mesure que le pays se développait, les Anglo-canadiens virent dans ces privilèges une grave menace pour leur personne et il y eut des hommes haut placés qui furent du même avis.

Au temps des troubles de 1837 et longtemps après, une haute tension d'esprit se maintint dans le Canada protestant et on en vit les conséquences dans les mesures législatives. La Constitution de 1791 avait séparé la

---

7 Hon. M. Loranger, *Noces d'or*, p. 379.

partie ouest du Québec et l'avait appelée le Haut-Canada. La population, presque exclusivement anglaise et anti-catholique, augmentait rapidement dans cette région. Là aussi, on fut témoin d'une insurrection qui coïncida avec le soulèvement dans le Québec, bien qu'elle n'y fût pas directement rattachée. Les réformateurs, William Lyon Mackenzie en tête, désespéraient d'obtenir un gouvernement responsable ou de déraciner la clique des vieilles familles "tories" qui, en fait, monopolisaient tout le pouvoir, et ils entrèrent dans une révolte armée. Comme l'insurrection dans le Bas-Canada, cette tentative, futile en elle-même, réussit en dernière analyse.

Lord Durham, nommé gouverneur en 1838, rédigea le fameux rapport sur le gouvernement du Canada qui est le document classique de la politique coloniale et qui eut comme résultat, après quelques années de tergiversations de la part de l'Angleterre, l'acceptation définitive des principes d'un gouvernement responsable dans la colonie. Mais lord Durham n'appuya pas les *Canadiens*. "Sans effectuer ce changement trop rapidement et trop violemment," faisait-il observer dans son rapport, "et en évitant de heurter les sentiments et de compromettre le bien-être de la génération actuelle, ce doit être dorénavant le dessein ferme et déterminé du gouvernement anglais d'établir une population anglaise, avec les lois et la langue anglaise, dans cette province, et de ne confier son gouvernement qu'à une législature décidément anglaise."

Les journalistes anglais, dans la plupart des cas, secondèrent les sentiments que la rébellion avaient éveillés. L'un de ces journalistes recommandait, comme étant "la seule méthode infaillible pour angliciser rapidement la province," de priver tous les Canadiens français du droit de vote. "Plus vite il perdrait ses caractéristiques nationales," ajoutait cet écrivain, "plus le

Canadien serait heureux." Et dans un autre journal, on glosait sur les pouvoirs extraordinaires de taxation conférés au Conseil spécial établi après l'émeute et, faisait-on observer, ce que les *Canadiens* pensaient à propos des taxes sans représentation avait, en réalité, bien peu d'importance.

L'Acte d'Union, entré en vigueur en 1841, réunissait les deux provinces et donnait au Haut-Canada, avec sa population moindre, une représentation égale dans le nouveau Parlement ; il stipulait aussi que seule la langue anglaise serait employée dans les textes écrits ou imprimés des procédures parlementaires.

Les Canadiens français furent naturellement indignés : ils s'agitèrent sans répit et, en 1849, les dispositions de l'Acte qui éliminaient la langue française des documents parlementaires furent abrogées. L'Acte d'Union eut, dès lors, un effet tout opposé à celui auquel on s'attendait. Les deux partis du Haut-Canada, au lieu de s'unir pour avoir la direction de la colonie, gardèrent leur indépendance et l'opposition entre les deux fut acharnée. Quand Charles Dickens visita Toronto, en 1860, il écrivit : "Il n'y a pas longtemps que dans cette ville on déchargea des fusils d'une fenêtre sur les candidats élus : un des cochers fut même atteint au corps, bien qu'il ne fût pas dangereusement blessé. Mais un homme fut tué en cette circonstance et, de la fenêtre même d'où la victime reçut le coup meurtrier, on déploya encore une fois, à l'occasion d'une cérémonie publique présidée par le Gouverneur général, le drapeau même qui avait protégé l'assassin non seulement dans l'accomplissement de son crime, mais aussi dans ses conséquences... De toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, il n'y en a qu'une susceptible d'être employée si souvent ; point n'est besoin d'ajouter que le drapeau était couleur orange." Ce récit n'est peut-être pas véridique et Dickens a pu être

prévenu ; je ne le cite pas comme un fait historique, mais on peut y lire la leçon de haine. Les chamailleries intestines, dans le Haut-Canada, donnèrent la direction de tout le pays à ces mêmes habitants du Québec dont l'Acte d'Union avait espéré l'assujétissement définitif.

Pendant cette période, la Société de Saint-Jean-Baptiste évolua. Son dessein s'était élargi. Tous les buts politiques auxquels Duvernay avait tendu étaient atteints dès le milieu du XIXe siècle ; sa Société devint alors l'instrument qui assurerait l'unité du Canada français et lui donnerait un organe. Le mouvement prit des proportions extraordinaires dans les vingt dernières années du XIXe siècle, et les idées commencèrent à s'éclaircir dans l'esprit de ses chefs.

"Il nous faut," écrit Mgr Laflèche en 1880, "former une sorte de Congrès national qui aurait pour but de sauvegarder et de développer notre nationalité dans toute l'Amérique du Nord. Cette organisation devrait avoir une autorité centrale, qui se composerait d'un ou deux représentants de tous les groupes importants de Canadiens français, se trouvant dans les différentes provinces de la Puissance, et dans les différents États de l'Union américaine"[8]. De formidables réunions à Montréal et à Québec, des discours éloquents, de longs défilés, des cérémonies religieuses, témoignèrent de la réalisation de ce projet.

A cette même époque, un certain nombre d'événements, fort désagréables, amenèrent une tension entre les deux races. En 1870, Louis Riel, un Métis de l'Ouest, avait organisé une résistance armée contre les représentants fédéraux qui tentaient d'exercer l'autorité du Dominion dans le territoire que la Compagnie de la baie

---

8 Cité dans les *Annales de la Société St-Jean-Baptiste de Québec*, vol. IV, p. 272.

d'Hudson avait vendu au gouvernement canadien, mais avant que le transfert eût été réellement effectué. Ajoutons seulement qu'après une étude attentive de ce premier soulèvement il est difficile de condamner l'action de Riel, comme elle le fut en un temps de violente controverse religieuse. Mais Riel avait ordonné de fusiller un des prisonniers qui lui causait de l'embarras et, comme Riel était un rebelle, son action devenait par le fait même un meurtre. En 1885, Riel, de retour de son exil aux États-Unis et pratiquement atteint de démence, dirigea un autre soulèvement — tout à fait injustifiable cette fois — parmi les Indiens et les Métis. La rébellion fut rapidement écrasée — en partie, il est vrai, avec l'aide des troupes canadiennes-françaises — et son chef fut mis en jugement. Dans tout l'Ontario, on demanda avec acharnement son exécution. La presse canadienne-française fut également violente dans ses objections. Après un appel sans résultat au Conseil privé, Riel fut exécuté. Il est fort douteux que, de nos jours, un tribunal condamnerait un homme dont l'insanité était si évidente et il n'est pas surprenant que les esprits aient été surexcités. L'impression d'avoir été opprimés enflamma les sentiments de ceux qui tendaient à créer une nation canadienne. Les *Canadiens* des États-Unis, à leur convention de Washington, déclarèrent, dans une de leurs résolutions, que le but de ces conventions nationales était de protéger les intérêts nationaux — c'est-à-dire *canadiens* — et condamnèrent comme meurtre juridique l'exécution de Riel. Au Canada, la Société de Saint-Jean-Baptiste s'attacha de plus en plus à sa politique de développement national.

En 1886, un vaste projet fut proposé à Rutland, Vermont, et appuyé à Montréal : celui de former une association nationale qui comprendrait toutes les personnes d'origine française en Amérique du Nord avec

la devise "L'Union fait la force," le tricolore français pour drapeau, la feuille d'érable et le castor pour emblèmes héraldiques, et l'air national de la France pour chant patriotique. Les *Canadiens* formeraient une nationalité distincte, pas indépendante au point de vue politique, mais distincte tout de même. Qu'il vécût dans le Québec ou dans l'Ontario, dans l'Extrême-Ouest ou aux États-Unis, le *Canadien* devait rester "loyal, mais toujours français"[9].

Quelques gens de langue anglaise virent en tout ceci de terribles dangers. "Pouvons-nous," écrivait un journaliste dans *The Toronto Mail,* "laisser passer inaperçues les prétentions et l'arrogance des Canadiens français ?... S'ils ne veulent pas renoncer à leurs idées médiévales et à leur insolence anti-britannique, nous devons les traiter de la même manière que les Allemands traitent la population d'Alsace-Lorraine."

Cette opposition rendit la Société de Saint-Jean-Baptiste plus active encore et bientôt l'idée se fit jour que le Québec devrait entreprendre la tâche de protéger les groupes de *Canadiens* disséminés dans toute l'Amérique du Nord. Le 26 juin 1889, l'*Électeur* de Québec, commentant la réunion de la Société de Saint-Jean-Baptiste de cette même année, déclarait que le peuple canadien-français n'avait pas été absorbé par le peuple anglais, que les *Canadiens* étaient maîtres dans une province, qu'ils tenaient la balance du pouvoir au Canada et que, s'ils continuaient de se développer comme par le passé, l'avenir verrait une France américaine.

Cet avenir ne devait pas arriver.

On constata beaucoup d'événements et de changements dans les quelques années qui suivirent. En moins

---

9 Hon. M. Mercier, 25 juin 1888.

d'un quart de siècle, la Grande Guerre fit du Canada une nation parmi les nations. Une nouvelle vision d'une nouvelle nationalité canadienne, composée de Canadiens anglais et français marchant côte à côte, s'empara de l'esprit de plusieurs. La vision s'éclaircit quand un *Canadien* représenta ce Canada qui avait enfin pris place dans le conseil de la Société des Nations ; et peu à peu elle remplaça le rêve d'une nation française répandue par toute l'Amérique du Nord. Comme citoyen du Canada moderne, le *Canadien* voit s'ouvrir devant lui un nouvel avenir, un avenir dans un pays qui se développe, qui a confiance en ses ressources et qui est merveilleux. La Société de Saint-Jean-Baptiste s'élève non plus comme un rempart contre des attaques que l'on craignait toujours plus qu'on aurait dû le faire, mais comme un signe, un témoignage à des traditions que les Canadiens anglais ont appris à respecter.

Mais, si vous croyez que le *Canadien* a contribué considérablement à faire notre Dominion, vous admettrez aussi, même si vous n'approuvez pas tous les desseins qu'elle a poursuivis, que la Société de Saint-Jean-Baptiste, tenant comme elle l'a fait aux traditions, aux droits, à l'existence même du *Canadien,* n'a pas joué un rôle inférieur dans la formation du Canada moderne.

Chapitre VIII

L'ÉDUCATION

La raison et toutes les recherches naturelles doivent suivre la foi, et non la précéder ni la combattre. Car la foi et l'amour s'élèvent par-dessus tout et opèrent d'une manière inconnue dans le très saint et très auguste sacrement.

Dieu, éternel, immense, infiniment puissant, fait dans le ciel et sur la terre des choses grandes, incompréhensibles, et nul ne saurait pénétrer ses merveilles.

L'Imitation de Jésus-Christ, Livre IV, chap. XVIII.

Si les œuvres de Dieu étaient telles que la raison de l'homme pût aisément les comprendre, elles cesseraient d'être merveilleuses et ne pourraient être appelées ineffables.

Les théories scientifiques modernes nous obligent à penser au Créateur comme travaillant en dehors du temps et de l'espace, qui sont des parties de sa création, tout comme l'artiste reste en dehors de sa toile. Elles s'accordent avec l'idée d'Augustin : *non in tempore, sed cum tempore finxit Deus mundum*[1].

SIR JAMES JEANS.

---

[1] Ce n'est pas dans le temps, mais avec le temps, que Dieu a façonné le monde.

Maintenant que nous avons considéré l'arrière-plan, tournons nos regards vers les *Canadiens* d'aujourd'hui pour examiner leur vie et leurs actions ; et, puisque pour tout peuple, l'éducation est la matière la plus importante, celle qui nous permet le mieux de le juger, nous allons commencer par l'éducation.

Dans l'examen du système d'éducation du Canada français, nous devons étudier quelque peu les principes fondamentaux sur lesquels il repose.

Le premier de ces principes est que l'éducation et la religion sont inséparables. Ceci ne veut pas dire que l'éducation et la religion devraient être unies, mais bien, qu'elles ne peuvent pas être séparées ; que l'éducation n'est pas l'éducation à moins d'être inspirée par la religion et d'en être remplie.

D'autres partagent les mêmes vues. Le Révérend H. Costley White, principal de Westminster, un des plus grands parmi les vieux collèges d'Angleterre, se demande: "Mais qu'est-ce que l'éducation ? On l'a définie en termes bien divers. Il y a une définition qui, je crois, recevrait l'assentiment général : Éduquer, c'est former un homme à tout ce qui est humain. Très bien ! Mais la chose la plus humaine de toutes est la religion. La religion est l'acceptation par l'homme de la révélation divine. La religion doit donc être, n'est-il pas vrai, à la base même de notre vie consciente et former le but de toutes nos pensées. Par conséquent l'éducation est une étude de Dieu ; quant à moi, je soutiens qu'une éducation laïque ne peut exister." Le Révérend E.A. Burroughs, évêque de Ripon, renchérit encore : "Après tous nos efforts funestes pour améliorer l'humanité par des principes tout autres, nous sommes contraints de reconnaître que seuls les principes du Christ son vraiment praticables et que les choses ont de bons résultats quand elles sont menées comme il le veut, *parce que Lui et l'univers ne*

font qu'un..." "Donc," continue-t-il, "comme le moyen de régénérer le monde se trouve dans une nouvelle découverte de Dieu et dans son rétablissement dans la société, il est essentiel que ce soit là la manière de voir de l'instituteur pour qu'ensuite la nouvelle génération puisse penser comme lui."

Le protestant est libre d'accepter ou de rejeter le point de vue des catholiques dans cette question — mais, s'il ne l'approuve pas, il ne peut pas restreindre aux catholiques sa désapprobation car plusieurs protestants croient fermement aux mêmes idées.

Le second principe est que, pour un catholique, la vraie religion ne peut pas exister en dehors de son Église, et que cette Église est la seule gardienne autorisée des principes religieux.

Des deux principes que nous venons d'énoncer, le Canada français tire la conclusion, parfaitement logique, que, pour ce qui concerne les catholiques, l'éducation doit être catholique. Il est impossible de trop insister sur le bien fondé de cette affirmation. Pour un catholique, tout système d'éducation est tronqué, qui n'est pas pénétré par un enseignement catholique.

Nous n'entreprendrons pas le récit des luttes scolaires qui ont semé la discorde dans quelques-unes de nos provinces canadiennes. L'efficacité actuelle des principes que nous avons indiqués doit nous occuper davantage pour le moment. Mais, il vaut la peine de le souligner en passant, ces deux principes et leur conclusion expliquent la résistance de tant de Canadiens catholiques à l'établissement d'écoles neutres pour leurs enfants.

On confond généralement cette question avec celle de l'enseignement bilingue. Les écoles communes en dehors du Québec se serviront-elles du français pour l'instruction des enfants de langue française ? Le point litigieux est, en réalité, différent et je me réserve de le

traiter plus tard. Pour un catholique, la religion, en éducation, est affaire de conscience et de foi ; voilà le point essentiel que les non-catholiques doivent comprendre. Il soutient donc que si, dans une province, une majorité protestante établit un système scolaire et exclut l'enseignement de la religion catholique aux enfants catholiques, cette majorité opprime la minorité catholique.

"Chacun sait," observe le R.P. A.-G. Morice, O.M.I. "que, aux yeux de l'Église catholique, l'enfant étant le père de l'homme, dans ce sens que celui-ci sera généralement ce qu'on a fait celui-là, son éducation doit de toute nécessité reposer sur une base morale, et partant religieuse. Le seul droit de l'État en cette matière est de s'assurer que cette éducation n'est pas de nature à léser plus tard les droits de la société. Il est parfaitement inutile d'arguer sur la légitimité de ces principes, que les protestants sont libres d'admettre ou de rejeter : ils constituent la position de l'Eglise en matière d'éducation, et pour un non-catholique empêcher qu'ils soient mis à exécution par elle pour le bénéfice de ses propres enfants, est l'équivalent d'un acte de persécution ouverte"[2].

Il serait impossible, même si on le souhaitait, de commenter la justesse de ces propositions fondamentales pour l'éducateur catholique. Pourvu que l'on admette que pour lui, c'est là une question de principe, il n'y a plus rien à ajouter. Il y a cependant un aspect du problème qui mérite plus d'attention que ne lui en donnent les protestants, en règle générale.

La religion, au sens catholique du mot, comprend tout le corps de doctrines et de lois établies par l'autorité. Les ordonnances de l'Église, une fois déclarées, deviennent

---

[2] A.-G. Morice, *Histoire de l'Église Catholique dans l'Ouest Canadien*, vol. III, p. 4-5.

affaire de religion et doivent être observées. Mgr Taché décrit ainsi le conflit entre la loi civile et la loi ecclésiastique : "Supposons que nous sommes au jour de l'Epiphanie ou de l'Ascension. La cloche de l'église sonne pour l'office divin, tandis que celle de l'école appelle à la classe : que vont faire les instituteurs et les élèves catholiques ? S'ils vont à l'église, ils manqueront la classe et seront passibles des peines encourues par ceux qui transgressent les règlements scolaires. S'ils vont à l'école, ils doivent avoir de très sérieux remords de conscience et, en ce faisant, il négligent un devoir important. Cela ne veut peut-être rien dire pour nos frères séparés, qui peuvent s'écrier : l'école avant tout ! Mais cela signifie beaucoup pour la conscience du catholique qui répond : *la religion avant tout !* et *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*"[3].

Les doctrines établies et les lois établies en viennent ainsi à occuper une place bien déterminée dans le plan d'éducation. Il y a ici désaccord avec l'opinion commune protestante. Le Révérend Costley White, que nous avons déjà cité, se demande : "Allons-nous insister pour que nos élèves se conforment à une stricte orthodoxie ?" Il répond : "Je ne le crois pas ;" et il mentionne d'autres écrivains qui sont d'accord avec lui. Sans doute tous les protestants ne font pas chorus. Il n'y a pas si longtemps que les œuvres de Darwin furent brûlées, lors d'une réunion publique dans la vallée du Mississipi, et, à n'en pas douter, Darwin aurait eu le même sort s'il eût été là. Mais, quand nous parlons de doctrines établies, nous devons prendre garde de parler en connaissance de cause. Le système catholique peut hospitaliser une idée nouvelle, si elle n'est pas incompatible avec la foi. La théorie de l'évolution, par exemple, n'est pas en soi inacceptable,

---

[3] A.-G. Morice, *Ibid.*, p. 16-17.

bien que plusieurs éducateurs catholiques, comme beaucoup d'autres, estiment qu'elle n'est pas prouvée et qu'"elle ne dépasse pas les limites d'une hypothèse provisoire"[4]. Le Dieu de la foi est aussi le Dieu de la raison et, selon le point de vue catholique orthodoxe, "Dieu ne peut se nier lui-même, et ce qui est vrai ne peut jamais contredire ce qui est vrai. S'il survient de vaines apparences de contradiction de ce genre, c'est que, ou bien les dogmes de la foi n'ont pas été compris et exposés suivant l'esprit de l'Église, ou bien des opinions arbitraires sont prises pour des jugements fondés en raison." (*Const. Dei Filius,* Cap. IV)[5].

Voilà le fondement du système d'éducation canadien-français. Examinons maintenant ce qu'on a construit sur cette base.

La base de ce système repose sur les collèges classiques. On en compte vingt-cinq, distribués dans toutes les parties de la province de Québec, avec un personnel de presque 1,000 professeurs, membres, pour la plupart, d'Ordres ou de Congrégations religieuses, et environ 10,000 élèves, en grande partie pensionnaires. L'élève entre au collège vers sa treizième année — l'âge auquel un élève de langue anglaise peut fréquenter l'École supérieure (high school) — et, au bout de huit ans[6], s'il a réussi, il en sort avec un diplôme décerné par l'université — celui de bachelier ès arts à Montréal ; à Laval, celui de bachelier ès arts pour une catégorie, de bachelier ès sciences pour la deuxième, de bachelier ès lettres pour la troisième. On a tenté, à l'occasion, d'établir ce que les éducateurs appellent des équivalences entre ces diplômes

---

4 Cardinal D.-J. Mercier, *Cours de Philosophie, Psychologie,* tome I, p. 373.

5 Cardinal D.-J. Mercier, *Cours de Philosophie, Logique,* p. 39.

6 Sept, dans plusieurs collèges. N.d.t.

et ceux qui sont conférés dans les universités de langue anglaise. On a souvent supposé, à cause de la parité de temps écoulé à l'étude, que l'élève canadien-français est parvenu au même degré de culture que l'étudiant de langue anglaise après quatre années d'Ecole supérieure (high school) et quatre années de "Arts". Cette opinion, soulignons-le, néglige le fait certain que le cours classique et l'esprit qui l'anime sont complètement différents de ceux du cours anglais.

Le principe d'unité entre l'éducation et la religion est plus étendu dans le collège classique : le programme entier est basé sur la scolastique et s'inspire de la philosophie que saint Thomas d'Aquin a empruntée, en la perfectionnant, au système d'Aristote et des philosophes chrétiens. Le but principal de la philosophie, pour Aquin comme pour Aristote, est l'étude des causes premières de l'univers — et, nécessairement, l'étude de la Fin suprême de l'univers, c'est-à-dire de la Vérité absolue. Et la recherche de la Vérité absolue est l'étude de Dieu.

Dans une telle étude on peut se servir de l'observation et de la raison ; de ce que l'on voit, on peut prouver que Dieu, la première Cause, existe. Mais la philosophie thomiste utilise autre chose que la raison — Dieu est un pur Esprit et dépasse notre intelligence finie ; nous devons donc nous servir de la foi dans notre étude de Dieu. Voilà le point fondamental du système scolastique: l'union de la raison et de la foi pour compléter notre connaissance.

Tandis qu'on donne à l'élève du cours classique une introduction à la physique, à la psychologie, à la logique, on lui enseigne aussi à unir ces connaissances dans un système qui tend à lui livrer "la connaissance approfondie de l'ordre universel, des devoirs qui en résultent

pour l'homme et de la science que l'homme acquiert de la réalité"[7].

Les autorités du Canada français en matière d'éducation, considèrent logiquement cette formation comme essentielle à l'élève qui veut commencer des études universitaires. Quelque carrière qu'il choisisse, même s'il veut se spécialiser, cet élève doit, selon eux, posséder une bonne vue d'ensemble du savoir humain qui non seulement développera sa raison, mais affermira sa foi.

La journée scolaire de l'élève du cours classique diffère beaucoup de celle de son ami anglo-canadien. La différence est si marquée que nous l'indiquerons brièvement. 5 h.15 lever ; 5 h.40 prière du matin ; 6 h.00 étude ; 6 h.45 office religieux ; 7 h.30 déjeuner ; 8 h.00 classe ; 10 h.00 récréation ; 10 h.30 classe ;[8] 11 h.45 examen particulier (toujours obligatoire, les jours de classe comme le dimanche et les jours de fête d'obligation) ; 12 h.00 dîner ; 12 h.30 récréation ; 1 h.30 étude ; 2 h.00 classe ; 4 h.00 récréation ; 4 h.30 étude ; 6 h.00 prières particulières ; 6 h.30 souper ; 7 h.00 court office religieux et récréation ; 8 h.00 prière du soir ; 8 h.15 étude ; 9 h.00 coucher. Une dure journée, penseront la plupart d'entre-nous !

Deux fois la semaine, il n'y a pas de classe dans l'après-midi — on considère ces jours comme demi-congés et à bon droit. Le cours est divisé en deux sections dont la première, appelée "lettres," dure six ans, et la seconde, appelée "sciences," dure deux ans. Dans la section des lettres, l'élève consacre la plus grand partie de son temps à l'étude du latin, du grec, du français, de l'anglais, de l'histoire et de la géographie ; on attache beaucoup plus d'importance à la plupart de ces matières que dans les

---

7 Cardinal D.-J. Mercier, *Cours de Philosophie, Logique*, p. 23.

8 Étude, pour les élèves des classes supérieures. N.d.t.

institutions anglaises ; d'autre part, on y néglige presque complètement l'étude de la chimie et des mathématiques, et totalement l'étude de la physique, sauf durant la dernière année. Dans la section des sciences, l'élève emploie une moitié de son temps à l'étude de la philosophie et partage l'autre moitié entre les mathématiques, la physique et la chimie.

En pratique, comme les autres institutions canadiennes d'enseignement, les collèges classiques laissent un peu à désirer. Pour ne mentionner qu'un point, le système scolastique tend, semble-t-il, à devenir trop scolastique pour employer le mot dans un autre sens. Le professeur doit exercer l'autorité en matière religieuse et l'élève doit s'y soumettre ; le professeur et l'élève sont enclins, tous les deux, à apporter la même attitude dans tous les domaines. En conséquence, l'élève moyen se fiera vraisemblablement trop à son professeur et pas assez à lui-même.

L'expérience l'a démontré, le jeune homme qui a suivi le cours classique complet, qui s'est appliqué sérieusement à ses études et qui a obtenu avec succès son diplôme de bachelier, est capable de commencer tout de suite un cours difficile d'université qui requiert beaucoup de travail libre — un cours, par exemple, comme celui que donne à McGill la Faculté de droit.

Le manque d'outillage pour le travail scientifique préliminaire crée une seconde difficulté. On obvie rapidement à cette situation et on a constaté d'appréciables changements dans les dix dernières années. Enfin, là où est requis un personnel enseignant si nombreux, il est impossible que tous les professeurs aient la compétence désirée. Ce point délicat n'affecte pas seulement les collèges classiques, mais l'enseignement secondaire canadien tout entier, protestant et catholique, et nous savons que, pour

y remédier, il faudra beaucoup de temps et de persévérance.

Malgré ces réserves, on ne peut qu'admirer la méthode avec laquelle les Canadiens français, qui ne sont ni très nombreux ni très riches, ont réussi à créer un système d'éducation qui offre des avantages si évidents, si considérables et suffisants à répondre aux besoins d'une population qui s'accroit rapidement.

Car leur système s'est toujours adapté aux besoins nouveaux. En 1931, en plus des vingt-cinq grands collèges classiques, il y avait dans la province de Québec dix institutions suivant une forme identique d'enseignement — comme, par exemple, le Collège Jean-de-Brébeuf, dirigé à Montréal par les Jésuites. Et, partout ailleurs, au Canada, le jeune *Canadien* trouve des écoles de même qualité — l'Université d'Ottawa inclut le cours classique dans son programme d'études ; l'Université Saint-Joseph à Memramcook, dans le Nouveau-Brunswick, donne une formation classique remarquable ; le Manitoba et l'Alberta possèdent d'excellents collèges dirigés par les Jésuites. Quoi que nous pensions de la philosophie scolastique comme base de l'éducation, on ne peut mettre en doute son importance comme facteur dans la vie *canadienne*.

La valeur éducative du cours classique est évidente : il poursuit l'espèce de formation continue que la loi Fisher tendait à établir en Angleterre — un cours complet, homogène, dont chaque partie est rattachée et reliée aux autres par l'étude de la philosophie. Ce projet constraste assez avantageusement avec le système, quelque peu morcelé, en usage dans beaucoup d'autres endroits ; l'élève amasse, pendant plusieurs années, des équivalences de scolarité (credits) en vue de son immatriculation et passe des examens sur des sujets variés que ni ses professeurs ni lui-même ne rattachent les uns aux autres ou à quoi que ce soit.

Nous ne pouvons établir, il est vrai, de comparaison exacte avec les institutions anglaises, car l'enseignement qu'on y donne n'est pas de même nature. Mais, les autorités de ces institutions l'ont remarqué, l'élève du collège classique est pour le moins aussi bien préparé et aussi apte que l'étudiant qui durant la même période de temps s'est appliqué à des études semblables aux États-Unis.

Nous nous sommes beaucoup attardés aux études secondaires. Nous devions le faire, puisque nous trouvons dans ces collèges le développement le plus remarquable et le plus caractéristique de l'éducation dans le Canada français, le pivot de tout le système. Examinons maintenant les autres rouages de cette organisation.

Alors que le jeune homme fréquente un collège classique, la jeune fille qui désire compléter ses études — relativement peu ont ce désir —, après avoir terminé le stade primaire et complémentaire, se dirige vers une école normale d'institutrices ou vers le couvent. Dans l'un et l'autre cas son instruction est, la plupart du temps, confiée à des religieuses. On objecte fréquemment que cette instruction porte sur un plan restreint, qu'on n'enseigne pas à la jeune fille beaucoup de choses qu'elle pourrait apprendre avec profit. D'un autre côté, il faut l'admettre, l'enseignement conventuel est, et a toujours été supérieur à bien des points de vue... Quelques-uns des travaux d'art qu'on y exécute sont remarquables. L'Institut pédagogique, dirigé par les Dames de la Congrégation à Montréal, est une des écoles normales les mieux outillées au Canada. Dans le même immeuble, se trouve le Collège Marguerite-Bourgeoys qui donne un cours complet aux jeunes filles et leur permet d'obtenir le diplôme de bachelière. Les Ursulines de Mérici dirigent de même une excellente école normale. Les couvents ont pris une autre initiative qui, quoique de nature

différente, mérite d'être mentionnée : la fondation d'un grand nombre d'écoles et de classes ménagères dont les statistiques sont étonnantes. Le Québec compte vingt et une écoles ménagères supérieures canadiennes-françaises avec un total de 4 à 5,000 élèves — filles et jeunes femmes—, tandis que les classes ménagères conduites dans les couvents s'adressent à plus de 31,000 élèves. Il n'y a pas à s'étonner que la *Canadienne,* qui est une cuisinière née, soit aussi une bonne maîtresse de maison. Le ministère de l'Agriculture a ouvert à Québec une école où on enseigne aux jeunes femmes et aux religieuses les arts domestiques : filage, tissage, fabrication des tapis. C'est une espèce d'école normale pour les métiers. Les élèves en sortent pour aller enseigner à leur tour dans tous les coins de la province ; moins de deux années après l'établissement de cette école, 12,000 jeunes filles, dit-on, recevaient des cours en différents milieux.

La très grande majorité des élèves d'écoles normales sont des filles ; quelques jeunes gens seulement profitent de cette formation à Montréal et à Québec. Mais il existe aussi une création bien particulière au Québec. Des Scolasticats, organisés pour les garçons par un certain nombre d'Instituts religieux, ont été reconnus comme écoles normales, en mai 1931, et il est facile de voir qu'ils cadrent bien avec le plan général d'éducation, engrenés comme ils sont dans l'enseignement religieux. Ces Scolasticats sont groupés en Instituts pédagogiques agrégés à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.

L'école primaire, là où sont posées les premières fondations intellectuelles, reçoit les enfants de cinq ans et plus, et les garde durant six années ; le groupe principal se compose d'écoliers de sept à treize ans inclusivement. Le dénombrement annuel de ce groupe indique qu'il comprend, dans la province, plus de 200,000 enfants et

que le pourcentage de la fréquentation scolaire dépasse 95 pour 100, un chiffre très élevé si on considère que cette fréquentation n'est pas obligatoire. Les statistiques incluent les enfants de nationalité française et anglaise, mais la proportion de la fréquentation de l'école n'est pas augmentée par l'addition des élèves de langue anglaise.

Dans son ensemble, l'enseignement dans les écoles primaires ne se distingue pas de tout autre enseignement primaire : il n'est ni remarquablement bon ni remarquablement mauvais. Mais le *Canadien* a devancé la plupart des autres nations. Les extraits suivants sont tirés d'un mémorandum envoyé, en 1930, aux inspecteurs des écoles rurales par le département de l'Institution publique :

> "L'école primaire, comme toute autre d'ailleurs, doit être pratique, en ce sens qu'elle doit s'adapter aux besoins particuliers de chaque région. Or, l'école rurale a pour mission principale de rendre les enfants qui la fréquentent aptes à devenir de bons cultivateurs, ou, tout au moins, à aimer et à apprécier la profession agricole."
>
> "D'où, il importe d'y donner un enseignement qui développe l'amour du sol... Pour ruraliser l'enseignement, il faut que toute l'éducation soit imprégnée de notions répondant aux besoins sociaux et économiques des populations champêtres... d'orienter vers l'agriculture les diverses matières d'étude..."
>
> (Arithmétique). — Au lieu de demander le prix de $4\frac{1}{2}$ vgs. de ruban à 30 centins, dire plutôt $6\frac{1}{2}$ lbs. de graines de trèfle à $11\frac{1}{2}$ la livre[9].

Les débuts ont été satisfaisants. De courts essais sur des thèmes ruraux, dont les pages de titres seraient illustrées de photographies ou de gravures et habilement

[9] *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année* 1930-31, p. 295-296.

enluminées en or, feraient ouvrir les yeux à la plupart des instituteurs.

"Le foyer !" écrit un petit garçon de quatorze ans[10]. "Ce mot éveille en nous d'innombrables souvenirs. Notre pensée se tourne tout naturellement vers un toit aimé, notre chez-nous... Notre maison," poursuit-il, "est entourée d'arbres dans lesquels de nombreux petits oiseaux viennent se reposer et, par leur chant si doux, si beau, si harmonieux, donnent un charme nouveau à notre humble demeure..."

Pourrait-on mieux s'exprimer ?

De nos jours, alors qu'on met tout en œuvre pour garder sur la terre la population rurale, comme il est stupide de donner aux enfants de la campagne exemple sur exemple tiré de la vie urbaine ! Le résultat est bien clair ; ces enfants ont l'impression que la vie des champs ne vaut même pas la peine qu'on s'y intéresse. A moins de manquer à son idéal, l'éducateur doit, bien entendu, inculquer à l'enfant, dans ses leçons, une somme considérable de renseignements utiles. En chimie, par exemple l'écolier pourrait tout aussi bien se renseigner sur les engrais et la chimie du sol et, en zoologie, étudier une vache plutôt qu'un éléphant.

Il existe d'autres institutions au sujet desquelles nous ajouterons un mot, les écoles complémentaires et supérieures. Les premières embrassent les septième et huitième années et le programme des secondes conduit l'élève jusqu'à la onzième année. Il est alors plus versé en mathématiques que l'écolier du même âge qui poursuit ses études classiques, mais il a manqué les quatre années de latin dont celui-ci a profité. En fait, il n'existe que cinq écoles supérieures et comparativement peu d'élèves tirent parti des avantages qu'elles présentent.

---

10 Gérard Dumais, Ste-Lucie d'Albanel.

Ajoutons, aussi, que depuis peu, il existe certains collèges d'externes comme, par exemple, le Séminaire de Saint-Sulpice. Cet externat donne un enseignement vraiment supérieur, le latin y compris, et fournit à l'élève tout ce dont il a besoin pour obtenir son diplôme de bachelier. On se rend compte de la popularité de ces externats par le nombre de jeunes gens qui sollicitent le privilège d'en suivre les cours.

L'efficacité de l'école primaire dépend, il va sans dire, de ses instituteurs, et dans ce domaine, beaucoup laissent encore à désirer ; on ne peut pas affirmer que le système des écoles normales ait atteint toute sa perfection. Moins du quart des instituteurs catholiques dans le Québec ont reçu une formation d'école normale ; par contre, les trois quarts des instituteurs protestants sont diplômés des écoles normales. Cette proportion change rapidement ; le nombre des instituteurs catholiques ayant reçu une formation normalienne augmente chaque année et, avec l'amélioration des écoles, le progrès sera constant.

Citons, en passant, les remarques très au point de M. J.-E. Boily, un des inspecteurs d'écoles catholiques :

"Tant vaut le maître, tant vaut l'école. C'est une vérité qu'il ne faut cesser de répéter. On exige beaucoup de l'école primaire. C'est l'école de la masse, 80 pour 100 n'en fréquenteront pas d'autres. L'enfant qui sort de cette école doit avoir reçu les connaissances qui l'aideront dans la vie. Son esprit doit surtout recevoir une formation qui le porte à réfléchir, à observer. Maintenant que la partie matérielle des écoles, bien qu'encore imparfaite, semble avoir reçu notre plus grande attention, pouvons-nous espérer que les autorités scolaires et gouvernementales s'uniront pour faire de l'enseignement

une carrière ; une carrière qui attire par son prestige, par la valeur de ses émoluments ?"[11].

Voilà une citation qui vous donnera beaucoup de renseignements si vous êtes intéressé dans la matière.

On remarque, dans le plan général d'éducation, trois caractéristiques qui le distinguent d'une manière si tranchée des méthodes anglo-canadiennes, qu'il me faut les signaler brièvement.

Tout d'abord, on s'étonne malgré soi qu'un système d'éducation étendu comme celui du Québec, avec pour pivot un développement aussi remarquable que celui des collèges classiques, ait été établi par un peuple dont les ressources financières sont plutôt restreintes. La réponse, on la trouve dans le grand nombre de religieuses et de Frères enseignants. Les éducateurs de la jeunesse canadienne-française appartiennent, pour une bonne moitié, à des congrégations religieuses ou en dépendent ; le traitement moyen des instituteurs ne se monte pas à $600, celui des institutrices n'atteint pas $400 par année. Le traitement moyen des instituteurs laïques catholiques, soit dit en passant, est de moins de $1,700 pour les hommes et de moins de $400 pour les femmes, soit les deux tiers et le tiers respectivement des émoluments payés aux instituteurs et institutrices de langue anglaise. La justesse des remarques de M. Boily, citées il y a peu, est assez frappante.

En second lieu, nous devons observer que le souci de la culture physique brille le plus souvent par son absence. Nous discuterons ce point en un autre endroit, quand nous parlerons de la jeunesse et de son besoin d'activité. Remarquons, en attendant, qu'il y a des avantages aussi bien que des désavantages à ignorer le culte du sport plus que ne le font certaines de nos institutions anglaises.

---

11 *Rapport du Surintendant*, etc., *loc., cit.*, p. 43.

Enfin, l'éducation *canadienne,* quelle qu'en soit la nature, n'est pas nécessairement démocratique. Les parents canadiens-français de la haute classe n'envoient pas leurs enfants à des écoles "publiques." Pour les stades élémentaires, dans l'éducation des élèves dont les parents jouissent d'une certaine aisance, il existe des classes élémentaires, dirigées par des Frères ou des religieuses, où l'enfant ne se trouve en contact qu'avec des écoliers de son propre milieu. Dans la période suivante, le garçon fréquente un collège ou un externat plus ou moins fermé ; la jeune fille est pensionnaire dans un couvent de même nature. A la vérité, l'éducation qu'ont reçue les adultes des deux sexes et celle qu'on donne aux enfants constituent la mesure la plus juste pour juger du rang social d'une famille dans le Québec. Vous pouvez ne pas admettre le principe, mais il est à peu près exactement celui qui a cours en Angleterre, où les anciens élèves des grandes écoles communes indépendantes composent les hommes de la classe supérieure. Mais en Angleterre le rang social est aussi affaire de naissance ; dans le Canada français, on se contente de l'éducation et, après tout, ce n'est pas une mauvaise manière de juger de la supériorité de quelqu'un.

Chapitre IX

ENCORE L'ÉDUCATION

Si l'Amérique nous impressionne par ce qu'elle a accompli quantitativement, elle laisse quelque peu à désirer du point de vue qualitatif. Un de nos critiques du dehors se demande que penser d'un pays dont W.-J. Bryan est l'orateur le plus populaire, Charlie Chaplin l'acteur favori, Harold Bell Wright le romancier le plus goûté, Billy Sunday le prédicant le mieux connu et William Randolph Hearst le journaliste par excellence. Ce que, de toute évidence, on doit penser d'un tel pays, même après avoir largement tenu compte de l'exagération, c'est qu'il manque de types supérieurs .

Irving Babbit.

* * *

Il n'y a pas d'antidote plus puissant contre l'influence corrosive de Mammon que la présence dans une société d'un groupe d'hommes consacrés à la science, vivant pour l'étude, et n'attachant aucune importance à la convoitise des yeux et à l'orgueil de la vie.

William Osler.

L'éducation universitaire ou, comme l'exprimeraient quelques critiques, ce qu'on est convenu d'appeler l'éducation universitaire, a été fort malmenée en ces derniers temps. Les institutions scolaires canadiennes s'étaient développées sur un plan semblable à celui des

États-Unis, qui, ayant plus d'argent disponible et plus de gens à contenter, progressa plus rapidement dans la même direction. Sans doute, ce développement avait son bon côté; mais, dans son ensemble, il était hasardeux. Les autorités universitaires ne formèrent pas beaucoup de projets concertés. Les écoles prirent des proportions énormes selon la mentalité, héritée ou acquise, de ceux qui les dirigeaient et, parfois aussi, grâce aux bienfaiteurs qui s'arrogeaient le droit de mettre des clauses à leur générosité. Par esprit d'utilitarisme, on ajouta de nombreux cours accessoires jusqu'à ce que les programmes d'études relativement simples de 1900 se compliquèrent d'écoles de commerce, d'éducation physique, d'écoles pour gardes-malades diplômées, d'écoles de génie forestier, d'art culinaire, d'hygiène, de psychologie infantile, et ainsi de suite. Y eut-il jamais une véritable homogénéité dans les seules Universités d'Oxford et de Cambridge, nos deux institutions les plus anciennes ? M. Bernard Shaw leur adressa ce compliment que, puisque leur principale caractéristique était leur effort pour maintenir un ordre disparu et un idéal mort, on devrait les abolir sans délai.

Peu après 1920, on commença l'examen détaillé du système universitaire et plus on l'examina plus on mit en doute si tout y était désirable. Il s'éleva une école de critiques et le pays retentit de leurs revendications.

Nous avons entendu, récemment, un principal d'université canadienne affirmer carrément que l'éducation rétrograde au Canada ; un autre est d'avis qu'il faudrait supprimer toutes les écoles annexes.

Les remarques critiques de Flexner[1] à propos des universités américaines auraient dû ébranler ces édifices modernes jusque dans leurs fondations médiévales ; mais, chose curieuse, elles ont été stériles en résultats.

---

1 Abraham Flexner, *Universities : American, English and German.*

Que doivent en penser les observateurs intéressés de l'université et ceux qui la critiquent ? Tout d'abord, il ne faut pas prendre pour parole d'évangile tout ce que disent les critiques. Il y a deux caractéristiques de la nature humaine que le critique connaît très bien : nous sommes enclins à supposer qu'il est qualifié pour critiquer et nous prêtons assez complaisamment une oreille à la critique. Après coup seulement, quelques-uns parmi nous font-ils ce que tous nous devrions faire : nous demander si le critique parle en connaissance de cause.

La principale accusation dirigée contre les universités est qu'elles ont subordonné l'éducation à la formation professionnelle. Chose assez curieuse, on ne semble pas avoir jamais suggéré de retrancher les facultés de droit et de médecine ; mais, pour l'ensemble des critiques, l'Ecole Polytechnique reste encore une addition contestable et l'École de Commerce un intrus fâcheux. "L'exploitation des mines et les affaires," affirme une sommité en éducation, "n'ont rien à voir avec l'éducation, et l'éducation n'a aucun rapport spécifique avec les affaires et l'exploitation des mines."

Dans toutes ces controverses, nous sommes évidemment portés à nous attarder sur l'éducation considérée en soi et à ignorer l'étudiant au sujet de qui nous discutons. Un homme peut être un étudiant, au sens complet du mot, et ne pas s'intéresser d'une façon spéciale, disons, au chinois ou au grec, à la littérature latine ou à la philosophie. Au contraire, il peut avoir un faible pour la science et son application au corps humain ou aux machines, ou bien pour la médecine ou le génie civil. Il peut s'adonner aux sciences sociales (human relations) et aux travaux qui en résultent. Qu'un étudiant soit pénétré de sa vocation, ce simple fait, à la vérité, affecte très peu le problème. Tous les étudiants pensent plus ou moins à leur vocation — y compris ceux qui grandis-

sent pour affirmer que les autres ne devraient jamais s'inquiéter de pareilles choses.

Mais il n'y a pas de fumée sans feu.

Quiconque jette un coup d'œil sur l'ensemble de la scène universitaire ne peut manquer de constater que nous avons subi l'influence de l'esprit matérialiste qui envahit la civilisation occidentale. Le professeur comme l'étudiant ont pensé trop exclusivement à la compétence professionnelle. Des Ecoles de Commerce considèrent la connaissance de la sténographie comme condition d'admission dans les affaires, et enseignent des méthodes pour approcher l'acheteur éventuel. Les universités ont été mesurées surtout en termes de brique, de mortier et de métal. On a attaché tant d'importance aux dimensions des édifices et aux outillages coûteux que notre attention a été distraite des hommes qui s'en servent. Les événements de la vie sociale universitaire — les initiatives des étudiants, la danse, les journaux, et surtout les sports — ont pris une importance très considérable. Un collaborateur du *McGill Daily* soutient que sans l'athlétisme on ne connaîtrait le nom d'aucune université.

Il suffit de constater des erreurs de ce genre pour commencer à les surmonter ; un état d'esprit différent se manifeste ici et là — un retour du matérialisme à l'idéalisme. Grâce à l'initiative de sir Arthur Currie, et bien avant qu'on ait entendu parler des critiques récentes, le changement le plus considérable survenu à McGill a été, non la construction ou la reconstruction de bâtiments, mais l'organisation d'un enseignement spécial, conduisant aux maîtrises et aux doctorats, sous la direction d'une Faculté particulière. (Faculty of Graduate Studies).

On ne peut ignorer le fait que l'avancement scientifique entraîne de plus grandes dépenses que par le passé. En physique, une expérience importante coûte presque

autant qu'un observatoire ; le développement des recherches biologiques est une entreprise dispendieuse. Mais, nous le comprenons mieux maintenant, l'homme et l'esprit doivent passer avant les soucis matériels.

Nous le voyons assez clairement aussi, une École de Commerce, une École d'Agriculture ou une École Polytechnique qui veut être partie intégrante d'une université doit avoir un esprit et un but universitaires. (Toute cette discussion, il vaut la peine de l'indiquer, n'est qu'une réplique de ce qui eut lieu lors de la création à McGill, en 1877, de la Faculté de "Science appliquée ;" on invoquait, alors, les mêmes principes.) L'éducation, et non les sports, est le principal souci de nos universités et, il faut l'espérer, elles resteront fidèles à l'idéal retrouvé.

Nous risquons, dans notre examen des institutions canadiennes-françaises, de commettre les mêmes erreurs que nous condamnons chez les autres commentateurs. On me permettra de le dire tout de suite, je ne parle pas comme une autorité sur la question, mais plutôt comme un observateur bienveillant. Et ce qui frappe tout d'abord l'observateur bienveillant, ce ne sont pas les verrues.

Grâce en partie et à leurs traditions, et aux circonstances, les universités canadiennes-françaises ne se sont jamais exposées aux critiques dirigées contre d'autres institutions. Quand, en 1852, le Séminaire de Québec fonda dans cette ville l'Université Laval, il adopta l'organisation ordinaire des universités européennes catholiques avec des Facultés de médecine, de droit et de théologie. Les collèges classiques rendirent nécessaire l'établissement d'une Faculté des arts. Laval organisa une succursale et celle-ci, en 1921, devint l'Université de Montréal avec des Facultés de droit, de médecine, de théologie et, en plus, une Faculté de chirurgie dentaire.

Le besoin d'un enseignement pour d'autres matières — commerce, art de l'ingénieur, agriculture, génie forestier, et le reste — a été comblé, pour les deux institutions, par des écoles agrégées. Soit que cette restriction de l'université proprement dite soit surtout le résultat de différentes coutumes universitaires d'origine française, soit qu'on doive l'attribuer aux ressources minimes des institutions canadiennes-françaises, elle a eu le bon effet de s'éviter le genre de critique auquel nous avons fait allusion. Laval et Montréal n'ont pas donné dans les abus que les critiques ont condamnés.

Elles n'ont pas, en tant qu'universités, enseigné le commerce, l'art de l'ingénieur ou l'agriculture, et les sports ne sont pas entrés en ligne de compte — au moins sur une grande échelle. Si on ne jugeait les universités que par leurs équipes de football, Laval et Montréal seraient au bas de la liste, car ni l'une ni l'autre n'ont d'équipe. Un commentaire inséré dans le *McGill Daily* disait à juste titre qu'il y a un nombre considérable de personnes en Amérique du Nord — et à mesure que le sport industrialisé gagne en faveur, ce nombre s'accroit probablement tous les jours — qui ne peuvent même pas concevoir une université sans équipe de football.

Il est un peu plus facile de dire ce que Laval et Montréal ne sont pas, que de dire ce qu'elles sont, car rien n'est plus difficile que de décrire une maison d'éducation sans donner dans la monotonie. Quelle en est la raison ? Je l'ignore, car nulle sphère de l'activité humaine n'est plus intéressante à surveiller que celle de la jeunesse en train de s'armer pour les luttes de la vie.

Ces deux universités, notons-le tout de suite, sont explicitement catholiques et sous une surveillance ecclésiastique. L'archevêque de Montréal, par exemple, est, *ipso facto,* chancelier de l'université et surveille, avec

l'aide d'un conseil de vigilance composé d'évêques, toutes les formes de son activité.

Pour ce qui concerne le corps professoral, les Facultés de droit, de médecine et de chirurgie dentaire comptent peu de professeurs de carrière ; pratiquement tous sont des professionnels en service actif.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter sur l'enseignement médical proprement dit, où nous pourrions étudier en détail la manière dont les différentes écoles ont peu à peu changé leurs méthodes.

L'enseignement médical a deux aspects : l'aspect scientifique et l'aspect professionnel ou clinique. Le développement complet du côté scientifique dans un certain nombre d'écoles est essentiel au progrès général de la médecine. Plus ce développement est poussé dans une école particulière, plus les qualités requises pour l'admission doivent être éminentes. Quelques facultés exigent actuellement trois années de travail universitaire de leurs étudiants immatriculés et leur imposent ensuite cinq années d'études. Mais l'établissement d'une Faculté des sciences complète est extraordinairement coûteuse ; les frais de scolarité doivent être élevés et, il va de soi, un cours si long met parfois l'étudiant dans des embarras financiers.

Il faudra patienter encore des années avant que l'Université de Montréal puisse trouver les millions nécessaires pour amener à leur plus haut point ses facultés scientifiques. De même, les étudiants canadiens-français, en règle générale, ne sont pas près de pouvoir défrayer les dépenses de huit années d'université. Deux des années "prémédicales" se passent présentement en dehors de l'Université, dans le collège classique, et une seulement à la Faculté des sciences.

Nous ne voulons pas insinuer, dans ces remarques, que l'Université de Montréal a négligé le côté scienti-

fique. Elle l'a développé jusqu'à la limite extrême que lui ont permis ses ressources et tout étudiant peut se compter heureux qui a l'occasion d'étudier sous une autorité comme celle du Dr Pierre Masson, professeur d'anatomie pathologique, et sous celle de ses distingués collègues. Les diplômés des universités canadiennes-françaises sont tout aussi bien préparés, au point de vue scientifique, que ceux de la plupart des bonnes écoles de médecine.

Mais, en restant dans les généralités, les écoles de médecine des Universités Laval et de Montréal, comme la plupart des autres écoles de médecine, appartiennent à ce qu'on pourrait appeler le type professionnel (vocational). Les universités canadiennes-françaises doivent envisager la nécessité de pourvoir aux besoins d'une population qui s'accroît dans une proportion de 5 pour 100 par année et elles doivent recruter leurs étudiants parmi leur propre jeunesse ; voilà pourquoi elles ont concentré leur activité sur le travail de clinique. Elles ont atteint à des résultats remarquables. Les services d'hôpitaux sont excellents et un certain nombre de chirurgiens et de médecins distingués et très capables — les thaumaturges modernes —, demeurés dans la province de Québec ou attirés à y pratiquer, sont prêts à instruire l'étudiant et à l'inspirer. Le jeune médecin *canadien*, après une année de travail préparatoire et cinq années de formation ardue, possède de son art une connaissance générale assez approfondie.

La Faculté de philosophie de l'Université de Montréal et l'Institut Supérieur de philosophie à Laval sont des établissements caractéristiques et intéressants, qui diffèrent de tout ce que peuvent offrir nos institutions anglaises. Les cours de la Faculté de philosophie de Montréal, par exemple, sont, nous dit le règlement, "conformes à la doctrine et aux principes du Docteur

Angélique saint Thomas d'Aquin." Cette Faculté tend à donner une vue d'ensemble du savoir humain, et la classification suivie est indiquée dans son programme des études. L'élève commence nécessairement par la Logique, puis étudie l'Ontologie — la science de l'Etre, la Cosmologie — la science de l'Univers, la Psychologie — la science des opérations intellectuelles, la Théodicée — la justification des œuvres de Dieu, et enfin passe à des considérations générales sur la conduite humaine — Morale générale, Loi naturelle, Loi sociale, Histoire de la philosophie.

Comme on peut s'y attendre, dans une telle série d'études la corrélation entre l'éducation et la religion est le point le plus remarquable. La philosophie n'est pas étudiée objectivement, en théorie du moins, comme cela se pratique dans les institutions anglaises. Les professeurs et les étudiants ne sont pas libres de suivre l'humanitarisme, l'idéalisme ou le déterminisme ; le seul *isme* qu'ils acceptent doit être le thomisme. Cependant, le fait que leur étude doit être subjective et qu'un système est accepté comme définitif n'empêche pas l'élève de se renseigner sur les autres systèmes. M. Étienne Gilson nous a familiarisés avec cette idée que la philosophie de l'Aquinate, loin d'être une chose morte, est un véhicule adapté aux besoins de la pensée moderne. Et le système de saint Thomas, nous l'avons déjà indiqué, est suffisamment flexible pour permettre à sa physique et à sa chimie d'assimiler toute expérience prouvée ou de progresser dans la découverte de la Vérité.

On a émis l'idée, qu'un jour, nos institutions canadiennes-françaises mettraient plus en valeur leurs avantages sous ce rapport. Leur position est virtuellement très forte, mais elle a besoin d'être fortifiée et d'être mieux connue. Il ne semble pas y avoir d'objection particulière à la création d'une école canadienne de philo-

sophie vraiment puissante, une école qui deviendrait un centre mondial d'études philosophiques. Quand on songe à la survivance, à Montréal, au génie particulier de la pensée française développé par le système thomiste, on ne peut s'empêcher de conclure que cette ville serait un endroit très approprié à une telle école.

Rappelons-nous deux choses. Tout d'abord, ces hautes études philosophiques, si elles occupent une place de choix dans un plan d'éducation, devront avoir un but instructif et non professionnel. Elles ne doivent pas s'adresser uniquement à des candidats à la prêtrise. Le jeune bachelier ès arts du collège classique est du même âge que son ami de langue anglaise qui a obtenu le même diplôme ; il pourrait fort bien consacrer trois autres années, ou à peu près, à l'étude de la philosophie envisagée uniquement au point de vue de son instruction. Beaucoup d'autres jeunes gens de toutes les parties de l'Amérique du Nord pourraient, eux aussi, fréquenter une école peu coûteuse que la persévérance et la prévision transformeraient en un centre de culture française égal à tout ce que la France pourrait offrir. Le fait même d'apprendre le français, tout en parachevant son éducation générale, serait un stimulant pour l'élève.

Il faudrait, en second lieu, un enseignement hors de pair, des professeurs dignes des responsabilités qu'ils assument, des hommes qui se sont fait ou se feront un nom, qui attireront de nombreux étudiants d'un peu partout, des hommes qui porteront plus haut et plus loin le flambeau du progrès.

Sans doute, au premier abord, une telle forme d'éducation peut sembler un hors-d'œuvre dans notre XXe siècle ; mais peut-être une place d'honneur attend-elle la première institution nord-américaine à soutenir sincèrement la théorie que c'est en permettant à quelques hommes, du moins, de s'évader du matérialisme, que nous

pourrons sauvegarder la base matérielle sur laquelle repose notre civilisation.

L'espace nous manque pour consigner tout ce que nous devrions dire relativement aux autres travaux de l'Université de Montréal, pour ne parler que de cette dernière. On y a formé, il y a peu, une Faculté des sciences, conformément aux directives émanées du Vatican, une Faculté qui a pour but de propager la connaissance des développements modernes. Cette Faculté s'est engagée dans la bonne voie. Toute Faculté qui peut compter dans son personnel enseignant des hommes comme le Frère Marie-Victorin — un des auteurs *canadiens* les plus remarquables et aussi l'un des plus doués et des plus savants botanistes du monde —, des hommes comme ses confrères, dont seul l'espace restreint dont je dispose m'empêche de parler, cette Faculté a devant elle un brillant avenir. De plus, l'Université fit venir de France, avec l'aide de l'Institut scientifique franco-canadien — un organisme soutenu conjointement par l'Université et les gouvernements de France et du Québec — nombre de savants et remarquables professeurs.

La Faculté des sciences doit espérer une longue période de développement ; car il lui faut tirer des plans plusieurs années d'avance ; mais elle doit se préparer de telle manière qu'à la fin de ces années le jeune *Canadien* ne soit en aucune façon inférieur à son compatriote anglo-canadien.

La Faculté des lettres enseigne l'histoire, les langues et la littérature et correspond à la section littéraire du "Post graduate" dans les institutions anglaises. Nous ne pouvons donner à cette Faculté, ni à la Faculté de chirurgie dentaire, ni à l'École de pharmacie d'ailleurs, la mention détaillée qu'elle mérite. Ici encore, nous avons

des hommes distingués — le chanoine Émile Chartier, vice-recteur de l'Université, et l'abbé Lionel Groulx, conférenciers bien connus tous les deux et admirés en France.

Les Écoles professionnelles affiliées à l'Université de Montréal — l'Institut agricole dirigé par les R R. P P. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac, l'École polytechnique et l'École des Hautes Études commerciales sont excellentes dans leur genre. Les deux dernières sont subventionnées par le gouvernement de la province de Québec, mais elles sont complètement libres de toute influence gouvernementale. L'École polytechnique se distingue de la plupart des écoles anglaises pour ingénieurs et se modèle sur les Écoles de France ; les étudiants suivent ses cours durant cinq années, mais ne se spécialisent pas ; le jeune ingénieur doit apprendre quelque chose de chaque partie de son art. L'ingénieur diplômé possède moins de connaissances sur sa propre spécialité que le diplômé de McGill ou de Toronto, mais il a des connaissances plus étendues sur d'autres parties de son travail. Ce genre de formation offre de réels avantages, car ces diplômés, pour la plupart, seront employés à des travaux publics dans lesquels ils devront être aux prises avec des problèmes très variés.

L'éducation technique dans le Québec, qui a son centre à l'École polytechnique, est comparativement avancée. M. Augustin Frigon, directeur de cette École, en assume la direction immédiate. On propose deux série pour l'élève diplômé des institutions complémen- sixième année d'études à l'école primaire et une autre série pour l'élève diplômé des institutions complémentaires (huitième année). L'École polytechnique reçoit l'élève qui a terminé l'école supérieure (onzième année) ou le cours classique.

L'École des Hautes Études commerciales est une insti-

tution spacieuse et bien outillée. M. Edouard Montpetit, secrétaire général de l'Université de Montréal, est le membre le mieux connu de son personnel enseignant. M. Montpetit est un pédagogue et, comme l'abbé Groulx et le chanoine Chartier, il est aussi célèbre en Europe qu'au Canada. Le doyen de cette École, M. Henry Laureys, est président de la Société canadienne d'Éducation commerciale. Cette École prépare nombre de jeunes gens aux carrières commerciales et la plupart d'entre eux font honneur à leur Alma Mater.

Il y a entre l'Université de Montréal et l'Université Laval à peu près la même différence que celle qui existe entre les villes de Montréal et de Québec. L'Université de Montréal, bien que ses principes plongent dans le passé, nous donne l'impression d'interpréter la vitalité du Canada français moderne, de servir une vie nationale qui croît avec une force longtemps étouffée, éducative, créatrice et commerciale.

L'Université Laval, d'un autre côté, est enveloppée dans une atmosphère de vieux monde, unique dans l'Amérique du Nord. L'esprit du Séminaire qui la fonda y plane encore. Si vous cherchiez le point central de ces deux institutions, vous le trouveriez dans la vieille chapelle de Mgr Briand, avec ses merveilleuses sculptures et ses souvenirs vénérables ; vous le trouveriez aussi dans le tranquille cabinet de Mgr Camille Roy, recteur de L'Université Laval et une des figures les plus distinguées du Canada. L'Université Laval ne s'inspire pas seulement du passé — son École de Génie forestier et son École affiliée d'Agriculture à Ste-Anne de la Pocatière[2] en témoignent ; mais, comme Oxford, elle semble encore tenir la lampe de l'ancien savoir, que la plupart des

---

[2] Et, bien entendu, la Station Biologique de Trois-Pistoles, dirigée par l'abbé Vachon.—*N. de l'A.*

universités ont échangée pour des lampes électriques. Laval, dans le Canada moderne, rend témoignage à la valeur de l'histoire que M. Ford qualifia un jour de "bourrage de crânes" (bunk). Il a appris mieux depuis.

Le lecteur le comprendra facilement, seule l'aide libérale du clergé enseignant, dont les honoraires sont insignifiants, a rendu possible un tel développement universitaire.

Il n'est pas facile à un protestant de comprendre quels rôles variés les prêtres et les religieux ont joué dans la vie du *Canadien*. La plupart des gens sont portés à les considérer comme une classe d'hommes à part, des hommes dont les vues sur la vie sont faussées et dont la santé et la force sont bien ordinaires. Ces personnes devraient visiter le monastère des Trappistes à Oka ; ils y verraient des Pères qui, en plus d'être vigoureux et bien portants, sont des agriculteurs scientifiques experts, des Frères qui sont de vigoureux enfants du sol, un abbé mitré, Dom Pacôme, dignitaire ecclésiastique qui possède le maintien d'un ambassadeur et l'œil d'un amiral. Les quatre ou cinq cents jeunes gens auxquels ils communiquent l'art de cultiver la terre peuvent profiter de la personnalité des hommes eux-mêmes aussi bien que de leur enseignement.

Il est une autre institution qui, même dans un examen incomplet comme celui-ci, a droit au moins à une brève mention : l'Université d'Ottawa. C'est une institution cléricale, puisqu'elle est dirigée par un groupe de Pères Oblats avec l'assistance de quelques professeurs laïques. Sa richesse la plus remarquable est sa magnifique chapelle : elle occupe toute une aile de l'édifice et s'inspire dans son plan des plus belles traditions de l'art italien. L'Université d'Ottawa unit sous un seul toit des cours de collège et d'université ; elle fournit logement et pension aux élèves à des prix incroyablement bas et elle

rend des services inappréciables à la population *canadienne* de l'Ontario et du Québec-Nord. Les professeurs Oblats connaissent le Canada mieux que la plupart des Canadiens, car ils sont les missionnaires attitrés du Nord-Ouest. Leur stage d'enseignement à l'Université est un intermède dans une vie de sacrifice et de dévouement qui exige le sommeil au froid, un long labeur et la fidélité à la vocation. L'œuvre la plus remarquable accomplie par cette Université a peut-être été l'organisation d'une école normale pour la formation d'instituteurs bilingues. Quand le gouvernement de l'Ontario abolit ce règlement XVII, contre lequel M. Moore s'éleva avec tant d'ardeur et de véhémence, et permit l'instruction des enfants de nationalité française dans leur propre langue, le besoin d'une école normale se fit aussitôt sentir. Ce besoin, l'Université d'Ottawa entreprit de le satisfaire et, aujourd'hui, non seulement elle a un cours très efficace, mais elle le donne dans l'immeuble le plus moderne du genre au Canada. Cette école est une forme typique de la principale caractéristique de l'Université : elle se fait gloire d'y mener la défense du bilinguisme. D'importantes fêtes universitaires, en 1931, furent couronnées par la collation d'un doctorat *ad honorem* au gouverneur général, le comte de Bessborough ; plus qu'aucun de ses prédécesseurs il s'était fait connaître et aimer par le Canada français et, durant toutes les fêtes, la note dominante fut celle d'un Canada bilingue, mais uni. M. Graham Spry, alors secrétaire de l'Association des Clubs canadiens, l'exprima très bien lors d'une des réunions : "Une nation, deux cultures, une loyauté, deux races, deux passés glorieux, mais un seul avenir."

Chapitre X

LE GOUVERNEMENT

"Vendredi, 27 avril 1849. — Suis allé à la Chambre des communes où j'ai écouté un débat irlandais sur le projet de loi "Rate-in-Aid" qui m'a assoupi. La Chambre se forme en comité ; les membres irlandais proposent toutes sortes de réformes ridicules, chantent pouilles au gouvernement et se chamaillent. Sir H. Barron accusa M. Reynolds d'être prêt à voter l'argent des autres parce que lui-même n'en avait pas en propre ; M. Reynolds répliqua que jamais il ne vit davantage de misère que dans le domaine de Sir H. Barron, sur quoi Sir H. Barron se leva furieux, nia le fait avec force gestes emportés et montra vaillamment le poing. M. Reynolds attaqua ensuite M. Bateson, celui qui avait été Capitaine, pour avoir questionné le Chancelier de l'Echiquier sur le rang social du jeune Reynolds et fit une plaisanterie sur les moustaches de M. Bateson, d'où hilarité générale. Mais une farce insignifiante conduit loin à la Chambre des communes."

PERCIVAL LEIGH.

Telle a été la *Mater Parliamentorum* au milieu de l'époque victorienne et il n'y a pas à s'étonner si quelques-unes de ses filles se sont de temps en temps abaissées jusqu'à la folie. Mais, à tout prendre, le parlement de la province de Québec est une digne copie des Chambres britanniques.

L'Assemblée et le Conseil (le Québec, contrairement

aux autres provinces, possède encore deux Chambres) contiennent une très considérable proportion de diplômés de collèges et d'universités qui, pour la plupart, ont été exercés avec soin dans l'art de la dialectique. Au vrai, si l'éducation était le seul critérium, le parlement de Québec serait le meilleur du Canada — probablement le meilleur de l'Empire. Tous les membres possèdent ou acquièrent très vite une connaissance approfondie de leur fonction ; attaques et ripostes s'échangent à une allure éblouissante pour le spectateur ; l'esprit est souvent rabelaisien, et, par son attachement à la procédure parlementaire britannique, cette législature de langue française nous émerveille.

Le *Canadien* aime ses traditions et, bien que le parti au pouvoir soit *libéral,* il est plus conservateur que ne le fut jamais aucun parti *conservateur*. Il l'est sûrement par la manière dont il maintient son autorité au pouvoir. Durant presque toute une génération, on ne constata point de changement — le même groupe d'hommes ou leurs élèves politiques ont tenu les rênes du pouvoir depuis 1905.

Une si longue possession du pouvoir a eu pour effet — ce n'est pas le seul — d'établir dans le Québec une organisation gouvernementale si intimement liée au parti *libéral* qu'elle forme avec lui un groupe unique, important, qui régente tout.

Par une sorte d'attraction naturelle plus encore que par un dessein marqué, sous-ministres, chefs de service, employés départementaux, gendarmerie provinciale, ingénieurs et contremaîtres des travaux publics dans toute la province, sont peu à peu devenus partie d'une organisation non officielle mais facile à reconnaître. Aussi, au seul point de vue de l'efficacité de l'administration de la province, le régime qui a existé durant des années dans le Québec offre des avantages considérables.

Quiconque est tant soit peu familier avec la procédure gouvernementale sait très bien que le chef permanent (le sous-ministre) et les employés d'un département agissent, en règle générale, comme le volant d'une locomotive. Un nouveau ministre pourra essayer d'accélérer la vitesse de la locomotive ou de faire machine en arrière ou — pour embrouiller nos métaphores — de lui faire accomplir quelque chose de nouveau ; on l'informera "avec regret" que des "mesures antérieures"..., et le reste. Mais un ministre à Québec est comme un préfet de comté dans un conseil ; une fois qu'il prend une décision ou que le cabinet en prend une pour lui, aussitôt son opinion prévaut. En conséquence, vous pouvez effectuer des transactions aussi rapides avec le gouvernement de Québec qu'avec n'importe quelle entreprise particulière. Il est un peu malaisé de faire des prévisions politiques sur les conséquences et l'avènement d'un nouveau gouvernement. Il est à peine besoin d'expliquer le fardeau énorme qu'est pour le parti en exercice, en temps d'élection, la possession d'office. Il a été aussi difficile de défaire M. Taschereau qu'il le serait de nommer un nouveau conseil d'administration à une assemblée d'actionnaires du Pacifique Canadien ou de la Banque Royale du Canada. On rencontre cependant, dans toute grande organisation, des conflits d'intérêts, et, toujours, des gens vexés, des rebelles. Quand le parti *libéral* chercha un nouveau mandat aux élections de 1931 et obtint une majorité écrasante des sièges à l'Assemblée, les *conservateurs* reçurent affectivement 47 pour 100 des votes ; une représentation proportionnelle leur aurait donné beaucoup plus de sièges au parlement.

A ce sujet, on pourrait peut-être dire un mot de cette opinion, fort répandue, que l'Eglise exerce une grande influence dans la politique du Québec. Il y eut un temps,

sans doute, où il en était ainsi, mais ce temps est passé. La diffusion d'une instruction au moins élémentaire, le journal et la radio ont apporté des changements considérables dans les villes et les campagnes. Le *Canadien* d'aujourd'hui ne compte plus sur les conseils de son curé comme le faisait son grand-père — il vaudrait parfois mieux qu'il le fît ; et, en ce qui regarde la politique, il prend ses propres décisions. Sa décision, peut être ou peut n'être pas fondée sur le fait qu'il a ou n'a pas reçu un contrat pour des travaux de voirie ou quelque autre travail, mais, dans tous les cas, il a ses propres raisons d'agir. En fait, ni l'Église ni, sauf de rares exceptions, les curés n'essaient même d'intervenir.

Mais une chose qui influence le *Canadien* — à la campagne de toute façon — est son appréciation du rang social. Il préfère être représenté par quelqu'un qu'il considère une "personne supérieure", pour citer les Chinois. M. Taschereau, estime-t-il, est une "personne supérieure" ; mais il n'a pas la même certitude relativement aux adversaires de M. Taschereau et, comme résultat, M. Taschereau a eu pour lui les majorités au temps des élections. Sans doute, n'est-ce pas là l'unique raison des succès de M. Taschereau, mais cela a été une des raisons. Et c'est parce qu'ils sont ou sont devenus des "personnes supérieures" que tant d'avocats, de médecins, de notaires, de diplômés de collèges en général, sont parvenus à l'Assemblée législative. Cette manière de juger peut être surannée, mais les résultats n'en sont pas si mauvais.

Sous un rapport, au moins, le parlement provincial, tous le reconnaissent, a donné un bon exemple à la *Mater Parliamentorum*. Tous les projets de loi qui sont d'intérêt public et non particulier peuvent être discutés et le sont effectivement, si on croit à propos de connaître l'opinion du public ; tous les projets de loi d'intérêt particulier, quelle qu'en soit la

nature, doivent être discutés par des commissions de l'Assemblée et du Conseil devant qui tout partisan ou tout rival a le droit d'émettre son avis. Quand est soulevée une mesure importante, le Comité de l'Assemblée, comprenant quinze ou vingt membres, s'assemble autour d'une longue table à l'extrémité d'une salle spacieuse. En tête de cette table, siège le premier ministre et, à sa gauche, le chef de l'opposition. A l'autre extrémité de la salle, tout près de la table, se trouve une barre de cuivre au delà de laquelle se pressent les différentes personnes intéressées au projet de loi et leur avocat. Il va de soi que le meilleur avocat parlementaire est celui qui a pu convaincre la majorité des membres avant qu'ils soient entrés dans la salle et qui a pu aussi les persuader d'assister à la réunion.

Puis, la discussion commence — elle est aussi libre de règles que l'était le pugilat avant le marquis de Queensberry. Le partisan d'une clause n'a pas même le droit d'ouvrir la bouche, à moins que le Comité ne le lui permette et souvent l'on simplifie l'affaire en le lui refusant.

En 1931, le Barreau de la province proposa un projet de loi qui aurait amené des changements radicaux dans la loi de l'Éducation ; il en résulta une de ces discussions prolongées auxquelles se livrent parfois les avocats. Ce projet fut appuyé, sans enthousiasme, par deux universités ; quelques-unes des clauses ne furent pas soutenues, et une autre fut combattue par une troisième université. Pour abréger le débat, un des membres demanda au parti adverse d'exposer son cas le premier et la discussion, qui aurait pu s'éterniser, fut terminée en une heure.

Les membres du Comité interviennent librement dans les discours et quelquefois d'une manière déconcertante. Dans la discussion mentionnée plus haut, un des orateurs, qui était professeur de droit, exposait le nombre

de conférences que les étudiants étaient appelés à suivre. Au milieu de cet exposé, un jeune député, frais émoulu du collège, fit observer qu'on les appelait à les suivre, mais qu'ils n'y allaient pas. Le *Canadien* se délecte dans cette sorte de controverse ; une discussion vraiment violente devant un Comité soulève autant d'intérêt dans les couloirs qu'une joute de hockey ; et, quand il y a un vrai débat sur le tapis, la salle du Comité est complète. Jamais y eut-il séance plus remarquable que celle qui vit le débat entre la "United Church of Canada" (alors qu'elle unissait les congrégationalistes, les méthodistes et quelques presbytériens) et les "Continuing Presbyterians"[1]. Une grande multitude d'"anciens", ("elders"), d'administrateurs ou de syndics, de ministres en habits noirs, se disputèrent avec véhémence sur la doctrine protestante et les lois ecclésiastiques devant un Comité composé en grande partie de catholiques, très bien préparés à comprendre les points en litige grâce aux cours de philosophie religieuse qu'ils avaient jadis suivis.

Une autre caractéristique du gouvernement de Québec est la députation qui peut en appeler au premier ministre ou au Cabinet — elle peut être nombreuse ou non. Vous pouvez entrer dans l'antichambre du premier ministre et y voir le président du Canadien National, avec un ou deux de ses aides-de-camp, attendant son tour pour discuter le projet d'une nouvelle voie ferrée — ceci est de l'histoire ancienne, il va sans dire — ou vous pouvez entendre une cinquantaine de cultivateurs du lac Saint-Jean protester contre l'inondation de leurs terres depuis que le lac a été transformé en réservoir. Il sera plus facile, soit dit en passant, de s'entendre avec le président du Canadien National qu'avec les cultivateurs. Le gouvernement n'a pas toujours la partie facile avec

---

[1] Ceux qui voulaient demeurer presbytériens. N.d.t.

ces derniers, même quand il essaie de bien faire. Une des entreprises importantes du ministère de l'Agriculture est la lutte pour enrayer la tuberculose bovine. Cette lutte est organisée par comtés. Partout où le cultivateur donne son consentement, on établit un territoire libre, on détruit tout le bétail contaminé et on immunise le bétail sain. Dans un district du nord, quelques-uns des cultivateurs voulaient prendre cette mesure, mais d'autres s'y opposaient énergiquement. L'ingénieur-agronome se trouvait entre deux feux. Mais ceux qui étaient en faveur de la nouvelle mesure ne se laissèrent pas facilement damer le pion et leur tactique fut digne de Machiavel. Une rumeur commença à se répandre (personne ne savait d'où elle venait) qu'en réalité, le gouvernement ne voulait rien entreprendre, parce que cela était trop coûteux et que les cultivateurs en recevraient un trop grand profit. Quand vint le temps du vote, tous étaient en faveur du nouveau projet. Dans une autre localité, dans le comté de Beauce cette fois, l'instructeur du gouvernement choisit un endroit pour établir une coopérative des produits de l'érable ; les cultivateurs en choisirent un autre ; l'instructeur du gouvernement en appela au curé, qui seconda son choix, puis il revint annoncer le fait aux cultivateurs à la réunion suivante. Je me reprocherais de consigner leur remarques — mais la coopérative fut mise là où ils avaient décidé de la mettre.

Nous avons laissé le président du Canadien National dans l'antichambre de M. Taschereau, il est grand temps qu'il ait son entrevue.

Au coin supérieur de l'arrière-partie de l'Hôtel du gouvernement se trouve une chambre spacieuse, simplement meublée. Si vous aviez le temps de jeter un coup d'œil au dehors par les fenêtres, vous pourriez contempler un des plus magnifiques paysages du monde, avec, comme premier plan, les toits en pointe et les rues

escarpées de Québec, le Saint-Laurent qui s'étire dans la direction de l'île d'Orléans et, au delà, les champs verts, en bordure de la rive, s'élevant jusqu'aux montagnes dans le lointain. Mais vous n'aurez pas le temps de regarder par les fenêtres. Assis dans un gros fauteuil, derrière un vaste bureau, le dos tourné au paysage, car il est trop affairé pour l'admirer, vous verrez un homme mince, très énergique, aux cheveux grisonnants et à l'œil vif. Il travaille beaucoup plus que la moyenne des autres hommes. Si vous vous dirigez vers son bureau à neuf heures du matin, vous le trouverez occupé avec son secrétaire et c'est ordinairement le meilleur moment pour discuter de vos affaires avec lui. Quand la session est commencée, il reste à la Chambre, le soir, tant que son travail n'est pas terminé. Et il fait travailler tous les membres du Conseil et de l'Assemblée, comme il le fait pour tous les fonctionnaires de l'équipe gouvernementale; aucun chef d'industrie n'insiste plus sur le rendement que ne le fait ce chef politique. En face de lui il y a une chaise ; vous vous asseyez et vous contez votre affaire — et il y a quelque chose dans ce gentilhomme qui vous force à la dire aussi clairement et aussi succinctement que possible. S'il est de votre avis, cinq minutes suffisent amplement — en tout cas cela lui suffit pour comprendre votre difficulté.

Quand votre entrevue a pris fin, vous savez que ce qui a été promis sera exécuté. M. Taschereau a beaucoup d'ennemis acharnés et vous en êtes peut-être, — nous ne sommes pas tous d'accord avec toutes ses idées — mais il ne promet rien qu'il ne tienne.

Il y a deux principes sur lesquels le parlement de Québec et ses commissions ne transigent pas et sur lesquels on ne peut réussir à les faire changer d'opinion : l'importance de l'entreprise privée et la conservation des droits acquis.

C'est un fait étrange qu'une administration, soi-disant *libérale,* ait soutenu si fermement la théorie que le monopole d'État des entreprises d'utilité publique soit mauvais en principe, tandis que chez nos voisins de l'Ontario un gouvernement *conservateur* soit allé plus loin dans le chemin de l'étatisation que tout autre pays, la Russie soviétique exceptée. Un gouvernement *conservateur* dans le Québec aurait probablement agi comme les *libéraux.*

Au lieu d'exploiter ses propres forces hydrauliques, le gouvernement de Québec les a concédées à des entreprises particulières à un prix de location respectable. De même pour les voies ferrées ; le Québec en a laissé la construction à des compagnies particulières quand les perspectives d'affaires en garantissaient les frais et l'installation. On observe la même manière d'agir dans les domaines autres que ceux du commerce. Le gouvernement de Québec n'a ni construit ni pris en main d'universités ; le premier ministre n'indique pas au principal de McGill ou au recteur de Laval comment ils doivent conduire leur institution, il n'avertit pas — comme le fit un jour le premier ministre d'une autre province à l'égard d'un principal d'université — que les professeurs ne sont que des "fonctionnaires civils" et ne doivent pas critiquer le gouvernement. Même les institutions dépendantes du gouvernement comme l'École polytechnique et l'École des Hautes Études commerciales, sont entièrement administrées par leurs propres conseils.

Le respect de la propriété est un autre principe auquel le parlement de Québec tient fermement. Le défenseur ou l'adversaire d'un projet de loi n'a qu'à mentionner le mot "droits acquis" et aussitôt le Comité dresse les oreilles. Un particulier a-t-il établi un commerce, le gouvernement a le devoir de l'aider à continuer ses opérations. Si un pont moderne doit remplacer quelque

bac suranné, on pense aussitôt au passeur. La même tournure d'esprit se manifeste sur une plus haute échelle si la ville de Québec, par exemple, veut établir une centrale d'énergie électrique. Le parlement déclare qu'il a donné une franchise à une entreprise particulière pour fournir la lumière à la ville ; des titres ont été vendus sur la loi de cette franchise et elle doit donc être respectée. Évidemment l'intérêt général doit parfois l'emporter sur le particulier, mais chaque cas est examiné avec prudence.

Dans son respect pour les intérêts acquis et sa prédilection pour l'entreprise particulière, le Québec est à peu près aussi arriéré que dans son respect pour les "personnes supérieures". Il continuera vraisemblablement de marcher dans la même voie.

Ces deux principes inspirent et les "rouges" et les "bleus" — *libéraux* et *conservateurs* ; voyons comment le gouvernement libéral applique ces principes.

Son principal objectif a été la mise en valeur des districts agricoles. En moins de dix ans, il a cédé, pour fins de colonisation, 2,500,000 acres de domaine public, il a ouvert quatre-vingt-cinq nouvelles paroisses, il a octroyé aux colons des allocations considérables pour abattre les arbres sur ces terres et mettre ces dernières en labour. On pourrait le répéter ici, le colon dans le Québec est toujours ou presque toujours un *Canadien* : un jeune homme pour qui il n'y a pas de place sur la ferme paternelle et qui se transporte avec sa jeune épouse dans une paroisse nouvelle, ou bien un ouvrier de la Nouvelle-Angleterre ramené dans la province de ses pères par le déclin de la prospérité. L'organisation en paroisses et en cantons, des populations qui s'y trouvent absolument "chez eux", qui parlent une même langue et fréquentent une même église, ne présente pas de grandes difficultés.

Une autre mesure politique importante du gouverne-

ment, relative aussi aux régions rurales, a été la construction des chemins. Ici le principal objet a été de mettre sur pied un organisme qui augmenterait le tourisme — actuellement la source de revenus la plus importante de la province — qui fournirait au cultivateur de meilleures conditions de transport et donnerait du travail aux ouvriers nombreux que les affaires languissantes des compagnies de pâtes et papiers ont laissés sans emploi. On peut juger de l'importance de l'entreprise par les frais qu'elle occassionna — 110 millions ou presque, furent dépensés pour la voirie entre 1920 et 1931. Le revenu apporté par le tourisme a atteint, nous dit-on, 60 millions durant l'année 1930. S'il en est ainsi, les dépenses pour la voirie, au moins en partie, ont été vraisemblablement un bon placement — 60 millions provenant des touristes valent bien 60 millions provenant des exportations.

Enfin, le ministère de l'Agriculture a effectué beaucoup de choses pour une population qui, on l'admettra, était plutôt peu entreprenante, il y a quelques années. Nous constaterons plus loin les changements survenus sous ce rapport. Faisons-le remarquer d'ores et déjà, ce ministère tire son efficacité plus sur sa propre organisation que sur ses ressources pécuniaires — il a beaucoup accompli à très peu de frais.

Voilà pour quelques-uns des aspects les plus prosaïques du régime politique du gouvernement provincial. Nous verrons quels en ont été les résultats. Sans doute, pour l'étranger, la loi en vertu de laquelle les spiritueux sont complètement monopolisés par une commission du gouvernement reste encore la plus intéressante.

Aucun sujet n'a été plus discuté — et il n'est guère besoin d'allonger davantage les flots d'encre qu'ont fait couler les avantages ou les inconvénients de l'ingérence gouvernementale. Mais, il importe de mentionner deux

points. Le premier est que dans l'espace de dix ans le total des gains payés au gouvernement de Québec fut de 54 millions. Durant le même laps de temps, les droits de douane, les taxes d'accise et de vente, payés au gouvernement du Dominion sur les mêmes marchandises, furent de 68 millions. Le deuxième point est que le cinquième, ou peu s'en faut, de toutes les ventes se fait dans les neuf magasins connus pour être les plus achalandés par les touristes.

Il se présente une importante question ou série de questions au sujet desquelles nous ne pouvons établir aucune différence entre le principe et le programme politique. Le gouvernement de Québec exploite tous ses droits. M. Taschereau surveille continuellement les tentatives d'empiètement de la part du Dominion ou de qui que ce soit. Ceci a pour effet d'ennuyer les gens qui recherchent le succès par tous les moyens ; ils ne peuvent pas comprendre pourquoi un seul gouvernement ne suffirait pas à tout le Canada. "Pourquoi ne pas fusionner toutes nos provinces en une seule ?", demande un collaborateur du *Maclean's Magazine* avec un dédain poli de *l'Acte de l'Amérique britannique du Nord*. La réponse ne se trouve évidemment pas dans cet *Acte*, mais dans le traité de Paris et l'Acte de Québec, et aussi dans le fait que le Canada, si nous acceptons non la lettre mais l'esprit de l'Acte fédératif, n'est pas un pays divisé en un certain nombre de provinces mais un certain nombre de provinces fédérées en un seul pays ; dans le fait, enfin, qu'une de ces provinces est canadienne-française.

Pendant des heures et des jours, l'assistant-procureur général de Québec et ses collègues ont discuté, point par point, devant le Conseil privé de Londres, si bien que

cette auguste assemblée exprima enfin le désir que ces disputes en vinssent à finir.

Le Québec a parfois réussi dans son effort pour maintenir sa juridiction dans une affaire importante, il a aussi parfois échoué. Le Conseil privé croyait que l'assurance appartenait au Québec, mais non pas la radio ; que le Québec avait la même autorité que la Puissance du Canada pour créer des corporations ; qu'il avait des droits nettement délimités relativement à l'énergie hydro-électrique produite dans ses propres frontières.

Les *Canadiens* du Québec ont, en quelque sorte, porté cette surveillance contre les empiètements dans un domaine qui, à strictement parler, n'est pas le leur. Ils se sont constitués les "grands frères" des minorités canadiennes dans les autres parties du Canada. Voici comment M. Taschereau expose la chose : "Nous tenons à nos traditions et n'abandonnons aucun de nos droits : mais, aussi, nous reconnaissons les traditions et les droits d'autrui, et nous admirons nos compatriotes de langue anglaise qui en désirent et en effectuent la survivance."

"Nos progrès sont marqués au coin de la bonne entente sociale et politique. Le Canada tout entier et même l'univers trouvent chez nous un exemple permanent des heureux fruits que peuvent produire la justice, la force de la discipline, le respect du voisin, enfin un patriotisme éclairé. Nous ne demandons rien de plus que de voir les minorités canadiennes-française traitées dans les autres provinces comme nous sommes heureux de traiter dans notre province nos concitoyens d'origine anglaise. Nous croyons en la parole sacrée : "Toute maison, divisée contre elle-même, périra". Aussi est-ce avec assurance que nous confions à nos compatriotes anglais des autres provinces le sort de nos frères qui vivent chez

eux. Nous demandons que l'on traite les nôtres comme nous-mêmes traitons les autres"[2].

Nous aurons l'ocasion de signaler les effets de cette attitude du Québec sur l'opinion publique dans les autres provinces. En quelques circonstances, au moins, elle a été utile à ceux qu'elle voulait secourir.

---

[2] *The Book of Canada*, 1930, p. 216. Traduction autorisée.

Chapitre XI

L'EMPRISE DU MODERNISME

"Romance !" the season-tickets mourn,
"He never ran to catch his train,
But passed with coach and guard and horn,
And left the local — late again !"
Confound Romance !... And all unseen
Romance brought up the nine-fifteen.

RUDYARD KIPLING.

Le village de Ste-Eulalie de Témiscouata, qui est localisé à une distance d'environ 16 milles de St-Alexandre, est desservi par une ligne de groupe en fil de fer No 9 sur laquelle est raccordée la ligne de 12 abonnés, ce nombre étant augmenté à 16 durant l'été. Quoique cette ligne soit en bon état, son efficacité est considérablement diminuée par le fait que c'est précisément une ligne de groupe et que, lors de chaque appel sur une telle ligne, il y a toujours un certain nombre d'indiscrets qui sont aux écoutes, augmentant ainsi la résistance de cette ligne.

Rapport de la Commission des Services Publics de Québec.

La modernisation, en l'espace de quelque trente années, d'un peuple qui depuis deux siècles était à peu près stationnaire, et celle d'un pays de dimension égale à la moitié de l'Europe, était une tâche considérable. Elle fut cependant accomplie dans la province de

Québec. Les routes furent construites et parcourues par les automobiles, les méthodes agricoles furent améliorées, une industrie minière considérable fut créée et la sylviculture réduite en système. Durant la même période, le Saint-Laurent prit encore plus d'importance comme artère commerciale ; Montréal tripla sa population et devint le port le plus important du monde pour l'exportation des céréales ; on établit dans la province un système hydro-électrique qui, en 1930, générait en chevaux-vapeur le cinquième de la force de toutes les chutes des États-Unis. Il se produisit un essor considérable et simultané dans le domaine industriel. En moins d'une génération, le *Canadien* prit l'habitude des commodités de la vie auxquelles ses pères n'avaient jamais songé.

Partout, dans le Québec, ont surgi des services d'utilité publique, grands et petits. La Commission des Services publics, sur qui retombe la tâche perpétuelle de régler les différends entre les compagnies d'électricité et de télégraphie, les compagnies des eaux, les voyers, les passeurs d'une part, et le public de l'autre, a eu à résoudre des cas qui auraient fort embarrassé Salomon.

Mentionnons, comme exemple, l'affaire des deux bacs. Dans la partie est de la province, se trouve un lac étroit d'une longueur de vingt milles du nord au sud et bordé des deux côtés de montagnes boisées. Non loin de l'extrémité sud du lac, mais trop loin pour permettre de le contourner, deux villages se font face ; nous les appellerons Saint-Édouard et Saint-Luc-du-Lac. Un habitant de Saint-Édouard, Jean-Baptiste Laberge, conduisait un bac entre les deux villages. Les habitants de Saint-Luc ne tardèrent pas à être mécontents : quand ils en avaient

---

Note. — Nous avons, en certains cas, changé le nom des personnes et des lieux qui sont mentionnés dans ce chapitre, mais les relations des faits et des événements sont données telles qu'elles ont été enregistrées. N.d.l'A.

besoin, le bac n'était jamais là ; après tout, un village moderne comme Saint-Luc devrait avoir son propre bac !... Ils invitèrent donc Magloire Dubeau, un de leurs concitoyens, à se charger d'un autre bac. Magloire se mit aussitôt en train de construire un bac exactement comme celui de Baptiste. Baptiste recevait une subvention du gouvernement fédéral pour le transport du courrier. La rivalité devint passablement vive — c'était, sur une petite échelle, celle du Pacifique Canadien et du Canadien National. Quelqu'un dit alors à Baptiste que la Commission des Services publics pouvait régler la question et les commissaires établirent une cour dans une ville voisine. Ces derniers se rendirent à Saint-Édouard — un agréable voyage, le long d'une belle route nationale — virent les bacs jumeaux de Baptiste et de Magloire et, regardant de l'autre côté du lac, ils aperçurent les deux quais de Saint-Luc — l'un au nord, l'autre au sud. Ils décidèrent que Magloire se servirait du premier et Baptiste du second. Mais qui transporterait le courrier et le lait ? Très bien ! Baptiste, pensèrent-ils pourrait chaque matin faire un voyage du quai sud au quai nord pour aller chercher le lait et revenir le soir avec les bidons. Magloire ferait un arrêt au quai sud pour recueillir les lettres destinées à l'étranger et un arrêt au quai nord pour livrer le courrier; en d'autres temps, aucun ne devait se servir du quai de son rival. Ils ne pouvaient, non plus, transporter du bois sauf à leur propre quai. Oui, ils pouvaient faire des voyages spéciaux, mais ces voyages ne devraient pas nuire au service régulier. Et ce n'est là qu'un seul des 1086 cas sur lesquels la Commission des Services publics eut à se prononcer en une seule année.

Les changements survenus, en ces derniers temps, dans le Québec se sont produits pour la plupart au nord de la rivière Outaouais et du Saint-Laurent, dans

les Laurentides. Le plateau principal d'où ces montagnes s'élèvent n'est pas très élevé, car à leurs sommets elles n'atteignent qu'un maximum d'environ 2,000 pieds. Partout, il y a profusion de lacs, grands et petits. Au centre même de cette région, 200 milles au nord de Montréal, le plateau principal atteint son élévation maximum et les lacs sont encore plus nombreux. Les cours d'eaux coulent dans toutes les directions et se rejoignent pour former des rivières qui tombent en cataractes pour ensuite se jeter au nord dans la baie d'Hudson, à l'est dans le lac Saint-Jean et le Saguenay, à l'ouest dans la rivière Outaouais et au sud dans le Saint-Maurice. Les Indiens qui rencontrèrent Jacques Cartier, il y a quatre cents ans, connaissaient bien ce pays et ses cours d'eaux. Ils lui affirmèrent[1] qu'il était rempli d'or et de cuivre rouge — et les sulphates de cuivre à filets d'or de Rouyn prouvent l'exactitude de leur assertion. Ils lui dirent aussi qu'au nord de Stadacona et d'Hochelaga — Québec et Montréal — "le tout de la terre est une ysle, laquelle est circuite et envyronnée de rivières" — et leur description était assez exacte.

Quittez Montréal, descendez le Saint-Laurent en bateau en vous dirigeant vers le nord-est et tournez à l'ouest dans le Saguenay. Votre bateau ressemble à un jouet quand il passe entre les remparts de roc : cet abîme rempli d'eau a deux milles de largeur et presque un demi-mille de profondeur ; les forteresses du cap Éternité et du cap Trinité sur la rive sud s'élèvent à 1,900 pieds dans les airs. La gorge s'arrête à soixante-dix milles au-delà de Tadoussac ; vous devez alors laisser votre bateau en arrière et prendre un canot.

---

1 H.-P. Biggar, *The Voyages of Jacques Cartier*, p. 202.

Le fleuve Saguenay proprement dit — succession de terribles rapides — vous conduit au lac Saint-Jean. C'est ici le point central d'une grande plaine ; des rivières y circulent de tous côtés — l'une d'elles, la Péribonka, descend du nord-est en serpentant et coule à travers une crevasse bordée de rocs, aussi profonde que celle qui forme le lit du Bas-Saguenay, mais beaucoup plus dangereuse. Vous vous engagez maintenant dans un cours d'eau qui se presse vers l'ouest, la Chamouchouan — vous êtes sur l'ancienne route du nord — et pour la remonter, il vous faut de la patience et des efforts, ayant à transporter votre canot là où le courant est trop rapide. Vous tournez dans la Chigoubich et atteignez son cours supérieur, puis vous devez faire du *portage* jusqu'au lac Chamouchouan. Vous vous dirigez, maintenant vers le sud et remontez un autre cours d'eau; vient alors un autre *portage* et vous avez atteint le cours supérieur du Saint-Maurice, un dédale de ruisseaux et de lacs. Ici vous suivez le courant pendant quelque temps, puis de nouveau vous le remontez à travers d'autres lacs ; enfin, un dernier *portage* vous conduit à la source de la rivière la Lièvre, un des grands tributaires de l'Outaouais. Votre route est maintenant tout en aval; après quelques *portages* pour éviter chutes et rapides, vous tombez dans l'Outaouais et continuez ainsi votre route jusqu'à Montréal. Vous avez fait le tour de "l'ysle". Il est naturellement plus facile de parler de ces *portages* que de les faire. Le Père Albanel, le missionnaire qui a remonté la Chamouchouan en 1672, décrit son voyage à partir du cours supérieur de la Chigoubich: Nous avons "toujours l'eau jusqu'à my jambes, et par fois mesme jusqu'à la ceinture pour passer et repasser des ruisseaux, qui passent au milieu d'une vaste campagne, qu'il faut traverser pour prendre la rivière de

Nekoubau..."[2]. On peut facilement se représenter ce prêtre intrépide, soutane relevée, aidant, de ses gros bras basanés, les sauvages à porter leurs charges, brûlé par le soleil laurentien, transi par les nuits laurentiennes, assailli par d'innombrables maringouins laurentiens, consignant tout, indiquant tout sur des cartes à mesure que, fatigué mais tenace, il avançait le long de la voie qui devait le conduire à la baie d'Hudson.

D'autres missionnaires jésuites suivirent son exemple et, en dépit de leurs instruments primitifs, ils recueillirent assez de renseignements pour permettre au Père Laure de dresser, en 1723, la magnifique carte des lacs et rivières situés au nord du Saint-Laurent. Puis, vint la conquête. La carte du Père Laure prit le chemin des Archives de France ; il fallut attendre jusqu'en 1895 avant d'en posséder une autre aussi bonne. Le nord fut oublié ; pour le monde en général, la partie nord du Québec était une région sauvage, inconnue et inexploitée, de forêts et de rivières.

Peu après le début du XIXe siècle, on commença à exploiter l'industrie du bois. William Price, un de nos plus grands hommes d'affaires et un pionnier, établit ses bûcherons le long du Saint-Maurice et à l'embouchure du Saguenay. L'opposition ne manqua point et la Compagnie de la Baie d'Hudson, elle-même, ne pouvait vaincre William Price. Philemon Wright organisa une semblable industrie à Hull. Durant près d'un siècle, de jeunes cultivateurs *canadiens* travaillèrent dans la forêt l'hiver et s'occupaient l'été à la "drave des billots" sur les rivières. Le bruit des haches retentissait, bien avant le lever du soleil, dans les forêts couvertes de neige ; le fracas des arbres dans leur chute, les cris des conduc-

---

[2] *Relations des Jésuites*, 1672, éd., du gouvernement de Québec, III, p. 47.

teurs de bœufs, attelant leurs vigoureuses bêtes aux bûches émondées, remplissaient la journée. Les équipes se réunissaient le soir aux chantiers où de gros poêles avaient été employés à cuire le souper, des fèves au lard et du pain ; on respirait l'arome du bon tabac *canadien* et les chansons du vieux temps montaient jusqu'aux étoiles grelottantes :

A la claire fontaine
M'en allant promener,
J'ai trouvé l'eau si belle
Que je m'y suis baigné.
Il y a longtemps que je t'aime
Jamais je ne t'oublierai !

En été, on les voyait sur les rivières, sautant de bûche en bûche, gardant ainsi cette grande masse en mouvement jusqu'à ce que ces "billots" atteignissent un endroit où on pouvait les lier au moyen de chaînes pour en former un énorme radeau — et l'histoire des hommes qui conduisirent ces radeaux jusqu'à Québec et Montréal est une autre épopée.

Vers 1850, sous la direction de l'abbé Hébert, les premiers colons, originaires de l'Islet et de Kamouraska, commencèrent à s'établir autour du lac Saint-Jean dans une forêt non encore frayée. Personne n'a décrit comme Louis Hémon l'étrange ferveur qui s'empare du colon. Jamais on n'a mieux compris ce culte du sol qui pousse l'homme à dépenser ses forces et sa jeunesse en sacrifices. On n'a jamais noté avec plus de précision le labeur patient et perpétuel de la maîtresse de maison dans un pays nouveau.

"Quand nous avons pris notre première terre à Normandin," confie Samuel Chapdelaine, "nous avions deux vaches et pas gros de pacage, car presque tout ce lot-là était encore en bois debout, et difficile à faire.

Moi, j'ai pris ma hache et puis je lui ai dit : "Je vas te faire de la terre, Laura ! Et du matin au soir c'était bûche, bûche, sans jamais revenir à la maison hormis que pour le dîner ; et tout ce temps-là elle faisait le ménage et l'ordinaire, elle soignait les animaux, elle mettait les clôtures en ordre, elle nettoyait l'étable, peinant sans arrêter, et trois ou quatre fois dans la journée elle sortait devant la porte et restait un moment à me regarder, là-bas à la lisière du bois, où je "fessais" de toutes mes forces sur les épinettes et les bouleaux pour lui faire de la terre"[3].

"Plusieurs fois", continue-t-il, "après que nous avions passé cinq ou six ans dans une place et que tout avait bien marché, nous commencions à avoir un beau bien : du pacage, de grands morceaux de terre faite prêts à être semés, une maison toute tapissée en dedans avec des gazettes à images... Il venait du monde qui s'établissait autour de nous ; il n'y avait rien qu'à attendre un peu en travaillant tranquillement et nous aurions été au milieu d'une belle paroisse où Laura aurait pu faire un règne heureux... Et puis tout à coup le cœur me manquait; je me sentais tanné de l'ouvrage, tanné du pays ; je me mettais à haïr les faces des gens qui prenaient des lots dans le voisinage... J'entendais dire que plus loin vers le haut du lac, dans le bois, il y avait de la bonne terre... et je me mettais à avoir faim et soif d'elle comme si c'était la place où j'étais né..."[4].

Samuel Chapdelaine se dirigea vers le nord avec son épouse, d'autres mains labourèrent ses champs, et les paroisses pacifiques se multiplièrent autour du lac Saint-Jean.

L'histoire des établissements au nord du Saint-Mau-

---

[3] Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, p. 234.

[4] *Ibid.*, p. 239-240.

rice, sur la rivière la Lièvre et la Gatineau, ressemble à celle du Saguenay et du lac Saint-Jean.

En 1889, apparut une ère nouvelle quand le chemin de fer Québec et Lac-Saint-Jean atteignit Roberval. Les jeunes gens se rendirent à Québec et poussèrent plus bas jusqu'aux États-Unis. Ils virent beaucoup de choses, apprirent rapidement et, lorsqu'ils revinrent en visite dans leurs familles, ils racontèrent ce qu'ils avaient vu et appris.

Au début du XXe siècle, l'industrialisme gagna du terrain et, dans l'espace de trente ans, la région du nord fut transformée. On harnacha les chutes situées à Shawinigan, sur le Saint-Maurice, pour produire l'énergie électrique, et un réseau de distribution apporta cette énergie à Montréal. On organisa des industries — une ville surgit à l'emplacement de forêts peu exploitées et nécessita des fermes en plus grand nombre pour son approvisionnement. On bâtit des écoles et des couvents ; on exploita encore plus d'énergie électrique et d'immenses usines chimiques surgirent dans lesquelles on voit tous les jours s'opérer les merveilles du XXe siècle. On établit une école technique pour les enfants — le *Canadien,* artisan par hérédité, se montra un mécanicien de premier ordre. L'évolution du Saint-Maurice, l'énergie électrique obtenue si facilement et à si bon marché ont transformé l'ancienne petite ville de Trois-Rivières en une grande ville commerciale où des centaines de jeunes filles, dont les mères n'ont jamais vu de machines, sont employées dans les papeteries et les filatures.

L'industrie du papier à journal, très rapidement mise en valeur, fournit ensuite un nouveau moyen d'exploiter les forêts du Québec. Des millions de petits arbres, inutilisables comme bois de construction, furent coupés, puis écrasés par les machines et réduits en pâtes par des procédés chimiques, pour enfin servir à la fabrication du

papier. En 1910, les États-Unis fabriquaient presque 70 pour 100 du papier américain, mais en 1920, plus de 60 pour 100 de la production provenait du Canada. L'accroissement énorme de la circulation des journaux et des périodiques, lors de la prospérité soudaine de l'après-guerre, nécessita plus de papier ; on construisit d'autres papeteries, si bien que le pourcentage des pâtes traitées dans le Québec s'éleva de 70 à 85 pour 100. Pour satisfaire aux nouvelles demandes, on dut produire encore plus d'énergie électrique. On a souvent répété à cette époque que le *Canadien* avait joué un rôle trop effacé dans les nombreuses industries qui remplissaient sa province et exploitaient son labeur. Au moins à un point de vue, ce fut heureux et le temps allait le démontrer ; ses placements étaient minimes, il est vrai, mais il n'a pas perdu beaucoup dans la débâcle de 1930. Bien que les gros brasseurs d'affaires ou la plupart aient été des Canadiens anglais, le gouvernement n'en restait pas moins canadien-français et il participa d'une manière importante au travail de modernisation.

Sir Lomer Gouin devint premier ministre en 1905. Avec le coup d'œil d'un prophète, il envisagea toutes les possibilités d'enrichissement qu'offrait l'industrie pour le Québec et il se mit aussitôt à l'œuvre. Il établit en premier lieu un système d'écoles techniques qui préparaient le jeune *Canadien* à gagner sa vie à l'usine aussi bien que sur une ferme. Ces écoles prirent un essor rapide et furent efficaces. Il fit ensuite œuvre de conservation en protégeant nos ressources naturelles.

La Commission québécoise des Eaux courantes et le service hydraulique du gouvernement, ayant à leur tête M. Arthur Amos, entreprirent la création de réservoirs artificiels. On choisit une étendue de terrain dans la région centrale des Laurentides où de nombreux lacs et rivières s'écoulaient dans le Saint-Maurice. On y

mena des travaux de correction ; de petits barrages furent construits ici et là, de petits canaux aménagés, de sorte qu'à la fin, toute l'eau de cette région passa par un seul canal. A travers ce canal, on éleva un barrage de commande au *portage* à la Loutre et tous les lacs et rivières en amont concoururent ainsi à former le barrage Gouin — 160 billions de pieds cubes d'eau. Il n'y a dans le monde entier que deux lacs plus considérables qui soient captés — le barrage Gatun à Panama et, le plus considérable de tous, un second barrage québécois créé pour le refoulement du lac Saint-Jean.

L'importance du barrage Gouin devint bientôt manifeste. La grande quantité d'eau du printemps ne fut plus perdue, mais retenue jusqu'à ce qu'on en eût besoin — l'énergie potentielle du Saint-Maurice en fut donc doublée. Des centrales d'énergie furent construites sur le cours inférieur de la rivière, si bien qu'en 1930 la *Shawinigan Company* produisit, à elle seule, près d'un sixième de toute la force hydro-électrique du Canada.

On pratiqua d'autres aménagements sur d'autres rivières, et, on l'a constaté, la force motrice était à peine générée, qu'aussitôt elle était utilisée. Le jeune *Canadien,* homme ou femme, était un excellent ouvrier, content de son emploi ; des industries de plus en plus nombreuses profitèrent de la force motrice à bon marché et de la main-d'œuvre satisfaisante qu'elles pouvaient se procurer sur les lieux. D'autres barrages furent construits — sur les rivières Mitis, sur le Saint-François, sur les lacs Kénogami et Manouan ; des cours d'eaux connus seulement des chasseurs et des pêcheurs furent captés et utilisés par les ingénieurs.

Le changement le plus surprenant et le plus considérable s'opéra sur le Haut-Saguenay. Depuis un grand

nombre d'années, ce grand fleuve s'était précipité à partir du lac Saint-Jean, ici se frayant un chemin à travers une gorge rocailleuse, là sautant dans un précipice, accélérant sa course par une succession presque ininterrompue de rapides. Il y avait sur ses rives une région propice à l'agriculture; mais, malgré la présence de quelques scieries, disséminées ici et là, les scènes principales d'activité se limitaient à quelques villages. Peu après 1920, l'industrie entra en jeu et, dans un espace de temps incroyablement court, la région du Haut-Saguenay fut commercialisée. A la sortie du lac Saint-Jean, fut construite l'énorme centrale électrique Duke-Price qui ne tarda pas à produire 15 pour 100 de toute l'énergie vendue au Canada. Tout près de là, s'élevait une papeterie, également immense, et une ville nouvelle destinée à ses employés. Plus bas, est une autre ville nouvelle, Arvida. Une immense fabrique d'aluminium, deux immeubles pour bureaux et trois cents maisons s'y sont élevées en moins d'un an après le défrichement du terrain. La compagnie d'aluminium construisit une centrale de force motrice à Chute-à-Caron, destinée à produire 800,000 chevaux-vapeur. Dès 1928, vingt-sept centrales d'énergie et de nombreuses industries dépendantes avaient été établies. Il est facile d'imaginer les répercussions de cette activité sur les territoires agricoles environnants. Les cultivateurs vendirent à des prix élevés, leurs terres inondées par les travaux de correction qui élevèrent le niveau du lac Saint-Jean ; ils avaient un bon marché pour écouler leurs produits et ils surent en tirer profit ; l'automobile commença à supplanter la voiture légère et l'attelage de chiens. Maria Chapdelaine regardait passer les nouvelles voitures automobiles sur la grande route, en face de l'ancienne pension où vécut Louis Hémon. On se mit à vendre des radios, aussi bien que des rouets ; dans les petites boutiques

de Saint-Félicien et dans les habitations de ce seul village, on en vendit plus de 200. Des transformations de cette nature s'opéraient dans toute la province ; à la fin de 1930, les rivières du Québec produisaient presque 3,000,000 de chevaux-vapeur — la vieille province française était à l'avant-garde de presque tout l'univers dans la production d'énergie hydro-électrique *per capita*. Le *Canadien* s'est modernisé comme son entourage et il n'y a pas à s'en étonner. Tous ceux qui le pouvaient s'achetaient un appareil radiophonique et aussi une automobile. Le jeune cultivateur, quand son père avait un peu d'argent et pouvait se passer de ses services, fréquentait le collège assez longtemps pour apprendre à parler et à écrire correctement. Les veillées — les simples soirées où jeunes et vieux s'assemblaient autour du foyer pour raconter des histoires et danser au son du violon — devinrent périmées du jour au lendemain, les vedettes de cinéma et le ronronnement des chanteurs de la radio étaient aussi bien connus à New-Richmond qu'à New-York ; Chicoutimi organisa un des plus grands clubs canadiens ; sur la table de tous les petits salons, on pouvait trouver le catalogue d'un grand magasin de ville, et l'apparence de la jeune *Canadienne* devint conforme aux nouveaux modèles. Naturellement, ses idées changèrent aussi — un rouet devient moins attrayant quand on a assisté à la version d'un bal à Londres présentée par un metteur en scène de Hollywood.

Comme dans toutes les autres parties de l'Amérique du Nord, le Québec aurait assisté à un même exode empressé vers les villes, n'eussent été la forte emprise de la tradition et un certain sens commun inné.

Le gouvernement *canadien* s'occupa ensuite de protection des forêts. Ce travail, comme celui de la Commission des eaux courantes, fut accompli par le ministère des Terres et Forêts et par son ministre, l'honorable

Honoré Mercier. Ce travail paraît très simple tant qu'on ne se rend pas compte de ceci : les forêts du Québec couvrent une superficie égale à quatre fois celle de l'Angleterre ; elles consistent surtout en bois mou, résineux, inflammable comme une torche ; les longues chaleurs de l'été dessèchent même les terrains des sous-bois et le sol lui-même, couvert de débris de bois, est susceptible de prendre feu. Un "campeur" sans souci laisse-t-il, par mégarde, de la braise sur ce sol, le feu s'étend, quelque petite branche sèche, quelque racine morte s'embrase, la flamme gagne l'écorce des arbres, remplie de résine, elle se propage, saute d'un arbre à l'autre et bientôt toute la forêt devient un mur de flammes rugissantes. La fumée blanche s'élève bien haut dans l'air, emportée aussitôt par le vent ; l'âpre senteur de la forêt en feu pénètre l'atmosphère à des centaines de milles ; ce brouillard épais retarde même, parfois, la navigation sur le Saint-Laurent. On hésite à calculer combien de millions d'arbres ont été ainsi détruits par le feu. Mais on a constaté une amélioration en ces dernières années. Des sociétés de protection ont été formées par des compagnies détenant des permis de coupe et elles disposent de 400 tours d'observation et de 8,000 milles de fils téléphoniques. Le gouvernement provincial a fait sa part : il a élevé plusieurs autres tours et augmenté les communications téléphoniques dans les régions où on ne pratique pas encore la coupe du bois. Rendez-vous au terminus nord du chemin de fer, voyagez une heure en avion vers le nord et vous apercevrez la cabine et la tour d'observation d'un garde-feu du gouvernement. On ne permet plus à personne de s'aventurer dans les bois ; il faut, pour y entrer, être en possession d'un permis spécial. La jeunesse elle-même apprend à participer à l'œuvre de conservation. *L'Avenir du Nord,* le journal des régions du nord, rapporte une cérémonie qui eut

lieu au Lac-des-Écorces : "Nous eûmes, le 10 mai, une magnifique fête des arbres. Nos bonnes religieuses se dévouèrent à la préparation des élèves. La cour de l'école était fort bien décorée. Il y eut des chants, des discours et des déclamations. Les discours furent prononcés par M. l'abbé O. Lavergne, M. Pierre Lortie, M.P., M. E. Brosseau, maire de la paroisse, M. J.-N. Plouffe, président des Commissaires d'écoles, et Messieurs J. Cossette et A. Guérin, de Val Barrette. Presque tous les parents des élèves étaient présents. Les commissaires plantèrent de petits arbres dans la cour de l'école. Quand la fête fut terminée, Madame Pierre Lortie distribua des bonbons aux enfants." Ces derniers durent être impressionnés — mais ils furent probablement plus heureux quand on en vint aux bonbons.

Le travail de modernisation durant les dernières années s'est étendu à tous les domaines ; nous parlerons plus loin de ce que nous avons omis. Nous avons brièvement mentionné dans le chapitre précédent — ce que tout le monde peut constater — le développement et l'amélioration extraordinaires des grandes et petites routes. Malgré les chemins de fer et les avions, la construction des routes demeure pour l'homme, la plus absorbante des entreprises. Les mots mêmes "la route libre" touchent dans nos cœurs une corde qui ne vibre pour rien d'autre :

> Then follow you wherever hie
> The travelling mountains and the sky,
> Or let the streams in civil mode
> Direct your choice upon a road.
> For one and all, or high or low,
> Will lead you where you wish to go.
> And one and all go night and day
> Over the hills and far away[5].

---

[5] R. L. Stevenson.

Il y a quelques années, le Québec était renommé pour le mauvais état de ses grandes routes ; on en comptait beaucoup mais il suffisait de quelques heures de pluie pour les transformer en rubans de boue glissants, couverts de flaques d'eau de profondeur inconnue. Faire de l'auto n'était pas un plaisir alors, mais une tâche ; même dans la belle saison, on courait grand risque de casser un ressort de la voiture. Quant aux chemins de traverse, les automobiles ne les fréquentaient pas — il n'y avait pas d'automobiles pour les parcourir. Une Loi des Bonnes Routes entra en vigueur en 1912; toutefois, durant quelques années encore, les améliorations furent lentes à s'accomplir. M. J.-L. Perron, un paysan qui fut d'abord avocat, puis ministre de la Voirie et enfin président du Conseil exécutif, fut le premier à voir clairement les possibilités d'amélioration ; c'était un homme énergique, impérieux, habile, qui connaissait mieux que personne les courants entremêlés des affaires et de la politique. Il se rendit compte qu'un bon réseau de routes profiterait à la population rurale et répondrait à ses désirs — donc une bonne affaire au point de vue politique. Il comprit que, si on offrait aux touristes des communications faciles, ils trouveraient plaisir non seulement aux magnifiques paysages mais aussi aux vins, à la bière, au whisky dont le gouvernement de Québec, à l'esprit modéré, avait le monopole et que prohibait alors la Constitution des Etats-Unis. En conséquence, la plus grande partie des revenus provenant de la vente des boissons fut affectée à la construction des routes et défraya plus de la moitié des dépenses.

Ce fut un travail gigantesque. Il y avait seulement 3,000 milles de grande route en 1923 — en majeure partie dans un état lamentable — et quelque 1,500 milles de chemins un peu plus praticables ; en 1934, on comptait près de 6,000 milles de grandes routes, en

bonne condition pour la plupart, 9,000 milles de chemins permanents, et 20,000 milles de bonnes routes de terre. En 1923, le gouvernement entretenait moins de 1,500 milles de chemins, soit 31 pour 100 du réseau alors amélioré. En 1934, il en entretenait plus de 15,000 milles, ce qui constituait la presque totalité des sections améliorées de façon permanente.

Durant dix ans, nombre de jeunes ingénieurs civils armés de niveaux et de théodolites, vraie troupe de main-d'œuvre experte ou non experte, passèrent l'été et l'automne à élargir et à redresser les routes. Des centaines de cultivateurs furent occupés à camionner le gravier. On pourrait presque former un bottin du Canada français avec la liste de leurs noms : Allaire, Allard, Allen, Anctil, Arbie, Archambault, Arguin, Asselin, Aubert — et ainsi de suite jusqu'à la dernière lettre de l'alphabet. Des concessions de terre vinrent en aide à de nombreuses municipalités ; ici, encore, nous avons une longue liste de noms qui se lit comme un dictionnaire géographique : Senneterre, Saint-Jérusalem, Saint-Côme-de-Kennebec, Saint-Cajetan d'Amherst, Saint-Laurent-de-Matapédia, Saint-Stanislas-de-la-Rivière-des-Envies, Saint-Antoine-de-Padoue-du-Chemin Kempt, Sainte-Rose-du-Dégelé, Rivière-au-Tonnerre, Ham-Nord, et des dizaines d'autres — en fait presque toutes les paroisses de la province en bénéficièrent. Le travail était plutôt facile dans les régions unies, mais, quand les voyers parvinrent aux vallées rocheuses de la rive nord ou aux terrains incroyablement accidentés de la Gaspésie, ils eurent à résoudre de véritables problèmes. La seule route possible pour atteindre Gaspé escalade d'énormes montagnes, contourne des contreforts, tombe de mille pieds au fond d'une gorge feuillue, tourne subitement au-dessus d'un petit cours d'eau pour grimper de l'autre côté et descendre encore une fois plus de deux mille pieds pour

gagner le rivage où, enfin, elle s'arrête. Des milles de chaussées durent être pratiqués au bas de falaises noires et infranchissables près de Mont-Louis. Voici le Grand-Étang qui se prolonge assez loin en arrière du rivage ; devant nous, se dresse un mur escarpé de verdure sans une seule saillie du côté qui fait face à la mer. Il nous faut suivre les courbes de l'intérieur lacustre tant que nous n'avons pas trouvé une vallée qui nous ramène sur les hauteurs et, ensuite, dans la direction de l'est. Puis, nous descendons, une roue dans le vide, traversons une autre montagne, dépassons la rivière aux Renards et le cap des Rosiers pour franchir ensuite le haut col du cap Gaspé, entre deux châteaux de verdure s'élevant très haut, puis nous escaladons le sommet de la montagne, une ascension trop raide pour être sûre, et de l'autre côté nous apercevons la baie de Gaspé.

La construction des routes, en une telle région, requiert des ingénieurs et des voyers compétents ; mais on les trouva et la route de Gaspé — le boulevard Perron comme on l'appela — est, pour son pittoresque, une des plus belles du monde. Ce boulevard coûta près de 3 millions à part les dépenses des municipalités et, même à ce prix, il était à bon marché — c'était un placement très sage en vue d'attirer les touristes.

Le ministère de la Voirie a été dirigé, depuis la mort de M. Perron, par l'honorable J.-E. Perrault qui, durant quelque temps, fut aussi chargé du travail connexe de la colonisation. Le ministère fut l'agent de la moitié environ des dépenses totales de la province, durant les dix années de progrès 1921-1930. Ses travaux touchèrent à tous les aspects de la vie du peuple : il employa des ingénieurs, des mécaniciens, des chauffeurs, des constructeurs et des charpentiers ; ses achats bénéficièrent aux cultivateurs, aux vendeurs de voitures automobiles, aux marchands de bois, aux relieurs, aux imprimeurs,

aux libraires, aux arboriculteurs, aux quincailliers, aux vendeurs de machines, aux contracteurs, aux avocats, aux peintres d'enseigne et aux fabricants de raquettes. Il fit sa part et davantage dans l'évolution du Québec moderne.

Chapitre XII

LE CULTIVATEUR

Salve magna frugum, Saturnia tellus
Magna virum, tibi res antiquae laudis et artis
Ingredior.

VIRGILE, (*Géorgiques*, livre II v., 173).

(Salut, grande terre de moissons, ô terre de Saturne, grande nourricière de héros : c'est en ton honneur que j'entreprends de chanter l'art antique qui a fait ta gloire.)

La vie rurale dans le Québec est un conflit entre le XVIIe et le XXe siècles. Le XXe siècle pousse graduellement le XVIIe dans la pénombre; mais, fort heureusement pour le cultivateur, la poussée ne fut ni prématurée ni trop brusque. L'ère de machinisme à outrance qui s'empara de l'Ouest, au début de la dépression économique de 1930, n'atteignit pas du tout le Québec ; l'agriculteur *canadien* ne s'embarqua pas dans les dettes de machines ou d'essence, ni dans les emprunts de banque qui pesèrent sur son frère de l'Ouest.

Durant la période où les récoltes de blé étaient immenses et vendues à des prix élevés, nombre d'habitants de l'Ouest cessèrent d'être cultivateurs au sens primitif du mot. "Croyez-vous que je vais passer mon temps à traire des vaches ?" répliquait un jeune parvenu de la Saskatchewan, à qui on conseillait l'industrie laitière. Non, sans nul doute !

Mais le cultivateur du Québec resta ce qu'il était — et son épouse aussi. Toute la différence se résume en ceci : le *Canadien* pense tout d'abord à tirer de sa terre sa propre subsistance; ce n'est qu'ensuite qu'il vendra les produits qu'il ne consomme pas. Vous ne verrez pas, aux alentours des fermes québécoises, les boîtes de conserve vides qui sont éparpillées dans les cours de ferme de l'Ouest central américain — ou, si vous en voyez, ce sont des boîtes mises de côté pour quelque coopérative locale.

Une des raisons de cette manière d'agir du cultivateur *canadien,* nous l'avons déjà signalée dans son attachement au sol. Une fillette de treize ans, Simone Bélanger, de Sainte-Lucie-d'Albanel, près du lac Saint-Jean, écrit un essai à ce propos. Un vieux cultivateur transporte ses pénates à la ville. "Le jour du départ arriva". "Papa", dit le petit Jean, le plus jeune des garçons, "nous allons demeurer en ville — c'est beaucoup plus "sport" qu'à la campagne". "Et vous serez un Monsieur", ajouta Pierre. "Cela me fait mal au cœur de quitter mes champs", dit le vieux Fabien. "Cela me fait mal au cœur, et j'en mourrai de ne rien faire". "Vous aurez beaucoup à faire", dit le petit Jean, "c'est insensé de continuer à vivre dans les rangs". Le vieux père regretta souvent d'avoir abandonné sa terre et ses champs. Il s'ennuyait de ses magnifiques prairies, de ses beaux champs d'orge et de blé, de ses bonnes pièces de terre arable. Au bout de dix-huit mois, il reposa de son dernier sommeil dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges — il avait eu raison quand il s'était écrié : "J'en mourrai de ne rien faire !"

La petite Simone sait des choses que plusieurs parmi nous pourraient apprendre avec profit.

Le *Canadien* est aussi resté sur sa ferme par habitude, une habitude séculaire et jamais déracinée. L'"habitant"

est "habitant" parce qu'il l'est réellement, — et, qu'il croit que c'est une fort bonne chose de l'être. Il s'instruit maintenant plus facilement qu'autrefois, mais toujours, il demeure un homme du sol. La raison sociale sous laquelle les cultivateurs se sont groupés dans le Québec a une signification bien précise : "L'Union catholique des cultivateurs". Ce seul mot "cultivateur" renferme quelque chose de militant.

M. Georges Bouchard, professeur d'agriculture et membre du parlement, nous a donné une description charmante de la campagne de jadis, d'une vie rurale qui, même si elle a changé de bien des manières, témoigne encore du même esprit et du même caractère. Il vous faut vous reporter à son livre[1], et vous y verrez un portrait du vieux curé, conduit par un de ses marguilliers pour la visite de la paroisse, entrant dans toutes les maisons pour bénir les familles ; une silhouette du "crieur" public en train d'annoncer une vente de cochonnets ou d'ordonner le travail sur les chemins, ou du forgeron qui se sert de charbon de bois et fabrique lui-même ses outils, ou bien encore du cordonnier qui exige des frais additionnels pour "mettre du craque" aux chaussures ; vous y verrez comment on cuit le pain dans le vieux four d'argile chauffé au bois de tremble et de pruche ; vous y lirez enfin une description du rouet et de la faucille. Personne ne construit plus de four d'argile de nos jours ; le curé est propriétaire d'une Chevrolet ; le forgeron est probablement devenu mécanicien de garage — et il excelle dans son nouveau métier ; le crieur public se tourne les pouces depuis que tout le monde peut lire. Dans la seule île d'Orléans et dans quelques cantons retirés, verrez-vous encore des charrues tirées par deux bœufs, des herses semblables à celles dont se ser-

---

1 *Vieilles choses, vieilles gens.*

vaient les premiers colons — vous en verrez, mais il faudra vous hâter !

Les rouets et les métiers à tisser n'ont pas complètement disparu : ils ont repris une vogue nouvelle depuis que les produits de la ferme se vendent à si bas prix. La fermière qui reçoit moins de dix sous la livre pour sa laine brute peut s'en servir avec plus de profit si elle fabrique elle-même son "étoffe du pays" (tweed) et sa serge. Depuis la crise, le chiffre des métiers a passé de 2,000 à 60,000, dans le Québec !

On s'imagine un peu partout, et bien à tort, que la campagne du Québec est arriérée. Comme M. Moore et plusieurs autres se sont efforcés de le démontrer, cette assertion manque de fondement, mais elle n'en continue pas moins à exister. Le *Canadien,* il est vrai, a rarement dépensé son temps ou son argent à l'achat de beaux habits ou d'une belle maison ; il ne se soucie pas de paraître prospère. Il n'est cependant pas plus arriéré que les autres cultivateurs. La méprise vient de ce que la plupart jugent l'"habitant" québécois d'après des descriptions vieilles de trente ans et plus, ou d'après des livres et des articles de revues modernes qui se fondent, soit sur ces descriptions surannées, soit sur l'imagination de l'écrivain qui les a signés.

L'étrangère de passage qui, l'été, parcourait le "rang" en voiture à cheval, s'arrêtant ici et là pour acheter des œufs et de la crème, ou bien les bleus iris et les lis tigrés du jardin, passe maintenant à toute vitesse, en automobile, et n'arrête plus chez ses amis de la campagne.

"L'habitant", a-t-on écrit, "ne connaît rien des méthodes agricoles modernes et s'en soucie encore moins." Nous avons, dans notre premier chapitre, donné des exemples prouvant que beaucoup de gens ne connaissent rien du cultivateur. On peut difficilement mesurer

l'évolution survenue dans le dernier quart de siècle sous l'influence d'un excellent ministère de l'Agriculture et des collèges d'Oka et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

En 1897, M. Léon Gérin rédigea un mémoire remarquable[2] — une description complète et détaillée de la vie rurale à cette époque. On ne pourrait trouver étude sociologique plus intéressante que de suivre cet article, paragraphe par paragraphe, et d'indiquer, en marge, notre situation présente. Ce serait un travail trop long à entreprendre pour le moment, mais nous pouvons du moins établir quelques points de comparaison.

Sur la question d'hygiène, par exemple, M. Gérin est porté à critiquer. "Les conditions hygiéniques", observe-t-il, "sans être très mauvaises, pourraient à bien des égards être meilleures. La préparation des aliments, en particulier celle du pain, laisse souvent à désirer ; les mets ne sont pas très délicats. Notre habitant... ne se préoccupe guère de renouveler l'air respirable dans sa maison. L'hiver surtout, lorsque les portes et fenêtres sont tenues soigneusement closes, que le poêle est rouge, que la plupart des membres de la famille sont retenus la grande partie du temps (les femmes presque constamment) à l'intérieur, et que de nombreuses réunions ont lieu pendant les longues soirées, l'air se vicie. On manque aussi de bains et autres facilités pour les soins de propreté du corps[3]."

Dans de telles conditions, — est-il besoin de le noter — la tuberculose et les maladies épidémiques étaient assez fréquentes.

En règle générale on traitait maladies et accidents sans l'aide du médecin. Quelqu'un se fracturait-il un os,

---

2 Royal Society of Canada, Second Series, vol. IV, p. 139 seq.

3 Royal Society of Canada, 1898, *L'Habitant de Saint-Justin*, p. 188.

on avait recours au "rammancheux" et, il faut l'avouer, il réussissait souvent très bien. Contre la toux, les rhumes et les autres maux secondaires, la mère avait ses remèdes traditionnels — une décoction de branches de buis pour arrêter la toux, les gommes du pin ou de l'épinette contre la constipation, les racines de la "savoyane"[4] pour stimuler l'appétit et cicatriser les coupures. Les hommes avaient des méthodes plus simples et ils s'en servent encore dans les régions isolées. Un pêcheur de morue, qui se prend le thénar à un hameçon — un accident assez commun — le coupe avec un couteau, applique à cet endroit un morceau de tabac, bande le tout avec un chiffon, continue sa pêche et la blessure guérit.

Mais on a pu constater beaucoup de changements. Des centaines de médecins sortis des Écoles de médecine se sont établis dans les villages ; le "rammancheux" et la boîte de pharmacie de ménage ont disapru. On a institué un service public d'hygiène ; on compte dans la province plus de trente districts sanitaires, composés chacun d'un officier de santé, de gardes-malades et d'un inspecteur. En une seule année, le personnel du Service provincial d'hygiène fit environ 45,000 examens, visita plus de 5,000 écoles, parcourut une distance de presque 850,000 milles et donna des conférences à un auditoire de 250,000 personnes. Les résultats de ces travaux se font déjà sentir et il est certain que l'on tient compte des renseignements donnés.

Quelle est maintenant l'occupation quotidienne du cultivateur ? Les statistiques sont souvent décevantes et il ne faut pas trop s'y fier. Écoutons quand même ce qu'elles ont à nous dire sous ce rapport.

D'après le recensement de 1931, une ferme moyenne

---

[4] Coptide à trois feuilles. N.d.t.

était évaluée à $6,453 dans le Québec et à $7,273 dans l'Ontario ; les bâtiments du cultivateur québécois valaient $1,897 ceux du cultivateur ontarien, $2,534 ; le Québécois et l'Ontarien avaient respectivement pour $715 et $719 de machines. Il n'y a pas ici beaucoup de différence, vu les méthodes variables d'évaluation. Mais nous trouvons une différence extraordinaire dans la somme d'argent payée à la main-d'œuvre agricole. Les cultivateurs de l'Ontario versèrent, en une seule année, bien au-delà de 28 millions, et ceux du Québec 9 millions seulement ; les enfants du *Canadien* restent habituellement sur la terre paternelle pour y travailler et voilà l'explication de cette constatation.

Nous jouons, il est vrai, au jeu bien connu des "moyennes", et l'homme moyen est très ennuyant.

Prenons plutôt un vrai type de cultivateur — un des meilleurs cultivateurs ; s'il est imaginaire, vous pouvez lui trouver nombre de sosies. Il demeure à l'est de Sherbrooke dans le comté de Mégantic. Il s'appelle Onésime Martin et est âgé de cinquante ans. Il s'est distingué en gagnant la médaille du Mérite agricole accordée par le gouvernement provincial et il porte fièrement la rosette à sa boutonnière. Il possède une bonne ferme d'un peu plus de 200 acres dont 125 sont en culture ; son autre lopin contient de la terre marécageuse et un bois d'érables à sucre, de hêtres et de bouleaux.

Un ruisseau traverse ce terrain marécageux près de l'érablière et, le printemps dernier, Martin et ses voisins se sont entendus avec le conseil municipal pour faire dessécher le sol le long des rives. Le conseil envoya un jeune ingénieur pour tracer un nouveau cours d'eau. Les cultivateurs se rendirent par-devant maître Janin, le notaire de l'endroit, et discutèrent leurs conditions à ce sujet ; en fin de compte, un excavateur de grandes dimensions, propriété du gouvernement provincial et sem-

blable à un animal préhistorique, apparut, un beau jour, à la gare, accompagné du mécanicien qui en avait la charge. Depuis trois mois maintenant, l'excavateur plonge ses godets "dinausoriens" dans le sol mou et le ruisseau suit déjà un cours nouveau et plus droit ; le marais s'assèche et se transforme en un beau champ ; Martin n'a rien déboursé, sauf sa part d'huile et d'essence. L'an prochain il étendra de la chaux sur le terrain nouveau qui servira de pâturage — les cultivateurs du comté de Mégantic ont confiance en la chaux, même si elle coûte cher.

La maison relativement neuve de Martin se dresse à côté de celle, plus petite, que bâtit son grand-père il y a nombre d'années. Elle est simple, mais confortable. Martin vit à peu près comme les autres cultivateurs du Canada, avec moins de confort peut-être et plus humblement. Mais il aime encore la soupe aux pois et les fèves au lard et c'est là la seule particularité de son alimentation. Les remarques de M. Gérin sont encore vraies : "en somme la nourriture est abondante et suffisamment variée. Ainsi, par leur composition chimique, les pois, riches en azote, sont le complément approprié du lard très gras qu'ils consomment en grande quantité[5]."

Mais le nombre diminue des vieilles qui préparent les délicieux boudins faits de sang de porc, qui fondent littéralement dans la bouche, et de plus en plus rarement vous offre-t-on le dessert classique d'autrefois : des "bluets" (airelles) et du sucre du pays.

Germaine, l'épouse d'Onésime, est plus jeune que lui de trois ans et elle a mis au monde huit enfants. Les familles sont moins populeuses aux Bois-Francs, comme s'appelle cette partie du Québec, que dans les comtés ouverts à la colonisation, tels le Témiscamingue, Chi-

---

[5] Royal Society of Canada *loc., cit.*, p. 188.

coutimi, le Lac-Saint-Jean et la Matapédia. Dans ces régions, le taux des naissances s'élève à presque cinquante par mille habitants, comparé à une moyenne de treize et demi par mille dans le reste du Canada.

Trois des enfants de Germaine moururent en bas âge et, en ceci, la famille Martin ressemble à beaucoup d'autres. La mortalité infantile dans le Québec a été très élevée jusqu'à ces dernières années. La plupart des décès sont causés par des troubles intestinaux et non par la prématurité ou par la faiblesse, comme cela arrive dans les provinces anglaises ; la cause qui nous vient à l'esprit est que les Onésimes et les Germaines se marient jeunes. La mortalité infantile a peu à peu diminué grâce surtout, si on peut en juger par les statistiques, aux efforts des unités sanitaires dont nous avons parlé ; pour la première fois, en juin 1932, le taux de la mortalité infantile dans le Québec était inférieur à celui de toutes les autres provinces du Canada.

Télesphore-Joseph — des milliers d'enfants s'appellent Joseph en l'honneur du saint patron du Canada français — l'aîné de la famille, habite la vieille maison avec son épouse et ses jeunes enfants. Charles et Ludger, le cadet des fils et le plus jeune, âgés respectivement de vingt-quatre et seize ans, vivent sous le toit paternel, tout comme Corinne et Alice, les deux plus jeunes filles âgées de dix-huit et de quinze ans. Mathilde et Azilda, les deux aînées, sont mariées toutes les deux et ont des enfants.

Johnnie, âgé maintenant de dix-neuf ans, passe ses hivers à l'École d'agriculture d'Oka ; le gouvernement provincial lui donnera une position d'agronome — si le député de l'endroit peut la lui obtenir. Dans l'intervalle, comme ses frères, il se rend utile sur la ferme et vous

voyez pourquoi le cultivateur *canadien* n'a pas besoin d'une main-d'œuvre supplémentaire.

Corinne, selon toute apparence, ne tardera point à se marier. Elle a pris goût aux promenades en voiture avec Adélard Tremblay et deux autres jeunesses, et tous quatre se rendent à Mégantic pour assister au cinéma ; en d'autres circonstances, elle écoute les émissions de la radio avec Adélard. Télesphore, soit dit en passant, est aussi un radiophile et presque un "radiomane." Il est allé au collège classique de Nicolet et à l'École d'Oka, et maintenant, il compose des radiogrammes pour un ami qui dirige une importante station — et aussi, de temps à autre, des articles pour *La Terre de Chez Nous,* le journal de l'Union catholique des cultivateurs dont lui et son père font partie.

Charles et Ludger, il va de soi, sont membres de l'A.C.J.C. — l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française — et leur participation à cette association, ajoutée à leur travail sur la ferme, les tient fort occupés. Ludger appartient aussi à un cercle de jeunes cultivateurs et s'attend à gagner, au moins, un prix pour ses navets.

La principale source de revenus des Martin est leur troupeau de vaches laitières. Ils gardent environ trente acres de terre en pâtis et ont un troupeau de dix-neuf vaches Ayrshire pur sang qui donnent 140,000 livres de lait par année. En 1930, ce lait se vendait environ $3,000 avec un profit net de $800. Les Martin, nous l'avons fait remarquer, ne sont pas des cultivateurs moyens, mais de bons cultivateurs ; aussi au lieu de pertes, ils glanent des profits. Leur bénéfice net sur le lait contrebalance donc d'autres pertes et dépenses.

Alice s'occupe spécialement des veaux — ils continuent de l'intéresser encore plus que les garçons ; l'année dernière, à force de soigner leur ration, elle réussit à

gagner un deuxième prix, au concours, pour l'élevage des veaux. Cette année elle ambitionne le premier prix, et elle l'obtiendra probablement. Puis il y a les porcs ; — les Martin restent assez fidèles aux traditions pour avoir confiance à leur élevage, et ils en vendent environ trente par année. Ces porcs sont un stock de pur lard et pèsent environ 200 livres au moment de la vente. Onésime garde un verrat pur sang pour fin de reproduction et reçoit de ce fait un subside spécial de vingt-cinq dollars du cercle agricole auquel il appartient.

Alice prend soin des poulets — une ferme serait incomplète sans poulets et sans porcs — aussi bien que de ses veaux ; quand la famille a besoin d'un poulet pour le pot au feu, elle demande à un de ses frères de l'égorger. Mais les Martin ne font pas grand cas de l'élevage des volailles, aussi nous passerons vite.

La principale récolte des Martin consiste en avoine — dont ils ont ensemencé vingt acres qui donnent un rendement de 500 boisseaux — et en foin de trèfle qui couvre cinquante acres. Ils cultivent aussi des fèves de cuisine, du maïs pour le fourrage, des navets pour les bestiaux et des pommes de terre qu'ils vendront au marché ; ils ont encore un champ de tomates, légumes qu'ils envoient à la fabrique locale de conserves.

Par contre, le cultivateur québécois doit acheter du grain et de l'engrais pour ses bestiaux ; Martin dépense environ $500 chaque année pour ces articles, une somme considérable quand elle sort de la poche d'un cultivateur. La coopérative à laquelle il appartient — une des quelque quatre-vingts coopératives qui existent dans la province — l'aide matériellement dans ses achats et ventes. Ce n'est pas une des plus importantes coopératives et on ne peut la comparer à celle de Mont-Joli, par exemple, qui, en 1930, vendit pour près de $70,000

de pommes de terre ; néanmoins elle est très utile à tous ses membres.

Au vrai, il y a des cultivateurs, et de très nombreux, qui ne sont pas aussi à l'aise que les Martin. Quelques-uns d'entre eux ne méritent pas de l'être ; d'autres, se sont établis sur des terres moins fertiles et moins agréables, ou, sont plus éloignés des marchés dont ils dépendent pour leurs recettes ; d'autres ont commencé avec un capital moindre. D'aucuns n'ont que de la déveine. Plusieurs petits cultivateurs, qui envoyaient habituellement leurs fils au chantier durant l'hiver, ont perdu ce revenu supplémentaire par suite de la désastreuse situation dans laquelle se trouve l'industrie des pâtes et papiers — victimes éloignées et innocentes du capitalisme soviétique et du travail des prisonniers dans les forêts russes.

La nielle attaquera parfois la plus grande partie des récoltes de toute une région — les pommes de terre à Matane et les pois à Gaspé — et c'en sera fait de tout le revenu d'une année. Parfois il y aura surabondance d'un légume et le cultivateur se verra dans l'impossibilité de vendre le produit dont le revenu lui assure son principal soutien. D'autres fois, l'éternel parasite et le microbe feront des dégats plus considérables. Le Collège Macdonald, à Sainte-Anne-de-Bellevue, conduit la lutte contre ces fléaux.

On peut lire parfois un compte-rendu pathétique comme celui-ci :

"Sherbrooke, Qué., 12 avril 1932. — Deux chevaux, 23 vaches et 50 poulets se noyèrent de bonne heure ce matin quand la rivière Saint-François déborda de ses rives à L'Avenir, Qué., et submergea la maison et les granges de M. P. Allard. M. Allard était seul à ce moment-là. Il dut sortir de sa maison par une fenêtre du second étage et sauter d'une bâtisse à l'autre jusqu'à ce qu'il

pût gagner une chaloupe attachée près de là. On évalue les pertes à $4,000." Ces lignes contiennent toute une tragédie ; mais, vous pouvez en être certain, M. Allard ne tardera pas à sortir de cette difficulté.

La nature peut être une ennemie cruelle aussi bien qu'une amie fidèle — elle est tout au plus une déesse à deux faces — et le cultivateur qui peut exploiter son amitié et affronter son courroux finira par réussir.

En général, ceux qui sont dans l'embarras recourent au gouvernement et celui-ci a pu en secourir un grand nombre en les employant à des travaux de voirie ou à d'autres petits ouvrages. Il n'est pas surprenant, alors, qu'un programme de construction de route dans un district, coïncide avec l'affluence de gens dans le besoin; les députés locaux sont aussi occupés à trouver de l'emploi à leurs électeurs, qu'ils le sont, au temps des élections, à prononcer des discours sur la place de l'église et dans les salles où leurs électeurs sont transportés gratuitement en camion.

Mais les Martin, les Tremblay et leurs semblables réussissent bien, comme nous l'avons vu. Bon an mal an, d'une manière ou de l'autre, Onésime et sa famille pourront mettre de côté dix-sept ou dix-huit cent dollars, après avoir fait honneur à toutes leurs dépenses et avoir vécu en grande partie de leurs propres produits. Plusieurs citadins seraient heureux d'en dire autant. Les amis des Martin ne sont pas tous aussi prospères ; mais, pour la plupart, ils ont pu épargner au moins cinq cent dollars après une année de travail.

Les Martin tirent de bons profits de leur érablière, même si la chance varie d'une année à l'autre. Il faudra parfois treize gallons de sève pour fabriquer une livre de sucre, tandis que quatre suffiront l'année suivante. Mais, à l'époque où jaillit la sève, le cultivateur n'a guère à faire de ses dix doigts ; il est agréable alors d'être au

grand air, tandis que souffle le doux vent printanier et que croassent les corneilles ; d'ailleurs, comme aux jours anciens, il est toujours plaisant de faire les sucres. Mais pas tout à fait autant. C'était tout un problème que la fabrication de la "tire" quand Onésime et Germaine étaient jeunes. Tous les voisins venaient à la "partie de sucre", tous aidaient de leur mieux; on versait la sève dans de gros chaudrons de fer, chauffés par des feux très ardents. Quand le sirop avait pris la consistance du caramel, on le prenait avec une louche et on l'étendait sur la neige pour le laisser refroidir, puis on l'étirait et les *sucriers* le mangeaient au milieu de l'entrain général. Maintenant, les chaudrons de fer sont remplacés par des poêles modernes, on n'a plus le temps de déguster la "tire" au bout des doigts féminins et on vend tout le sucre d'érable produit — autre résultat de la pression économique.

Madame est experte dans l'art de tisser et elle consacre à cette occupation ses moments de loisir ; pendant que Corinne est occupée aux travaux du ménage, elle s'assied devant son métier et fabrique l'étoffe à une rapidité incroyable. Les Martin n'ont pas de moutons, aussi se procure-t-on la laine chez un voisin ; Mme Martin la carde, la file et fait des *tweeds* qu'elle vend un dollar la verge au "Canadian Handicrafts Guild" de Montréal. A l'occasion, elle confectionnera un tapis. Voici un morceau de toile à sacs, et là est Tiloup, le chien de la famille. On ordonne à Tiloup de se coucher sur la toile et Madame trace une ligne autour de l'animal avec un morceau de craie. Tiloup se lève ; mais son contour demeure et Tiloup réapparaît plus tard, sous la forme d'un chien blanc au gros yeux rouges, sur un tapis noir "crocheté". Ce tapis prend aussi la direction de Montréal et, en fin de compte, le portrait de Tiloup sera accroché dans la chambre d'enfants de Madame William Brown,

de Kenosha, Wis... Comme Tiloup serait étonné de se voir si loin !

Madame appartient aussi à un cercle : elle est membre du Cercle des fermières et elle tire un certain orgueil à étaler ses travaux de tissage à l'exposition annuelle. On peut compter 137 de ces cercles dans la province, avec plus de 7,000 membres, et les formes de leur action sont tout aussi variées que celles des cultivateurs eux-mêmes.

Mais la vie, grâce à Dieu, n'est pas uniquement travail. A la vérité, le Canada français ressemble, plus que tout autre pays du monde, à la joyeuse Angleterre (merry England) de l'histoire.

Le dimanche est resté un véritable dimanche : la cloche convie chaque homme, femme et enfant de la paroisse, à l'office religieux du matin ; l'après-midi, selon une coutume immémoriale, est consacrée au jeu : une promenade en voiture ou une partie de croquet, ou, dans les familles plus à la page, une partie de tennis. Ajoutez un grand nombre de jours fériés qu'il faut observer aussi strictement ou presque, que le dimanche, comme la Fête-Dieu et le jour de la Saint-Jean-Baptiste, la fête nationale des Canadiens français. Depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie — le jour des Rois —, les Martin et leurs amis organisent des réjouissances plus ou moins continuelles, mangeant, buvant et dansant, dans l'intervalle des cérémonies ecclésiastiques qui se déploient avec un art parfait. Les réjouissances, comme toujours, atteignent leur point culminant la veille de Noël. Il y a tout d'abord la messe de minuit à l'église paroissiale, à laquelle assistent tous les membres de la famille revêtus de leurs plus beaux habits. Puis, on revient à la maison, au tintement des grelots s'il y a assez de neige, sinon au bruit d'innombrables cornes, et la veillée commence ; les amis, les uns après les autres, entrent un instant pour déguster

une bouchée de gâteau ou pour vider un verre ou deux en chantant :

Boire un p'tit coup c'est agréable,
Boire un p'tit coup c'est doux.

Il est six heures et il fait presque jour quand disparaît le dernier visiteur ; les Martin, fatigués mais toujours de bonne humeur, peuvent alors se jeter au lit. La Noël sera presque passée quand nous les reverrons.

Le mariage de Corinne donnera lieu à d'autres réjouissances. Quand tout sera fini, elle et Adélard, et les deux familles des époux, démarreront à toute vitesse dans des autos décorés de riches couleurs, cornant à n'en plus finir, dans la direction de Mégantic où le train transportera les nouveau-mariés à Montréal pour leur lune de miel. Il y a aussi le mariage des autres jeunes gens, les dîners annuels, les joutes de balle-au-camp des dimanches d'été, les joutes de gouret l'hiver ; somme toute, les Martin s'arrangent pour s'amuser beaucoup au cours de leur dure année de travail.

Chapitre XIII

LE CITADIN

Quicquid agunt homines, votum, timor, ira, voluptas,
Gaudia, discursus, nostri farrago libelli est.

JUVÉNAL (Satires I, 85-86.)

(Tout ce qui agite les hommes, vœux, crainte, colère, volupté, joie, intrigues, tout cela vient se mêler dans mon livre.)

Ce cosmos circulaire, duquel l'homme est dieu,
A des soleils et des étoiles de couleur verte, jaune et rouge[1].

G. K. CHESTERTON.

Pendant l'été de 1931, un groupe d'étudiants écossais, de l'Université St. Andrews en Écosse, visitèrent Montréal et on leur fit connaître quelque peu la vie urbaine dans le Canada français.

A leur première après-midi libre, ils prirent le thé avec M. Émile Vaillancourt, à son domicile d'Outremont. Sous la tonnelle, située à l'extrémité du jardin, tout ce qu'une aimable hôtesse pouvait penser à offrir à des jeunes gens affamés avait été préparé ; en fait, il y avait tant de mets délicats et les aliments étaient si bons qu'aucun des étudiants ne voulut dîner. Pour les accueillir en cette partie de l'Empire britannique, nouvelle pour

---

[1] Le poète décrit la signalisation automatique de la circulation.

chacun d'eux, se trouvait un groupe d'autres jeunes gens dont le français était la langue maternelle, mais qui s'exprimaient en anglais aussi parfaitement que ces fils de l'Écosse, même si leur accent n'était pas le même.

L'hospitalité de leur hôte ne connaît pas de bornes. A leur surprise, les étudiants de St. Andrews constatèrent que les deux fils du président du Mexique avaient été invités avec eux. Mais la surprise augmenta quand ils virent les toilettes des jeunes *Canadiennes*. Ils s'étaient imaginés — la plupart, cependant, le nièrent avec fermeté — que les Montréalais et surtout les *Canadiens* portaient des chemises de flanelle et des bottes hautes. Ce fut par conséquent toute une révélation pour eux que de rencontrer nombre de débutantes et autres jeunes filles qui ressemblaient beaucoup aux mannequins impeccables de "Britannia and Eve" ou du "Tatler" avec, en plus, le chic ajouté par la fréquentation d'une école supérieure de Paris. Les jeunes filles canadiennes-françaises du monde reçoivent toujours une bonne formation et, comme nous l'avons déjà indiqué, elles ont bénéficié d'une éducation remarquable avant de faire leurs débuts. Les Dames du Sacré-Cœur prennent la plupart d'entre elles, comme pensionnaires, et les mantes des bonnes religieuses cachent tant de titres de noblesse — avant de prendre le voile, celle-ci était princesse, cette autre, comtesse — que nos jeunes demoiselles grandissent avec toutes les manières et le noble maintien de la haute société du vieux Monde, ajoutés à la compréhension du nouveau. Les étudiants de St. Andrews, espérons-le, s'amusèrent bien, quoique leur hôte, qui avait mis de côté un vieux whisky écossais très spécial, fût plutôt surpris quand on lui demanda s'il y avait de l'eau de Seltz au Canada. Plus tard, dans la soirée, en compagnie d'un jeune avocat et de sa charmante épouse, d'un jeune ingénieur et de sa jolie fiancée, les étudiants écossais furent les invités du

club *Canadien* et de son directeur M. Léo Dandurand, et assistèrent à une joute de crosse d'intérieur. Quelques-uns parmi eux avaient joué à la crosse en amateurs et ils ne purent s'habituer aux attaques vigoureuses avec lesquelles leurs hôtes énergiques animaient la partie. "*Dreadfully unsporting*", tout à fait indigne d'un sportif, consigna une des jeunes femmes dans son journal. Il est regrettable qu'ils n'aient pas été ici en hiver pour voir aussi l'équipe de gouret *Canadien* évoluer sur la glace, car alors ils auraient admiré quelques-uns des plus grands artistes du plus magnifique jeu au monde. Car, personne ne le niera, les joueurs du *Canadien* sont des artistes : ils peuvent être défaits par une force physique supérieure, mais aucune équipe n'a fait preuve de plus de maîtrise. Les deux championnats mondiaux qu'ils gagnèrent en 1930 et 1931 furent l'apogée d'une suite extraordinaire d'exploits. Les succès du club *Canadien* ont peu à peu entraîné les jeunes Canadiens français à participer davantage au sport national. Ce jeu semble leur convenir particulièrement bien et ils y excellent ; on se souviendra longtemps des parties de détail, extrêmement contestées, entre l'Université McGill et le Saint-François-Xavier pour le championnat amateur de la province en 1931. Les Canadiens s'adonnent aussi à d'autres sports d'hiver. Dans les championnats de l'"Intercollegiate Winter Sports Union", en 1932, un étudiant *canadien* de l'Université d'Ottawa l'emporta haut la main dans les sauts de ski ; pour les sports d'été, l'Université de Montréal a plus d'un joueur de tennis du calibre de ceux qui participent à la coupe Davis et Marcel Rainville est reconnu comme un des plus brillants.

Le nombre des jeunes *Canadiens* attirés par le sport est encore petit, si on le compare à celui des jeunes Anglais, mais il s'accroît tous les jours. S'il n'a pas augmenté très rapidement cela est dû, si l'on peut dire,

au manque de capital. Il en coûte cher pour s'adonner à certains sports de nos jours ; le joueur doit payer sa quote-part et son club, davantage. L'éducation scolaire canadienne-française n'a pu atteindre son développement actuel qu'en dirigeant ses institutions de la manière la plus économique, employant en très grande partie un personnel religieux ; toujours, le capital a manqué pour engager des maîtres de jeux ou pour organiser des concours athlétiques. Les universités ont connu les mêmes entraves. A un point de vue, il n'y a pas lieu de le regretter ; le développement excessif du sport n'a pas fait ici les ravages qu'il a opérés ailleurs. Mais le changement graduel constaté de nos jours mérite l'encouragement de tous les *Canadiens*. Il vaut la peine de cultiver l'esprit qu'engendre un sport honnête: cet esprit apportera une force nouvelle à un peuple dont le capital humain est la principale richesse. Il est à souhaiter que nous, Canadiens de nationalité anglaise et française, apprenions à cultiver un peu plus soigneusement que par le passé les excellents principes établis par le Comité anglais des jeux olympiques :

Un sportif

1 Se livre à un jeu pour l'amour du jeu.
2 Joue pour son équipe et non pour lui-même.
3 Est bon gagnant et bon perdant — *i.e.* modeste dans la victoire et noble dans la défaite.
4 Accepte toutes les décisions sans critiquer.
5 Est chevaleresque à l'égard d'un adversaire vaincu.
6 Est désintéressé et toujours prêt à se perfectionner.
7 Applaudit le beau jeu des deux équipes s'il est spectateur.
8 Ne conteste jamais une décision des juges.

Deux passe-temps, la chasse et la pêche, offrent un grand intérêt au *Canadien* qui peut se les permettre.

Tout autour de Montréal et de Québec, vous verrez des groupes d'amateurs qui partent pour les bois à la saison propice. M. Taschereau est un des plus enthousiastes parmi ceux-là ; de même M. Lanctôt, son assistant-procureur général ; une foule d'autres, moins fortunés, pourchassent la perdrix et le canard ou leurrent la truite chaque fois qu'ils en ont l'occasion.

Le golf, comme on le joue au Canada, est, à tout prendre, un peu plus mondain qu'athlétique, mais le *Canadien* s'y livre avec un enthousiasme grandissant. Des centaines le jouent et leur principal club, situé à Laval-sur-le-Lac, possède un des plus beaux terrains du Canada. Une loi non écrite de cette association, car elle mérite maintenant ce nom, stipule que la majorité des membres doivent être Canadiens français ; de cette manière, elle prévient tout risque d'être dépassée en nombre par les adeptes anglo-canadiens. Le club de Laval-sur-le-Lac accomplit une tâche très importante : il remplit un devoir social qu'un seul autre club a entrepris. Les Canadiens de langue anglaise et française se rencontrent, sur son terrain ou dans ses salles si gaies, beaucoup plus souvent qu'ils ne le font n'importe où ailleurs, à Montréal ou dans les environs, et prouvent ainsi que la bonne entente peut n'être pas seulement affaire de mots. La cuisine de Laval, insurpassée par aucun club du monde et infiniment supérieure à celle du club de golf ordinaire, n'est peut-être pas étrangère à la chose.

On rencontre la même camaraderie à Québec, au club de la Garnison — un des clubs les plus anciens et les plus agréables du Canada — où vous pourrez converser avec n'importe quel membre dans l'une et l'autre langue, et aussi au "Winter Club", une association nouvelle qui réussit bien.

Au club Saint-Denis et au Cercle universitaire, deux

excellents clubs de Montréal, on parle presque exclusivement le français. Le premier est une réplique des clubs anglais ; le dernier est une association d'un genre spécial destinée surtout aux universitaires ; on admet non seulement des membres à vie qui versent un prix d'entrée, mais aussi des souscripteurs annuels — ils doivent être réélus chaque année — qui paient une contribution annuelle de trente-cinq dollars, et des membres plus jeunes pour qui la contribution annuelle est dix-sept dollars et demi. Les avantages de ce règlement pour les membres d'un personnel universitaire sont évidents.

Le club de Réforme fait penser aux clubs politiques anglais dont il s'est inspiré. Il fonctionne comme un club ordinaire et fournit au parti libéral des quartiers généraux confortables et commodes. C'est un autre lieu où Canadiens français et anglais se coudoient, car le golf n'est pas la seule sphère d'activité qui établisse des rapports entre des personnes qui autrement ne se connaîtraient pas ; la politique produit souvent le même résultat. Le suffrage féminin par exemple, une question à laquelle on s'intéresse encore vivement dans le Québec où les femmes n'ont pas droit de vote aux élections provinciales et rarement aux élections municipales, a été l'occasion de beaucoup d'amitiés et d'inimitiés. Des centaines de personnes de nationalité anglaise connaissent bien et admirent Mme Pierre Casgrain et Mlle Idola St-Jean, qui ont dirigé la lutte pour le suffrage féminin ; la cause qu'elles défendent a uni aux catholiques, les protestants les plus orthoxes, des femmes qui soutiennent la prohibition de toutes leurs forces à d'autres qui n'approuveraient jamais une telle mesure. La même chose se présente chez ceux qu'on appelle à tort le sexe "fort" : dans plus d'une réunion politique intime, les *Canadiens* s'expriment en anglais et les Anglo-canadiens en français.

Les choses se passent différemment — à Montréal du

moins — parmi la jeune société. Les jeunes *Canadiennes* et leurs frères ne fraient pas autant que nous pourrions nous y attendre, avec la jeunesse de nationalité anglaise et vice versa. La principale raison vient de ce que les jeunes Anglo-canadiens ne sont pas tout à fait aussi versés dans le français que les jeunes *Canadiens* le sont dans l'anglais ; alors, les deux groupes ont une tendance à former de petits groupes à part dont chacun, il va de soi, préfère rester fidèle à son propre idiome. Il y a un autre obstacle au mélange social des deux groupes. La plupart des jeunes, dans la sphère de la vie mondaine comme partout ailleurs, pensent à l'avenir ; les Canadiens français sont généralement catholiques, les Anglais, protestants, et les mariages mixtes amènent beaucoup de difficultés.

Les rapports sont beaucoup plus fréquents à Québec ; tout d'abord, les gens de nationalité anglaise parlent plus facilement le français ; puis, la ville est si peu étendue que tout le monde se connaît ; enfin, si la jeunesse se montrait trop exclusive, il n'y aurait pas, aux danses, assez de partenaires pour faire le tour de la salle.

Les jeunes filles de Montréal ont une association qu'il nous faut signaler. Quand elles virent à l'œuvre les membres de la "Junior League", une association surtout anglaise, elles décidèrent, sous l'inspiration de Mme Pierre Casgrain, d'établir une ligue et de l'appeler la "Ligue de la Jeunesse féminine." Elles n'aimaient pas les rapports de la "Junior League" avec les États-Unis et aussi, s'en tinrent-elles séparées. Comme association, cependant, grâce à ses habiles présidentes, la Ligue est active et réussit bien. Elle compte plus de 200 membres qui s'emploient à des ouvrages de couture pour venir en aide aux mères nécessiteuses et aux orphelins ; elle s'occupe aussi des bibliothèques d'hôpitaux et organise des danses tout aussi réussies que celles de leurs émules

de langue anglaise ; une de ces danses procura mille paires de chaussures à des petits pieds qui en avaient grand besoin. Cette Ligue possède des filiales à Québec et à Sherbrooke.

On constate une curieuse lacune dans la vie montréalaise chez les Canadiens anglais et français : le théâtre existe à peine. Il peut y avoir, il y a probablement une cause à cela, mais elle serait difficile à trouver ; un petit théâtre français pour une population de 800,000 *Canadiens,* vraiment on s'attendrait à plus. Le Stella, cependant, il faut le noter, est un très bon petit théâtre, et, si on n'y voit pas d'effets de scène coûteux, ceux qui le fréquentent peuvent y apprécier tous les jours le bon jeu et l'excellente diction des acteurs.

Si on tient compte de la place relativement peu importante que tient le théâtre, on ne doit pas s'étonner que l'art dramatique n'ait pas beaucoup été cultivé et que Montréal ne possède pas de société d'acteurs et de dramaturges comme on en rencontre dans la plupart des grands centres. Nous avons été témoin d'un commencement. M. Henri Letondal, un des propagandistes du film parlant français, compose des drames très dignes d'éloge ; avec M. René du Roure et quelques autres, il a fait, pour établir un Petit Théâtre, des démarches qui peuvent conduire à de grandes choses. Le "Montreal Repertory Theatre" a encouragé le mouvement.

La musique occupe un champ beaucoup plus vaste ; très peu de Canadiens français, il faut l'admettre, ont atteint à une renommée internationale, mais ils peuvent se glorifier d'au moins une cantatrice immortelle, la grande Albani-Emma Lajeunesse de Chambly. Béatrice La Palme, Éva Gauthier, Rodolphe Plamondon, Dufault et Saucier, s'ils n'ont pas remporté les triomphes éclatants d'Albani, ont fait du moins honneur à leur race. Alfred Laliberté est un grand professeur ; nombre de pianistes,

quelques violonistes et violoncellistes, des organistes comme M. Arthur Letondal, ont maintenu un haut niveau dans leur sphère respective ; le tiers des membres de l'Orchestre de Montréal sont des *Canadiens*. Mais le Canada français s'est fait remarquer surtout par sa musique populaire — au sens propre du mot. Dans toutes les églises, on exécute avec enthousiasme le chant choral ; les professeurs, jeunes et vieux, ont des groupes nombreux d'élèves et, à la fin de l'année, toutes les soirées sont prises par leurs récitals ; les concerts de fanfare attirent de vastes auditoires et le personnel de la plupart des fanfares urbaines, dont la figure dominante est l'infatigable et universel J.-J. Gagnier, docteur en musique et chef d'orchestre des "Canadian Grenadier Guards", se compose en grande partie de Canadiens français.

Le "monde" se distingue à peine de la masse qui, en Angleterre, constituerait la classe moyenne et la classe moyenne inférieure, des gens qui sont à l'aise ou peu s'en faut, marchands, commis, mécaniciens et ainsi de suite. Leur vie est trop remplie pour laisser place à des amusements nombreux ; les hommes travaillent ferme et durant de longues heures, les femmes s'occupent du ménage et des enfants. La jeunesse organise un grand bal de temps à autre, ou une excursion avec danse sur un bateau, au clair de la lune, ou un pique-nique à la campagne en camion ou en automobile. Les parents, quand ils peuvent consacrer du temps à de telles distractions, assistent aux parties de whist à la salle paroissiale.

La classe ouvrière, ce groupe plutôt vague, n'est jamais parvenue dans le Québec à la prospérité éphémère qu'elle a connue aux États-Unis ; les salaires n'ont jamais atteint un niveau aussi élevé. En l'année 1925, qui ne fut marquée par aucune prospérité soudaine et par aucune dépression particulière, l'employé moyen

dans une industrie manufacturière recevait, dans le Québec, un salaire beaucoup moindre que le salarié correspondant de l'Ontario — $885 par an comparé à $1,042. Comme le coût de la vie dans le Québec était cette année-là, d'environ 90 pour 100 du coût de la vie dans l'Ontario, le salarié du Québec recevait 85 pour 100 environ du salaire de l'ouvrier ontarien et il était donc presque aussi fortuné que lui. L'employeur dans le Québec, il va de soi, obtint un avantage manifeste et ce travail moins rémunéré a concouru pour une grande part à attirer le capital dans la province.

Dans ses rapports avec l'État, avec son patron et avec ses camarades, l'ouvrier *canadien* est dans une situation très satisfaisante. En 1909, la première loi de compensation des accidents de travail fut adoptée et devança toute loi de même nature au Canada et aux États-Unis ; la dernière loi, adoptée en 1931, est un document législatif avancé et très soigné. Depuis 1928, la loi a été administrée par une commission et, jusqu'en juin 1931, mois qui marque la fin de l'année financière, elle avait distribué une somme de plus de $8,500,000. La loi Arcand relative aux salaires des artisans contient le système le plus moderne, tel qu'il existe en Suède, pays qui a dévancé tous les autres dans ce domaine.

Quant aux relations entre travail et capital, bien que quelques *Canadiens* fassent partie des grandes unions internationales, la plupart appartiennent aux unions catholiques qui existent seulement dans cette partie de l'Empire britannique. Les principes sur lesquels se fondent ces unions sont exposés dans l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII. Voici un bref résumé de ces principes : l'Église catholique s'intéresse profondément aux rapports entre le travail et le capital, le capital a des droits clairement définis; on doit donner au travail une rémunération telle qu'elle permette à l'ouvrier de vivre convenablement,

de donner à ses enfants l'instruction suffisante et de préparer son vieil âge ; enfin les unions établies, pour atteindre ces fins, sont non seulement légitimes mais à conseiller. Les unions catholiques, comme l'Église à laquelle ses membres appartiennent, s'opposent donc au communisme et au socialisme ; au vrai, le premier motif qui a poussé la hiérarchie ecclésiastique à les favoriser était son ardente volonté de combattre la tendance socialiste des associations internationales.

Dans chaque ville, fonctionne un certain nombre d'unions locales, une pour chaque métier ou chaque branche de métier, et un conseil central ; au centre de tout l'organisme se trouve la Fédération des ouvriers catholiques du Canada. La nomination d'aumôniers, qui agissent en qualité de conseillers, assure des relations étroites avec l'Église, et on comprendra tout de suite quel rôle important doit remplir l'aumônier général dans les activités de la Fédération.

Ces unions catholiques sont opposées aux grèves, et voilà leur caractéristique principale, celle qui les distingue de toutes les autres unions. En conséquence, elles se sont efforcées d'atteindre leur fin par des méthodes pacifiques; et, si parfois elles ont préféré accepter un salaire moindre plutôt que de n'en pas avoir, souvent elles ont gardé leurs membres allègrement à l'ouvrage alors que d'autres organismes gaspillaient en vain leur argent et leurs efforts pour atteindre un même objet.

Il y a aussi une classe sans domicile fixe ; elle se recrute en très grande partie chez des gens venus de la campagne qui n'ont jamais réussi à s'établir. L'attirance fatale de la ville en a fourvoyé un trop grand nombre et on peut en voir un résultat regrettable dans les statistiques criminelles.

Le *Canadien* est, par nature, un citoyen respectueux des lois ; des centaines de municipalités dans le Québec

n'ont pas un seul agent de police. En 1931, dans les districts ruraux de la province, on ne rendit compte que de 1,700 crimes et délits pour plus de 1,000,000 de Canadiens français. D'un autre côté, pour 1,500,000 Canadiens français dans les districts de Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke et de Trois-Rivières, on enregistra plus de 7,000 crimes et délits. Une explication s'offre aussitôt à l'esprit : le jeune homme qui passe de la campagne à la ville se trouve éloigné des influences raffermissantes auxquelles il était habitué et, trop souvent, il est incapable de résister aux tentations de la ville.

Partout, les membres des communautés religieuses prennent soin des pauvres, des orphelins, des malades dans les hôpitaux et les hospices, des vieillards et des indigents. Dans ce domaine, les religieuses et les Frères, dont le costume est si caractéristique dans le croquis des rues de nos villes, poursuivent une tâche de haute valeur sociale et économique. Ces communautés religieuses exercent leur action non seulement à Montréal mais dans tout le Canada ; aussi nos remarques ne se restreignent-elles pas toutes au seul Québec.

M. Arthur Saint-Pierre, professeur à l'Université de Montréal, note, dans une étude très complète sur l'œuvre des communautés religieuses, après avoir examiné leur valeur dans la province de Québec, que leur rendement professionnel a été hautement louangé par des commissions indépendantes dans les autres provinces. Il attire spécialement l'attention sur ce fait que le nombre des religieuses est relativement élevé si on le compare à celui des hospitalisés. "La moyenne est de 6.6 hospitalisés, et de 3.6 par membre du personnel laïque et religieux"[2].

---

[2] *L'œuvre des Congrégations religieuses de charité dans la province de Québec* (*en* 1930), p. 62.

Quand il considère la valeur économique de ces institutions, M. Saint-Pierre remarque que la province de Québec, grâce à leurs services, économise une somme d'argent considérable. Si le Québec avait à payer les soins donnés à ses orphelins, à ses malades d'hospices et d'hôpitaux, à ses vieillards indigents, dans la même proportion que l'Ontario ou les États-Unis, il faudrait ajouter un coût annuel de $7,000,000. Au fait, 39 pour 100 seulement des recettes dont disposent les institutions de charité viennent de source publique ; le reste découle du revenu sur le capital (qui est très petit) et des souscriptions volontaires. M. Saint-Pierre signale aussi que, sans imposer de charge directe au public, mais grâce à des efforts patients qui s'étendent sur une longue période d'années, les communautés religieuses ont procuré au Québec des maisons d'utilité publique évaluées à plus de $40,000,000.

Il nous faut corriger une impression courante. Toutes ces institutions sont exemptes de taxes, croit généralement le protestant. Mais il est loin d'en être ainsi. Les Petites Sœurs des Pauvres, qui pourvoient aux besoins de plus de 200 vieillards et indigents, ont des recettes totales de $23,725 dont seulement $2,100 ont été recueillies par la sollicitation personnelle. Elles doivent payer à la ville de Montréal $3,384 d'impôts. L'orphelinat des Sœurs Grises de Montréal "distribue gratuitement l'instruction à 400 enfants et doit payer $600 de taxes scolaires"[3].

La participation des communautés religieuses exceptée, la Société de Saint-Vincent de Paul s'occupe sourtout de la charité organisée. Cette société, comme les autres organismes que nous avons mentionnés, fonctionne par paroisses et chaque curé est chargé de surveiller les opé-

---

[3] Arthur Saint-Pierre, *loc., cit.*, p. 70.

rations des entreprises de charité dans son propre district. Chaque paroisse a son conseil qui s'occupe des fonds recueillis dans le district et des sommes allouées par le bureau central comme, par exemple, les allocations du gouvernement pour venir en aide aux chômeurs. Le secours présuppose une investigation personnelle menée par quelques paroissiens au courant des affaires de la paroisse. Il n'est pas rare de voir quelque juge distingué visiter une famille pauvre avec un compagnon dont le rang social n'est pas moins élevé, étudier les divers problèmes en jeu et s'efforcer d'apporter un soulagement à la misère. Cette méthode, soutiennent quelques enthousiastes de profession, est inefficace si on la compare à celle de la charité organisée; mais, est-il besoin de l'observer, le résultat d'un tel contact personnel pour prévenir l'agitation sociale ne se mesure pas. Son efficacité s'accroît du fait que les visiteurs, même s'ils sont des novices dans les œuvres de charité, sont habituellement très compétents pour ce travail, grâce à leur expérience de la vie et à leur connaissance personnelle des conditions locales.

Un trait remarquable de la vie *canadienne* — on peut le noter à la ville comme à la campagne — est le grand intérêt attaché à des organismes sociaux comme la Société de Saint-Vincent de Paul, et aussi la tendance de ces organismes à prendre un aspect tout à la fois national et religieux. Nous avons déjà indiqué l'importance de la Société de Saint-Jean-Baptiste. Nous pourrions de plus l'ajouter ici, cette Société n'est pas seulement une association nationale, mais elle est aussi une société de bienfaisance qui dispose de fonds considérables. Son rôle le plus pittoresque est l'organisation annuelle d'un immense défilé patriotique auquel prend part un nombre indéfini de sociétés ; des dizaines de fanfares y jouent des

marches et des chars allégoriques, décorés à merveille, reproduisent des tableaux d'histoire nationale.

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française est, pour les plus jeunes, le complément de la Société de Saint-Jean-Baptiste. L'Association, assez récemment établie, a pour but d'unir les jeunes catholiques et d'assurer leur progrès intellectuel sous l'égide de leur Église.

Elle s'est développée avec une extraordinaire rapidité. Il existe des filiales dans presque toutes les villes, cités et villages de population *canadienne*. Ses chapelains ou, comme on les appelle, ses aumôniers, maintiennent l'intimité des rapports avec l'Église catholique ; à Montréal, l'aumônier général est le Révérend Père Paré, de la Compagnie de Jésus ; dans les villages, l'aumônier est habituellement le curé de l'endroit. Les quartiers généraux de l'Association occupent à Montréal un bel et vaste immeuble, acquis d'une association athlétique, où les jeunes gens jouissent de tous les avantages d'un club et profitent des jeux d'intérieur. L'action de l'A.C.J.C. est multiple et variée ; chaque filiale a son président et son conseil exécutif et l'aumônier veille scrupuleusement à laisser beaucoup à leur initiative. Il suffira de citer deux exemples de leur travail. Quand les fonctionnaires du gouvernement provincial décidèrent, en 1932, d'organiser une exposition des arts domestiques à Montréal, ils s'adressèrent à M. Dansereau, l'actif président de l'A.C.J.C. de Montréal. Celui-ci ne tarda pas à mettre le vaste gymnase de l'A.C.J.C, à leur disposition et ils eurent tout le support de l'Association dans leur entreprise. En 1931, l'Université McGill organisa des conférences pour la population de la côte de Gaspé et, dans un endroit au moins, ce fut l'A.C.J.C. qui accomplit le travail.

Chapitre XIV

LES CANADIENS DE L'EST, DU NORD ET DE L'OUEST

> Au nord du grand désert américain, on trouve tout d'abord une large bande de pays fertile, riche en eau, en bois et en pâturage, arrosée par la branche nord de la rivière Saskatchewan, puis la continuation des prairies fertiles de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine. C'est un fait de la plus haute importance, pour les intérêts de l'Amérique britannique du Nord, que cette zone continue puisse être cultivée à partir de quelques milles à l'ouest du lac des Bois jusqu'aux défilés des Rocheuses et que ceux qui la traverseront, soit par chemin de terre ou de fer, puissent évidemment profiter des grands avantages d'être nourris d'une extrémité à l'autre par une population d'agriculteurs.
>
> HENRY Y. HIND, *Report* (1860).

On compte environ 800,000 Canadiens français, disséminés du Pacifique à l'Atlantique, en dehors des agglomérations plus denses du Québec.

Même dans la province de Québec, Gaspé et le pays du Nord hébergent nombre de gens qui mènent une vie laborieuse, sans doute, mais dans le plus magnifique et le plus salubre milieu qui soit. A Gaspé, ils s'occupent de pêche, pour la plupart ; leurs ancêtres, aux jours de Cartier, accomplissaient le voyage de France, chaque année et dès le début du XVIIe siècle, ils avaient leur

chapelle à Percé. Au Nord, en plus des colons et des bûcherons, on rencontre des guides, des trappeurs et des trafiquants qui passent leur temps, l'hiver comme l'été, sur les rivières et les lacs épars dans les vastes forêts.

Le *Canadien* des bois est un survivant des anciens jours ; il peut vivre de chasse ou de pêche là où d'autres crieraient famine ; il connaît mieux que n'importe quel sauvage les cours d'eaux compliqués du Nord ; il transportera des charges incroyables à des distances considérables et, le soir, après avoir préparé son camp, s'assoira pour fumer sa pipe jusque bien avant dans la nuit.

Sur la péninsule de Gaspé, survit un groupe de vieux postes composés d'éléments nombreux et divers. La plupart des pêcheurs français des premiers temps retournaient en France chaque année, mais quelques-uns s'établirent sur le littoral et formèrent le noyau primitif. Un certain nombre d'Acadiens vinrent ensuite s'établir à Carleton — gens tranquilles, paisibles, parlant un dialecte qui leur était particulier. Tout près de là, à Bonaventure, on rencontrait des *Canadiens*. Après la révolution américaine, New-Richmond, New-Carlisle et même le village de Gaspé accueillirent un nombre considérable de *loyalistes* des États sécessionnistes ; au vrai, le village de Gaspé fut, jusqu'à une époque assez récente, composé en majeure partie d'Anglais. Gaspé comptait aussi un établissement irlandais, de même que le cap des Rosiers. Des pêcheurs de Jersey se fixèrent à Gaspé et à Percé, des Guernesiais, le long de la rive nord de la baie de Gaspé ; il y avait un établissement écossais sur le littoral de la baie des Chaleurs ; de temps à autre, après un naufrage, un groupe de marins anglais ou écossais s'installaient parmi les pêcheurs de la rive nord puis épousaient les filles de leurs nouveaux voisins. Derniers nommés, mais non des moins remarquables, les "Paspyjacks", habitants de Paspébiac — les Français les

appelaient "Pospillats" — un groupe de métis violents dont tout le monde avait peur.

Les chemins n'existaient pas le long de la côte. Bien que tout le district, en raison de son isolement, eût son propre gouverneur et, soit dit en passant, sa propre prison, chaque village constituait un corps organisé indépendant. Les visiteurs d'un établissement à l'autre n'étaient pas bienvenus ; il n'y a pas si longtemps — cela se pratique encore — que les gens d'un certain village commençaient par assommer les étrangers, puis cherchaient ensuite à les identifier.

Les pêcheries dépendaient en grande partie des maisons commerciales du Jersey, comme celles des Robin et des Le Boutillier, qui commencèrent leurs opérations peu après la conquête ; la compagnie Robin, Jones & Whitman, qui succéda à l'établissement Charles Robin & Cie, achète encore presque toute la morue, de la baie des Chaleurs à Gaspé, et possède un magasin dans chaque village. Sauf les directeurs de ces firmes prospères, les gens étaient pauvres ; les cultivateurs de la baie des Chaleurs ne disposaient pas de marché pour leurs produits ; les pêcheurs étaient maigrement rémunérés ; on les empêchait d'acheter des terres et on ne favorisait pas leur avancement. Le village de Gaspé lui-même connut une grande ère de prospérité au début du XIX siècle, alors qu'il était un port libre ; tous les magasins étaient remplis à déborder de vin, d'eau-de-vie et d'autres marchandises en route pour les États-Unis ; mais les fortunes amassées alors diminuèrent considérablement au cours de la période moins florissante qui suivit. Il s'est produit un changement notable dans toute cette région en ces derniers vingt-cinq ans. Les chemins, longtemps parcourus par les courriers seulement, furent améliorés et commencèrent à être utilisés par de plus nombreux voyageurs ; la voie ferrée, le long du rivage de la baie

des Chaleurs, facilita davantage le transport. Peu à peu le nombre des *Canadiens* établis à proximité de la péninsule augmenta et, en même temps, la fréquence des rapports supprima les divergences de manières et de parler dans les divers établissements.

Les insulaires de la Manche, de vrais Normands, ne tardèrent pas à se mêler aux *Canadiens ;* les Irlandais catholiques apprirent le français (Gaspé est presque le seul endroit de la province où ceci soit arrivé) ; le long de la rive nord, les familles des marins écossais devinrent complètement *canadiennes*. La population de la péninsule de Gaspé est aujourd'hui presque exclusivement *canadienne,* et, autant qu'on en peut juger, elle ne s'en porte pas plus mal.

On a cessé depuis longtemps de susciter, comme autrefois, des difficultés aux pêcheurs qui voulaient acheter des terres ; la culture augmente et, par un hasard curieux et heureux, une paroisse, Cape-Cove, commença tout à coup à récolter les plus beaux pois de l'Amérique du Nord. Cette paroisse les expédie maintenant à plein chargement de wagons. La pêche est restée la principale industrie de la péninsule. Les pêcheurs construisent eux-mêmes leurs bateaux, ou, comme ils disent, leurs *barges* ; ce sont de petites embarcations, sûres et bien faites, d'à peu près vingt-cinq pieds de long sur huit pieds de large, capables de soutenir le choc de n'importe quelle tempête au cours des pêches au large. Ils partent en flottilles, de bonne heure le matin, au tuf-tuf des moteurs, reviennent l'après-midi et repartent habituellement le soir. Parfois la morue est vendue fraîche aux commerçants ; mais, en règle générale, la préparation immédiate du poisson séché, comme tant d'autres industries du Québec, est affaire de famille. Les femmes ouvrent les morues, les étendent sur des vignots pour les sécher et abandonnent aux chats et aux corneilles les

têtes qu'elles jettent sur la grève ; en tant qu'on peut le vérifier, elles se servent exactement des mêmes méthodes qu'on employait au temps de Cartier ; les méthodes sont évidemment bonnes, car il n'existe pas de meilleure morue sèche que celle-là. Sur la grève de Paspébiac, vous verrez des entassements cylindriques de morue sèche, recouverts chacun d'un toit conique fait d'écorce de bouleau et retenu par des pierres. Cette méthode d'empiler le poisson a été employée depuis qu'il y a des pêcheurs sur la côte et M. Bouillon, le présent directeur général de Robin, Jones & Whitman, vous dira aussi qu'on ne peut pas la perfectionner.

Si nous gagnons l'est, nous arrivons chez les Acadiens, les habitants de langue française des Provinces maritimes ; ils s'occupent modestement d'agriculture et de pêche et leur influence économique ou sociale n'est pas encore bien grande.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick forment presque un tiers de la population et se glorifient d'un représentant dans le cabinet, mais ils n'occupent pratiquement aucun emploi dans les bureaux du gouvernement ou de la cour. Une amélioration se fait lentement sentir et, comme dans le Québec, elle a commencé par l'éducation. La Société l'Assomption, leur principale société, a pour but de distribuer des bourses d'étude. Une institution catholique, l'Université Saint-Joseph de Memramcook, est une des institutions classiques les mieux adaptées aux besoins de la population ; des diplômés comme M. Arthur Beauchesne, greffier de la Chambre des communes à Ottawa, témoignent de la qualité de son enseignement. C'est une institution bilingue ; les élèves de langue anglaise étudient et discutent en français, ceux de langue française, en anglais. Elle emploie une troisième langue, bien que ce soit une langue morte : les classes de latin se donnent exclusivement dans cette langue.

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick s'accroissent rapidement, comparés au reste de la population ; ils demeurent aussi fermement attachés à leur langue et à leur religion que le sont les gens du Québec, et le souvenir du Grand Dérangement — la déportation de 1755 — constitue pour eux un principe d'union. Leur journal, *L'Évangéline,* publié à Moncton, leur rappelle tous les jours ce souvenir.

La population de nationalité française est très petite dans la Nouvelle-Écosse et, jusqu'ici, elle n'a pas accusé une progression très rapide. On trouve des Acadiens au Cap-Breton, où quelques-uns s'étaient fixés même avant l'expulsion et où d'autres s'introduisirent plus tard ; de même sur la rive sud-ouest, où le gouverneur britannique fit retourner quelques-uns des déportés, et enfin, dans le comté d'Halifax.

Les Acadiens de l'île du Prince-Édouard, malgré leur petit nombre, forment un groupe très intéressant. Leurs ancêtres s'établirent à l'île Saint-Jean, comme on appelait alors cette île, durant le régime français, dans le deuxième quart du XVIIIe siècle. En 1750, ils se chiffraient à plusieurs milliers et ils avaient établi plus d'une ferme agréable et prospère dans cette région fertile. Après l'expulsion des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, les établissements de l'île Saint-Jean s'accrurent d'un certain nombre de réfugiés qui, accueillis avec joie, ne tardèrent pas à s'y fixer. Puis, les difficultés commencèrent. L'île formait une base importante d'approvisionnement pour la forteresse de Louisbourg et ses habitants, et s'attira ainsi la haine de Lawrence, le gouverneur francophobe de la Nouvelle-Écosse ; on ne peut expliquer autrement les cruels procédés qui s'ensuivirent. Après la prise de Louisbourg, l'île n'avait plus aucune importance comme source d'approvisionnement ni aucune valeur stratégique particulière ; nul grippeur de terre n'at-

tendait pour s'emparer des fermes acadiennes. Pourtant les habitants ne refusèrent pas de prêter le serment d'allégeance ; en fait, ils étaient prêts et consentants à jurer fidélité au roi Georges. Mais Amherst et Boscawen, à qui ils offrirent leur soumission, refusèrent de l'accepter ; on obligea les Acadiens de partir et presque toute la population de l'île fut embarquée sur des transports. Il est loyal de le souligner, on ne constata pas ici la brutalité dont on fit montre durant le Grand Dérangement; les familles ne furent pas désunies ; les exilés furent renvoyés en France et non dans les colonies anglaises. Ce fut néanmoins une triste affaire, et, pour ajouter au malheur, deux des transports coulèrent avec tous leurs passagers. Quelques-uns des autres colons gagnèrent le Canada ; très peu réussirent à tromper la vigilance des Anglais et cela dans un seul district, près de la baie de Malpecque. Ils étaient au nombre de 200 en 1768, et alors seulement permit-on à ces survivants de prêter le serment d'allégeance ; de ce petit noyau est issue, presque sans métissage, la population actuelle de langue française de l'île du Prince-Édouard[1].

La population acadienne s'élève actuellement à environ 12,000 (la population totale de la province se chiffre à 90,000 âmes) ; le fait que les noms patronymiques sont peu variés indique leur descendance directe des quelques familles souches. La plupart des gens que vous rencontrez se nomment Arsenault ou Gallant ; sinon, ce sera Poirier, ou peut-être Richard. Dans le 105e bataillon du Corps d'armée canadien, on comptait 44 Arsenault et 51 Gallant.

Ils vivent pour la plupart dans quelques paroisses agricoles, à l'extrémité ouest de l'Ile, et dans une ou

---

1 Dans un seul établissement, à Rollo-Bay, on trouve des descendants d'arrivées plus récentes. N.d.l'A.

deux régions de pêche ; un bon nombre ont été naturellement attirés par les villes. Aucun n'est fortuné, mais tous sont excessivement fiers d'être Acadiens ; dites à une vieille qu'une *Canadienne* peut tisser dix verges d'étoffe par jour, elle vous parlera aussitôt d'une Acadienne qui en tisse douze.

Des 12,000 habitants, seuls environ 8,000 parlent habituellement français. Les autres se servent ordinairement de l'anglais : ils peuvent, pour la plupart, s'exprimer en français, bien que plusieurs parmi les jeunes aient tout à fait abandonné leur langue maternelle. Le mouvement vers l'anglais s'accentue du fait que sur l'île demeurent plus d'Écossais et d'Irlandais catholiques que de catholiques de langue française et, comme conséquence, l'anglais est la langue dont se servent habituellement les curés. Les écoles, de même, sont anglaises ; sans doute, on y enseigne le français, mais toute l'instruction générale se donne en anglais et les enfants se familiarisent vite avec l'emploi de cette langue. Comme résultat, vous entendrez dans certains villages les hommes s'interpeller en anglais, même si à la maison ils continuent de parler français à leur épouse.

Ces Acadiens de l'île du Prince-Édouard, terriblement mis à la gêne par le manque de ressources, fournissent d'incessants efforts pour procurer l'instruction à leurs enfants — grâce à des contributions collectives, deux ou trois garçons sont envoyés chaque année à l'Université Saint-Joseph, au Nouveau-Brunswick. Malheureusement, l'éducation professionnelle, si coûteuse, est presque hors de leur portée ; il n'y a sur l'île aucun médecin Acadien de naissance. Le juge A.-E. Arsenault, le membre le plus influent de la collectivité acadienne, un gentilhomme très honoré et respecté, fut administrateur de la province durant deux années et dirige encore plusieurs entreprises locales. S'il arrivait, comme il est pos-

sible, que les Acadiens de l'île du Prince-Édouard deviennent anglophones, ils resteront quand même Acadiens, ils seront encore d'un apport appréciable pour l'île qu'ils aiment tant.

Il convient d'ajouter un mot d'un autre groupement de l'Est quoique, n'étant plus citoyens *canadiens,* ils n'entrent pas dans le cadre de notre étude. Vers la fin du dernier siècle et dans les années subséquentes, il se produisit un exode remarquable vers les États-Unis et en particulier vers les centres industriels de la Nouvelle Angleterre. L'annuaire statistique des États-Unis pour 1920 indiquait l'immense total de 847,879, comprenant les Canadiens français nés au Canada et leurs enfants nés aux États-Unis. Le nombre, on est bien aise de le noter, était beaucoup moindre que celui qu'on enregistrait dix ans plus tôt. La vieille génération, malgré son exil volontaire, resta attachée à ses traditions ; nous avons dit[2], l'intérêt qu'ils portent au Canada. Même aujourd'hui, il s'en trouve beaucoup qui s'efforcent d'atteindre le même but, qui envoient leurs enfants à des écoles du Canada et qui maintiennent leur Société de Saint-Jean-Baptiste. Au vrai, on a entendu un membre influent du corps diplomatique américain affirmer que, de toutes les races immigrantes, les Canadiens français sont les plus difficilement assimilables. La récente crise économique en a ramené plusieurs au pays et ils ont été reçus à bras ouverts. Ce qu'il adviendra du reste, l'avenir le dira ; mais, s'ils demeurent aux États-Unis, ils ne résisteront vraisemblablement pas toujours à toutes les influences qui les entourent. Malgré tous les efforts de l'élément conservateur, ils se séparent de plus en plus de leurs frères du Québec.

Dans l'Ontario, les *Canadiens* vivent dans ce qui

---

[2] au Chapitre VII, La Volonté de Durer. N.d.l'A.

reste des anciennes colonies situées le long du Saint-Laurent et de la rivière Détroit et ils fondent actuellement de nouvelles colonies le long des voies ferrées de la partie nord. Au sud de cette province, entièrement anglo-canadienne, il n'y a sûrement pas beaucoup de place pour les gens de langue française et il est vraiment extraordinaire que le *Canadien* de l'Ontario n'ait pas été anglicisé. Non, il ne l'a pas été, et il paraît capable de résister même à l'influence de la radio et des journaux américains ; il s'est attaché à sa terre et à sa religion avec la ténacité que nous avons constatée ailleurs. Il gagne même du terrain dans le comté d'Essex, près de la rivière Détroit, et il reste *Canadien*. Mais le *Canadien* accomplit sa tâche la plus importante dans le Nord-Ontario. Un mouvement de colonisation, mené conjointement par les compagnies de chemin de fer, le gouvernement de la Puissance et l'Église catholique, a établi de nombreuses paroisses *Canadiennes* près des voies ferrées qui traversent la partie nord de cette province et où l'élément anglais n'a montré aucune hâte pour se fixer. Là les colons *canadiens* défrichent une terre qui, sans eux, n'aurait pas encore produit ; ils cultivent le sol vierge, comme leurs ancêtres le faisaient dans le Québec, il y a trois cents ans ; ils construisent des chapelles à la toiture en étain et des églises en brique. Cette suite d'établissements s'étend jusqu'à des centres importants et trop éparpillés pour occuper une place très importante ; la population anglaise ignore presque leur existence, sauf dans les centres miniers. Cependant, le chapelet de paroisses s'allonge continuellement : le colon se fraye un chemin à travers d'autres forêts, bâtit de nouvellles églises et, de temps en temps, une école, envoie des élèves au Collège du Sacré-Cœur à Sudbury et à l'Université d'Ottawa ; peu à peu, il ouvre le pays du nord à la civilisation.

Traversez la frontière de la province et vous serez au Manitoba. Vous trouverez là un groupement plus ou moins isolé avec, comme centre, Saint-Boniface, en réalité, un faubourg de Winnipeg. Les *Canadiens* du Manitoba ont pris beaucoup de temps à se remettre des rébellions de Riel et des disputes relatives à leurs droits scolaires, occasion de tant de discussions acharnées, il n'y a pas encore longtemps. Il est regrettable — ce n'est vraiment pas de leur faute — qu'ils soient demeurés si séparés de l'élément anglais. Écoutons à ce propos un de leurs chefs, M. Donatien Frémont : "Nos amis le savent, (notre) silence n'est pas un indice de mort, ni de somnolence. C'est une ligne de conduite librement choisie. Nous la devons à l'expérience d'aînés qui ont pris une part active aux luttes à grand fracas d'autrefois et ont cru qu'il fallait désormais autre chose. Une situation nouvelle demandait un plan d'action nouveau"[3].

Les *Canadiens* du Manitoba ont amélioré leur situation en suivant leur chemin d'une manière paisible, en évitant la discussion violente ; de la même manière, ils ont pu garder leur individualité sans opposition, établir un système scolaire en marge de celui du gouvernement provincial, bien qu'on les oblige encore à contribuer aussi au dernier.

Le Collège de Saint-Boniface est le couronnement de ce système scolaire ; le fait que ses cours sont acceptés par l'Université de cette province ajoute à sa valeur comme élément de force dans le groupe *canadien*.

Si les membres de ce groupement ne frayent pas beaucoup avec leurs concitoyens anglais, ils affirment quand même leur influence politique — ils fournissent habituellement au moins un ministre au cabinet provincial — ; ils ont produit nombre d'excellents hommes de profession

---

[3] Donatien Frémont, *L'Action nationale*, janvier 1934, p. 35.

et ils encouragent considérablement l'expansion agricole.

Il nous faut relever un autre point. Il n'est pas surprenant que cent années consacrées à la défense de droits religieux aient produit des ecclésiastiques distingués — nous en avons cité deux au cours de cette étude, Mgr Béliveau et Mgr Taché — en plus grand nombre probablement que si les conditions eussent été faciles.

Il est juste de l'affirmer, la population de langue française du Manitoba fait des progrès perceptibles dans l'ordre économique et intellectuel et la situation présente est plus rose qu'on n'aurait osé l'espérer.

Dans la province voisine, la Saskatchewan, où les *Canadiens,* très disséminés, sont pour la plupart de modestes cultivateurs de blé, il y a eu récemment plus de troubles que dans n'importe quelle partie du Canada. C'est un sujet très délicat à traiter. En surface, la discussion portait sur l'éducation. Le catholique, nous le répétons, considère la religion comme partie intégrante de l'éducation et ne peut pas démordre du principe. Il y a quelques années, des rapports furent reçus de partout, affirmant que certaines institutions ne se conformaient pas aux directions du département de l'Éducation. La minorité catholique nia l'assertion et demanda des preuves ; mais elles ne lui furent jamais fournies. Des erreurs avaient sans doute été commises, mais les dirigeants catholiques, sans emploi officiel ou ne possédant pas les connaissances suffisantes, furent incapables de les corriger. Avec un peu de coopération on aurait pu, à cette phase, terminer le débat. Mais, aux élections de 1929, le pouvoir passa aux mains d'un groupe politique à qui on avait commis la charge de séculariser complètement l'éducation. Les Canadiens français lui avaient forcément fait opposition mais, après les élections, ils affirmèrent que tant qu'ils recevraient "fair-play" — ce sont

leurs propres mots —, ils ne créeraient pas de difficultés au gouvernement. De nouvelles ordonnances et de nouveaux règlements défendirent aux prêtres, aux religieuses et aux ministres de toute croyance, le port de l'habit clérical quand ils visitaient les écoles ou enseignaient ; de même, on défendit d'apposer le crucifix au mur des écoles. Ces règlements auraient été acceptés assez volontiers, mais d'autres constituaient une véritable difficulté. Il fallait, par exemple, donner l'instruction en anglais à l'enfant de cinq ans qui n'avait jamais entendu un mot d'anglais et qui fréquentait l'école pour la première année. Les commissaires d'écoles canadiens-français devaient parler seulement l'anglais à leurs assemblées. Quelques politiciens virent une occasion de faire leur profit de ces difficultés et ne manquèrent pas leur chance. Les chefs canadiens-français crurent qu'ils étaient tenus en conscience de protester et leurs protestations se répercutèrent dans le Québec. Des hommes haut placés, dans cette dernière province, se crurent obligés d'exprimer leur désapprobation sur les mesures prises en Saskatchewan et de mettre en opposition la complète tolérance dont la majorité catholique du Québec avait toujours fait preuve à l'égard de la minorité protestante.

La situation est aujourd'hui nettement améliorée. Le temps a apaisé les ressentiments soulevés par les querelles électorales, les clauses les plus draconiennes des nouvelles lois n'ont pas été strictement exécutées et, il y a lieu de le croire, en Saskatchewan comme ailleurs, on en viendra à établir un *modus vivendi* satisfaisant.

Les *Canadiens* de l'Alberta se composent en majeure partie des descendants des colons amenés par le Père Lacombe et, plus tard, par l'abbé Morin, le Père Leduc et le Père Végreville, à Saint-Albert, au lac Saint-Anne, à Morinville, Végreville, Legal, Lamoureux et dans les régions avoisinantes. Ce groupe est homogène, instruit,

et jouit d'une excellente situation économique et sociale. Les Franco-albertains des villes appartiennent presque exclusivement au monde des affaires et à la classe professionnelle ; très peu sont manœuvriers et, quelques-uns seulement, mécaniciens. Dans les localités agricoles, ils s'occupent surtout de culture mixte et ils sont relativement à l'aise ; ils se sont probablement trop empressés à faire l'achat de tracteurs et d'autres instruments aratoires modernes, mais, dans l'ensemble, cependant, ils ont pu surmonter les difficultés de la crise économique mieux que leurs compagnons anglais. A la ville comme à la campagne, ils demeurent *Canadiens* et catholiques et ils parlent français. Ceci est surtout le résultat d'efforts constants, dus à l'existence de l'Association canadienne-française de l'Alberta, aux concours de français dans les écoles, à un journal hebdomadaire canadien-français et à une propagande continuelle. Ils ont trente-cinq écoles séparées, dont quelques-unes d'enseignement secondaire, tout aussi bonnes, en général, que les écoles anglaises, et un excellent collège affilié à l'Université Laval dirigé par les Jésuites.

Ces Franco-albertains représentent un véritable élément de force pour le Canada. Quand on apprit au Dr Petitclerc qu'un sénateur canadien-français avait déclaré en particulier que la meilleure chose à faire, pour les Canadiens de l'Ouest, était de devenir anglais aussi vite que possible, il répondit ceci : "Les Canadiens français perdraient tout ce que le souvenir de la race a lentement accumulé en eux et que l'on peut résumer dans le mot "traditions." Et il poursuivait : "Les Canadiens comme peuple y perdraient aussi. Tracez une ligne d'Edmonton à Red Deer, — c'est-à-dire 100 milles au sud et 100 milles à l'est d'Edmonton — et vous formerez un rectangle dans lequel se trouvent 55,000 Ukrainiens qui ont leurs journaux, leurs écoles et leurs députés au Parlement. Ils

entrent en contact quotidien avec le monde de langue anglaise par les périodiques, les journaux, la radio, les romans policiers, le "jazz", la musique, etc., et tout cela est américain ou plutôt *yankee*. Les Anglais de l'Ontario et les Français du Québec sont ici le seul élément à représenter l'esprit et l'idéal canadiens. On le voit clairement, tant qu'on laissera à ces Canadiens français l'usage de leur langue, on les protégera contre la propagande et le matérialisme américains, on les gardera *Canadiens*." Cette déclaration est assez explicite. M. E.-A. Corbett, directeur du "Department of Extension" de l'Université de l'Alberta était d'accord avec lui. "Il serait déplorable que les Canadiens français deviennent anglais", remarquait-il ; "ils augmentent le pittoresque, fortifient le caractère du pays et représentent un apport important dans la vie de notre corps social. L'affirmation du sénateur me paraît ridicule. Ils ont leurs écoles, leurs églises, leurs journaux et ils sont tous groupés de manière à conserver les traditions et les coutumes de leur nation. Les rapports des Franco-albertains avec le reste de la population sont excellents. Ils font partie du seul organisme aristocratique de l'Alberta, l'Association des "Old Timers," et ils prennent part à toutes ses réjouissances". "Les relations entre les Canadiens français et le reste de la population ne souffrent pas de leurs tendances politiques. "Il est ridicule", écrit le Dr Petitclerc, "de crier sur les toits que nous sommes libéraux ou conservateurs. La chose est arrivée en Saskatchewan et nous savons avec quels résultats. Laissons ceux qui réclament notre suffrage nous offrir quelque chose en retour... Jusqu'à une date assez récente", continue-t-il, "l'unique organisme des *Canadiens* avait un but politique il favorisait les intérêts d'un petit groupe qui se servait des autres comme d'un escabeau pour arriver à leur fin. Mais tout cela est changé maintenant et pour le mieux."

La situation, en Alberta, nous ramène assez logiquement aux questions plus générales de l'usage du français et du fonctionnement des écoles dans les provinces autres que le Québec. Le *Canadien* n'a plus autant raison de se plaindre de ce qu'on ait violé l'esprit du pacte fédératif sur ces questions. Car, telle était bien sa pensée : "Seuls les Canadiens français", proclame le sénateur Belcourt, "ont souffert dans l'exercice de leurs droits et privilèges tels que garantis par l'esprit de la Constitution et... seuls ils peuvent se plaindre que le texte n'en ait pas été explicite"[4].

Ce point a soulevé tant de vagues discussions qu'il importe de l'éclaircir brièvement. Sauf de 1840 à 1849, la question de langue resta en suspens dans la période antérieure à l'Acte de 1867. Cette Constitution renferme deux articles susceptibles de se rapporter à la langue et à l'éducation. Le premier, l'article 93, donne aux provinces une autonomie scolaire sujette à la restriction suivante : "Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, *lors de l'union, par la loi,* à toute classe particulière d'individus, relativement aux écoles séparées ;" cette restriction assure aussi aux protestants du Québec les mêmes privilèges que ceux qu'on a attribués aux catholiques de l'Ontario. Le second, l'article 133, établit l'usage de la langue française "dans les *actes* du Parlement du Canada et du Parlement de Québec, et dans les plaidoiries par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada et de Québec."

Rien dans ces textes ne garantit l'usage du français dans les écoles de l'Ontario, du Manitoba et de l'Ouest ; rien n'assure la dualité de langue en dehors de la province de Québec. Au point de vue légal, a-t-on prétendu, il n'y a pas plus de raison de tolérer les écoles

---

[4] Au Club de Réforme, 26 mars 1927.

françaises dans l'Ontario que de permettre les écoles allemandes ; car, il faut se le rappeler, jusqu'à une époque assez récente l'Ontario renfermait plus d'Allemands que de Français d'origine. On peut se demander si au temps de la Confédération les *Canadiens* s'attendaient à plus. Un juriste distingué, M. Antonio Perrault, pour montrer le véritable dessein du pacte fédératif, cite les propres paroles de Sir John A. Macdonald..: "...les délégués de toutes les provinces ont consenti à ce que l'usage de la langue française formât l'un des principes sur lesquels serait basée la Confédération et que son usage, tel qu'il existe aujourd'hui, fût garanti par l'Acte impérial"[5]. Sir John A. Macdonald, M. Perrault nous le rappelle aussi, déclarait en 1890 : "Nous avons maintenant une Constitution qui fait à tous les sujets britanniques une situation d'absolue égalité, qui leur garantit les mêmes droits en matière de langue, de religion, de propriété ou de droits personnels"[6].

Nous ne pouvons poursuivre cette discussion, bien que rien ne puisse être plus clair que ces déclarations du premier ministre du Canada. Mais quelle qu'ait pu être l'intention de ses auteurs, l'Acte de 1867, comme nous l'avons indiqué, ne donne pas les garantis que Sir John A. Macdonald semblait avoir en vue. Le *Canadien* l'a découvert depuis 1867, il n'a pas du tout les droits que, nous dit-on, il croyait obtenir et il est enclin à tourner en ridicule la simplicité de ses représentants parmi les Pères de la Confédération. La plupart des provinces anglaises, d'une époque à l'autre, prirent des mesures pour s'assurer que toutes les écoles du gouvernement fussent définitivement anglaises, et, observe M.

---

5 *L'Action Française*, mai-juin 1927, p. 388. *Débats sur la Confédération*, pp. 786 et 943.

6 *Ibid.*, aussi. *Debates*, 1890, p. 745.

Perrault, "le parlement fédéral s'avoua impuissant à protéger les minorités"[7]. A la vérité, il ne pouvait pas faire autrement. Le Manitoba, par exemple, refusa absolument aux *Canadiens,* le droit d'avoir leurs écoles séparées et le débat conduisit à d'incessantes discussions qui se terminèrent par une sorte de compromis. Nous avons déjà fait mention des difficultés en Saskatchewan, qui sont encore une source de troubles. Et, pour l'Ontario, le Conseil privé décida en 1917 que, si l'article 93 de l'Acte fédératif garantit l'existence des écoles confessionnelles, il n'enlève pas aux autorités provinciales le droit de stipuler que l'enseignement soit donné en anglais.

Le Canadien français ne s'est jamais contenté de laisser les choses reposer sur la lettre de la loi : il a lutté sans répit contre ce qu'il considère comme une injustice morale. "Contentons-nous de nous y soumettre," écrit Mgr Béliveau en 1927, "en nous efforçant de l'améliorer. L'Acte de 1867 a donné aux Canadiens une patrie où deux races ont consenti à habiter dans l'égalité des droits religieux et civils. Ceux de la majorité actuelle peuvent regretter qu'il en soit ainsi, comme, à la lumière des faits, nous pouvons regretter d'être entrés dans ce qui paraît avoir été un marché de dupes : cela ne détruit pas la nature du pacte fédéral ; aussi, si nous avons un peu de fierté, la première de nos préoccupations sera de ramener notre patrie à l'esprit du pacte qui lui a donné naissance"[8]. On pourrait citer des centaines de discours et autant d'articles de tête qui ont mis les mêmes points en lumière.

Cette campagne a eu d'appréciables résultats en ces quelques dernières années.

---

7 *Loc., cit.,* p. 394.

8 *L'Action Française,* mai-juin 1927, p. 363.

Les gouvernements de l'Alberta l'ont montré ; il y a moyen de sortir des difficultés qui assiègent une minorité au milieu d'une population anglophone. L'Ontario a révoqué l'inadmissible règlement qui prohibait l'instruction des enfants français dans leur langue et la situation continue à s'améliorer dans ce sens. Des vues plus larges s'introduisent dans tous les esprits et la tolérance commence à remplacer les ordonnances ; les Anglo-canadiens comprennent mieux maintenant les efforts du Canadien français pour posséder sa place au soleil, même si ces revendications ne s'appuient sur aucun texte de loi qu'ils reconnaissent.

"Cette union même", énonce M. Perrault, "ne peut être continuée sans le maintien de la dualité ethnique et de la diversité provinciale"[9]. La seconde exigence met en jeu une grave question et ce n'est pas ici l'endroit de la discuter ; quant à la première, personne ne peut en douter.

---

9 *Ibid.*, p. 399.

Chapitre XV

LA LITTÉRATURE

> L'histoire s'est transformée depuis cent ans, en Allemagne, depuis soixante ans, en France, et cela par l'étude des littératures.
>
> On a découvert qu'une œuvre littéraire n'est pas un simple jeu d'imagination, le caprice isolé d'une tête chaude, mais une copie des mœurs environnantes et le signe d'un état d'esprit. On en a conclu qu'on pouvait, d'après les monuments littéraires, retrouver la façon dont les hommes avaient senti et pensé il y a plusieurs siècles. On l'a essayé et on a réussi.
>
> H. A. TAINE, *Histoire de la Littérature anglaise*, t. I, p. III.

Un distingué bibliothécaire faisait, il y a quelques années, des remarques sur les besoins intellectuels du Canada et déplorait le trop petit nombre de bibliothèques publiques dans le Québec ; il proposait d'en établir quelques-unes et de les fournir de livres importés de France. Mais quelle place laisser à la littérature canadienne-française ? Selon lui, cette littérature avait relativement peu d'importance. Si l'on se place au point de vue de la quantité, cela est assez vrai et il n'y a pas lieu de s'en étonner. La population de la France a toujours été plus grande, le nombre des gens instruits plus considérable ; les écrivains français ont eu plus de temps pour écrire et — le point est important car après tout,

ces écrivains doivent vivre — ils pouvaient compter sur de plus nombreux débouchés. Au point de vue de la qualité, la littérature canadienne-française a, sans nul doute, souffert de l'isolement relatif des personnes par qui et pour qui elle fut écrite. Trop d'auteurs *Canadiens* ont été obsédés par les problèmes régionaux que leurs compatriotes ont à affronter ; ils ont écrit sur les *Canadiens* comme *Canadiens* et non comme mandataires d'un peuple ; ils n'ont pas sondé assez profondément les sources mystérieuses et cachées de la pensée et de l'action humaines, qui sont le bien commun de toute l'humanité. On pourrait très bien — soit dit en passant — adresser les mêmes reproches à la littérature anglo-canadienne ; la raison en est peut-être que Canadiens anglais et français ont eu trop à faire dans le domaine matériel pour s'aventurer bien loin dans le monde de l'esprit. Nos remarques sur la quantité et la valeur limitées de la littérature canadienne-française ne doivent pas créer l'impression, loin de là, que le Canada français n'a point produit d'œuvres marquantes. Nombre d'ouvrages méritent une haute estime, même si on les compare aux œuvres des écrivains anglais, français ou américains. Faucher de Saint-Maurice et Philippe-Aubert de Gaspé ont composé des contes grotesques et saisissants, dignes parfois d'Edgar Allan Poe; Fréchette, le plus grand poète *canadien,* a encore droit à ses lauriers bien mérités. Jules Tremblay, pour citer un nom moins populaire, nous a laissé des croquis, comme Kipling aurait pu en tracer à ses meilleurs jours. *Nipsya* de Georges Bugnet est un des plus beaux romans. Georges Bouchard a dessiné dans *Autres Temps, Autres Mœurs* des tableaux de la vie rurale qu'il serait difficile d'égaler.

Mais la littérature du Canada français prend un intérêt vraiment extraordinaire, quand nous nous attardons à cette valeur particulière de la littérature à laquelle

Taine semblait attacher tant d'importance : son pouvoir de nous interpréter l'écrivain et son lecteur. C'est là que les auteurs *canadiens* ont consigné tout leur patriotisme, leur foi honnête et simple, leur ingénuité. Ils ont mis toute leur âme dans leurs livres et si vous voulez comprendre cette âme, lisez ces livres.

Il est à peine besoin de signaler ici les ouvrages, plus français que canadiens, du XVIIe et des débuts du XVIIe siècle, comme par exemple les *Relations* des Jésuites, l'*Histoire de Montréal* de Dollier de Casson, même les écrits déridants de Mère Marie de l'Incarnation et de Mère Juchereau de Saint-Ignace. Au vrai, nous ne voyons les vrais débuts de l'effort littéraire canadien-français qu'au commencement du XIXe siècle. La prose, et il n'y en avait pas beaucoup, paraissait en grande partie dans les journaux. Le journal de Mézières, l'*Abeille canadienne,* était fidèle à son nom et cueillait son miel dans le champ d'autrui ; il contenait des morceaux choisis d'auteurs français. Il fallut attendre à 1825 pour avoir une revue vraiment canadienne-française la *Bibliothèque canadienne* publiée par Michel Bibaud ; elle vécut sous un nom ou sous l'autre, durant douze années. Nous trouvons ici, parmi d'autres publications, l'*Histoire du Canada* de Bibaud, le premier de ces travaux historiques qui sont une manifestation si remarquable du patriotisme canadien. Écrire l'histoire a toujours été, pour le *Canadien,* œuvre d'amour. Cinquante ans après Bibaud, Fréchette nous révèle la pensée de ceux qui, sans être poètes comme lui, étaient remués par les mêmes sentiments :

O notre Histoire ! écrin de perles ignorées !
Je baise avec amour tes pages vénérées.
O registre immortel, poème éblouissant
Que la France écrivit du plus pur de son sang !

> Drame ininterrompu, bulletins pittoresques,
> De hauts faits surhumains récits chevaleresques,
> Annales de géants,...[1]

L'abbé Groulx, professeur d'Histoire du Canada à l'Université de Montréal, considère l'histoire de son pays comme un combat perpétuel : "La lutte contre l'ennemi de l'extérieur," écrit-il, "a peut-être trop hypnotisé nos pères. Que, dans un corps-à-corps en champ clos, l'adversaire fût l'unique obsession, chacun le comprend. Mais cet adversaire lui-même, nous avons mieux repoussé ses coups bruyants, ses brutalités, que ses ruses enveloppantes et le sortilège de sa force"[2].

L'histoire, pour l'historien canadien-français, n'est donc pas le classement scientifique de dates, mais le récit "des jours valeureux d'autrefois." Dollard des Ormeaux, le soldat qui refoula la marée iroquoise au Long-Sault, devient un exemple éclatant pour tout jeune *Canadien ;* Madeleine de Verchères, qui défendit le manoir paternel près du Saint-Laurent contre l'attaque des sauvages ; Marie-Anne de Saint-Ours, qui, empêchée par les flèches des Iroquois de conduire son canot en sûreté avec sa charge de petits enfants, nagea à côté et le poussa ainsi jusqu'au fort, prennent toutes deux figures d'héroïnes pour les jeunes filles. Les victoires héroïques et si brillantes de Montcalm contre les Anglais et les Américains à Ticondéroga, de Lévis contre les Anglais à Sainte-Foye, doivent être reproduites en couleurs plus vives pour la fierté et l'inspiration de la jeunesse. L'histoire *canadienne* a été écrite avec cet esprit et, si nous la lisons avec intelligence et sympathie, elle nous livrera, pour reprendre l'idée de Taine, la pensée

---

[1] Louis Fréchette, *La légende d'un peuple,* p. 27. Éd. définitive.

[2] Lionel Groulx, *Notre maître, le passé,* p. 7.

et les sentiments de l'écrivain, de ses compatriotes et de ceux qui étudient cette histoire.

Les années dix-huit cent trente et quarante, si agitées, donnèrent naissance à un groupe de jeunes auteurs dont l'inspiration principale était la liberté politique, l'inspiration secondaire, la religion. La force de ces deux élans explique peut-être leur apparente indifférence aux thèmes d'amour, qui occupent une place si considérable dans la poésie anglaise du temps. Leurs écrits, colligés dans le *Répertoire National* de J. Huston, inspirent à l'abbé Casgrain les remarques suivantes : "Les quatre volumes du *Répertoire National* contiennent peu de pages vraiment remarquables... Cependant ce recueil aura toujours du prix aux yeux des lecteurs canadiens, parce qu'il renferme les premiers essais de ceux qui ont été les créateurs de notre littérature. C'est la pensée flottante, vaguement ébauchée, d'un peuple qui se replie, pour la première fois, sur lui-même"[3].

Au milieu du XIXe siècle commença une ère nouvelle et importante. L'abbé Faillon publia sa monumentale *Histoire de la Colonie française,* trois gros volumes menant l'histoire du Canada jusqu'en 1675. L'abbé Ferland réunit en volume ses cours d'histoire à l'Université Laval ; puis, l'on eut les travaux historiques de F.-X. Garneau et de Benjamin Sulte. Une compilation, les *Soirées Canadiennes,* parut à Québec en 1861 et contenait quelques œuvres écrites en une prose vraiment bonne. *Trois légendes de mon pays* de J.-C. Taché, *La jongleuse* de l'abbé Casgrain et son *Journal sur les côtes de la Gaspésie* en sont quelques exemples. La *Revue Canadienne* débuta à peu près à la même époque, avec des contes de Boucherville, Napoléon Bourassa, Faucher

---

3 Abbé Casgrain, *Légendes canadiennes et Oeuvres diverses,* p. 94.

de Saint-Maurice et durant une dizaine d'années, elle connut beaucoup de succès.

Octave Crémazie se fit surtout remarquer parmi les poètes. Son œuvre, dans l'ensemble, s'inspire du patriotisme ; un chant, *O Carillon, je te revois encore,* continue de faire vibrer l'âme des *Canadiens*. Un vieux soldat reporte au champ de Ticondéroga le drapeau qu'il avait porté à cette bataille :

> "O Carillon, je te revois encore,"
> "Réveillez-vous ! Apportant ma bannière,
> "Sur vos tombeaux je viens ici mourir."

Vers la fin de cette période, nous trouvons L.-O. David dont les études sur des thèmes nationaux méritent d'être signalées. *Le Drapeau de Carillon* illustre mieux peut-être que la plupart de ses autres écrits, la vie même de l'auteur et ses sentiments. Dans cette belle pièce, il décrit le dilemme qu'affronta le *Canadien* de 1760, abandonné de la France, devenu soudain le sujet d'un roi qui avait été son ennemi. Les deux personnages principaux sont un officier *canadien* et un officier anglais entre qui l'amitié personnelle a survécu aux épreuves de la guerre ; quelques-uns de leurs propos valent d'être cités : "De Sévigny. — Nous ne verrons plus le drapeau de la France flotter sur nos citadelles, mais son nom restera, car il est gravé des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique, sur les arbres des forêts, sur les pierres des montagnes ; il flotte sur les eaux des fleuves et des lacs qui baignent ce continent ; il plane dans les airs jusqu'au sommet des Montagnes Rocheuses...

Murray. — J'apprécie et j'admire la douleur que vous cause la séparation de votre mère-patrie, mais qui sait ce que pourront produire de beau et de grand, pour

ce pays, le génie et le travail en commun des deux plus grandes nations du monde ?..."[4].

Et ceci, après tout, est bien l'esprit du Canada !

On commence, à cette même époque, à remarquer le surprenant génie de Fréchette, cet admirateur passionné de la France et de la pensée française. Il manifeste son amour dans la dédicace "A la France" de son beau recueil de poèmes *La légende d'un peuple* : "Cette page est écrite plus avec le cœur qu'avec la plume. Je ne te demande pas, en retour, un embrassement maternel pour ton enfant, hélas ! oublié. Mais permets-lui au moins de baiser, avec attendrissement et fierté, le bas de cette robe glorieuse qu'il aurait tant aimé voir flotter auprès de son berceau"[5]. Dans la préface au même recueil, Jules Claretie raconte comment le jeune membre du parlement fédéral reçut les lauriers de l'Académie française, en 1880, et il rend hommage à son œuvre : "...de Colomb à Riel," écrit-il, "M. Louis Fréchette recueille pierre à pierre le collier des souvenirs ...il assiste à cette guerre tenace et superbe où nos soldats abandonnés disputent aux régiments de la Grande-Bretagne ce pays découvert par les matelots malouins, et où la France avait planté son épée à côté de la croix"[6]. Fréchette était un indépendant ; malgré son amour pour la France, il n'était pas imitateur ; il ne s'en tint même pas aux règles strictes de la versification française. *La légende d'un peuple* est, comme l'appelle M. Claretie, un "collier de souvenirs", une suite d'odes à des héros que le *Canadien* a élevés sur le pavois : Cartier et Champlain, les martyrs jésuites, La Salle et les Le Moyne, Dollard, Cadieux qui servit de leurre aux Iroquois et

---

4 L.-O. David. *Le Drapeau de Carillon*, p. 106-107.

5 *La légende d'un peuple*, p. 5.

6 *Ibid.*, p. 8-9.

sacrifia sa vie pour les siens, le brave Montcalm, Lévis inconquis. Dans son poème sur la bataille de Châteauguay, où quelques *Canadiens* défirent des Américains dix fois plus nombreux, il affiche une jactance légitime :

> Maintenant, sur nos murs, quand un geste ironique
> Nous montre, à nous Français, l'étendard britannique
> Que le sang de Wolfe y scella,
> Nous pouvons — et cela suffit pour vous confondre —
> Indiquer cette date, ô railleurs ! et répondre :
> — Sans nous il ne serait plus là ![7]

Son poème sur Chénier, l'héroïque chef de Saint-Eustache, s'élève jusqu'au sublime :

> Défiguré, hagard, effroyable, splendide :
> Et, pour suprême insulte à la fatalité,
> Le fier mourant cria : — Vive la liberté ![8]

Malgré son amour pour la France, malgré son patriotisme, en dépit même de son indignation au sujet des souffrances et des injustices qui, croit-il, ont été le partage de son peuple, Fréchette a la sérénité d'une grande âme. Il termine son poème intitulé *Notre histoire* sur une belle note de conciliation :

> — Car la concorde enfin a complété son œuvre —
> Consultant l'horizon, veillant à la manœuvre,
> Se prêtent tour à tour un cordial appui
> Les ennemis d'hier, les frères d'aujourd'hui ![9]

Fréchette clôt la première période de la littérature canadienne ; après sa disparition, il y eut un moment de silence.

L'abbé Groulx constate avec quelque tristesse les

---

7 *Ibid.*, p. 239.
8 *Ibid.*, p. 266.
9 *Ibid.*, p. 36.

nouveaux développements: "Nous avons continué d'ignorer l'histoire," déclare-t-il. "Après le superbe effort de 1850, disparaît la génération des grands historiens. Nos travailleurs s'enferment, ou peu s'en faut, dans l'érudition et la monographie, tendance progressiste qui se change en recul, parce que c'est aussi le temps où la grande histoire cesse de descendre vers le peuple. Désormais on ne saura plus que la réduire en de petits manuels étriqués, chefs-d'œuvre de mnémotechnie, dont se contente l'enseignement secondaire, cependant qu'à l'Université Laval la chaire de l'abbé Ferland demeure muette"[10].

Cette critique, soit dit entre parenthèse, pour être juste en général, est trop sévère pour l'abbé Groulx lui-même et aussi pour M. Thomas Chapais, dont les monographies sur Montcalm et Talon et le *Cours d'Histoire du Canada* sont dignes d'éloge.

Les dernières années du XIXe siècle et les premières du XXe ont été aussi singulièrement stériles dans les autres domaines de la littérature. On assista à la vérité, à un déploiement d'art oratoire. Honoré Mercier, Wilfrid Laurier, Henri Bourassa, et beaucoup d'autres orateurs de moindre valeur, exploitèrent les sentiments de la masse avec des mots persuasifs et bien choisis, secouèrent les foules jusqu'aux acclamations, provoquèrent les éclats de rire et les larmes.

L'extension très considérable du journalisme mériterait beaucoup plus d'espace que nous pouvons lui en consacrer. Le premier journal canadien fut la *Gazette* de Québec, fondée en 1764 et publiée en français et en anglais ; la *Gazette* de Montréal parut en 1778 et le *Mercury* de Québec en 1805. Les Canadiens français sentirent alors le besoin d'un journal — John Neilson, collaborateur de la *Gazette* de Québec, avait été jusqu'ici

---

10 *Notre maître, le passé*, p. 14.

leur seul ami. En conséquence, le *Canadien* fut fondé en 1806. "Il n'y a pas pas bien longtemps," disait le prospectus, "qu'on a vu les *Canadiens* en butte à de noires insinuations, dans un papier publié en anglais, sans avoir la liberté de répondre. On leur a fait un crime de se servir de leur langue maternelle pour exprimer leurs sentiments et se faire rendre justice, mais les accusations n'épouvantent que les coupables ; l'expression sincère de la loyauté est loyale dans toutes les langues"[11]. Puis parut la *Minerve,* qui devint l'organe de Ludger Duvernay en 1825. L'*Avenir* fut lancé en 1847 et dura, en comptant une interruption, une vingtaine d'années ; c'était le plus avancé des organes libéraux et il prêchait plusieurs réformes politiques. Le *Pays* était plus modéré et, il va de soi, moins intéressant.

Il n'y aurait pas beaucoup d'avantages à cataloguer les cent et quelques journaux qui virent le jour avant 1880, bien que quelques-uns aient joué un rôle très notable dans les développements politiques auxquels ils s'intéressaient surtout. La période suivante amena la pleine croissance des importants journaux canadiens-français d'aujourd'hui — *La Presse, La Patrie, Le Canada, Le Devoir, L'Ordre*[12], *La Renaissance* à Montréal ; *L'Evénement, L'Action catholique* et *Le Soleil* à Québec.

Le journal d'aujourd'hui est très caractéristique : chaque feuille soutient ses propres opinions et les exprime parfois avec un franc-parler étonnant. M. Olivar Asselin, du journal *Le Canada*[13], compte parmi les chefs les plus marquants ; lisez ce qu'il a à vous dire ; vous serez généralement bien renseigné et toujours vous

---

11 Ce prospectus parut le 13 novembre 1806. N.d.t.

12 A cessé de paraître en avril 1935. N.d.t.

13 M. Asselin fut ensuite directeur de *La Renaissance,* un hebdomadaire disparu depuis peu.

occuperez bien votre temps. M. Asselin, par exemple, se promène à la campagne. Au lieu de se lancer dans une description, il soumettra au "Carnet de l'oncle Anthime" des dizaines de petites notes qui disent tout ce à quoi pense le voyageur, que peu d'individus peuvent traduire en mots ; ou bien, il trempera sa plume dans le vitriol et fustigera les personnes et les choses qui l'offusquent avec une liberté vraiment remarquable et en des phrases extrêmement bien tournées. M. Du Tremblay, directeur de *La Presse,* et M. Lamarche, le rédacteur en chef, ont amené leur journal à un tel point d'excellence et d'importance qu'ils ont reçu la médaille ardemment désirée de l'Académie française. De tous les quotidiens du Canada, *La Presse* est celui qui est tiré au plus grand nombre d'exemplaires ; son supplément de photogravures et ses autres sections illustrées fournissent un divertissement de fin de semaine à ceux qui s'y intéressent ; son poste de radio, approcha du poste idéal plus que tout autre, avant l'établissement de la Radio-État, consacrant à l'éducation tout le temps libre voulu, et tentant de réels efforts pour donner de bons programmes musicaux. Le *Devoir,* dirigé par M. Georges Pelletier, a, lui aussi, sa place ; aucun journal n'est lu avec plus d'empressement par une certaine classe de la population rurale, — le notaire, le curé, le médecin ; il exprime ses propres idées et les défend avec fermeté. Si nous ne parlons pas, comme nous le devrions, des autres journaux de la ville et de la campagne, c'est parce qu'ils méritent plus qu'une brève mention.

Les quotidiens ne sont pas les seuls journaux ; nous possédons nombre d'hebdomadaires dont l'un ou l'autre a succédé aux feuilles rabelaisiennes du dernier siècle ; le *Petit Journal* et *l'Illustration* ont leurs mérites ; *La Terre de Chez Nous* remplace, pour le *Canadien, The Farmer's Advocate ;* l'agréable *Revue Moderne,* la

Revue Populaire sont des périodiques à la page et bien rédigés. *Le Canada Français* est notre *Revue des Deux-Mondes*.

Il existe encore des poètes. Dans ses *Médailles anciennes*, Paul Gouin nous donne d'originales miniatures des premiers jours au Canada. Il écrit de Marguerite Bourgeoys, avec une étrange imagination :

> Sous la coiffe de lin se cachaient vos cheveux.
> Etaient-ils blonds ainsi que la feuille à l'automne
> Ou noirs comme la nuit ? Nul ne le sait. Personne
> N'a chanté leur couleur en de tendres aveux.
> Vous cachez vos yeux sous vos paupières baissées.
> Etaient-ils bleus ou noirs ? Rêveurs, tristes ou gais ?
> Pourquoi le demander ? Personne ne le sait.
> Nul poète amoureux ne vous a célébrée[14].

Blanche Lamontagne nous décrit une vieille maison comme seule une femme peut le faire et nous parle de la mer comme la fille d'un marin ;

> Et ces objets[15], témoins du bonheur des anciens,
> Ont l'air d'attendre sans rien dire
> Le tiède toucher de leurs mains[16]
> Et la douceur de leur sourire...[17]
>
> * * *
>
> Au large, une voile soudaine
> Vibre dans le jour printanier.
> — Largue les ris dans la misaine,
> Largue les ris dans le hunier !...[18]

---

14 Paul Gouin, *Médailles Anciennes*, p. 57.

15 Le rouet, le métier, la commode. N.d.t.

16 Les mains des aïeux. N.d.t.

17 *La vieille maison*, p. 13.

18 *Ibid.*, p. 77.

Qu'avez-vous fait, ô flots, de ces marins habiles,
Mes aïeux qui chassaient l'outarde et le marsouin,
Dont la barque filait, voiles hautes, au loin,
Commes des ailes immobiles ?[19]

Simone Routhier possède une imagination gracieuse et fantasque :

Les voix câlines
Des mandolines
Du printemps
Charment mon âme
Comme la flamme
Des couchants.

Quelle sonate !
La joie éclate
Des bourgeons,
Et je la cueille
Sous chaque feuille
Des jours blonds[20].

Le juge Gonzalve Désaulniers a écrit *Les bois qui chantent*, un livre de poésies lyriques que l'Académie française couronna d'un de ses prix les plus rares.

Nous ne devons pas oublier l'ambitieux *Métropolitan Museum* de Robert Choquette, ni l'œuvre vraiment excellente de Paul Morin et d'Alfred Desrochers. On lira les meilleurs poèmes de Jovette-Alice Bernier à cause de leur lyrisme d'expression.

Est-ce le vent qui fait ces notes en arpège ?
Ouvre sur l'horizon la fenêtre. Il fait nuit,
Et les heures s'en vont, comme vont en cortège
Les deuils pauvres, vêtus d'un noir un peu flétri.

---

19 *Ibid.*, p. 72.

20 *L'immortel adolescent*, p. 90-91.

J'ai peur. Est-ce la nuit qui jette sa névrose ?
Ce cortège trop près de mes sens a passé.
Clos la fenêtre. Ecoute... il s'éteint quelque chose
De douloureusement pâle, tendre, angoissé :

Un rêve que j'aimais qui vient de trépasser[1].

Si, comme l'observe l'abbé Groulx, l'histoire générale n'offre pas de nouveaux interprètes, il serait cependant injuste de négliger les monographies qui ont une valeur par elles-mêmes, les histoires de paroisses qui constituent des compléments d'information très utiles au travail du chercheur, "*The Introduction of Printing into Canada* d'Aegidius Fauteux, l'*Histoire de la colonisation* de l'abbé Caron, et l'*Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien* du P. Morice. Pierre-Georges Roy a exhumé des Archives de Québec d'intéressants aperçus sur la vie des anciens jours ; Gustave Lanctot accomplit le même travail à Ottawa. Émile Vaillancourt, dans une importante étude sur l'origine des familles, *La conquête du Canada par les Normands*, a prouvé l'origine en très grande partie normande des *Canadiens* par les mathématiques de la généalogie. On pourrait allonger cette énumération *ad libitum*.

Les critiques avec, à leur tête, Mgr Camille Roy, M. Olivier Maurault, Séraphin Marion, Jean Bruchési, Maurice Hébert, méritent d'être signalés ; leur prose agréable saute aisément du grave au badin, du Canada à la France, leurs jugements, en somme, sont impartiaux, leur langue est pure. Mgr Roy est accueilli à la Sorbonne et le livre de Jean Bruchési *Aux marches de l'Europe* a été très louangé en France.

Nous avons déjà parlé des portraits régionalistes de Georges Bouchard et de Jules Tremblay et cité quelques

[1] Jovette-Alice Bernier, *Les masques déchirés*, p. 81.

charmants passages — trop peu — du Frère Marie-Victorin. Georges Bouchard a droit à un mot spécial et nous laisserons à son traducteur anglais le soin de le dire : "Dans chaque scène, à chaque portrait esquissé dans ce livre, resplendit une ardente confiance dans la vie de la terre, fière comme le soleil de la mi-été, une foi ferme dans la destinée du paysan, constante comme les rayons de la pleine lune, une nuit d'hiver sans nuage.

"Les sujets sont aussi traités avec poésie. Que celui qui en doute lise la description du laboureur 'qui chemine lentement vers la maison, à la brunante, c'est-à-dire lorsque l'ombre qui débouche des vallons monte à l'assaut des coteaux !' ou encore celle du soleil : quand il 'a dépassé la hauteur des monts, ses rayons mettent, avec un chant d'oiseau dans chaque haie, un étincellement d'argent dans chaque goutelette de rosée et un reflet d'or sur chaque grain de blé !'"[2].

Les descriptions de Jules Tremblay[3] vous aideront à passer agréablement plus d'une demi-heure, celle du Père Pantane, par exemple, le gros et infatigable prêtre de France qui insista pour fonder une nouvelle paroisse, jusqu'à ce que sa plus belle relique fût volée par le chien d'un hérétique, et celle de Bidou, le pêcheur, qui tira une carpe énorme hors de la rivière et tomba lui-même dedans.

Le romancier *canadien* cherche encore sa voie. Relativement très peu de productions littéraires ont marqué la dernière moitié du XIXe siècle et le début de XXe. Philippe-Aubert de Gaspé, qui avait composé de meilleurs travaux, nous donna dans *Les Anciens Canadiens* — probablement sans le vouloir — une imitation de Walter Scott ; Laure Conan, J.-F. Simon et quelques

---

2 Alan Hunt Holley "Other Days Other Ways", p. 26.

3 *Trouées dans les Novales.*

autres romanciers offrirent ce que l'on pourrait appeler un bon menu de campagne sans beaucoup de condiments psychologiques. Mais, jusqu'à une date assez rapprochée, pas même les plus enthousiastes ont pu soutenir que le roman canadien a occupé ou occupera vraisemblablement une place importante dans la littérature. Il y a eu récemment quelques indices de progrès et les prophètes nous annoncent un courant d'idées modernes qui, même s'il n'est pas un affluent des fleuves de France, coule parallèlement avec ces derniers. Ils ont sans doute raison ; mais les *Canadiens* de la jeune génération n'ont pas encore porté sur ce mouvement un jugement favorable. Cette jeune génération, pourrait-on aussi observer, ne s'intéresse guère aux auteurs français contemporains ; elle a toutes les occasions possibles de lire les œuvres de François Mauriac ou de Julien Green, mais tandis que les uns s'en moquent, les autres, chose assez étonnante, préfèrent fréquenter Hugh Walpole, Rose Macaulay ou Mazo de la Roche. En fait, l'influence sur le Canada français de cet aspect particulier de la pensée française moderne a été jusqu'ici négligeable.

Nipsya de Georges Bugnet est peut-être un des meilleurs romans *canadiens* ; c'est un récit, fort bien composé, dont l'action se déroule dans l'Ouest, du temps de Riel. Nipsya est une jeune métisse et la lutte du sang indien et blanc, l'évolution graduelle de son intelligence au contact de la civilisation, la délicate attention de son cœur à l'appel de son sexe, tout cela est décrit de main de maître. Un autre romancier contemporain, Claude-Henri Grignon, fait preuve d'une profonde connaissance de la vie et de l'art dramatique dans "Un homme et son péché" et "Le déserteur".

Mais le roman *Canadien* appartient encore à l'avenir, bien que cet avenir puisse être rapproché. Le champ est merveilleux. *Shadows on the Rock* de Willa Cathers,

Un homme se penche sur son passé de Constantin-Weyer, *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon, ont montré quelle inspiration peut fournir le Canada, quels points de vue nouveaux on peut découvrir dans ce milieu encore inexploité. Nous attendons leurs continuateurs.

Chapitre XVI

L'ART ET L'ARCHITECTURE

Omnes artes quae ad humanitatem pertinent, habent quoddam commune vinculum et quasi cognatione quadam inter se continentur.

CICÉRON, *Pro Archia* I.

(Tous les arts qui ont pour but la culture de l'esprit sont unis entre eux par un lien commun et par une espèce de parenté étroite.)

(Chaque pays encourage son art propre.)

(Proverbe grec)

Nulle part ces deux maximes ne trouvent une application plus vraie qu'au Canada français. La remarque pénétrante de Cicéron vous reviendra à l'esprit quand vous voyagerez à travers le Québec et que vous constaterez comment les choses utiles en vinrent à se revêtir de vraie beauté aux premiers jours de la colonie. Les mêmes préoccupations esthétiques qui créèrent la forme extérieure de nos premières églises, exécutèrent les belles sculptures intérieures, produisirent de même les dessins aux riches nuances des tapis et des couvre-lits, les "catalognes", les ceintures fléchées — longues ceintures de laine qu'on attache autour de la taille — et les travaux en fer forgé qui subsistent encore.

L'occupation principale des temps anciens était la

construction. Il fallait tout d'abord se protéger contre les intempéries et les premières maisons furent construites dans un dessein uniquement utilitaire. Mais, dès que les colons eurent satisfait à leurs besoins urgents, au temps, peut-être, où Talon s'efforçait d'asseoir la colonie sur une base solide, on constata un véritable mouvement architectural bien déterminé. Les *Canadiens* commencèrent à graver leurs souvenirs de France dans la pierre et le bois de leur nouveau pays, et l'on vit dans les hameaux du Québec, la réplique des villages de la Normandie et du Poitou.

Bien que nous puissions toujours en retrouver l'origine, l'architecture *canadienne* ne fut pourtant jamais arrêtée dans son évolution — elle se développa continuellement et se modifia toujours. Depuis peu d'années seulement possédons-nous une connaissance exacte des plus vieilles églises et maisons du Québec. De même, nous commençons à peine à nous en rendre compte : ces églises et ces maisons révèlent un art authentique qui, même s'il plonge profondément ses racines dans le sol de France, s'épanouit librement dans l'atmosphère canadienne. Ces connaissances nouvelles et cette appréciation, nous les devons en grande partie à l'historien de notre architecture, M. Ramsay Traquair, professeur à McGill, et à M. Gordon Antoine Neilson, qui l'a aidé dans ses recherches. M. P.-G. Roy, conservateur des Archives de la province, dans les livres publiés par le gouvernement provincial, a beaucoup fait pour répandre la connaissance générale des beautés de nos travaux sur bois et sur pierre. M. Émile Vaillancourt, un pionnier dans ce domaine, nous a retracé la vie de Quévillon, un magistral artisan de la région de Montréal. M. Marius Barbeau et M. Gustave Lanctot nous ont donné, tous les deux, des œuvres dignes de louange.

Une des premières transformations architecturales,

due aux exigences du climat canadien, fut le toit élevé — aussi élevé et parfois plus élevé que la charpente — disposé à un angle si raide que la neige ne pouvait manquer d'y glisser. Ce toit devint ensuite concave, se terminant par une projection audessus des larges avant-toits. Le manoir de Saint-Antoine-de-Tilly, sur la grande route de Saint-Lambert à Lévis, en est un exemple caractéristique ; derrière sa belle rangée de peupliers, il ressemble à une vaste maison d'été. Ensuite, dans les villes, parurent les larges murs en pignon, débordant l'extrémité du toit ; ces murs servaient de protection en cas d'incendie et avaient probablement leur utilité dans les villes ; ils n'avaient pas beaucoup de raison d'être à la campagne, bien qu'on en voie souvent le long des routes rurales dans la région de Montréal.

Les premières églises étaient construites en bois comme les maisons. Elles ont toutes disparu, mais plusieurs de nos petites églises en pierre nous montrent la charmante évolution des premiers modèles. Elles sont toutes situées en des endroits bien choisis. Quand vous arrivez à Beaumont ou à Cap-Saint-Ignace ou à Saint-Jean Port-Joli, la grande route vous conduit directement à la porte de l'église, puis s'écarte aussitôt pour la dépasser.

Arrêtez-vous un instant à Saint-Jean Port-Joli. Pourrait-il exister quelque chose de plus attrayant que l'église qui vous fait face, avec ses murs de pierre bas et solides, sa tourelle gothique au-dessus de la porte-ouest, les courbes concaves de sa toiture s'élevant très haut, le toit s'arrondissant à l'extrémité-est au dessus de l'abside circulaire ? La petite sacristie à côté de l'église, est une relique de cette dernière. Vous pouvez voir une autre église presque identique au Cap-de-la-Madeleine, une autre à Lorette et une autre à Beaumont.

A l'intérieur de ces églises, les artisans ont donné libre cours à leur imagination. Le *Canadien* a toujours

possédé, et possède encore, une habileté presque magique pour le travail sur bois. Quand, vers 1820, Québec construisait les plus grands navires du monde, les ouvriers se servaient de grosses haches, plates d'un côté, convexes de l'autre. Ils n'avaient jamais vu de navires ; mais ils n'en taillaient pas moins courbes et virures à une vitesse extraordinaire, reproduisant à la perfection, sur une plus haute échelle, les petits modèles qu'ils avaient sous les yeux. Ils montrèrent la même dextérité dans les travaux d'église : nous possédons malheureusement très peu de sculptures qui datent avec certitude d'avant la conquête. Les sculptures de la chapelle de Mgr Briand, parmi lesquelles un olivier en haut-relief rappelle le nom de l'évêque : Olivier, ne furent terminées qu'en 1784. Traversez à l'île d'Orléans et vous trouverez, à l'église de la Sainte-Famille, un maître-autel exécuté par les frères Levasseur en 1749, deux autels latéraux, œuvre de Florent Baillargé, terminés avant la fin du XVIIIe siècle, et un retable de Thomas Baillargé. Les cinq niches de la façade-ouest contenaient cinq statues en bois de pin ; ces statues ont été transportées au Musée provincial et elles sont un nouveau témoignage de l'habileté de nos premiers sculpteurs. Il est difficile de se servir des mots pour décrire ces choses d'art car il faut les voir et les étudier, tout comme les autres sculptures nombreuses qui ornent ces églises. Les autels de l'église de L'Ange-Gardien, avec leur riche réseau de nervures florales, leurs colonnes corinthiennes sculptées, leurs hauts-reliefs représentant des scènes bibliques ; l'autel de Levasseur à l'église de Batiscan ; les larges panneaux de l'église de Beaumont avec leur motif de fleurs ; toutes ces églises font la joie des visiteurs.

La petite église de Beaumont est ravissante, bien qu'elle ait été modifiée et que sa façade ait été renouvelée.

"Hier", écrit M. Adélard Turgeon, jadis président (Speaker) du Conseil législatif, "par une journée idéale — car il faisait beau et c'était la Fête-Dieu — je suis passé par Vincennes et, chemin faisant, nous nous sommes agenouillés dans cette église de Beaumont à laquelle nous rattachent tant de souvenirs communs. J'avais pour compagnon un Français, grand connaisseur des choses de l'art ! 'Oh ! la merveille, me dit-il. Cette église est un bijou"[1].

Au début du XIXe siècle, nous constatons un changement dans la forme extérieure des églises. Nous voyons une large façade, avec des porches cintrés et des fenêtres, flanquée de tours carrées surmontées de tourelles gothiques ; l'entière physionomie accuse une ressemblance avec les constructions anglaises et françaises de l'époque. Les maisons se modifièrent aussi, suivant de près les formes "georgiennes", belles et satisfaisantes sans doute, mais pas du tout caractéristiques. Et, lorsque fut supplanté le style du pays, l'architecture cessa d'être un art rural, elle devint profession.

L'habileté des premiers sculpteurs *canadiens* s'est transmise à leurs descendants. M. Marius Barbeau nous a dit comment, lorsqu'il passa un jour par Saint-Jean Port-Joli, il trouva un sculpteur campagnard nommé Bourgault (c'était le seul chômeur parmi les menuisiers de l'endroit) occupé à faire de belles sculptures sur bois et comment il le mit en relation avec le *Canadian Handicrafts Guild*. Il avait découvert plus qu'un sculpteur sur bois car Bourgault est un artiste-né ; la fermeté du dessin et la netteté des lignes de ses statuettes méritent beaucoup d'attention. C'est surtout un réaliste, car il reproduit ce qu'il voit, autour de lui, dans son village. Le vieillard exténué, grand et maigre, le menton abaissé

---

[1] P.-G. Roy, *Le Sieur de Varennes*, p. VII.

sur la poitrine, l'éclat disparu de ses yeux ternes ; la vieille femme qui part pour chercher sa brebis perdue — on peut presque distinguer les rides de sa figure usée ; l'énorme truie et sa portée de cochonnets, toutes ces statuettes sont croquées sur le vif.

Les figures rustiques de Bourgault nous amènent sans transition aux arts domestiques. Nous avons déjà vu la fermière assise devant son rouet pendant les longues soirées d'hiver, transformant en fil la laine qu'elle a elle-même cardée — et c'est du fil de tissage beau et fort. Puis vient le tissage et la confection des tapis. On peut attribuer à différentes sources les modèles employés. Le tapis "crocheté" présentait d'abord un motif floral, importé des provinces anglaises, tout comme la méthode actuelle de fabriquer les tapis. On y substitua plus tard des scènes de la vie rurale, accusant une sorte d'impressionnisme rustique — une clôture, par exemple, est penchée sur le côté, pour que vous soyez bien sûr que c'est une clôture : le canard est aussi gros qu'une vache, pour que vous soyez certain de le voir. Les tapis de "catalogne", faits de chiffons tramés sur une chaîne de coton, présentent des lisières de couleurs voyantes. D'où provient cette combinaison de couleurs, personne ne le sait ; quelques-uns l'attribuent aux Indiens, d'autres aux Basques. Les couvre-lits et les rideaux "boutonnés" sont d'autres produits préférés. Les dessins faits de touffes de laine, tissées dans le matériel à mesure que le travail de la fermière progresse, sont très caractéristiques et bien conventionnels ; ils représentent des pins, des portraits de la Vierge, des fleurs de lis, et tout cela est conventionnel.

Ajoutons les tapis nattés — des nattes de chiffons cousues les unes aux autres en cercles concentriques — et les draperies de coton avec des bandes verticales et horizontales. La *Canadienne* commence à utiliser de

nouvelles couleurs ; récemment, elle a ajouté le mauve, le vert-pomme, la couleur prune, à une palette qui, au début, était beaucoup moins variée et donnait la préférence aux rouges et aux jaunes.

La fermière fabriquera aussi des étoffes "fleuries", un ouvrage travaillé des deux côtés, fait avec de la laine sur une chaîne de coton en des dessins floraux compliqués et plus ou moins artificiels ; ou bien ce seront des ouvrages appliqués où des retailles d'un rouge vif sont cousues sur un fond blanc. Tout cela est rustique, c'est une espèce d'art plutôt primitif, mais ce n'en est pas moins de l'art.

"Ceux parmi vous", écrit Georges Bouchard, "qui sont plus intimement familiarisés avec la vie rurale comprennent pleinement l'attrait créé par l'atelier familial. On commence par montrer aux visiteurs le dernier-né, puis on les invite à examiner les tapis "crochetés", les étoffes tissées à la maison, les broderies etc., en un mot les ouvrages manuels, de préférence au Chesterfield, au radio et à toutes ces choses modernes qu'on peut se procurer à prix d'argent. Cela montre l'orgueil que ces gens tirent d'un travail dans lequel ils ont mis leur cœur et leur âme"[2].

Une preuve, prise à la ville, de cette habileté naturelle dont l'œuvre de Bourgault est un exemple, apparaît dans les reliefs architecturaux des frères Soucy, dont l'un travaille la pierre et l'autre le bois. Ils sont tous les deux de vrais artisans : ils dessinent eux-mêmes le modèle de leurs portes, de leurs linteaux et de leurs blocs de pierre décoratifs, puis exécutent les plans qu'ils ont conçus. Ces dessins sont hardis et excellents, à commencer par les coqs de combat exécutés sur la porte principale d'une maison, symbole de l'origine normande du propriétaire, jusqu'au comique petit étudiant de collège

---

2 Georges Bouchard, *The Renaissance of Rustic Arts*, p. 5.

classique, courbé sur un livre afin de pouvoir tenir dans un bloc de pierre, penché sur sa leçon qu'il étudie avec ses lunettes rondes. Cette sculpture orne le passage qui relie à la chapelle le Collège de Saint-Laurent.

Cette mention nous amène à la sculpture proprement dite ; dans ce grand art, les *Canadiens* ont remporté des succès marquants.

Les premiers maîtres en architecture dont nous avons parlé assument la paternité de cet art au Canada. Noël Levasseur, né à Québec en 1680, est le premier en date de ceux que nous connaissons et une partie de son œuvre demeure. François et Thomas Baillargé ont laissé à l'église Saint-Joachim quatre statues de grandeur naturelle et plusieurs bas-reliefs.

Il est assez difficile, pour qui n'est ni un artiste ni un critique, de commenter des statues ou des peintures, à une époque qui s'extasie devant les réalisations bizarres de M. Epstein ; mais le profane ne peut s'empêcher de se réjouir de ce que le culte des horreurs n'ait pas, jusqu'ici, recruté beaucoup d'adeptes parmi les *Canadiens*. Il n'est pourtant pas difficile de trouver le commun dénominateur des productions des *canadiens*. Dressez la liste de leurs monuments et, vous le constaterez tout de suite, une inspiration unique, une seule idée profondément enracinée les informe tous. Promenez-vous dans Québec et regardez la statue de Brébeuf, l'héroïque et saint martyr jésuite torturé par les Iroquois, celles de Marquette, l'explorateur intrépide, de Salaberry, le vainqueur de Chateauguay, de Talon et de Dorchester, œuvres d'Alfred Laliberté, ou bien le Montcalm, le Lévis et les célèbres sauvages de Philippe Hébert, le La Vérendrye de Bailleul, le Baldwin de Laliberté et le Lafontaine de Henri Hébert.Examinez aussi l'héroïque figure de Madeleine de Verchères, œuvre de Philippe Hébert, montant la garde mousquet en main, le long du

Saint-Laurent près duquel s'élevait le manoir de son père. Puis, portez votre attention aux œuvres moins considérables — aux bronzes de Suzor-Côté: Maria Chapdelaine, un instant redressée, sa fourche reposant sur le sol vierge, le regard tourné vers les villes lointaines qu'elle devait toujours ignorer ; ou son groupe d'Indiennes de Caughnawaga, recouvertes de châles, cheminant sur la route. Chacune de ces œuvres respire le terroir, au moins pour le profane, pour l'homme de la rue qui contemple les productions artistiques seulement pour en jouir ; d'une façon ou de l'autre, chacune de ces œuvres est *canadienne*. Les monuments élevés aux soldats peuvent, à la vérité, se trouver n'importe où ; on les trouve ici parce que ces soldats ont accompli leurs hauts faits au Canada : la figure de Lévis, expression vive de l'espoir, nous donne l'explication de la devise du Québec, "*Je me souviens.*" Lafontaine est un *Canadien* typique ; Madeleine de Verchères, est une jeune paysanne affrontant, comme il le faut, n'importe quelle situation, avec calme et les yeux grands ouverts ; Maria Chapdelaine pourrait être une fille de la *Magna Mater,* de la terre elle-même, tant elle s'apparente avec le sol qu'elle foule; le *Faucheur* de Suzor Côté raconte toute l'histoire du cultivateur. L'étrange "1914" de Henri Hébert, représentant un colon qui met la hache à la racine de l'arbre, tire son symbolisme de la lutte entre la nature et le pionnier.

La même influence pénétrante a guidé le peintre et ses compatriotes. Massicotte, le dessinateur d'antiquités, nous a donné, dans ses tableaux ingénieux de la vie rurale, de précieux documents descriptifs des jours qui s'en vont; les croquis de Henri Julien illustrent le folklore national, et si bien que vous pouvez presque entendre les cris des bûcherons quand ils conduisent leur canot volant au-dessus de Montréal.

Dans *Ateliers,* M. Jean Chauvin nous raconte l'histoire de quelques-uns de nos artistes ; pour illustrer l'apport moderne des Canadiens français, il a choisi plus de reproductions de paysages canadiens et de scènes de la vie rurale que de tous les autres sujets ensemble. Voyez ces peintures par vous-mêmes si vous le pouvez, sinon laissez M. Chauvin vous les expliquer.

Il commence par visiter nombre de studios et, avec l'habileté d'un critique doublé d'un journaliste, il nous trace de minuscules croquis des peintres et de leur œuvre. Vous verrez avec lui les toiles d'Adrien Hébert, représentant le port de Montréal ; elles expriment une conception vivante et imprévue de la couleur et de la beauté des lignes, de l'activité humaine de ce coin affairé. Vous vous éprendrez de *La fille du pionnier* de Suzor Côté, une fleur fraîche et vigoureuse dans un jardin de rocs et de pins ; ce peintre vous apprendra quelque chose de nouveau en ce qui concerne les scènes rustiques du Canada. Les hautes couleurs de Marc-Aurèle Fortin, "plus éclatantes que la réalité et deux fois plus naturelles", vous enchanteront. Clarence Gagnon vous montrera le charme rigoureux de l'hiver, la croix du chemin sur laquelle le Frère Marie-Victorin a écrit de si belles choses ; Georges Delfosse vous racontera l'histoire d'un Canada évanescent, des vieilles maisons qui trop tôt disparaissent.

Tous ces artistes, vous le constaterez par vous-mêmes, subissent la même influence. Ils ont puisé à des sources élevées, aux claires fontaines qui alimentent les arts de tous les pays, mais ils se sont aussi abreuvés profondément aux sources du Canada — leurs tableaux ne sont pas seulement des œuvres d'art pur et simple, ils révèlent cette "parenté étroite" avec un effort plus humble, dont parle Cicéron ; ils sont l'expression belle et réelle de l'Art du terroir.

Il y eut, il est vrai, une première école de peintres qui semble avoir cherché son inspiration en Europe plutôt qu'au Canada ; leurs noms sont presque tous tombés dans l'oubli, *carent quia vate sacro,* parce qu'il leur a manqué un biographe, dirions-nous avec Horace, ou plutôt, parce qu'ils en ont manqué jusqu'au jour où Georges Bellerive nous parla d'eux. Dans une série de notes, publiées en 1911, Edmund Norris mentionne en passant le nom de Beaucourt, le premier peintre *canadien*. Joseph Légaré, qui travailla au début du XIXe siècle, était à la fois — étrange combinaison — membre du Conseil législatif et artiste-peintre.

Légaré s'occupa surtout de portraits ; son élève, Plamondon, et l'élève de Plamondon, Hamel, exécutèrent des tableaux religieux et des œuvres d'histoire canadienne. Plamondon, soit dit en passant, mérite plus d'éloges qu'il n'en reçoit habituellement et quelques-uns de ses portraits ont du caractère et offrent des ressemblances heureuses. Napoléon Bourassa était peintre, sculpteur et littérateur ; la poésie et la peinture de Charles Gill méritent toutes deux d'être signalées. Charles Huot dépassa ses prédécesseurs dans les tableaux d'histoire et il exécuta quelques œuvres ambitieuses dans les édifices du parlement de Québec. Nous constatons chez lui les prodromes d'une transition ; la vieille école, moins caractéristique, agonise avec lui. L'édifice du parlement à Québec, œuvre de l'architecte Eugène Taché[3], "est un beau modèle du style Renaissance français du XVIIe siècle", nous assure M. Philip-J. Turner, un auteur bien connu pour ses travaux sur l'architecture ; selon le même critique, l'intérieur de la chapelle des Sulpiciens à Montréal, dû à J.-O. Marchand, est "une des œuvres les plus importantes et les plus

[3] Il était le fils de sir E.-P. Taché, premier ministre et président de la conférence de Québec concernant la Confédération. N.d.l'A.

attrayantes de la métropole" : la bibliothèque Saint-Sulpice, œuvre de l'architecte Eugène Payette, "est bâtie sur un plan très habile, raffinée dans les détails et un bon exemple de l'École française moderne" ; l'École des Hautes Études Commerciales, de Gauthier et Daoust, est considérée comme "la construction la plus belle et la plus imposante de toutes celles qui sont consacrées à cette fin en Amérique du Nord." Il est spécialement intéressant de le noter : tandis que, grâce à l'influence de l'École d'architecture de McGill, nombre de jeunes Canadiens anglais vont chercher leur inspiration dans les manoirs du Québec, le Canadien français s'inspire des idées architectoniques modernes et plus ou moins révolutionnaires de l'Europe. M. Ernest Cormier est un remarquable interprète de ce style moderne et son plan de l'Université de Montréal, une longue structure avec de nombreuses ailes, deux tourelles et une tour centrale, qui s'élève sur le versant-nord du Mont Royal, représente, certes, une grande conception.

Le gouvernement provincial, par l'intermédiaire de son secrétaire, l'honorable Athanase David, a reconnu la valeur de l'art et de l'expression artistique comme des apports importants dans la vie. Les immeubles du gouvernement sont remplis de tableaux ; le département du Secrétaire a publié de beaux volumes illustrés : *Monuments historiques, Les vieilles églises de la province de Québec, Vieux manoirs et vieilles maisons. L'île d'Orléans* — ce dernier volume est un captivant mélange de reproductions, de photographies et d'archéologie. L'étudiant possède toutes les facilités pour s'instruire à l'École des Beaux-Arts, une institution qui, comme le remarque Émile Vaillancourt, "a été fondée exactement cent années après la mort de Louis Quevillon, qui établit la première École d'art ou "Guild"

dans le district"[4]. Jean Chauvin, dans son ouvrage, cite le présent directeur de cette école, M. Charles Maillard, (il est aussi directeur des Beaux-Arts pour toute la province) : "Notre École," dit M. Maillard, "pourrait tout aussi bien être désignée sous le nom d'Arts appliqués. Les élèves les plus doués tendront d'eux-mêmes vers une forme d'art plus élevée, vers le portrait, le tableau, la statuaire, et les autres se dirigeront vers les carrières. Mais tous, à la faveur de l'art industriel et commercial, travailleront à susciter autour d'eux de la beauté, à embellir les objets les plus usuels de l'existence : le mobilier, les papiers-peints, le linoléum, le bois, le fer forgé, la verrerie, la céramique. Ainsi ils se rattacheront aux plus vieilles traditions"[5].

Puisque nous avons mentionné des noms dans ce chapitre, ajoutons-en un dernier, celui de Jean-Baptiste Lagacé, artiste-peintre et historien, qui enseigne l'histoire de l'art depuis une trentaine d'années — tout d'abord à la section montréalaise de l'Université Laval, puis à l'Université de Montréal. D'autres institutions pourraient bien en prendre note.

---

4 Extrait d'une note personnelle à l'auteur. N.d.t.

5 Jean Chauvin, *Ateliers*, p. 104-105.

Chapitre XVII

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

> Toute entreprise compatible avec la justice divine, la nature humaine, la direction des affaires du monde, de même qu'avec les besoins de l'humanité, est destinée à réussir quand des hommes prévoyants décident de la mettre à exécution.
>
> SUN YAT SEN.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, la plupart des commerçants français retournèrent en France ; de nouveaux venus de l'Angleterre et des colonies américaines les remplacèrent et, durant les cent années subséquentes, les Anglophones accaparèrent le commerce dans les villes.

Le *Canadien,* paysan toujours, avait pris l'habitude de se rendre à la ville pour ses diverses nécessités ; désormais il resta chez lui et, pour répondre à ses besoins, le marchand de campagne apparut sur la scène. Voici comment M. Georges Pelletier le décrit : "Le marchand de campagne fut à la fois commerçant et petit industriel, intéressé dans de nombreuses exploitations, — fouloirs, scieries, tanneries ; et, pendant des années, il eut aussi presque le monopole des transports. Il voiturait à Québec ou à Montréal l'excédent de ses achats ou des produits des cultivateurs de sa région, à bord des goélettes

dont il était propriétaire. Il était à la fois banquier, armateur, marchand, industriel ; il tint, jusqu'à ce que se répandit le chemin de fer, chez nous, une place importante dans notre embryon de développement économique"[1]. Il accomplit au moins cela, et le commerce ainsi exercé rendit possible l'accumulation de ces petites fortunes qui, même de nos jours, sont le fondement de la sobre prospérité du Québec. Mais ses recettes étaient médiocres, comparées aux énormes chiffres d'affaires de nos jours ; il lui fallait beaucoup de temps pour amasser quelque économie. Les fonds suffisants lui manquaient pour s'établir dans les villes où le commerce resta presque entièrement aux mains des Anglais. Quelques *Canadiens* tentèrent l'aventure. L'entreprise commerciale connue sous le nom de Hudon-Hébert (aujourd'hui partie de Laporte Hudon Hébert Ltée) fut fondée en 1839 sous le nom de E. & V. Hudon, et commença la série des épiceries grossistes canadiennes-françaises, actuellement les plus importantes du genre au Canada. L'honorable Joseph Masson, un Dick Whittington canadien, donna, dans ce champ, un exemple extraordinaire ; il quitta d'abord la campagne pour venir demeurer à Montréal, s'engagea comme messager, puis, au bout de quelques années, s'associa à la firme de son patron pour se trouver enfin à la tête d'un grand commerce et laisser en mourant une fortune de $1,500,000.

D'autres marchands et industriels suivirent ces chefs et le commerce *canadien* se développa avec l'accroissement de la population urbaine canadienne-française. Le progrès fut très lent car, dans presque tous les cas, le *Canadien* devait commencer sans ressources. On n'avait pas encore imaginé la méthode moderne de commanditer une compagnie en faisant appel au public

---

[1] *L'Action française*, mai 1921, p. 326.

et, en tout cas, le public canadien-français disposait seulement de maigres ressources. L'amélioration des moyens de transport amena des changements. La construction des voies ferrées, dans les années dix-huit cent soixante et soixante-dix, rendit tributaires de Québec et de Montréal les districts où s'introduisirent les chemins de fer et l'industrie rurale ne tarda pas à perdre de son importance. Même cette transformation ne s'opéra pas en un clin d'œil. Quelques entreprises rurales restèrent des entreprises rurales. Le long des rives du Saint-Laurent, par exemple, nombre de marchands s'étaient constitués fournisseurs des bateaux, approvisionnant les nombreux vaisseaux engagés dans le commerce du bois et, à l'occasion, d'autres navires aussi, et ces affaires durèrent aussi longtemps que le commerce du bois lui-même.

Il y a une soixantaine d'années, commença une nouvelle ère commerciale, occasionnée par deux facteurs. On avait enfin réussi à constituer un petit capital, disponible pour le commerce, et la population canadienne-française de Montréal s'était accrue considérablement. On vit alors la fondation de maisons comme celles de Dupuis frères, maintenant un des plus grands magasins de Montréal, comme la librairie Granger frères, la compagnie Lamontagne (limitée), une victime, hélas ! de la "grande dépression". Il s'éleva un nombre très considérable de petites entreprises industrielles ; en 1890, on en comptait au delà de 23,000 dans la province.

Les banques canadiennes-françaises apparurent à la même époque : la Banque Nationale en 1860, la Banque Jacques-Cartier devenue, plus tard, la Banque Provinciale, en 1862, la Banque d'Hochelaga en 1873. D'autres banques établissaient en même temps des succursales pour prendre en mains les affaires canadiennes-françaises. En 1868, le Québec ne possédait que le dixième des

succursales de banques établies au Canada. Du total de ces succursales, le Québec en avait le sixième en 1905, le quart en 1917, entre le tiers et le quart en 1927. Par contre, l'Ontario possédait les cinq sixièmes de ces succursales en 1868, environ la moitié en 1905, un peu plus du tiers en 1917 et un peu moins du tiers en 1927. Sans doute faut-il prendre ces chiffres pour ce qu'ils valent — l'unique raison d'être de toutes les succursales des banques du Québec n'est pas de manipuler l'argent du *Canadien* — mais ces chiffres n'en sont pas moins impressionnants.

Le pendule ne tarda pas à osciller dans une autre direction ; l'ère des grandes transformations mécaniques et commerciales arriva et encore une fois le *Canadien* resta au second rang. Notre réseau de voies ferrées doubla en longueur et davantage entre 1900 et 1920 et les placements dans ces entreprises devinrent trois fois plus nombreux. En 1920, l'exploitation de nos forces hydro-électriques, partie de zéro, atteignait 2,500,000 chevaux-vapeurs. Dans l'espace de trente ans, entre 1870 et 1900, les fabriques canadiennes ne firent guère mieux que doubler en nombre et elles étaient évaluées à environ $480,000,000 en 1900. Dans les vingt années suivantes, le capital engagé se multiplia presque huit fois et la valeur des produits, cinq fois.

Le *Canadien* participa très peu à ces déplacements extraordinaires. Des entreprises anglo-canadiennes attirèrent, en grande partie, le capital étranger qui affluait dans le pays ; les apports étrangers s'élevaient à peu près à trois billions de dollars en 1920. Les petites entreprises s'engloutirent dans les grosses. Des 23,000 fabriques que possédait le Québec en 1890, on n'en comptait qu'un peu plus de 7,500 en 1920.

Dans l'article précité, M. Georges Pelleter envisage, avec assez de tristesse, les résultats pour le *Canadien* :

"Des filatures de coton, créées par les nôtres, des maisons canadiennes-françaises de caoutchoucs, de toiles huilées, de prélarts, des entreprises d'énergie ou de traction électrique, où certains de nos industriels avaient mis leurs capitaux, durent faire face aux nécessités de l'heure, se remonter, acheter du nouveau matériel, afin de remplacer leur outillage détérioré, démodé ou incapable de soutenir la concurrence américaine ou anglo-canadienne. Il fallait mener une lutte plus vigoureuse, essayer d'éviter l'absorption par des maisons puissantes, pourvues de capitaux. Harassés par leurs concurrents et presque ruinés, en maints cas, faute d'argent liquide, nos industriels durent forcément opter entre la perte, à brève échéance, de leurs capitaux déjà engagés et le recours aux institutions financières anglo-canadiennes, puisque les nôtres ne faisaient que commencer à essayer leurs forces." Comme résultat : "De nos jours, — il écrit en 1921 — telles de ces industries, qui comptent encore des actionnaires canadiens-français, sont presque toutes anglifiées, en réalité, du sommet à la base"[2].

Un certain nombre de sociétés financières canadiennes-françaises s'occupèrent, il est vrai, à placer des capitaux, mais elles n'atteignirent jamais à l'immense importance des plus grandes maisons d'affaires anglo-canadiennes. Ce fut probablement heureux, car on ne constata aucune faillite importante durant la dépression postérieure. Mentionnons aussi les compagnies dirigées par E.-R. Décary, la "Title Guarantee Compagny" et la "Montreal Finance Corporation", ayant toutes deux pour but très utile d'assurer des titres aux immeubles et de prêter sur seconde hypothèque. Enfin, il y eut au moins une compagnie d'assurance-vie et quelques compagnies d'assu-

---

2 Georges Pelletier, *loc., cit.*, p. 330-331.

rance contre l'incendie, en plus des sociétés pour l'octroi des pensions.

Mais on ne fit rien, on ne pouvait rien faire, qui se pût comparer à l'expansion étonnante et rapide de l'entreprise anglo-canadienne. Dans la province de Québec, annonçaient les réclames, on pouvait se procurer à bon marché une main-d'œuvre satisfaite, et c'est à peu près tout ce qu'on entendait dire du *Canadien* en ces temps d'inflation. C'était vrai ; mais, à une époque où l'argent semblait être tout, il n'y avait pas de quoi se gaudir. On murmurait un peu partout que les premiers conquérants de la Province ne devenaient rien autre que "des fendeurs de bois et des porteurs d'eau".

Cependant, même si l'entreprise canadienne-française eût à souffrir un recul relatif, à cette époque, d'autres événements survinrent qui devaient avoir des effets considérables dans l'avenir. En premier lieu, on s'intéressa davantage à l'éducation et le gouvernement y consacra beaucoup plus de ses deniers. Les sommes dépensées à cette fin entre 1901 et 1921 furent environ six fois et demie plus considérables que par la période antécédente ; l'augmentation dans l'Ontario, pour le même laps de temps, fut juste un peu moins de sept fois. Lorsque Sir Lomer Gouin devint premier ministre de Québec en 1905, il scruta l'avenir d'un œil pénétrant ; en 1907, il fonda l'École des Hautes Études commerciales, institua des écoles techniques à Québec, à Montréal et à Trois-Rivières, et fit venir de Lille (France) M. Alexandre Macheras pour mettre le système en branle. Le résultat de tout ceci fut de préparer une nouvelle génération de jeunes gens instruits, beaucoup mieux outillés, dans l'ensemble, pour se lancer dans les affaires, que ne l'avaient été leurs aînés.

Durant ce temps, les petites fortunes individuelles, éparpillées dans la province, continuèrent à s'arrondir.

Une seule colonne, prise au hasard dans la liste des actionnaires de la Banque Canadienne Nationale, nous en dit long. Sur trente-et-un noms, cinq seulement représentent des actionnaires de Montréal, les autres sont des gens de Saint-Alexandre, Saint-Jean Port-Joli, Gentilly, Beauharnois, Bécancour, Kamouraska et de quatorze autres villes et villages ; ces paysans tenaient chacun d'une à deux cents actions.

Quelques petits commerces et industries s'affermirent, et cela fut un autre facteur de progrès.

Une grande partie de l'épicerie grossiste, comme nous l'avons noté, était entre les mains de maisons canadiennes-françaises. L'industrie de la chaussure échut aussi au *Canadien* et, bien qu'une fabrique, la Tétrault Shoe, dût abandonner la partie, les autres ont continué. La fabrique "Slater Shoe" passa à M. Gauthier, celle de "Aird & Son" à M. W. Gagnon ; la "Kingsbury Company" appartient à M. Lanthier, les maisons Dufresne & Lock, Daoust & Lalonde, Lefebvre, Gagnon, Lachapelle et Perkins sont toutes canadiennes-françaises, tout comme les tanneries de Québec. L'importation de la chaussure des États-Unis a presque cessé, en ces dernières années, même si on a permis à un certain nombre de fabricants canadiens d'utiliser les marques de fabrique américaines.

L'affluence des touristes américains, qui origina avec l'élaboration des bonnes routes du gouvernement et la prohibition aux États-Unis, eut aussi un bon résultat ; l'industrie de l'hôtellerie, négligée durant des années, commença à donner signe de vie. Son développement, à la campagne, n'a pas été très rapide ni l'amélioration très satisfaisante ; trop peu d'hôteliers ruraux ont eu le bon sens de garder à leur établissement une atmosphère rurale et une cuisine canadienne-française. Sans doute, on trouve des maisons exceptionnelles où vous pouvez vous régaler d'esturgeon, de poulet domestique et de

légumes frais, déguster des baies avec du sucre du pays, puis vous asseoir sur le balcon et contempler un des points de vue les plus magnifiques au monde — de verts pâturages au premier plan, puis le large Saint-Laurent et, au loin, les montagnes. Mais, pour la plupart, les menus, par un désir de plaire mal placé, sont une imitation de la cuisine standardiseé des autres hôtels ruraux du Canada et des États-Unis et n'offrent rien d'affriolant, sauf l'hospitalité du propriétaire. A Montréal, par ailleurs, on peut voir le résultat d'une remarquable initiative *canadienne*. Les frères Raymond, après avoir dirigé le Queen's Hotel avec grand succès, firent l'acquisition du Windsor, puis, avec quelques amis, prirent la direction de l'hôtel Mont-Royal. Directeurs de ces hôtels, ils en méritent tous leurs succès, et on trouverait difficilement personnes plus modestes qu'eux.

Il serait trop long de dresser la liste des autres entreprises solides qui se constituèrent durant la période antérieure à la dépression — comme par exemple les maisons d'ameublement des Langelier, la manufacture de tabac de Grothé, et d'autres ; il nous faut passer à un examen plus général.

En 1927, M. Olivar Asselin entreprit une étude[3] pour évaluer la richesse collective des Canadiens français de ce temps. Sa méthode était intéressante, ses calculs soigneux et ses conclusions probablement aussi exactes qu'on pouvait les obtenir. Même si nous ne suivons pas son enquête jusque dans les détails, nous pouvons du moins citer ses conclusions. Selon son calcul, la valeur de la propriété foncière possédée par les Canadiens français du Québec s'élevait à deux millards et quart de dollars. M. Asselin arriva à cette somme en majorant de 50 pour 100 l'évaluation de la propriété imposable.

---

[3] *L'Action française*, mai-juin 1927, p. 305, *séq.*

Aujourd'hui, sans doute, en vue de la diminution générale des valeurs, nous serions plus près de la vérité en retranchant ce 50 pour 100.

Les 700,000 Canadiens français en dehors du Québec possédaient, selon M. Asselin, des biens-fonds évalués à environ 400 millions.

Il évaluait les biens, autres que la propriété foncière, à 615 millions dont 210 millions représentent des placements. Il arrivait ainsi à un total de 3 milliards 265 millions.

Il compara cette somme à la richesse totale de la Puissance, évaluée à 22 milliards, et conclut que les Canadiens français, avec les deux septièmes de la population du pays, ne possédaient qu'un septième de la richesse nationale.

Dans un autre travail publié une année plus tard (1928) M. Asselin déclare que "malgré d'incontestables succès individuels, nous devenons chaque jour plus pauvres par comparaison avec le Canada anglais"[4]. La place des Canadiens français dans la grande industrie, avoue M. Asselin, "peut s'y mesurer à peu près par zéro"[5] et, dans cet ordre de choses, il cite les chemins de fer, l'industrie des pâtes et papiers, la construction aéronautique qui commençait alors à prendre de l'importance.

En 1928, les conditions ne semblent pas vouloir changer, sauf pour les quelques privilégiés qui étaient nés sous une heureuse étoile; mais en 1931, quiconque jetait un regard en arrière, ne manquait pas de constater une situation pleine d'ironie. L'industrie des pâtes et papiers éprouvait de sérieuses difficultés ; les compagnies de chemin de fer, de plus sérieuses encore, si possible ; les aéroplanes avaient presque cessé de voler ; et le Canada

---

[4] *L'Action canadienne-française*, septembre 1928, p. 155.

[5] *Ibid.*, p. 168.

anglais, l'univers presque entier, était pris dans l'étau paralysant d'une crise économique sans exemple.

Qu'était-il arrivé au *Canadien* sur ces entrefaites ?

Tout d'abord, retournons un peu en arrière pour noter la croissance ultérieure de la puissance financière des Canadiens français.

On comptait trois banques en 1918 : la Banque Nationale, la Banque Provinciale et la Banque d'Hochelaga. Leur actif global s'élevait à environ 129 millions, à peu près 5 pour 100 du total de la Puissance. Dix ans plus tard, après la période d'expansion postérieure à la guerre, la Banque Canadienne Nationale avait remplacé les banques d'Hochelaga et Nationale et, en dépit des progrès phénoménaux de la "Bank of Montreal" et de la "Royal Bank", l'actif des banques canadiennes s'était élevé à 6 pour 100 du total.

Les banques canadiennes furent favorisées durant la crise. Elles ne faisaient pas affaire avec l'Ouest, de sorte qu'elles ne furent pas impliquées dans les syndicats pour la vente collective du blé (Wheat pools). Elles n'étaient pas non plus beaucoup engagées dans l'industrie des pâtes et papiers. Les pertes de clientèle, dans la région du Saint-Maurice et du Saguenay, causées par une exploitation industrielle diminuée, furent plus que compensées, par les gains obtenus en d'autres endroits.

La banque Canadienne Nationale devint une des banques de la ville de Montréal et de la province de Québec et trouva cette clientèle très avantageuse.

Il existe, à côté des grandes banques, un certain nombre de caisses d'épargne dont nous n'avons pas tenu compte dans nos chiffres — la banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, qui a quelque 55 millions de dollars de dépôts dont la plupart appartiennent à des Canadiens français, la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec et quelques autres établissements de

moindre importance. Ajoutons aussi les Caisses populaires rurales, dont les fonds sont utilisés pour des prêts à courte échéance ; le total de ces fonds se monte à environ $8,900,000.

Soutenus par cette puissance financière, solide même si elle n'est pas très étendue, les Canadiens français et leurs institutions résistèrent à la tempête de 1930-1931 avec un succès surprenant. Le petit actionnaire, il est vrai, fut gravement atteint. Durant les quelques années antérieures à la crise, le *Canadien* avait changé sa prudente habitude de restreindre ses placements à des hypothèques ou à des bons municipaux ou provinciaux ; le vendeur entreprenant avait envahi les villages du Québec et on avait trouvé ses projets d'enrichissement rapide trop alléchants pour y résister. On échangea de bons billets pour des billets douteux, des actions de banque pour des actions aléatoires d'industries. Au même moment, des maisons de commerce, désireuses d'être à la page, cédèrent à la folie d'expansion qui avait gonflé la richesse apparente de leurs compatriotes et assumèrent des engagements qu'elles ne purent honorer. Toute une série de pertes diminua considérablement la valeur totale des placements canadiens. Les entreprises anciennes et bien établies de Lamontagne, Caron et Baillargeon et la Tétrault Shoe, furent emportées. La maison de rapport Lafontaine, à Québec, avait été surtout commanditée par des cultivateurs de la région de Beauce, qui perdirent une grande partie de leurs épargnes dans la débâcle. Le chemin de fer Chibougamou, projeté pour ouvrir une route dans la section nord du Québec où on espérait découvrir des minéraux, occasionna d'autres pertes ; on enregistra des pertes considérables dans des entreprises minières, dans l'industrie des pâtes et papiers et dans les renardières. Nous ne serions pas loin de la vérité en affirmant que les placements évalués par M. Asselin à

210 millions, en 1927, ne valaient guère plus de la moitié de cette somme en 1931.

Nous avons déjà mentionné que les chiffres, fournis par M. Asselin, représentant la valeur de la propriété foncière canadienne-française devraient probablement être réduits à leur présente évaluation, c'est-à-dire d'environ 33 et un tiers pour 100. Il serait inutile de tenter une mise au point de ces chiffres, car toutes les questions d'évaluation étaient dans un état de confusion presque inextricable au début de 1932 et furent embrouillées davantage par les complications du cours monétaire.

Après avoir considéré toutes ces choses, quelque grandes qu'aient été les pertes subies par les Canadiens français, nulle part elles n'égalèrent la baisse en valeur presque incroyable des propriétés anglo-canadiennes à la même époque. La distribution de la richesse au Canada, établie par M. Asselin, un septième aux Canadiens français, six septièmes aux Canadiens anglais, s'est probablement beaucoup déplacée en faveur du *Canadien*.

La solidité fondamentale de la situation canadienne-française devint manifeste à la fin de 1931. Le gouvernement provincial terminait l'année avec un excédent de $750,000 et son crédit était considérable. Les industries moyennes dans lesquelles, pour la plupart, étaient engagés des capitaux canadiens-français ne dépendaient pas beaucoup du commerce d'exportation et ne subirent pas de pertes quand diminua le commerce international. Tandis que les dettes consolidées et les dettes flottantes de plusieurs des grandes entreprises, qui paraissaient à M. Asselin devoir rejeter dans l'ombre le Canada français, étaient devenues si considérables que leur valeur marchande réelle fut réduite à rien, les industries de la chaussure et des épiceries grossistes, dans lesquelles les *Canadiens* avaient la haute-main, s'adaptèrent aux conditions nouvelles et prospérèrent. Les gens plus à l'aise

des villes, ayant à dépendre de ces industries et du revenu des hypothèques et des propriétés foncières, n'avaient pas engagé leur avoir en spéculation, comme l'avait fait la population anglo-canadienne, et ils perdirent moins, ayant moins risqué.

La population agricole n'était pas vraiment dans le besoin, bien que les recettes des ventes eussent diminué trés considérablement : l'habitude de la culture mixte assura au cultivateur de bons moyens de subsistance. S'il avait subi des pertes, du moins n'avait-il sacrifié que ses économies ; il n'avait pas emprunté pour faire des placements et, de la sorte, il ne contracta pas de dettes, bien plus, il lui restait quelque argent. Il n'avait pas, comme le cultivateur de l'Ouest, acheté des instruments aratoires à crédit ou, s'il en avait achetés, il avait fait honneur à ses billets. Quand la Banque Canadienne Nationale eût remplacé la Banque d'Hochelaga, elle accepta pour une valeur de $200,000 de billets donnés à la fabrique de machines agricoles de Montmagny. En l'espace de quelques années, 95 pour 100 de ces billets avaient été payés.

Le marchand rural avait encore des chalands. Il devait vendre à crédit, il est vrai, ce qui était quelque chose de nouveau et de fâcheux ; mais il fut payé à l'échéance et son crédit à la banque était bon.

Il faut l'admettre, les énormes réductions de personnel causées par le dégonflement des industries atteignirent sérieusement la classe ouvrière, mais elle n'en souffrit pas autant que la même classe dans d'autres pays.

Moins dérangé que d'autres par la crise mondiale, le *Canadien* se prépare déjà aux nouveaux changements. M. Beaudry Leman, directeur général de la Banque Canadienne Nationale, fit des considérations très opportunes lors de la réunion annuelle de cette institution en novembre 1931 : "Les échéances en fonds américains, —

M. Leman fait ici allusion à la dépréciation du dollar canadien —, qui sont très onéreuses en ce moment, comportent une utile leçon : c'est qu'il vaut mieux, sauf quand il est impossible de faire autrement, conserver au pays les titres des dettes publiques." Puis il scrute l'avenir : "L'État, les provinces et les municipalités doivent se préoccuper avant tout de proportionner leurs dépenses à leurs revenus, d'équilibrer leurs budgets et d'amortir leurs dettes en grevant le moins possible les contribuables. Les chefs d'entreprises et même les simples particuliers ne sauraient mieux faire que de pratiquer l'antique vertu d'économie et de se constituer des réserves..." "Le Canada," continue-t-il, "a été moins atteint que la plupart des autres régions de la terre par la tourmente qui balaie le monde depuis plus de deux ans. Il convient d'en rendre grâce à la Providence. L'équilibre qui règne entre la production agricole et la production industrielle donne à l'économie canadienne une grande force de résistance. Nos ressources naturelles, immenses réservoirs de richesses réelles, n'ont rien perdu de leur valeur intrinsèque. Notre armature financière est intacte. Tout justifie donc la plus entière confiance dans les brillantes destinées de notre pays"[6].

M. Beaudry Leman, alors président de l'Association des Banquiers canadiens, englobait tout le Canada dans ses remarques, mais celles-ci s'appliquent spécialement à cette portion du pays dont nous nous occupons actuellement et l'on n'aurait pu guère expliquer plus clairement l'attitude de tous les citoyens canadiens-français.

Dans la seconde étude à laquelle nous avons renvoyé le lecteur, M. Olivar Asselin cherchait des moyens pour améliorer la situation financière de ses compatriotes ; à

---

6 *Cinquante-septième Rapport annuel de la Banque Canadienne Nationale*, p. 16-18.

cette époque, cette situation s'était relativement aggravée en comparaison des immenses entreprises d'alors apparemment florissantes.

M. Asselin indiquait la nécessité de perfectionner les méthodes d'agriculture et d'ajouter de nouvelles branches à l'industrie agricole, telle la fabrication du cidre ; il insistait sur la valeur économique des arts domestiques et attirait l'attention sur le besoin d'établir un crédit pour l'industrie de la pêche maritime. "L'état," affirmait-il, "devrait trouver moyen de récupérer, après un certain temps, toutes ses ressources naturelles maintenant données à bail à des entreprises industrielles." Il proposait aussi la création d'écoles complémentaires pour les enfants de cultivateurs et demandait au *Canadien* d'ajouter plus de réalisme à son idéalisme reconnu. "Parlons moins," disait-il en concluant,, "et agissons plus"[7].

Il est intéressant de vérifier combien des amélorations prévues par M. Asselin s'accomplissent maintenant. Les recherches scientifiques sont en train de changer les méthodes agricoles ; durant l'année qui se termina en juin 1931, le gouvernement avait dépensé plus de $35,000 pour le développement des arts domestiques (la Gaspésie, le Bas du Fleuve, la région du lac St-Jean se suffisent de plus en plus à cet égard) ; on est à établir, sur la côte de Gaspé, des entrepôts frigorifiques qui congèlent le poisson si rapidement qu'il garde toute sa saveur ; ces entreprises commerciales ne tarderont pas à se liguer avec les coopératives pour la vente des produits. Bien que le gouvernement n'ait pas encore pris les mesures proposées pour la récupération de ses forces hydrauliques, il a imposé des taxes modérées sur les profits et montré qu'il reste le maître de ces ressources.

---

[7] Ol. Asselin, *loc., cit.*, p. 175.

On a créé enfin quelques écoles moyennes d'agriculture. Une association importante est à se former et se donne le nom de "La Renaissance Campagnarde."

Il y a quelques années, le Canadien français se mit à l'œuvre pour atteindre à l'égalité économique avec ses concitoyens de langue anglaise. Adjutor Savard, président de la succursale montréalaise de l'Institut canadien pour les Affaires internationales, rappelle une de ses entrevues avec sir Lomer Gouin, qui met bien en relief cet idéal : "Son œil aigu semblait fouiller l'horizon, il parle de l'avenir... foi, traditions, langue, toutes les choses qui nous sont chères et qu'il faut conserver à tout prix. Voilà le thème. Développement intellectuel et formation technique. Harmonie et tolérance. Voilà le rythme. Mais tout cela en fonction de la richesse, qui doit être comme la clef, et que nous devons nous appliquer résolument à conquérir. La richesse est nécessaire. Elle est essentielle, surtout pour nous Canadiens français."

Le *Canadien* de 1932 est dans une certaine mesure plus près de son rêve.

Chapitre XVIII

DU PASSÉ A L'AVENIR

Laurels crowns cleave to deserts
And power to him who power exerts.
Hast not thy share ? on winged feet
Lo ! it rushes thee to meet

And all that Nature made thy own
Floating in air or pent in stone
Will rive the hills and swim the sea
And, like thy shadow, follow thee.

EMERSON, *Compensation.*

Le hasard et la liberté d'action s'opposent de la même manière à la fatalité de la nature et à la fatalité de l'histoire.

ERNEST LAVISSE.

La Grande Guerre a fait comprendre au monde entier la supériorité des forces morales sur les forces physiques et nous a contraints de reconnaître en même temps qu'aucune force morale n'est plus forte que l'esprit national. C'est un fait qui ne contribuera peut-être pas toujours au bonheur de l'humanité, mais il faut quand même la reconnaître ; pour l'avoir découvert, nous sommes maintenant forcés de réformer quelques-unes de nos idées.

M. Lavisse nous a donné, il y a environ quarante ans, sa définition d'un peuple historique : "Le peuple historique est celui qui trouve les règles d'un état politique et social, et qui met un certain ordre dans le gouvernement, une certaine justice dans la société. Il professe une religion et une morale. Il pratique avec habilité le travail des mains et celui de l'esprit : il a une industrie, un art des lettres. Il agit sur d'autres peuples pour employer sa force, pour s'enrichir et pour satisfaire son orgueil ; il est commerçant ou conquérant, ou les deux à la fois"[1].

Cette description, conforme au plan politique bien ordonné du XIXe siècle, ne paraît pas, de prime abord, s'appliquer aux Canadiens français. Elle semble indiquer une individualité politique, une indépendance que ni les Canadiens français ni les Canadiens anglais ne possèdent seuls. Mais relisez la définition plus attentivement et, vous le constaterez, elle concorde très bien avec les faits, si on excepte la clause relative au gouvernement. Les Canadiens français, *conservateurs* comme *libéraux,* acceptent, nous l'avons vu, certains principes politiques bien définis ; ils sont pour la plupart membres d'une même Église dont ils suivent la direction. Nous avons signalé aussi leur essor remarquable dans l'industrie, dans l'art et dans la littérature. Enfin, comme nous l'avons encore remarqué, s'ils ne cherchent pas la conquête, morale ou physique, de certains peuples, ils s'appliquent constamment à rivaliser avec les autres en tendant à augmenter leur richesse et en s'efforçant de satisfaire leur orgueil national par les succès commerciaux. On peut donc l'affirmer à bon droit, les Canadiens français, bien qu'ils ne forment pas une nation au point de vue politique, mais qu'ils soient citoyens d'une nation qui comprend d'autres Canadiens, constituent cependant un groupe

---

1 *Vue générale de l'histoire politique de l'Europe,* ch. I, p. 2.

ethnique qui possède une identité bien définie ; ils sont essentiellement un peuple historique, même si nous nous en tenons à la stricte définition de M. Lavisse.

Le résultat politique de leur survivance a été remarquable, si on considère la médiocrité de leurs ressources, leur éloignement du centre de la culture française et les tentatives périodiques des Britanniques et des Canadiens anglais pour les angliciser. La liberté politique accordée au *Canadien* dans son pays apporte aux problèmes raciques une solution aussi effective, et peut-être plus sage, que celle qui a mis l'Europe dans des embarras si épouvantables à la suite de la création de petits peuples très faibles au point de vue économique. La Constitution de l'Union sud-africaine, acceptant le plan canadien, adopta la Constitution canadienne et cela permit au Boer et au Britannique de vivre côte à côte. Ce n'est pas tout ; l'ensemble de la nouvelle Constitution de l'Empire britannique, la théorie commode, quoique illogique, du Statut du Dominion, est attribuable en grande partie à la survivance du *Canadien* et à l'acceptation de sa manière de voir.

Dès avant la Grande Guerre, on constata un mouvement général ayant pour but de renforcer l'autorité impériale. M. McKenna, alors qu'il était premier lord de l'Amirauté, déclara qu'en temps de guerre toutes les forces navales devraient être soumises à l'autorité générale de l'Amirauté. M. Asquith fit allusion, en 1911, aux relations avec les puissances étrangères "d'un caractère nécessairement très délicat, qui sont maintenant entre les mains du gouvernement impérial, sujettes à sa responsabilité envers le parlement impérial. Cette autorité," affirme-t-il, "ne peut pas être partagée." L'orientation générale de la politique tendait vers un même objet. Il échut aux Canadiens français, dans l'excitation orageuse des premiers jours de la guerre, de

voir l'autre côté de la médaille. "La cure radicale," écrit un de leurs chefs, Henri Bourassa, "c'est le retour au nationalisme sain et bien ordonné, qui a fait, un siècle durant, la base des libertés coloniales. Chaque pays d'Empire pourvoit aux besoins de sa défense nationale. La Grande Bretagne reste seule chargée de la défense générale de l'empire ; elle porte seule le poids de l'autorité impériale, qu'elle garde et exerce jalousement ; elle subit seule les conséquences de sa politique impériale et étrangère. Et ceci dure jusqu'au jour où chaque colonie peut et veut s'affranchir du joug et devenir une nation au sens du mot"[2].

Telle est précisément la situation, aujourd'hui, que nous aimions ou non ce mot de "nationalisme". M. Bourassa et les nationalistes virent plus de difficultés sur la route qu'il y en avait effectivement. Ils ne tinrent pas compte du caractère singulier du peuple britannique qui se montrait assez prêt, plus prêt que nombre de Canadiens, à accepter la théorie que les Dominions avaient acquis un nouveau *statut* national. La Grande Guerre n'était pas encore terminée que le gouvernement canadien demanda et obtint la direction de ses propres troupes et que sir Arthur Currie insistait pour choisir et former un état-major canadien pour les divisions canadiennes. La conférence impériale de 1923 reconnut à chaque nation de l'Empire, la direction de ses affaires avec les pays étrangers. L'Angleterre, prenant la responsabilité de traiter avec les Indes et l'Irlande, de négocier avec la Chine et l'Irak et de recevoir tous les bénéfices qui en résulteraient, assumait seule, comme l'avait prédit M. Bourassa, le coût en argent et en hommes. Et le *Statut de Westminster* a mis un terme,

---

2 Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre ? Avertissement*, p. VI.

autant que le peut une législation, à la charpente des fictions légales sur lesquelles s'appuyait l'impérialisme de 1900.

Ce Statut, après avoir énoncé que "la couronne est le lien qui unit librement les membres de la communauté de nations britanniques", stipule que chacun des dominions aura des pouvoirs législatifs absolus, sans être entravé par aucune suprématie du parlement britannique; ensuite, qu'aucune loi émanée du parlement du Royaume-Uni ne s'étendra à un dominion qui ne veut pas l'accepter. M. Nicolas Murray Butler, le plus éminent peut-être des Américains qui aient étudié les affaires étrangères, déclare que ces articles "constituent l'apport le plus important au droit public mondial depuis la ratification de la Constitution des États-Unis." Ils introduisent dans le gouvernement de l'humanité, dit-il, "une nouvelle forme de parenté fédérale, non comme celle qui existe entre nos propres États et le gouvernement fédéral, mais une parenté fédérale qui est faite de loyauté et de dévouement envers une personne qui symbolise l'unité."

Il fallait se souvenir d'une chose dans l'élaboration de cette nouvelle législation et on ne l'oublia pas. Le fait de conférer une souveraineté complète au parlement du Canada aurait entraîné le pouvoir à décréter une nouvelle Constitution canadienne, d'enlever au Québec, par exemple, le monopole de ses ressources naturelles, —d'éliminer tels droits de légiférer en certaines matières, celle de l'éducation par exemple, une question vitale pour les *Canadiens*. Mention particulière est donc faite que *l'Acte de l'Amérique britannique du Nord* reste en pleine vigueur. Cette clause avait pour but de maintenir tous les droits assurés jusqu'ici aux Canadiens français.

Voici donc un peuple historique qui, quoique partie intégrante de la nation canadienne, a gardé sa propre

individualité, laquelle se manifeste dans ses arts, sa littérature, sa religion, bref dans toute sa vie ; un peuple qui se prépare dans l'ordre économique et scolaire à faire face aux exigences du XXe siècle. Nous avons suivi l'évolution du *Canadien* dans le passé, nous avons examiné sa situation actuelle, que pouvons-nous conjecturer pour son avenir ?

Notre problème serait plus facile à résoudre si nous avions la certitude que de nouvelles forces n'entreront pas en jeu. A la vérité, quand nous cherchons les événements susceptibles de détourner le cours de l'évolution canadienne-française, ceux qui se présentent à l'esprit sont si improbables que nous pouvons presque les ignorer dans nos calculs.

L'annexion du Canada aux États-Unis mettrait fin, bien entendu, à l'existence indépendante du *Canadien*. Il serait, tout comme les Canadiens anglais, englouti dans le "creuset" qui a détruit tant d'individualités. Une annexion par la force, résultat de la conquête, a beaucoup hanté l'esprit de tous les Canadiens de jadis ; le canal Rideau fut creusé pour permettre à Montréal de communiquer avec l'Ouest dans l'éventualité d'une guerre avec l'Américain ; le chemin de fer Intercolonial, encore en prévision de la guerre, fut construit loin des frontières américaines ; la milice canadienne fut surtout formée pour défendre le Canada contre une attaque éventuelle des États-Unis. Mais il est peu probable aujourd'hui que les États-Unis entreprennent de propos délibéré une guerre pour conquérir le Canada et il est presque inutile d'y songer. Une fusion paisible est encore plus improbable et rien ne milite plus fortement contre cette idée que la volonté de survie si fortement ancrée dans l'esprit du *Canadien*. Il était porté, hier encore, à considérer avec admiration la culture et le succès des Américains. Son ambition était d'aller

demeurer "aux Etats". Il a maintenant changé d'orientation. Il garde des relations assez amicales avec les Américains, il aime leur musique de danse, il lit leurs potins de balle-au-camp, mais il ne les admire plus. A sa loyauté naturelle il a ajouté la conviction qu'il est mieux chez soi, citoyen d'une nation qui lui laisse la liberté de demeurer soi-même.

Un autre événement mondial qui aurait, sans aucun doute, des retentissements sur l'avenir des *Canadiens* comme race à part serait un rapprochement entre l'Eglise de Rome et les églises protestantes anglaises, ou bien encore un changement notable dans la distribution géographique des catholiques. De tels changements semblent à peine probables ; mais, il ne faut pas l'oublier, des choses étonnantes se sont produites récemment — persécutions contre l'Église catholique dans plusieurs pays latins et, en même temps, augmentation surprenante de la vitalité dans des régions où on parle anglais, notamment aux États-Unis. Une union avec les États-Unis dans laquelle dominerait le catholicisme changerait peut-être l'attitude des *Canadiens*.

Qu'adviendra-t-il donc des Canadiens français si on met de côté les changements possibles qui ne dépendent pas d'eux ? La réponse ne sera pas la même pour toutes les parties du *Canada*.

Dans le nord de l'Ontario et dans la Saskatchewan, même si les *Canadiens* résistent aux influences ambiantes, ils appartiendront encore longtemps à la catégorie des pionniers. Ils sont très éloignés de leurs compatriotes, ils sont éparpillés sur un vaste territoire, enfin ils sont entourés de Canadiens anglais enclins à considérer comme plutôt préjudiciable l'existence continuée de l'individualité canadienne-française, même si elle se fonde sur de solides principes moraux. Si la fatalité de l'histoire, selon le mot de M. Lavisse, menace ces groupe-

ments de l'Ouest, il serait cependant exagéré de prophétiser leur disparition comme le faisait le sénateur canadien-français à qui nous avons déjà fait allusion. L'histoire procède parfois par sauts ; les changements arrivent à l'improviste et il y a chance que, dans un avenir assez éloigné peut-être, il se produira une amélioration.

En Alberta, la situation est totalement différente. Les Franco-albertains forment un groupe compact, assez prospère, instruit, influent au point de vue social et dont l'importance grandit ; ils se mêlent à l'activité générale, mais ils sont surtout enthousiastes au sujet de leurs propres entreprises. Ce groupement est assurément dans la voie du progrès.

L'îlot *canadien* dans les comtés de Kent et d'Essex, au sud de l'Ontario, prospérera vraisemblablement. C'est une collectivité vivante, assez robuste pour survivre. Le même sort semble attendre Saint-Boniface, au Manitoba. Mais aucun de ces établissements n'avancera guère, au point de vue économique et intellectuel, tant qu'une direction plus progressive que par le passé ne leur sera pas donnée. La survivance, la conservation de la langue et de la religion de ses ancêtres ne doivent pas être la seule ambition d'une nation. Elle doit se développer ou périr.

Dans les provinces maritimes, l'Acadien est arrivé au même point où se trouvait le Canadien français dans le Québec il y a un siècle : il se dégage lentement d'une situation économique dans laquelle il a été longtemps le serviteur et, peu à peu, il se fortifie dans l'ordre intellectuel. Dans une centaine d'années, l'Acadien du Nouveau-Brunswick sera peut-être aussi avancé que l'est actuellement le *Canadien* du Québec. Il est plus difficile de prévoir ce que lui réserve l'avenir dans la Nouvelle-Écosse et dans l'île du Prince-Édouard.

Que dire maintenant du Québec ? Les *Canadiens* du Québec, on se le rappelle, forment une des minorités les

plus influentes dans les affaires politiques internationales et ils ont dans leur province la maîtrise absolue de la politique. Leur intention n'est pas de se laisser absorber par la population anglophone ; ils ne désirent pas seulement être des Canadiens dont le français est la langue, ils veulent rester Canadiens français. Un obstacle s'oppose à leur marche en avant. Rarement trouve-t-on des Canadiens français et anglais unis dans une coopération égale et complète : les groupes ou comités se recrutent en grande partie chez l'une ou l'autre nationalité ; une société dans laquelle prédomine l'élément anglais réussira difficilement à embrigader la population *canadienne* pour arriver à ses fins. Les deux races prospéreraient plus facilement si elles voulaient s'entr'aider davantage. La raison de cette difficulté est claire, bien que les résultats en soient malheureux. Il y eut un temps où les Canadiens subissaient la direction des Anglais dans tous les domaines ; maintenant ils n'en veulent plus dans aucun domaine. Cependant, même ici, on peut constater un changement. Le *Canadien* s'est convaincu de sa propre valeur sociale et il croit, de plus, que le Canadien anglais n'a aucun désir de la lui refuser ; il ne craint pas maintenant de collaborer à une entreprise anglo-canadienne ou d'inviter un Canadien de langue anglaise à participer à ses propres entreprises. On peut très bien prévoir un temps où, non dans le but de diviser l'autorité, mais pour assurer de meilleurs résultats, on trouvera plus d'associés anglo-canadiens dans les entreprises canadiennes-françaises et vice-versa. L'Union catholique des cultivateurs, une association entièrement canadienne-française et catholique, est à tenter l'expérience. L'Orchestre de Montréal et le "Canadian Handicrafts Guild", composés en grande partie d'Anglo-canadiens, reçoivent une assistance appréciable de la part de leurs membres canadiens-français. Le directeur général

de la Banque Canadienne Nationale fut, récemment, président de l'Association des Banquiers canadiens ; l'un de ses vérificateurs est un Anglo-canadien. De nombreux régiments de milice, anglais de tradition, comptent plusieurs officiers et simples soldats de nationalité canadienne-française. Plus on encouragera cette sorte de coopération, plus les Canadiens français et anglais en bénéficieront.

Dans le gouvernement provincial, le Québec semble s'être emparé de la direction pour les Canadiens français, tout en acceptant quelques collaborateurs anglo-canadiens, et on ne peut guère voir de changement à l'horizon. La principale difficulté des chefs parlementaires est d'abord de trouver des Anglo-canadiens prêts à faire le sacrifice nécessaire et qui puissent obtenir ensuite l'appui de leur propre nationalité. Il y a quelque temps, le premier ministre du Québec s'est donné beaucoup de peine pour trouver un trésorier provincial de langue anglaise, mais n'a jamais réussi à le faire élire de sorte qu'il dut en choisir un autre à sa place. Le maire de Montréal aurait pu être un Canadien anglais ; mais les comités électoraux, composés en grande partie de Canadiens français, n'ont pas découvert un candidat anglophone que la population anglaise accepterait. Cela paraît ridicule, mais c'est pourtant la vérité.

Aux dernières élections fédérales, on eut la preuve que le Canadien français se rend enfin compte de sa position. Il ne croit plus que tous les siens, membres du Conseil et ministres, doivent, pour le protéger, appartenir au même parti politique. Il est si bien assuré de sa sécurité au Canada qu'il ne se croit plus obligé de consacrer tous ses efforts à la maintenir. Comme résultat, nous voyons, et peut-être le verrons-nous encore longtemps, une forte représentation de Canadiens français des deux côtés de la Chambre fédérale.

On a constaté, en ces quelques dernières années, un rapprochement intellectuel entre le Québec et la France; il est partiellement dû et au nombre des étudiants canadiens-français qui vont poursuivre leurs études en France et aux professeurs de France qui visitent les universités canadiennes. Nous avons dit "partiellement", car le *Canadien* moyen est porté à croire que l'étudiant qui a fait un séjour d'études à Paris en vient à mépriser un peu son propre pays. Une influence beaucoup plus importante est la propagande du livre français jointe à cet amour durable que le Canadien garde à la terre de France. "On trouve ses livres dans toutes les mains", écrit M. Gustave Lanctôt. "A tous ils enseignent les qualités bien françaises de méthode, de logique, de lucidité et de précision. Ils renouvellent constamment le cours des idées et l'art de l'expression, et ainsi ils enrichissent l'esprit et le vocabulaire. Ils élargissent l'horizon, universalisent des conceptions qui resteraient peut-être trop locales"[3].

L'organisation du film parlant français par M. Robert Hurel et ses collègues peut facilement amener des résultats encore plus gros de conséquences. Le public qui ne lit pas les livres français, ni les autres, se presse pour voir le parlant français ; aussi, la popularité à laquelle ce film a atteint laisse-t-elle prévoir qu'il remplacera sous peu le film parlant américain, dans plusieurs théâtres urbains et dans la plupart des campagnes où l'auditoire se recrute parmi les Canadiens français.

Pour une raison ou l'autre, le lien qui unit le Canadien français à ses cousins de France va se renforcer au lieu de s'affaiblir. C'est, comme nous l'avons indiqué, un lien intellectuel ; le Canada français admire la pensée

---

[3] *The Round Table*, 1923, (London) *Relations of French Canadians to French Culture*, p. 828.

française et veut y jouer un rôle, bien qu'il ne désire pas le moins du monde faire partie de l'Empire colonial de la France. Cet état de choses pourrait avoir des conséquences politiques. Un conflit entre la France et l'Angleterre mettrait le Canada dans une position embarrassante, et les relations particulières du Canada avec ces deux pays seraient une garantie pour prévenir un tel crime international.

Quand on examine les relations franco-canadiennes et le développement des universités, on voit l'épanouissement d'une promesse ; on sent que le Canada français est sur le point de subir un grand développement dans le domaine intellectuel. Si nous sentons maintenant ces choses plus que nous ne les voyons, nous ne doutons plus, et nous avons peu de raison de douter, des changements que nous pouvons espérer.

On ne peut s'inquiéter de l'avenir économique du *Canadien ;* mais à condition qu'il se juge à sa juste valeur, qu'il considère les faits comme ils le sont en réalité, et surtout, profitant de sa dure expérience, qu'il méprise les agents d'enrichissement rapide, et revienne à ses méthodes frugales et sensées de s'enrichir. Il a commencé sur le tard à édifier une structure économique et il a procédé lentement ; mais il possède aujourd'hui un édifice remarquable qui sera encore plus grand demain.

Tel est, pour peu qu'on puisse le prévoir actuellement, l'avenir du *Canadien*. Nous le voyons aller de succès en succès dans les domaines intellectuel, économique et politique. Dans ses relations avec les autres parties du Canada et, à un moindre degré, dans ses relations avec la France, il restera Canadien français. Pour le monde entier il sera, à côté de ses concitoyens anglophones, un pur et simple Canadien. Dans la communauté britannique, comme l'a dit officiellement le *Statut de West-*

minster, il demeurera un loyal sujet de la Couronne, attaché fermement à des traditions qui, après tout, sont aussi normandes que britanniques. Les noms mêmes de notre parlement et de notre Conseil privé, le lion sur les armoiries de notre Québec, ne nous viennent-ils pas, en effet, du temps des Normands ? Et le roi, lorsqu'il sanctionne un projet de loi publique, n'écrit-il pas encore : "Le Roy le veult" ?

Cum permissu Superiorum quoad traductionem

Imprimi potest :

Marianopoli, die 3a septembris 1935,

Fr. GEORGES-ALBERT, O.F.M.,

Min. prov.

Imprimatur :

Marianopoli, die 16a septembris 1935,

EM. A. DESCHAMPS, V.G.,

Evêque de Thennesis,

Auxiliaire de Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE 7

PRÉFACE 9

Avertissement du traducteur 11

Chapitre

I — Introduction 15

II — Le Cadre géographique 31

III — Encore un peu de géographie 47

IV — Le Cadre historique 61

V — Encore un peu d'histoire 81

VI — Dernières considérations historiques 101

VII — La Volonté de durer 125

VIII — L'Éducation 141

IX — Encore l'Éducation 159

X — Le Gouvernement 175

XI — L'Emprise du Modernisme 189

XII — Le Cultivateur 209

XIII — Le Citadin 225

XIV — Les Canadiens de l'Est, du Nord et de l'Ouest 241

XV — La Littérature 261

XVI — L'Art et l'Architecture 279

XVII — La Situation économique 293

XVIII — Du Passé à l'avenir 309

Achevé d'imprimer
le vingt-cinquième jour
d'août, mil neuf
cent trente-six
pour les
Éditions Albert Lévesque

par

les soins de
l'Imprimerie Modèle Limitée,
1206 est, rue Craig,
à Montréal.

Imprimé au Canada sur
papier fabriqué au Canada.

BNQ
000 337 243